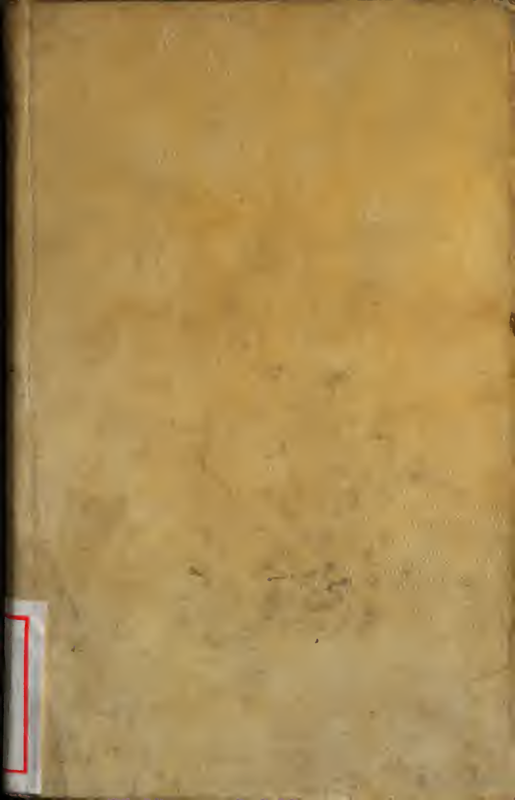






HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

JEAN SANS PEUR.

IMPRIMERIE DE LACROSSE.

IEAN· 4· DVC DE BRABANT·AISNE FILS
DV DVC ANTHONIE DE BRABANT·1422.

JEAN DE BOURGOGNE,

DUC DE BRABANT

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS.

PAR M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE;

AVEC DES REMARQUES,

PAR LE BARON DE REIFFENBERG.

Scribitur ad narrandum non ad probandum.
QUINTILIEN.

Tome Troisième.

SIXIÈME ÉDITION.





BRUXELLES,

J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 51.

1835.



HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

JEAN SANS PEUR.

1404-1419.

LIVRE TROISIÈME.

Siége de Bourges. — Négociations entre les deux partis. — Paix d'Auxerre. — Réconciliation des princes. — Le roi revient à Paris. — Assemblée des états du royaume. — Remontrances d'Eustache Pavilly. — Nouvelles divisions entre les princes. — Domination de la faction des bouchers. — Séditions à Paris. — Meurtre du sire de La Rivière. — Supplice du sire Descssarts. — Reprise d'armes. — La bourgeoisie chasse les bouchers. — Le Duc quitte Paris. — Le parti d'Orléans s'empare du pouvoir. — Les deux partis traitent avec les Anglais. — Se préparent à la guerre. — Lettre du Duc au roi. — Mécontentement du duc de Guyenne. — Il ne peut rentrer à Paris. — Condamnation de la proposition de Jean Petit. — Le roi marche contre le Duc. — Siége et prise de Compiègne. — Siége de Soissons. — Traité d'Arras. — La paix reste sans effet. — Désordres dans le gouvernement. — Conférences sur le traité d'Arras. — Le duc d'Aquitaine renvoie les princes. — Les Anglais descendent en France. — Lettres du Duc au roi. — Lettres des nobles de Bourgogne au roi. — Prise de Harfleur.

Le roi partit de Vincennes le 6 de mai avec le duc de Bourgogne, le duc de Guyenne et une nombreuse et brillante armée. A son départ, les députés de la ville

et de l'Université vinrent le trouver, et le conjurèrent, s'il faisait quelque traité avec les princes, de les y comprendre formellement, et de les garantir de la haine qu'ils avaient encourue en soutenant le parti du roi. Il leur accorda authentiquement leur requête.

Le roi suivit la route de Melun, Montereau et Sens. Il fut forcé de passer quelques jours dans cette ville, parce qu'il y reçut un fort coup de pied de cheval dans la jambe; mais, sans attendre une complète guérison, il reprit sa route, contre l'avis des hommes sages; il voulait se montrer, disait-il, soigneux de sa charge de capitaine de l'armée et gagner bonne renommée d'homme de guerre. Le duc de Bourgogne contribuait aussi à presser la marche du roi; il précipita tellement le départ que, bien que ce fût le jour de la Pentecôte, le roi n'entendit qu'une basse messe. Cela fut fort blâmé et parut bien contraire aux anciens usages des rois de France.

Il y avait un puissant motif pour ne pas perdre un jour. L'accord des princes avec les Anglais pouvait se conclure, et alors la guerre serait devenue bien plus difficile. On apprit bientôt en effet que le connétable d'Albret, ambassadeur du duc de Berri et du duc d'Orléans, avait, le 8 mai, signé le traité dont le projet était déjà connu. Le roi d'Angleterre n'avait pas hésité entre les deux partis : le duc de Bourgogne ne lui promettait rien d'assuré; il ne s'était même pas encore engagé à donner sa fille au prince de Galles. On a vu, au contraire, quelles offres lui avaient faites les Armagnacs. Le roi Henri avait dès lors commencé à sentir quelques scrupules de s'allier avec l'assassin du feu duc d'Orléans. Il avait réfléchi qu'il était de son devoir de secourir des seigneurs qui se reconnaissaient pour ses

vassaux ; par honneur et par profit il avait accepté ces conditions avantageuses[1]. Le duc de Bourgogne apprit en même temps que ses bonnes villes de Flandre avaient reçu du roi d'Angleterre une lettre ainsi conçue :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France, seigneur d'Hibernie, aux honorables et sages seigneurs, bourgeois, échevins et avoués des villes de Gand, Bruges et autres, nos très-chers et particuliers amis. Très-chers et très-honorables seigneurs, il est venu à notre connaissance, comment, sous le nom de notre adversaire de France, le duc de Bourgogne, comte de Flandre, prend son chemin vers notre pays d'Aquitaine, pour le ruiner ainsi que nos sujets, et spécialement nos biens chers et aimés cousins, les ducs de Berri, d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême et d'Armagnac et le seigneur d'Albret. C'est pourquoi, si votre seigneur persévère dans son envieux et mauvais projet, vous voudrez bien nous faire connaître par vos lettres, et le plus tôt que vous pourrez, si ceux du pays de Flandre veulent tenir pour leur compte les trêves conclues récemment entre nous, sans assister le mauvais projet de nos seigneurs contre nous. Et si vous, très-chers amis et honorés seigneurs et les communes de Flandre, voulez les tenir, nous entendons et nous proposons d'en faire de même de notre côté. Très-chers et honorés amis, que le Saint-Esprit vous ait en sa garde. Donné à Westminster le 13 mai 1413. »

Les bonnes villes avaient répondu que le duc de Bourgogne et comte de Flandre pouvait à sa volonté assister le roi son souverain seigneur, mais qu'elles voulaient garder la trêve.

[1] Hollinshed.

Rien n'était donc plus important que de terminer l'entreprise commencée avant l'arrivée des Anglais. Le comte de Saint-Pol avait été envoyé sur les frontières de la Picardie pour s'opposer aux entreprises des gens de Calais ; le roi de Sicile dans le Perche pour saisir la seigneurie du comte d'Alençon. Le maréchal de Loigny avec les Parisiens s'était porté vers la ville de Dreux qui était le principal lieu de refuge des Armagnacs et le dépôt de leur butin. Le reste de l'armée marchait avec le roi.

Il s'empara d'abord de Fontenay et de Dun-le-Roy, deux forteresses du Berri qui ne se défendirent pas long-temps ; puis il alla camper devant Bourges, où se tenaient enfermés le duc de Berri, le duc de Bourbon, le sire d'Albret, le comte d'Auxerre, l'archevêque de Sens, l'évêque de Paris, l'archevêque de Bourges, et une foule de seigneurs du parti des Armagnacs.

Parmi les conseillers qui entouraient le roi, beaucoup s'affligeaient de voir le duc de Bourgogne mener si vivement cette guerre, et ne pas s'efforcer de la prévenir encore une fois par un accommodement. Le roi ui-même éprouvait quelque chagrin de venir combattre son vieux oncle de Berri, le guide et le tuteur de sa jeunesse. Déjà, à sa sollicitation, il avait fait quartier à la garnison de Dun-le-Roy, malgré les clameurs des Bourguignons, qui voulaient tomber sur les gens à l'écharpe blanche[1]. On commença par envoyer sommer la ville de Bourges. Le duc de Berri répondit qu'il était parent et serviteur du roi, prêt à ouvrir les portes à lui et à monseigneur le duc de Guyenne, mais qu'ils avaient en leur compagnie des gens qui n'y devaient point être ;

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

qu'ainsi il allait garder de son mieux sa ville pour le roi.

Alors on se résolut à faire le siége. Il y avait longtemps qu'une occasion si solennelle ne s'était présentée ; le roi fit plus de cinq cents chevaliers ; plusieurs aussitôt après levèrent leur bannière. L'attaque commença le 11 de juin. La ville était grande ; deux petites rivières qui s'y réunissent formaient de grands marais. Il aurait fallu une armée beaucoup plus nombreuse pour l'environner. On résolut d'en forcer une porte. Il avait été fait pour le siége de Dun-le-Roy une grande machine nommée la griète, qui, à force de poudre, lançait des pierres énormes. Il fallait vingt hommes pour la manœuvrer ; elle faisait de grands ravages chez les assiégés, et agissait avec tant de force et de bruit qu'elle n'était pas sans péril pour ceux qui la faisaient aller.

Les deux armées étaient fort animées. On se criait des injures du haut en bas des murailles [1]. Les assiégés appelaient leurs adversaires traîtres et mauvais Bourguignons. Ils leur reprochaient de tenir prisonnier dans sa tente le roi, qui n'était sensé ni de pensée ni de propos. Ils traitaient le duc de Bourgogne d'homicide infâme, et disaient que, sans lui, ils eussent ouvert leurs portes au roi. Leur cri était : « Vive le roi, le duc de Berri et le duc d'Orléans ! » Le duc de Bourgogne entendait souvent ces propos et ne disait mot, se promettant bien de se venger. Les assiégeans appelaient les autres, rebelles au roi leur souverain seigneur, et les accablaient de toutes les invectives qu'on avait coutume d'adresser aux Armagnacs.

[1] Monstrelet.

Cependant on s'étonnait qu'une garnison si forte, et qui n'était pas enfermée, ne tentât aucune sortie. Deux jours après, le bruit se répandit dans le camp qu'une trêve venait d'être conclue pour traiter de la paix. Alors chacun se désarma, et rentra dans sa tente pour être à l'abri de la chaleur, qui était forte ce jour-là [1]. Sur les trois heures, deux pages du sire de Croy, en menant leurs chevaux à l'abreuvoir, virent une troupe ennemie qui se glissait dans les vignes, pour surprendre le camp. L'alarme fut bientôt donnée, on courut aux armes. Les nouveaux chevaliers saisirent cette occasion de s'illustrer. Les assaillans furent durement repoussés, et perdirent beaucoup des leurs. Parmi les prisonniers était un serviteur du sire d'Albret qui révéla le complot caché sous cette entreprise. Les princes avaient de nombreuses intelligences dans le camp. Messire Robert de Boissay, premier maître-d'hôtel du roi; maître Geoffroi de Villon, secrétaire du duc d'Aquitaine, Gilles de Soisy et Enguerrand de Seurre, écuyer, leur faisaient savoir tout ce qui se passait dans l'armée et au conseil. C'étaient eux qui avaient semé la nouvelle d'une trêve. Les hommes d'armes qu'on avait vu sortir de la ville devaient être secondés par une troupe de gens à pied; ceux-là, par une autre porte, seraient venus faire une seconde attaque. Par ce moyen on aurait mis le feu à la griète; tout était même prêt pour enlever le roi et le duc de Guyenne; c'était le principal espoir qu'on avait conçu.

Le premier maître-d'hôtel et ses complices avouèrent ce dont ils furent accusés, et eurent la tête tranchée. Le duc de Bourgogne redoubla de précautions et de méfiance.

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

Le siége se prolongeait; les vivres et les fourrages manquaient. Il fallait aller les chercher au loin. Ce pays était pauvre; c'était du Nivernais et de la ville de la Charité qu'on faisait arriver les convois. Bien que le sire de Helly et le sire de Rambures fussent chargés de les escorter, ils étaient inquiétés et quelquefois surpris par la garnison; elle continuait à tenir la campagne. Il y avait aussi à Sancerre un parti d'Armagnacs qui faisait forte guerre aux fourrageurs de l'armée royale; mais le grand-maître de la maison du roi, messire Guichard Dauphin, parvint à gagner son cousin qui commandait la forteresse de Sancerre, et il la rendit.

Les maladies commençaient déjà à ravager l'armée. Les marais de Bourges étaient fort malsains. On disait que les Armagnacs avaient empoisonné tous les puits. La disette se faisait sentir chaque jour davantage. En vain promettait-on aux marchands bonne et sûre escorte [1]. Comme on les payait mal, ils n'étaient point tentés de venir.

Le duc de Bourgogne résolut alors de transporter l'attaque de l'autre côté de la rivière, où la contrée avait été moins dévastée. En même temps, il envoya le prévôt chercher à Paris un convoi d'argent.

Depuis le départ du roi, toute la ville ne semblait occupée que de prières pour le rétablissement de la paix, ou l'heureux succès des armes du roi et le maintien de sa santé. C'était chaque dimanche des processions magnifiques, où l'on portait les reliques des saints, où le clergé et les évêques, qui étaient pour lors à Paris, marchaient dans la plus grande pompe, suivis de quarante ou cinquante mille bourgeois, de l'Université, du par-

[1] Juvénal.

lement, de tous les étudians, les pieds nus et un cierge à la main. Jamais on n'avait vu tant de dévotion, ni de si tristes cérémonies. Chacun jeûnait et se mortifiait afin d'obtenir du ciel la fin de tant de maux; la France était, depuis deux ans, ravagée et mise à feu et à sang [1].

Pendant ce temps, la milice de Paris courait la campagne, poursuivant les Armagnacs, qui tenaient encore quelques places dans la Beauce. De là, ils allèrent, sous le maréchal de Loigny, attaquer Dreux. La place était forte, et les assiégés se raillaient beaucoup des gros bourgeois de Paris. La milice y mit tant de vigueur et de courage, que bientôt elle fit une brèche praticable et prit d'assaut la ville; elle fut cruellement pillée. Les restes de la garnison se réfugièrent dans le château qui continua à se défendre. Comme il ne pouvait être emporté aussi facilement, et que le siége traînait en longueur, les Parisiens de la milice commencèrent à dire qu'ils étaient trahis, et que les commandans qu'on leur avait donnés recevaient de l'argent des Armagnacs. On leur avait persuadé cependant que le maréchal de Loigny était un des bons; ils ne savaient plus à qui se fier, et assuraient, dans leur colère, qu'on les voulait empêcher de nettoyer le royaume de tous ces traîtres et de ces gentilshommes dont ils étaient si fort haïs, parce qu'ils se battaient aussi bien qu'eux [2].

Ce ne fut pas sans peine que le prévôt parvint à rassembler de l'argent pour le siége de Bourges. Les Armagnacs, prévenus de l'arrivée du convoi, firent une entreprise pour l'enlever. Mais le sire de Helly et les hommes d'armes picards vinrent au secours et repoussèrent les gens de la garnison.

[1] Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis.
[2] *Idem.*

Le siége n'avançait pas. A la disette avait succédé l'épidémie. Elle ravageait l'armée du roi. Déjà près de huit mille gens d'armes [1] avaient péri. Le sire Gilles de Bretagne, second frère du duc, le comte de Mortagne, frère du roi de Navarre, le sire Aimé de Viry, le sire de Ghistelles, beaucoup d'autres chevaliers illustres étaient mortellement malades. La sécheresse était extraordinaire. Les exhalaisons des marais, l'infection des cadavres répandaient partout la contagion. Le découragement commença à gagner les assiégeans. Les gens de bien, qui avaient toujours travaillé pour la paix, profitèrent de cette disposition des esprits; ils réussirent surtout auprès du duc de Guyenne. C'était un jeune prince sans ressort et sans activité, lourd de corps et de caractère, qui ne montrait de goût que pour ses aises et ses plaisirs; il aimait l'éclat en toutes choses, mais ne voulait point se donner de peine [2]. Il commença par se montrer mécontent de tous les maux qu'on faisait souffrir à la province de Berri, qui devait, à la mort de son oncle, passer dans son apanage. Bientôt il ordonna que l'on cessât de ruiner par les machines et les canons sa belle ville de Bourges. Le duc de Bourgogne, voyant qu'on cessait de presser le siége, en parla à son gendre; il s'aperçut bientôt à sa réponse qu'il n'était plus maître de son esprit, et que le duc de Guyenne prenait maintenant d'autres conseils. En effet, après quelques paroles, ce prince déclara qu'il fallait absolument que la guerre finît. Le duc de Bourgogne le conjura du moins que ce fût aux conditions arrêtées dans le conseil, et que soumission entière fût exigée des révoltés. « La

[1] Rapport au parlement par le premier président.
[2] Registres du parlement.

« guerre a trop duré, répliqua le Dauphin ; elle se fait « au préjudice du royaume, du roi mon père, et de « moi-même. Nous la faisons à mon oncle, à mes cou- « sins germains, à mes parens les plus proches, dont « je pourrais être grandement entouré et servi. Cepen- « dant je veux qu'ils rentrent en l'obéissance du roi. »

Le duc de Bourgogne répondit humblement. Il jugeait que c'était une résolution prise : d'ailleurs on avait nouvelle que les Anglais étaient débarqués ; la ville ne pouvait être forcée, ni la guerre finie avant leur arrivée. On commença à traiter ; le maréchal de Savoie, que son maître envoyait expressément pour conseiller la paix au roi, et le sire Philibert de Naillac, grand-maître de Rhodes, se chargèrent d'aller trouver le duc de Berri [1]. Il se montra d'abord assez hautain. L'archevêque de Bourges vint de sa part haranguer le roi, en présence de tous les princes et de son conseil ; là, dans un fort beau discours, il témoigna, au nom du duc de Berri et de ses alliés, un grand respect pour le roi, des égards marqués pour les princes qui étaient présens, ne prononça point le nom du duc de Bourgogne, et insista beaucoup sur les méchans conseils et les suggestions des traîtres et des perfides. Il demanda que justice en fût faite, et protesta que le duc de Berri n'avait, ni d'intention, ni de fait, offensé le roi.

Les seigneurs, qui avaient profité de la dépouille des Armagnacs, ne manquèrent pas de saisir ce qu'il y avait de rude dans cette réponse, pour ranimer et fomenter la discorde ; mais le duc de Guyenne demeura sourd à leurs conseils ; il répétait souvent : « Le souverain bien « de l'État consiste dans la réconciliation de la maison

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

« royale, et je la souhaite avec une passion extrême. »

Le grand-maître de Rhodes, qui était né vassal du duc de Berri et qui en était fort aimé, parvint enfin à l'adoucir. D'ailleurs il ne savait plus comment payer ses hommes d'armes. Il avait vendu ou mis en gage son argenterie et ses joyaux. Il avait fait frapper de la monnaie au coin du roi avec une moindre valeur. La garnison manquait de vivres; la ville avait été abîmée par les pierres que lançaient les assiégeans. Lui-même avait été obligé de changer mainte fois de logement, parce qu'on dirigeait les machines sur une maison dès qu'il y venait habiter.

Il consentit donc à une entrevue avec le duc de Bourgogne. Le lieu fut convenu. On éleva une barrière; des hommes d'armes furent placés assez près de chaque côté, car chacun n'avait pas grande confiance en son ennemi. Alors les deux princes s'avancèrent, accompagnés de leurs conseils, pour y recourir quand on en viendrait à discuter les articles du traité. Tous deux étaient revêtus de leur armure. Le duc de Berri, âgé de plus de soixante-dix ans, avait une belle et noble contenance; il portait un casque d'acier dont la visière relevée était ornée de pierreries; un jacque de pourpre couvrait son armure; il avait l'écharpe blanche bordée de marguerites, une dague à sa ceinture, la hache d'armes à la main.

A peine se furent-ils regardés, qu'émus par le souvenir d'une amitié qui était bien plus ancienne et qui avait duré plus long-temps que leurs querelles, ils se tendirent la main, puis s'embrassèrent et demeurèrent un moment ainsi serrés l'un contre l'autre. Le duc de Berri rompit le silence : « Mon neveu, dit-il, j'ai mal « fait, et vous encore pis. C'est à nous de tâcher que

« le royaume demeure paisible et heureux. — Il ne « tiendra pas à moi, mon oncle, » répondit le duc Jean. Chacun autour d'eux était attendri jusqu'aux larmes. On commença à parlementer sur les articles. Après deux heures de conférence, les deux princes se quittèrent, en se faisant une grande amitié. Seulement le duc de Berri lui dit avec un peu de rancune : « Ah! « mon cher neveu et filleul, quand votre père vivait, « il ne fallait pas de barrière entre nous deux; nous « étions bien d'accord lui et moi. — Monseigneur, ce « n'est pas moi, » répondit le duc de Bourgogne[1].

Il y eut encore beaucoup de difficultés. Les deux partis étaient aussi irrités que jamais l'un contre l'autre. Les Armagnacs ne pouvaient s'avouer vaincus et n'entendaient en aucun façon avoir besoin de pardon. Enfin, la volonté du duc de Guyenne l'emporta sur tous les efforts des Bourguignons. Il fut réglé que le duc de Berri rendrait au roi et au duc de Guyenne les clefs de Bourges et de toute autre ville où ils voudraient entrer avec leurs troupes, en s'excusant de leur en avoir refusé l'entrée; que le duc et les seigneurs renonceraient à toute alliance avec les Anglais et les ennemis du royaume; qu'ils renonceraient aussi à toute confédération formée contre le duc de Bourgogne, qui, de son côté, renoncerait à celles qu'il avait pu faire contre eux; qu'ils promettaient aide, service et obéissance au roi contre son adversaire d'Angleterre, comme les y obligeaient le droit et la raison; qu'ils exécuteraient les articles de la paix de Chartres et les jureraient de nouveau; que le duc de Bourgogne et les autres princes qui étaient auprès du roi s'engageraient à employer

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Juvénal.

leurs bons offices pour faire restituer les confiscations prononcées; enfin, qu'il ne serait de part ni d'autre conservé aucune haine ni ressentiment contre qui que ce soit, de quelque rang ou qualité qu'il pût être.

Ces conditions ainsi arrêtées, il fut conclu de les envoyer au duc de Berri, et que le roi attendrait sa réponse à la tête de son armée rangée en bataille, et l'oriflamme déployée, afin d'obtenir par la force, s'il le fallait, l'obéissance à son autorité.

Une si fâcheuse extrémité ne fut pas nécessaire; le duc de Berri, avec un cortége de cinq cents chevaliers, vint porter les clefs de la ville au roi, qui le reçut avec tendresse. Lorsqu'il embrassa son petit-neveu, le duc de Guyenne, les larmes lui vinrent aux yeux; il jura sans réserve les conditions du traité, et s'engagea au nom du duc d'Orléans comme au sien. Tous les gens de bien de l'armée étaient dans la joie de cette heureuse réconciliation. La paix fut publiée avec solennité dans la ville et dans le camp. Défenses furent faites de se servir désormais des mots d'Armagnacs et de Bourguignons, ni d'aucune injure en usage entre les deux partis. Toutefois le duc de Berri et ses partisans continuaient à porter leur écharpe blanche, ce qui irritait beaucoup les serviteurs du duc Jean; ils appelaient cette obstination une offense à la majesté du roi.

A ce moment, arrivèrent au camp le roi de Sicile et le comte de Penthièvre; ils avaient d'abord fait une guerre heureuse contre le comte d'Alençon, et s'étaient emparés de presque toute sa seigneurie; mais les Anglais, sous les ordres du duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre, venaient de débarquer à la Hogue, et ils étaient les plus forts; déjà ils dévastaient tout le pays. Il était pressant de les renvoyer. Pour terminer les af-

faires de la paix, et la faire jurer au duc d'Orléans, le roi indiqua Auxerre ; il fut convenu que tous les princes s'y rendraient.

Ils y vinrent en effet. Le roi était tombé malade et ne pouvait être produit en public. Mais le duc de Guyenne voulut donner à cette cérémonie toute la solennité possible. Les députations du parlement, de la chambre des comptes, de l'Université, des échevins et de la bourgeoisie de Paris, le prévôt de la ville, le prévôt des marchands, des députés des bonnes villes, furent mandés. On avait dressé un grand échafaud dans la cour de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre. Une foule énorme se pressait ; de nobles hommes d'armes avaient été préparés par le connétable pour maintenir l'ordre et empêcher le peuple d'avancer. Cet emploi leur déplaisait fort, et le connétable fut obligé de s'emporter et même d'en frapper quelques-uns pour les faire obéir[1].

Le duc de Guyenne se plaça près du siége laissé vacant pour le roi. A sa droite étaient les ducs de Berri et de Bourgogne. Le duc d'Orléans se fit un peu attendre. Enfin, il arriva avec son frère le comte de Vertus. Leur suite était nombreuse, plus éclatante peut-être que celle du roi ; mais, pour eux, ils portaient l'habit de deuil ; chacun se leva à leur arrivée. Le duc de Bourbon alla au-devant d'eux, les amena devant le duc de Guyenne, qui les embrassa et leur fit grand accueil ; puis il fit signe au duc d'Orléans de s'asseoir entre le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon. Les hérauts d'armes commandèrent le silence, et le chancelier de France ayant annoncé que les princes

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

étaient réunis par les ordres du roi, pour jurer l'observation des articles de la paix, un secrétaire en donna lecture à haute voix, puis le duc de Guyenne fit apporter les saints Évangiles, un morceau du bois de la vraie croix et d'autres reliques. Les princes, appelés l'un après l'autre, posèrent la main dessus, et firent le serment. Lorsqu'ils furent retournés en leur place, le chancelier de Guyenne dit : « Le roi ordonne à tous « les ecclésiastiques ici présens, de protester, la main « sur la conscience, en foi et parole de prêtre, d'agréer « et de ratifier ce qui a été lu. » Cela fait, le chancelier reprit de nouveau : « Le roi commande à tous les « nobles et non nobles ici assemblés, de lever la main « vers le ciel et de faire le même serment. » Il fut proféré de grand cœur. La foule était ravie de joie ; chacun avait les larmes aux yeux, et voyait la fin de toutes les calamités du royaume. On attribuait à quelque miracle de la Providence cette réconciliation des princes, qui semblait si complète et si sincère [1].

En effet, les princes se donnaient les uns aux autres des témoignages publics d'affection et de familiarité; ils dînaient tous ensemble, assistaient aux cérémonies et aux réjouissances ; on vit même le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans, en signe d'intimité fraternelle, se promener tous deux sur le même cheval. Le peuple et les bonnes gens en poussaient des cris d'allégresse, et chantaient *Gloria in excelsis*. Les mauvaises langues, et ceux qui savaient mieux y voir, en faisaient au contraire grande risée [2].

En renouvelant le traité de Chartres, le duc de Bourgogne s'était encore engagé à donner en mariage une

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — [2] Monstrelet.

de ses filles au comte de Vertus ; il en fiança une autre, mademoiselle Agnès, alors âgée de cinq ans, avec le fils aîné du duc de Bourbon.

L'épidémie, après avoir ravagé l'armée devant Bourges, s'était étendue dans les villes qu'elle avait traversées ; de pernicieuses maladies régnaient à Auxerre ; le sire de Bretagne, le comte de Mortagne venaient d'y succomber. Les princes ramenèrent le roi dans son château de Melun, et passèrent encore plusieurs jours dans cette ville, pour aviser aux affaires du royaume. Il fut statué que toutes les confiscations seraient restituées, mais qu'aucune indemnité ne serait accordée pour dommages mobiliers, châteaux démolis, villes détruites, meubles ou argent dérobés, vignes rasées, bois coupés. On régla aussi que les évêques seraient rétablis sur leurs siéges ; mais les charges et offices furent conservés à ceux qui venaient d'en être pourvus [1]. Le sire d'Albret, qui avait déjà eu querelle avec le comte de Saint-Pol, sur la dignité de connétable, se trouva fort offensé de cette clause, et se retira. Néanmoins l'union paraissait toujours aussi grande entre les princes. Le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon contractèrent ensemble une alliance ; peu de jours après elle fut rendue commune aussi au duc d'Orléans et au comte de Vertus. Ils se promirent de tout leur cœur affection et bonne volonté ; ils se jurèrent de s'aimer, et de travailler, par toute sorte de moyens, à l'avancement, l'honneur, le bien et le profit les uns des autres ; de se garantir les uns les autres de tous maux ou inconvéniens. Ils convinrent que, si quelque rapport sinistre était fait à l'un contre l'autre, aussitôt que possible ils

[1] Monstrelet.

s'en éclairciraient loyalement et se nommeraient le dénonciateur, pour en faire justice et vengeance s'il y avait lieu. Ils ôtaient de leur cœur toute haine et toute rancune contre les vassaux les uns des autres, et leur remettaient les injures. Enfin, ils faisaient jurer cette même alliance par leurs chanceliers, les chargeaient spécialement de veiller au maintien de la paix entre eux[1].

Il se forma à Melun une amitié nouvelle et assez étroite entre le duc de Guyenne et son cousin germain le duc d'Orléans. Il n'y avait pas en effet de prince plus aimable, plus accompli que ce dernier. Au contraire, le duc Jean, qui jusque-là avait possédé toute la confiance du Dauphin, était impérieux et plein de rudesse. Le duc d'Orléans plaça dans cette cour deux de ses serviteurs les plus dévoués, Jacques de la Rivière et un autre gentilhomme des environs de Dreux, simple écuyer, qu'on nommait le petit Mesnil[2]. Le duc de

[1] Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

[2] Chroniques de France. (On appelle ainsi, comme on l'a dit t. 1, p. 143, note 1, les chroniques de Saint-Denis déjà citées par le faux Turpin, et qu'invoquent non-seulement les historiens du moyen âge, mais encore les poètes romanciers, pour accréditer leurs récits. Il ne faut pourtant pas confondre les archives de Saint-Denis, regardées comme un dépôt public où les écrivains allaient puiser, avec les chroniques qui se rédigeaient dans ce monastère, soit en latin, soit en français. Les chroniques françaises semblent avoir été commencées au treizième siècle par Guillaume de Nangis, postérieurement à Philippe Mouskes, que nous publions en ce moment et qui consulta les textes latins :

Matère l'en a ensegnie
Li livres ki des anchiiens
Tiesmougne les maus et les biens,
En l'abéie Saint Denise
De France u j'ai l'estore prise,
Et del latin mise en roumans.
(*V*. 6 *et suiv.*)

Ces chroniques ont été continuées ensuite, et les dernières éditions

Guyenne approcha aussi de sa personne, et rappela à son office de chambellan le sire de Montaigu, en lui rendant tous ses biens confisqués[1]. En même temps il dit hautement que la condamnation prononcée contre le grand-maître lui avait toujours fort déplu, que c'était un jugement en mauvaise forme, trop soudain, et qui avait eu pour motif la haine et une volonté absolue, plus que la justice et la raison. L'ordre fut donné au prévôt de Paris d'aller solennellement chercher le corps de Montaigu au gibet de Montfaucon, et sa tête qu'on voyait encore exposée aux Halles sur une pique. Ses restes furent ensevelis dans l'église des Célestins qu'il avait élevée à Marcoussis. Plus tard deux de ses filles, étant devenues veuves, épousèrent deux princes de la maison de Bourbon[2].

Mais bientôt le duc d'Orléans fut obligé de s'éloigner; les Anglais qu'il avait appelés en France réclamaient

imprimées contiennent même une partie de la vie de Louis XII. Au surplus, l'époque embrassée par M. de Barante n'est point traitée dans ces chroniques d'une manière originale. Le règne de Charles VI est tiré de Juvénal des Ursins et de Jean Chartier; l'histoire de Charles VII est prise tout entière de Jean Chartier; celle de Louis XI de la chronique, appelée très-mal à propos *chronique scandaleuse;* le règne de Charles VIII est emprunté à Pierre Desrey; enfin l'histoire de Louis XII contient, à peu de chose près, ce qu'on lit dans la chronique de Gaguin, contenue dans la chronique Martinienne, depuis 1497 jusqu'à l'an 1500, où finit cette dernière chronique. Les années qui restent jusqu'à l'année 1513, la dernière dont parlent les chroniques de Saint-Denis, ne sont qu'un abrégé très-court de Desrey. Ceci doit s'entendre de l'édition d'Eustache, 1493, car la première édition, celle de Bonhomme, 1476, ne va pas au-delà de l'an 1461, ainsi que nous l'avons fait observer dans les procès-verbaux de la commission royale d'histoire, page 71.) (R.)

[1] Juvénal. — Monstrelet.

[2] Histoire généalogique.

leur paiement. Ils avaient traversé la Normandie et le Maine en y faisant mille ravages, et maintenant ils allaient entrer dans le duché d'Orléans; en même temps une autre armée anglaise entrait par Calais et le comté de Boulogne. On résolut de leur opposer la force. Des mandemens furent envoyés aux hommes d'armes de France de s'assembler à Melun, aux hommes d'armes de Bourgogne pour se trouver à Montereau. De là on devait marcher par Chartres. Le trésor du roi n'offrait aucune ressource pour payer les Anglais. Les princes alliés avaient épuisé toutes leurs finances. Dans cette détresse, le chancelier s'adressa à la ville de Paris. Il lui fut répondu tout d'une voix que ceux qui avaient fait venir les Anglais n'avaient qu'à les payer. Cette réponse était trop juste pour qu'on insistât davantage. Le duc d'Orléans obtint la permission de lever une taille extraordinaire dans ses seigneuries, puis partit pour aller traiter avec le duc de Clarence. Il lui porta le peu d'argent qu'il put, avec ses confédérés, obtenir en mettant en gage les ornemens et les reliquaires des églises; il donna en otage, pour le paiement du reste, son frère le duc d'Angoulême et quatre chevaliers. Les Anglais poursuivirent alors leur route vers Bordeaux en assez bon ordre, annonçant qu'ils allaient bientôt rentrer en France pour y porter la guerre au nom de leur roi.

Le 29 septembre, le Dauphin fit son entrée à Paris, ayant à côté de lui le duc de Bourgogne et le comte de Vertus. Le roi et la reine y revinrent aussi peu de jours après, le duc de Berri retourna aussi, avec beaucoup de répugnance et de rancune contre les Parisiens, à son bel hôtel de Nesle qu'ils avaient saccagé. Le peuple était joyeux de recevoir tous ces princes; il faisait

grand accueil, même à ceux du parti armagnac, et prenait confiance en eux. Mais les bouchers et les gens de la milice regardaient cette paix comme une trahison, et supposaient à tous ces seigneurs de mauvaises intentions contre le bien public[1]. Un des serviteurs du duc de Berri ayant voulu tuer un habitant de Paris, la ville eut la permission de faire faire le guet nuit et jour, et il fut défendu à tout autre qu'aux bourgeois de marcher armé durant la nuit[2].

Dans la pompe de l'entrée du roi, on remarqua que nul n'était plus fastueux en ses équipages que le sire Lourdin de Saligny[3], chambellan du duc de Bourgogne, et l'on fut bien surpris lorsque le lendemain il fut saisi par l'ordre de son maître et envoyé en Flandre. On ne savait rien de précis sur le crime qui lui était imputé. Les uns disaient que le sire de Jacqueville, chevalier du pays de Beauce, qui avait tout dernièrement gagné la faveur du duc Jean, et qui succédait dans sa confiance au prévôt de Paris, lui avait révélé un complot tramé contre sa vie par la veuve du grand-maître Montaigu, et dont le sire de Saligny devait être le principal instrument. D'autres disaient que c'était sur un avis donné par le duc de Bourbon qu'il avait été arrêté.

Le duc de Lorraine était venu à Paris sous la protection du duc de Bourgogne, pour y terminer une fâcheuse affaire que lui avait attirée son imprudence. Il prétendait que la seigneurie de Neufchâteau relevait,

[1] Journal de Paris.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

[3] Lourdin de Saligny, chevalier, conseiller et chambellan, avait 500 francs d'or de pension. Il était aussi conseiller et chambellan du roi. *Mém. pour servir à l'Hist. de Fr. et de Bourg.*, II, 121. (R.)

non du roi, mais de l'empire. Un exploit lui fut signifié pour qu'il eût à rendre foi et hommage à son légitime seigneur. Non-seulement les huissiers furent mis en prison, mais l'écusson de France qu'ils avaient attaché aux murs de la ville, en témoignage de suzeraineté, fut arraché et traîné dans la boue. Le Duc fut ajourné au parlement, n'y comparut point et fut condamné par défaut, comme coupable de lèse-majesté; il fut banni et ses seigneuries déclarées en forfaiture [1]. Dès que le parlement sut que le duc de Lorraine était à Paris, il ordonna au procureur et aux avocats du roi d'aller à la cour et de requérir le roi qu'il fît justice du duc de Lorraine, et le livrât au parlement. Les gens du roi arrivèrent comme le duc Jean présentait au roi le duc de Lorraine. Le chancelier leur demanda ce qu'ils voulaient. Pour lors maître Juvénal, avocat du roi, s'agenouilla et fit sa requête. « Juvénal, dit le duc « de Bourgogne, ce n'est pas la manière d'agir.—Mon- « seigneur, répartit l'avocat du roi, il faut faire ce que « la cour du parlement a ordonné, et je requiers ceux « qui sont bons et loyaux de venir avec nous : que « ceux qui ne le sont pas passent vers le duc de Lor- « raine. » Alors le duc de Bourgogne lui-même quitta le duc de Lorraine qu'il tenait par la manche, et celui-ci se vit forcé à demander bien humblement pardon au roi, qui lui remit sa condamnation. Le duc de Bourgogne n'aimait pas assez le bien du royaume pour savoir gré à un bon et loyal serviteur du roi d'avoir ainsi fait son devoir; il en garda rancune à maître Juvénal.

Outre les malheurs et le désordre du royaume, qu'il était instant de réparer, on voyait bien que la guerre

[1] Juvénal.

allait recommencer avec les Anglais. Les sires de Helly et de Rambures, le connétable, le roi de Sicile, étaient en Guyenne, en Picardie et en Anjou, pour s'opposer à leurs attaques; mais ils avaient trop peu de forces pour résister. Le conseil du roi résolut, dans de si tristes circonstances, de réunir des députés des trois états du royaume. On dépêcha des exprès aux villes pour leur mander d'envoyer leurs députés auprès du roi. Ils arrivèrent à Paris dans le courant de janvier, et le 30 ils furent assemblés en présence du roi, dans son hôtel Saint-Pol, avec l'Université et le corps de la ville; les ducs de Guyenne, de Bourgogne, de Bourbon, le comte de Vertus, y assistaient. Le duc d'Orléans était toujours absent, et le duc de Berri fort malade. Beaucoup de seigneurs et de prélats avaient été convoqués aussi, et faisaient partie de l'assemblée.

Le sire d'Ollehain[1], chancelier de Guyenne, exposa le sujet de cette réunion; il peignit les malheurs du royaume, insista avec force sur la réconciliation des princes, la présenta comme inaltérable, parla de la nécessité de réunir tous les efforts contre l'ennemi commun, et termina en demandant les moyens de subvenir à une guerre qui s'annonçait comme si redoutable. « Le roi vous donne six jours pour y penser, ajouta-t-il; « après ce délai vous reviendrez lui faire savoir quels « sont vos sentimens, et quelle assistance il peut se « promettre de vous pour sa gloire et le repos de ses « peuples. »

Au jour fixé, les députés revinrent: ceux des provinces de Reims et de Rouen prirent successivement la parole, exposèrent la détresse du peuple, louèrent

[1] Voy. le tome II, p. 314. (R.)

beaucoup les princes d'avoir mis fin à une si déplorable guerre; mais prièrent le roi d'avoir compassion de ses pauvres sujets, et d'être bien convaincu qu'ils étaient hors d'état de porter le fardeau de la moindre taxe nouvelle. Le lendemain l'abbé de Saint-Jean parla au nom du clergé avec plus de force encore; il ne craignit point d'attaquer les malversations des collecteurs et receveurs, et bien plus encore les dispensateurs des finances du roi; il dit qu'il fallait reprendre, sur les gens qui avaient pillé le peuple et le trésor royal, de quoi entretenir les armées et faire la guerre.

Deux jours après, l'Université et la ville de Paris portèrent la parole devant le roi : il leur donna audience dans le cloître qui entourait la cour de son hôtel Saint-Paul, et où il avait l'habitude de se promener; car il n'y avait pas de salle assez grande pour une si nombreuse assemblée. Le parlement avait refusé de se joindre à l'Université qui l'y engageait. « Il ne convient « pas, avait-il répondu, à une cour établie pour rendre « la justice au nom du roi, de se rendre partie plai- « gnante pour la demander. Au surplus, le parlement « est toujours prêt toutes et quantes fois il plaira au « roi de choisir quelques-uns de ses membres pour « s'occuper des affaires du royaume. L'Université et le « corps de la ville sauront bien ne faire nulle chose qui « ne soit à faire[2]. »

Maître Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis, et fameux docteur en théologie[3], fut l'orateur. Il parla d'abord de la paix jurée à Auxerre, et dit que le roi était particulièrement obligé à la conserver : qu'il n'y

[1] 1412 (v. s.), l'année commença le 23 avril.
[2] Registres du parlement.
[3] Voy. t. I, p. 140, n. 2. (R.)

avait aucune faveur, aucune qualité si grande qu'elle pût être, qui dût dispenser d'une punition sévère quiconque oserait à l'avenir enfreindre une paix si heureuse et si salutaire. Le texte de son discours était : *Imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna.* Il partit de ces paroles pour imputer les tempêtes de l'État au vent de l'ambition et au vent de la sédition. Il fit une vive peinture des maux qu'avait produits l'ambition. Chacun y reconnut le duc de Bourgogne, et beaucoup de personnes dans l'assemblée en murmurèrent. Puis il passa au mauvais maniement des finances, à la quantité d'offices, à leurs gages et pensions, à la cupidité des gens de cour, enfin à ce désordre qui ne laissait pas au roi de quoi entretenir sa maison ou réparer ses châteaux quand ils tombaient en ruines. « Sire, dit-il en terminant, vous me par-« donnerez si j'ose dire que tous vos sujets estiment « que vous vous éloignez un peu de la sage et prudente « conduite du bon roi Charles votre père d'heureuse « mémoire. L'Université votre fille et vos bons et fidèles « bourgeois de cette ville en ont beaucoup de dou-« leur, et vous conjurent de ne pas avoir la main tou-« jours ouverte aux importunes demandes des gens de « votre maison, de vos conseils et des capitaines de vos « forteresses ; ils abusent de votre magnificence ; nous « vous conseillons en outre de reprendre les deniers « royaux qui vous ont été dérobés par la fraude des « receveurs. »

Les députés de Sens et de Bourges parlèrent dans le même sens. Le roi écouta toutes ces remontrances avec bonté, fit répondre par le chancelier qu'il les prendrait en considération, et l'assemblée fut congédiée.

Il n'y avait point là de quoi satisfaire un peuple mé-

content et porté à la sédition, ni même les hommes sensés et les gens de bien. L'Université et la ville trouvèrent que le discours de maître Gentien, qui avait tant choqué les seigneurs de la cour, ne remplissait point l'intention publique; et qu'au lieu de se contenter de plaintes vagues et générales, il fallait nommer ceux qui profitaient des abus et les perpétuaient. Pour réparer cette lâcheté, car c'était ainsi qu'on appelait la conduite de maître Gentien, on fit rédiger par maître Eustache de Pavilly, de l'ordre des carmes, un long mémoire, et l'on demanda au roi une nouvelle audience pour lui en faire lecture. Elle fut accordée, et le recteur de l'Université fit lire à haute voix un cahier qui renfermait à peu près ce qui suit :

« Très-haut et très-excellent prince, notre souverain « seigneur et père, voici les articles que votre très-humble « et très-dévouée fille, l'Université de Paris, vos très- « humbles et obéissans sujets le prévôt des marchands, « les échevins et bourgeois de votre bonne ville de « Paris, ont dressés, pour vous donner avis, confort « et aide, comme vous l'aviez requis, pour le profit, « l'honneur, et le bien de vous et de la chose publique « de votre royaume. »

Le premier article se rapportait à la paix des princes. On priait le roi de leur en faire jurer l'observation entre ses propres mains. On se plaignait de ce qu'elle restait sans exécution, puisque les Anglais étaient dans le royaume, et que des compagnies parcouraient encore diverses provinces en les ravageant; on s'étonnait surtout que le comte d'Armagnac n'eût pas désarmé, et qu'il ne tînt nul compte de la paix d'Auxerre.

« Secondement, l'Université et la ville, considérant que pour l'honneur de votre royaume, et aussi pour

la continuation et conservation de votre seigneurie et domination, il est de la plus grande nécessité de vous exposer les défauts qui sont dans votre royaume, vous parleront des finances de votre domaine. Elles doivent se distribuer en quatre emplois différens : les aumônes ; la dépense de vous, de la reine et du duc de Guyenne ; les salaires de vos serviteurs, et les réparations de vos hôtels, châteaux et domaines ; enfin le reste qui, comme autrefois, doit être mis dans l'épargne du roi.

« Or, il est clair que vos finances ne sont pas employées aux choses susdites. Quant aux aumônes, on voit souvent les pauvres religieux et religieuses, tant des abbayes que des hôpitaux, dépenser leur propre bien pour tâcher d'obtenir justice. Leurs églises tombent en ruine, et le service divin cesse d'y être célébré au préjudice des âmes de vos prédécesseurs, et à la charge de votre conscience.

« Quant à la dépense de vous et du duc de Guyenne, il est prouvé qu'on prend pour la faire quatre cent cinquante mille francs tant du domaine que d'ailleurs. Au temps passé elle ne coûtait que quatre-vingt-quatorze mille francs, pourtant vos prédécesseurs tenaient un bel état ; les marchands et autres gens étaient payés de leurs denrées ; mais maintenant ils ne le sont point. Et il arrive souvent que le service de votre hôtel est interrompu, comme cela s'est vu jeudi dernier, à l'hôtel de la reine. De même, pour son hôtel, on ne prenait auparavant que trente-six mille francs, aujourd'hui c'est cent quatre mille francs, sans compter le revenu de ses propres domaines, et les aides qu'elle y lève. Il y a désordre aussi dans l'office de votre argentier, de même dans votre écurie, objet de grandes dépenses, et où il s'en fait beaucoup qui ne tournent pas à votre honneur et profit.

« Quant au salaire des serviteurs de votre hôtel, ils se plaignent beaucoup des gens de votre chambre aux deniers. Souvent ils ne peuvent avoir nouvelle de leurs gages, et vivent ainsi dans la gêne et la pauvreté, sans pouvoir paraître autour de vous aussi honnêtement qu'il conviendrait. Cependant il y en a d'autres qui sont fort bien payés.

« Vos édifices, hôtels, châteaux, moulins, fours, vos chaussées, ponts, ports, bacs, passages ne sont pas réparés, et tombent en ruine et en perdition.

« Pour l'épargne de votre domaine, il n'y a pas, pour le présent, un denier, bien qu'au temps passé, sous le roi Philippe, le roi Jean, le roi Charles, il s'y trouvât toujours de grandes sommes.

« Tout cela est de la faute des officiers commis au gouvernement desdites dépenses. Raymond Raguier, maître de votre chambre aux deniers, est le principal gouverneur et trésorier de la maison de la reine. Il s'est tellement conduit, dans cet office, qu'il a fait de grandes acquisitions et édifices, comme on peut le voir aux champs et à la ville. Chabot Poupart, votre argentier, et Guillaume Budé, maître de vos garnisons, ont aussi gagné des rentes et des possessions, en ont maintenant grosse et large consistance; ils mènent un grand état; ils ont des chevaux, ils s'élèvent chaque jour des châteaux et édifices. Ils ne pourraient faire tout cela avec le salaire de leur office, ni avec les richesses qu'ils avaient quand ils y sont entrés.

« Pour les finances du domaine de l'État, il y a trente ans et plus qu'elles sont mal gouvernées, et qu'elles sont dévorées par plusieurs officiers, non pour le bien de vous et de votre royaume, mais pour leur profit particulier; sur ce point l'Université et vos sujets vous expo-

sent ceci : premièrement, vous avez un nombre excessif de trésoriers ; il y a tant à gagner dans ces charges qu'une foule de gens s'efforcent d'y entrer : si bien qu'il n'est pas d'année qu'il n'y en ait de changés, de remis, d'ôtés, selon ceux qui ont du crédit dans le royaume. Dieu sait pourquoi ils y entrent si volontiers, sinon pour les lopins et larcins qu'ils y font ; car si un trésorier ne retire pas de vous quatre ou cinq mille francs par an, il lui semble que ce n'est rien. Il y en avait deux autrefois ; maintenant il y en a quatre ou cinq, il y en a eu jusqu'à sept. Ils ne s'occupent point à payer les choses nécessaires, ni à tenir les sermens qu'ils font, mais à payer les grands et excessifs présens qu'ils ont à faire à ceux qui les ont poussés là ; et tout cela se prend sur les coffres. Toutes les finances leur ont passé par les mains, et ils ont acquis, comme on sait, de hautes et innombrables possessions. Les trésoriers d'à présent, André Giffart, Bureau Dammartin, Regnier de Boligny, Nicolas Bonnet et Guy Boucher sont inutiles, et coupables de ce mauvais régime, spécialement André Giffart. Il avait perdu tout ce que son père avait gagné. Néanmoins, par la protection du prévôt de Paris, dont il est cousin par sa femme, il a été fait trésorier, et là s'est tellement gorgé de deniers, que le voilà plein de rubis, de saphirs, de pierres précieuses, riche en vêtemens magnifiques et en chevaux ; il tient un état merveilleux, et l'on ne voit chez lui que plats, écuelles, tasses et gobelets d'argent.

« Autrefois, pour suivre en justice les affaires de finance, il n'y avait qu'un conseiller clerc ; aujourd'hui il y en a quatre, avec de grands profits.

« Quant aux aides, elles sont gouvernées par des officiers, nommés généraux des aides, par l'ordonnance

desquels passe tout le produit des aides levées pour la guerre, qui va à douze mille francs, années communes. Ces généraux ne se conduisent pas mieux que vos trésoriers. Il faut aussi qu'ils paient les amis qui les ont placés là ; et en deux ans, ils gagnent, sans faute, neuf ou dix mille francs, sans parler des dons qu'ils se procurent ; dons qu'ils lèvent quelquefois au nom des seigneurs, à l'insu de ceux-ci, comme on a pu le découvrir lorsqu'on a voulu faire une réformation.

« Il y a encore un autre office, c'est l'épargne ; on lève sur les aides cent ou cent vingt mille francs pour mettre dans cette caisse, qui a deux clefs dont vous devez porter une. Cet argent doit servir aux nécessités pressantes de vous et de votre royaume ; Antoine Desessarts qui le gouverne, en a tellement disposé qu'il n'y reste croix ni pile. Cet Antoine Desessarts a été aussi le gardien de vos joyaux et de vos livrées ; il a acheté ce qu'il vous faut pour votre corps : ce qu'il a, dit-on, fort mal ménagé.

« On a créé un autre office, de la garde des coffres, dont est pourvu Maurice de Reuilly. Il reçoit chaque jour dix écus d'or en monnaie, pour que vous en fassiez à votre plaisir ; mais vous n'en avez pas un denier, il l'a distribué à sa fantaisie. Lorsque vous avez besoin urgent de finances pour votre guerre ou vos grandes affaires, on ne trouve point d'argent. Alors on va aux marchands qui en vendent et l'ont acquis par usure et rapine ; on leur donne en gage vos joyaux et votre vaisselle ; au moyen de l'usure et du change, vous payez quinze mille francs pour en avoir dix, ce qui montre bien que vos serviteurs participent à de telles affaires et en partagent les profits. C'est ainsi que cela se passe aussi chez les autres seigneurs de votre famille, sans en excepter un Une

autre pratique des généraux de vos finances, c'est de démettre de leur office les receveurs, lorsqu'ils sont en avance de cinq ou six mille francs; alors ils en nomment un autre qui reçoit tout ce qui est à recouvrer; puis on remet le premier en exigeant de lui quelque bonne somme, et il reprend son office, non pour vous, mais pour se payer de ce qui lui était dû. C'est ainsi qu'on fait chevaucher une année sur l'autre, et qu'on fait boire votre vin en verjus. Vous êtes si gêné d'argent que souvent, quand il y a une ambassade à envoyer, on ne trouverait pas de quoi faire partir un simple chanoine; l'ambassade ne se fait pas ou arrive trop tard, à votre grand préjudice.

« Outre le domaine et les aides, il a été levé, depuis deux ou trois ans, des tailles dixièmes, demi-dixièmes, impositions, maltotes, taxes par suite de réforme, et diverses autres manières d'avoir finances. C'est le prévôt de Paris qui s'en est entremis. Il s'est fait appeler souverain maître des finances et gouverneur général. Lui, et d'autres de vos grands officiers ont aussi possédé un grand nombre de charges, puis les ont vendues, et en ont touché la finance qu'ils ont mise en leur sac, au préjudice de vous et de la chose publique, en plaçant dans lesdites charges des gens inutiles et ignorans. Ainsi le prévôt de Paris tenait, depuis quelque temps, l'office de gouverneur général et maître des eaux et forêts. Il l'a résigné au seigneur d'Ivry et en a touché six mille francs. Outre la prévôté de Paris, il a la capitainerie de Cherbourg, qui lui vaut six mille francs, et celle de Nemours deux mille francs.

« Ce prévôt, et les autres gouverneurs de vos finances, ont encore une autre manière de vous faire tort : c'est de faire avoir aux receveurs, grenetiers, à leurs clercs,

à leurs serviteurs, des dons qu'ils obtiennent régulièrement chaque année comme une rente, outre leurs gages ordinaires; si bien que lorsque quelque jeune homme se met au service d'un receveur général ou d'un grenetier, bien qu'il soit de petit état et de peu de science, en peu de temps il se fait riche, mène un grand train, et achète, à vos dépens, des offices et des héritages. Pendant ce temps-là on retarde le paiement des gages des prud'hommes, chevaliers, conseillers ou autres. Souvent on exige d'eux des quittances signées en blanc, et l'on en fait mauvais usage. C'est grande pitié d'entendre les plaintes de ces chevaliers sur la façon dont ils sont payés. Maintenant, c'est une règle générale que les gens d'armes vivent sur le pays, faute de recevoir leurs gages. L'Université pense aussi que, généralement, toutes sortes d'officiers tiennent un trop grand état, et craint que Dieu ne se courrouce enfin des inconvéniens qui en proviennent.

« Quant à votre grand conseil, on n'y tient pas l'ordre qui conviendrait; on y est reçu à petites conditions. Cependant on n'y devrait admettre que des prud'hommes, de sages clercs ou chevaliers, touchant gages ou pension de vous, et non de quelque autre seigneur, ayant l'œil à vos intérêts, à votre honneur et à celui de votre royaume. Il arrive souvent, à cause de la multitude qui s'y trouve, que les requêtes qui vous sont faites et vos affaires sont laissées là. Les ambassadeurs, tant étrangers que du royaume, demeurent sans être expédiés. Lorsqu'une bonne conclusion y est prise, ce qui arrive quelquefois, il faudrait qu'elle ne tardât pas à être exécutée, et qu'elle ne fût pas ensuite rétractée un jour où il n'assiste que peu de gens au conseil, ainsi que cela s'est vu. C'est un grand in-

convénient que cette lenteur d'expédition dans les affaires. On entend des seigneurs se plaindre de ce que votre conseil ne leur donne nulle réponse, même quand il s'agit du bien de votre royaume ; il en est qui disent que si l'on n'y met pas ordre, il leur faudra nécessairement faire la paix avec vos ennemis ; par-là, vous êtes en péril de perdre plusieurs de vos bons vassaux.

« Passant à la justice de votre royaume : votre cour de parlement, qui est souveraine cour dans votre royaume, ne se gouverne pas comme elle était accoutumée. Autrefois, on y mettait de hauts et excellens clercs, de nobles prud'hommes d'âge mûr, experts en droit et en justice. Telle était la renommée de la justice rendue en cette cour, sans faveur pour personne, que non pas seulement des chrétiens, mais même des Sarrazins sont venus y demander jugement. Depuis quelque temps, par faveur, par parenté, par amitié, par prière, des jeunes gens ignorant le fait de justice, et indignes d'un si noble et excellent office, y ont été mis ; l'autorité et la renommée de cette cour en sont fort amoindries. On y voit aussi siéger ensemble des fils et des pères, des frères, des oncles et des neveux, des parens ; et il peut en résulter de grands inconvéniens. On dit encore que les causes de plusieurs pauvres gens y sont comme enterrées ; et qu'ils ne peuvent avoir justice.

« Quant à la chambre des comptes, toutes sortes d'inconvéniens y sont amassés ; bien que récemment on ait nommé de nouveaux maîtres, il ne semble pas que la chose aille mieux. Parmi ces nouveaux est Alexandre Boursier, qui a été receveur général des aides, et qui n'a pas encore clos ses comptes : de sorte que celui qui est à réformer, est chargé de réformer les autres.

« Pour les généraux de justice chargés de prononcer sur le fait des aides, nous remarquerons qu'il n'y en avait qu'un ou deux sous le règne du feu roi Charles, et qu'il y en a maintenant sept, dont chacun a cent francs de gage, et un greffier, sans parler des clercs et des sergens, tous ayant de gros gages et recevant des présens.

« Qui voudrait parler des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, Dieu sait s'il aurait à dire! Au temps passé, on y mettait des hommes anciens et expérimentés, connaissant les coutumes du royaume; ils savaient répondre à toutes les supplications et requêtes, et signer celles qui devaient l'être; après quoi elles étaient expédiées à la chancellerie. A présent, ces jeunes gens qui ne savent rien ne peuvent expédier les affaires, si ce n'est à la volonté du chancelier; d'où il suit qu'on est contraint, pour les suppléer, de nommer des officiers extraordinaires qui sont fort payés.

« Pour votre chancelier de France, on sait assez qu'il a soutenu de grandes peines et qu'il est bien digne d'avoir de grands profits, sans que le bien commun en souffre. Cependant il ne devrait avoir pour ses gages que deux mille livres, et il a, depuis vingt ans, pris en outre deux mille francs sur les émolumens du sceau; de plus, le registre des rémissions qui, à vingt sous chacune, peut donner une grosse somme; deux mille francs sur les aides; deux cents francs par an pour ses vêtemens; cinq à six cents livres sur le trésor. Il a obtenu encore de grands dons sur les tailles et impositions. On peut dire aussi qu'il a bien légèrement passé et scellé des lettres portant des dons excessifs. Ainsi la chancellerie est gouvernée de façon qu'il ne vous en revient pas grand profit, bien que les émolumens du sceau soient très-considérables.

« Il ne faut pas oublier de dire que, depuis un peu de temps, votre monnaie est grandement diminuée en poids et en valeur. L'écu a été diminué de deux sous, et les pièces de deux blancs de deux oboles. Cela est à votre préjudice, car les Lombards recueillent tout le bon or et font leurs paiemens en nouvelle monnaie. Le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et Michel Lailler ont attiré à eux la connaissance des affaires des monnaies : à supposer que par cette diminution ils vous aient fait faire quelque profit, cela n'est pas à comparer à la perte qu'en ont soufferte vous et le royaume, comme pourraient l'expliquer mieux gens à ce connaissant.

« Mais il ne suffit pas à l'Université et à vos sujets de vous exposer les fautes et le mauvais régime des susdits, vous avez voulu qu'ils vinssent à vous pour vous bien conseiller ; ils souhaiteraient qu'il plût à Dieu de leur faire cette grâce. Ils y sont tenus, tout comme à vous sacrifier de bon cœur leur personne et leur avoir. Premièrement pour remédier à ces choses et avoir, le plus tôt que faire se pourra, une bonne et juste finance, il est à propos de clore la main à tous ces gouvernans, sans exception ; de les démettre de leurs offices, et de s'assurer de leurs biens, meubles et immeubles, ainsi que de leur personne, jusqu'à ce qu'ils aient rendu compte. Il faut annihiler tous dons accordés et toutes pensions extraordinaires ; mander tous les receveurs et vicomtes du domaine et des aides, ainsi que les grenetiers de la gabelle, et leur défendre, sous peine de confiscation de corps et de biens, de ne compter leurs recettes qu'à vous-même, sans égard à aucune assignation donnée sur eux. Les aides ayant été établies seulement pour la guerre et la défense du royaume, vous

devez les retirer toutes en votre main et ne pas les laisser aller à d'autre usage; vous en avez maintenant un si grand besoin, que personne ne pourra le trouver mauvais. Sur ce, veuillez vous souvenir du bon gouvernement de votre père le roi Charles, qui employa les aides si noblement, qu'il chassa les Anglais du royaume et recouvra ses forteresses. Ses officiers étaient pourtant bien payés; il lui restait encore de grandes finances, et il a laissé de beaux joyaux.

« Et si vous n'avez pas encore assez d'argent, il semble que vous pouvez en prendre à ceux qui le tiennent de vous. On pourrait vous nommer jusqu'à seize cents personnes riches et puissantes, dont le devoir est de secourir celles qui sont pauvres. On pourrait leur demander certaine somme comme mille francs chacune, en disant la manière dont elle leur sera restituée par la suite.

« Pour recevoir vos finances du domaine et des aides, il faudra choisir de notables prud'hommes craignant Dieu, sans avarice, et ne s'étant encore jamais mêlés de cette sorte d'affaires, à qui l'on donnera des gages licites, sans dons extraordinaires.

« La dépense ordinaire de vous, de la reine et du duc de Guyenne, doit être soigneusement examinée pour ne point passer deux cent mille francs.

« Quant au parlement, il faudra que ceux qu'on ne trouvera point suffisans soient déposés, et qu'on les remplace par des personnes notables, en observant les conditions anciennes.

« Le nombre de généraux de finance et de justice pour les aides, doit être réduit au nombre et usage anciens; quant aux élus qui prononcent en premier ressort sur le fait des aides, il nous semble que pour le

bien de vous et de votre peuple, on aurait pu confier leurs fonctions aux juges; c'eût été une grande épargne.

« La chambre des comptes devait être occupée par de bons prud'hommes anciens; c'est elle qui aurait dû vous avertir de tout ceci.

« Il nous semble que pour le conseil, on devrait choisir par bonne et vraie élection quelques hommes sages, et qu'eux seuls avec ceux de votre famille devraient former le conseil, vous conseiller loyalement, n'avoir l'œil à rien qu'à votre bien et celui de votre royaume. Ils devraient être défendus et soutenus par vous et votre justice, de manière que ce qu'ils aviseraient fût mis à exécution sans nulle contradiction.

« Nous croyons que pour pourvoir à la défense des frontières d'Aquitaine, de Picardie et des autres provinces, il faudrait y appliquer somme suffisante d'argent, en veillant à ce qu'il n'en résulte nul inconvénient. Nous demandons qu'on choisisse bonnes et suffisantes personnes, ayant des gages raisonnables pour avoir, de votre part, l'œil sur ceux qui ont pris en ferme les offices de prévôts, afin qu'ils ne grèvent pas, comme ils le font, les pauvres et simples gens par d'excessives amendes.

« L'Université et vos sujets vous supplient humblement d'ordonner à quelques personnes de votre sang et à d'autres sages hommes, de réformer tous ceux qui ont délinqué, et qui ont eu part à vos trésors sans cause raisonnable; et de commander aux prélats et bourgeois des provinces qui sont ici, de nommer les gens qui sont coupables de quelqu'une des choses susdites.

« Toutes ces choses, notre souverain seigneur, nous vous les avons exposées humblement, parce que nous

désirons, par-dessus tout, votre bien, votre honneur, la conservation de votre couronne. L'Université, votre fille, ne vous les a point dites pour en retirer aucun avantage temporel, mais pour faire son devoir. Chacun sait que ce n'est pas elle qui a coutume d'avoir les offices ni les profits. Elle ne se mêle que des publiques études, et de vous montrer ce qui touche votre honneur et votre bien, quand l'occasion le requiert; bien qu'elle soit venue plusieurs fois vous avertir desdites choses, il n'y a pas été pourvu, et votre royaume est tombé dans un danger si grand, qu'il ne peut plus croître, et nous requérons l'aide de votre fils aîné le duc de Guyenne, et du duc de Bourgogne, qui avait déjà entrepris la même besogne, sans épargner ni sa peine ni son bien. Mais les gouvernans susdits, craignant d'être démis, y ont mis toute sorte d'empêchemens, comme ils font encore présentement. Ils ont dit publiquement que l'Université parlait par haine seulement, et sur le témoignage de cinq ou six personnes; mais vous savez qu'elle n'a pas coutume de prendre ses informations de la sorte. Elle n'a rien dit qui ne soit clair et notoire, et il n'y a homme de si petit entendement qui ne connaisse leurs méfaits. Mais cela ne leur donnera pas gain de cause, car l'Université ne se taira point parce qu'ils le veulent, elle parlera tant que vous lui accorderez audience, et elle croirait manquer envers vous, si elle ne s'employait pas de tout son pouvoir à ce que les choses susdites soient mises diligemment à exécution.

« Nous requérons aussi l'assistance de nos redoutés seigneurs ici présens, de Nevers, de Vertus, de Charolais, de Bar, de Lorraine, du connétable et du maréchal de France, du grand-maître de Rhodes, du

maître des arbalétriers, et généralement de toute la chevalerie et écuyerie de votre royaume, qui est destinée à la conservation de votre couronne. Nous demandons encore l'aide de vos conseillers et de tous vos autres sujets, et que chacun, selon son état, s'acquitte de son devoir envers vous. »

Ce cahier de remontrances fut accueilli d'une approbation générale; il fut surtout fort applaudi par les députés des provinces et par un nombre infini de peuple qui se trouvait à l'assemblée.

Ces propositions de l'Université excitèrent de grands débats dans le conseil du roi. Un jour le sire d'Ollehain, chancelier d'Aquitaine, dans une vive discussion, interrompit le chancelier de France, trouvant son discours long et inutile; messire Arnaud de Corbie s'offensa de cette témérité, et répondit que la parole ne devait pas lui être ainsi ôtée par un homme qui n'était ni aussi ancien ni aussi fidèle serviteur du roi que lui. « Vous mentez par vos dents, répartit le Bourguignon « en colère. — Vous m'injuriez, dit le chancelier, moi « qui suis chancelier de France, et ce n'est pas la pre« mière fois; je l'ai toujours supporté et souffert par « respect pour monseigneur d'Aquitaine, et, par ce « motif seulement, je le supporterai encore. » Tous les assistans étaient troublés et affligés de cette dispute. Le duc d'Aquitaine, ému de colère, se leva, prit son chancelier par les épaules et le mit hors de la chambre. « Vous êtes un mauvais et orgueilleux ribaud, dit-il, « d'injurier ainsi, en ma présence, le chancelier de mon« seigneur le roi; nous ne nous soucions plus de vos « services [1]. »

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

Aussitôt après, malgré les instances de la reine et du duc de Bourgogne, le Dauphin prit pour chancelier un avocat nommé maître Jean de Vailly, que lui recommanda le duc Louis de Bavière; des gens plus sages ne le lui auraient peut-être pas indiqué.

Renvoyer ainsi un serviteur du duc de Bourgogne, qui avait été placé par lui, c'était, de la part du Dauphin, une marque certaine qu'il cédait de plus en plus à d'autres conseils. Le duc de Bar, qui, déjà au siége de Bourges, avait gagné crédit sur son esprit et l'avait déterminé à la paix, le comte de Vertus, le duc de Bavière, avaient peu à peu acquis sa confiance; ils lui avaient donné le désir de dominer; ils lui persuadaient qu'il avait l'âge et la prudence nécessaire pour prendre le gouvernement du royaume, et qu'il fallait se faire obéir par ses gens et tous les sujets de son père.

Le duc de Bourgogne voyait bien qu'on travaillait à le mettre hors du gouvernement du royaume; on lui avait enlevé la faveur du duc d'Aquitaine; chaque jour on pratiquait ses serviteurs, on les détachait de lui, on les faisait entrer dans les desseins qui lui étaient contraires. Déjà, depuis long-temps, il avait à se plaindre de Pierre Desessarts. Dans un temps même où il l'avait encore fort en gré, et lui confiait un pouvoir si mal exercé, il lui avait dit : « Prévôt de Paris, Montaigu a « mis vingt-deux ans à se faire couper la tête, mais « vraiment vous n'y en mettrez pas trois. » Depuis, lorsque, grâce aux ordres que Desessarts avait donnés, les Armagnacs avaient pu se retirer de Saint-Denis, il avait été fort soupçonné de s'être laissé gagner. A Bourges et à Auxerre, ses intelligences avec le parti opposé avaient été remarquées; maintenant il était dans les

bonnes grâces du Dauphin, qui écoutait ses conseils plus que ceux d'aucun autre.

D'un autre côté, le comte d'Armagnac restait en armes; le duc d'Orléans demeurait éloigné. Il avait eu à Angers une entrevue avec le roi de Sicile, le duc de Bretagne et le comte d'Alençon; on craignit qu'il ne formât quelque entreprise contre la paix. Cependant le chancelier du duc d'Orléans arriva à Paris, et se borna à exposer les griefs de son maître. Il se plaignait que le traité d'Auxerre n'était pas observé : le connétable de Saint-Pol se refusait à lui rendre le château de Coucy; il l'avait détruit en partie, et avait envoyé vendre à Paris les tuyaux de plomb qui distribuaient l'eau dans tout ce grand et bel édifice. Les habitans de Soissons avaient démoli le château qu'il avait dans leur ville, et il ne pouvait en avoir justice. Il demandait aussi qu'on l'assistât pour racheter son frère des mains des Anglais, et qu'on lui donnât les moyens de lever des subsides sur ses domaines.

Il n'était pas le seul mécontent de la façon dont on se conformait à la paix d'Auxerre : les confiscations n'étaient pas restituées; ceux qui se les étaient fait donner imaginaient mille prétextes pour s'y maintenir; ils étaient plus favorisés que les anciens possesseurs; c'étaient tous les jours nouveaux délais dans les procédures entamées à ce sujet.

Ainsi la haine entre les deux partis ne s'était point assoupie; ils continuaient à s'accuser des crimes les plus odieux. Les Armagnacs rapportaient que le duc de Bourgogne avait formé le dessein de faire tuer à Auxerre les princes d'Orléans et le duc de Berri; qu'il avait communiqué ce projet aux sires de Jacqueville et Desessarts; que celui-ci s'était refusé à ce crime, et en

avait fait secrètement prévenir les princes. Ce récit trouvait une créance assez générale [1]. Le duc de Bourgogne assurait aussi qu'on en voulait à sa vie : il rappelait l'assassin de Pontoise, le complot du sire de Saligny : encore en ce moment le parlement de Dole poursuivait Louis de Châlons, comte de Tonnerre, pour avoir proposé à Jean de Châlons, prince d'Orange, son cousin, et au sire de Neufchâtel, de faire périr le duc de Bourgogne, ainsi qu'eux-mêmes le déclaraient [2].

Toutefois on ne songeait pas encore à prendre les armes pour se disputer de nouveau le gouvernement. Le Dauphin s'éloignait du duc de Bourgogne, mais celui-ci avait toujours la plus grande part au pouvoir. Le roi, par lettres du 2 mars, venait de le charger de chasser hors du royaume les Anglais qui continuaient à y faire mille affreux ravages. Il avait reçu l'autorité d'assembler et de commander autant de gens de guerre qu'il le voudrait, de leur donner tels chefs qu'il jugerait convenable, d'occuper les villes et forteresses, enfin de faire pour la défense du pays tous actes de souveraine puissance. En outre l'opinion des députés aux états lui avait été plus favorable qu'aux autres princes. De concert avec l'Université et la ville de Paris il poursuivait la réformation demandée, et la faisait servir à ses vues. On commença par renvoyer ceux qui avaient été nommés dans les doléances de maître Pavilly. Le roi prit sous sa protection le chancelier; c'était lui qui depuis long-temps avait l'expédition des affaires; il était vieux et respecté de tous les gens de bien. Dans

[1] Chr. de Fr. — Juv. — Gol.
[2] Ar. du 18 juil. 1413.

l'exercice d'une si grande charge il avait toujours montré de la prudence et une inviolable fidélité.

L'homme qui était devenu le plus odieux, c'était Pierre Desessarts. Le grand amour que les Parisiens avaient eu pour lui s'était tourné en fureur. On regrettait que les Armagnacs eussent, par leurs méchantes pratiques, amené à eux un homme qui avait réellement aimé le roi et le bien du peuple, mais on n'en était que plus animé contre lui [1]. Une dernière aventure acheva de le perdre. Un homme d'armes bourguignon était logé dans une auberge, rue de la Harpe. Son cheval mourut; on le tira de l'écurie pendant la nuit, ct on le traîna à la porte du collége d'Harcourt. Les écoliers trouvant cette charogne le lendemain matin, se tinrent pour insultés, et la traînèrent à l'auberge d'où elle avait été amenée. L'aubergiste était un huissier au Châtclet, grand protégé du prévôt de Paris. Il traita insolemmcnt les écoliers. On s'échauffa, et l'on en vint aux mains; le sire Dcsessarts prit le parti de son huissier, et envoya à son secours. Tous les écoliers de l'Université s'en mêlèrent, le trouble se mit dans la ville [2]. Le Duc profita de l'occasion, et destitua le sire Desessarts de la charge de prévôt de Paris; elle fut donnée à un autre serviteur du duc de Bourgogne, messire le Borgne de la Heuze, un de ses plus vaillans chevaliers.

Quant au maniement des finances pour lequel il allait être recherché, il arriva à Desessarts de dire que sa justification serait facile; qu'il avait donné deux millions au duc de Bourgogne, ct qu'il en montrerait le

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — Journal de Paris.
[1] Chron. nº 10297.

reçu signé du Duc lui-même. Cette parole décida sa perte. D'ailleurs le duc d'Aquitaine et les princes qui le gouvernaient en étaient venus à ne pouvoir plus se passer de Desessarts ; il était l'âme de leurs conseils. On disait que son projet était d'enlever le roi et le Dauphin ; qu'il avait réuni pour cela cinq ou six cents hommes d'armes à Melun. On ajoutait que sans cesse il répétait aux princes que le peuple de Paris devait être mené rudement et tenu en crainte [1]. Il lui fallut se dérober aux périls qui le menaçaient ; il se sauva dans la forteresse de Cherbourg dont il était capitaine.

Le peuple commençait à s'échauffer. Les bouchers étaient toujours les maîtres de la ville, chacun tremblait devant eux. Le duc de Bourgogne les avait plus que jamais choyés et caressés. C'était un chagrin pour beaucoup de ses propres serviteurs et chevaliers de le voir se mêler à de telles gens [2]. L'Université aussi se repentait d'avoir été pour quelque chose dans une affaire qui tournait en un si grand désordre ; cela donnait en quelque sorte raison à ceux qui avaient trouvé moquable et impertinent de voir des gens sans nulle pratique des affaires, et tout spéculatifs, quitter leurs livres, pour régenter les princes et pour gouverner l'État comme leurs classes.

Ce fut dans l'espérance de détourner le duc de Bourgogne de cette mauvaise voie, que des hommes de bien, qui ne lui étaient pas contraires, allèrent prier maître Juvénal de le voir et de lui donner de sages conseils. Juvénal se présenta plusieurs fois à l'hôtel d'Artois, il y attendit long-temps sans avoir audience;

[1] Mezerai. — Fabert.

[2] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

enfin une nuit le Duc le fit venir ; alors il lui remontra de son mieux, d'abord qu'il ne devait pas s'obstiner à toujours soutenir qu'il avait bien fait de faire tuer le duc d'Orléans : il en était advenu assez de maux, disait-il, pour qu'il convînt d'avoir tort : au moins devait-il protester qu'il tiendrait les promesses faites à Auxerre. Il lui dit ensuite qu'il n'était pas conforme à son honneur de se laisser gouverner par des bouchers, des écorcheurs de bêtes, et tant de méchantes gens. Il ajouta qu'il pouvait lui garantir que cent bourgeois de de Paris, des plus notables, s'engageraient à l'accompagner toujours, à faire ce qu'il leur commanderait, et même à lui prêter de l'argent s'il en avait besoin.

Le Duc écouta assez patiemment l'avocat-général ; mais il répondit d'abord qu'il n'avait pas eu tort et qu'il ne le confesserait jamais : que quant aux gens dont on lui parlait, il savait ce qu'il avait à faire, et qu'il n'en serait pas autrement.

Les choses en étaient là, lorsque tout à coup, le 28 avril, Pierre Desessarts, à la tête de quelques hommes d'armes, rentra dans Paris, et s'empara de la Bastille Saint-Antoine en vertu des ordres du Dauphin. Au premier bruit de cette nouvelle, les deux frères Legoix, Denis de Chaumont, Caboche et Jean de Troye, chefs des bouchers, répandirent dans le peuple que c'était le commencement du dessein que Pierre Desessarts avait formé d'enlever le roi et de détruire la ville. La sédition commença ; on alla en foule requérir le prévôt des marchands de délivrer la bannière de la ville, et d'avertir les cinquantainiers et les dixainiers qu'ils eussent à se rendre en armes sur la place de Grève. Le clerc de l'Hôtel-de-Ville montra une grande fermeté. Il leur représenta qu'ils avaient promis de ne

jamais prendre les armes sans en prévenir le duc d'Aquitaine deux jours d'avance. Les séditieux et même les petites gens finirent par entendre raison ; ils se retirèrent, en se donnant parole pour le lendemain [1].

Le lendemain le prévôt des marchands, les échevins, les cinquantainiers, qui étaient tous d'honorables et riches bourgeois, résolurent de tenter les derniers efforts pour empêcher le désordre. Ils se rappelaient avec un triste souvenir les suites des troubles et des émeutes. Plusieurs d'entre eux entreprirent de ramener la populace à des sentimens plus calmes. Cela était difficile ; les chefs, lorsqu'on leur disait de prendre confiance au duc d'Aquitaine, répondaient en tumulte : « N'est-ce « donc pas inutilement que nous avons jusqu'ici, soit en « secret, soit en public, fait entendre au roi, à son fils, « à son conseil et aux grands de l'État, les maux insup- « portables où des traîtres et de mauvais Français pré- « cipitent le royaume? N'a-t-on pas toujours négligé « d'y porter remède ? C'est donc à nous de nous faire « justice et d'en tirer vengeance. »

Peut-être les gens sages de la ville auraient-ils réussi à apaiser cette fureur ; mais il y avait des chevaliers du duc de Bourgogne qui entraînaient les séditieux, et leur donnaient de mauvais conseils. Le sire de Jacqueville, qui avait succédé dans leur confiance à Pierre Desessarts, et le sire de Mailly se mirent à la tête de tout ce peuple. L'on courut attaquer la Bastille ; cette forteresse était imprenable. Cependant le sire Desessarts, voyant leur fureur, ne voulut point pousser les choses à l'extrême ; il se montra à une fenêtre, répétant qu'il n'était rentré que par l'ordre de monseigneur

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

le duc d'Aquitaine, dont il présentait les lettres et le sceau. Il protesta qu'il n'avait aucun mauvais dessein contre la ville de Paris; qu'il ne demandait qu'à en sortir, et promettait de ne jamais revenir à la cour sans le consentement des bourgeois. Le tumulte était si grand qu'il ne pouvait se faire entendre; en vain il les conjurait, les mains jointes, de l'écouter; ils ne répondaient que par des cris d'extermination. Sur ce, arriva le duc de Bourgogne, qui commença à calmer le peuple en disant qu'il se chargeait du sire Desessarts, qu'il le garderait lui-même et en répondait. Il lui cria de descendre; Desessarts obéit; quand il fut au milieu de cette troupe furieuse que la présence du Duc contenait à peine : « Monseigneur, dit-il, je suis venu sur « votre sauve-garde; si vous ne pouvez me garantir de « la rage de ces gens-là, laissez-moi rentrer. — N'aie « aucun souci, mon ami, répondit le Duc, je t'assure « et te jure sur ma foi que, s'il le faut, je te couvrirai « de mon corps. » Il lui prit la main, lui fit une croix sur le dos de la main en signe de serment, l'emmena hors de la foule, et le fit conduire au Louvre [1].

Les séditieux alors se portèrent à une violence plus audacieuse encore, et si insolente, que sûrement elle leur avait été conseillée par de grands personnages. Ils se portèrent en tumulte à l'hôtel du duc d'Aquitaine. Il y avait déjà quelque temps que le peuple était porté de mauvaise volonté contre lui; depuis qu'il n'était plus gouverné par le duc de Bourgogne, on disait de lui que c'était un prince qui ne songeait à rien de sérieux, qui ne s'occupait qu'à avoir de magnifiques habits, à rassembler des chanteurs et des enfans de

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

chœur, à entendre le son des orgues; on répandait qu'il était livré à l'intempérance et à la débauche, qu'il passait les nuits à table[1]; enfin le mauvais train que lui faisaient suivre ses serviteurs le jetterait, disait-on, dans la même maladie que son père, et perpétuerait ainsi les calamités du royaume. Dès qu'on sut, chez le duc d'Aquitaine, que la populace allait assiéger l'hôtel, on lui proposa de s'armer avec tous ses chevaliers, et de se ranger devant la porte sous le loyal étendard des fleurs de lis. Pendant qu'on en délibérait, les bouchers arrivèrent, plantèrent la bannière de la ville, et, avec des cris forcenés, demandèrent qu'on les fît parler au Dauphin; son beau-père, le duc de Bourgogne, était déjà près de lui; il lui conseilla d'ouvrir la fenêtre, et de leur parler doucement.

« Mes chers amis, dit-il, qu'avez-vous? Non-seule-« ment je vous écouterai, mais je ferai ce que vous « voudrez. »

Alors le chirurgien, Jean de Troye, prit la parole : « Monseigneur, dit-il, vous voyez vos très-humbles « sujets, les bourgeois de Paris, en armes devant vous. « Ils veulent seulement vous montrer par là qu'ils ne « craindraient pas d'exposer leur vie pour votre ser-« vice, comme ils l'ont déjà su faire ; tout leur déplaisir « est que votre royale jeunesse ne brille pas à l'égal de « vos ancêtres, et que vous soyez détourné de suivre leurs « traces par les traîtres qui vous obsèdent et vous gou-« vernent. Chacun sait qu'ils prennent à tâche de cor-« rompre vos bonnes mœurs, et de vous jeter dans le « déréglement. Nous n'ignorons pas que notre bonne « reine, votre mère, en est fort mal contente; les

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Reg. du parlement.

« princes de votre sang eux-mêmes craignent que lors-
« que vous serez en âge de régner, votre mauvaise
« éducation vous en rende incapable. La juste aversion
« que nous avons contre des hommes si dignes de châ-
« timent, nous a fait solliciter assez souvent qu'on les
« ôtât de votre service. Nous sommes résolus de tirer
« aujourd'hui vengeance de leur trahison, et nous
« vous demandons de les mettre entre nos mains. »

Les cris de la foule témoignèrent que l'orateur avait parlé selon ses sentimens. Le Dauphin, avec assez de fermeté, répondit : « Messieurs les bons bourgeois, je
« vous supplie de retourner à vos métiers, et de ne
« point montrer cette furieuse animosité contre des ser-
« viteurs qui me sont attachés. — Si vous en connaissez
« quelques-uns, ajouta le chancelier d'Aquitaine, qui
« aient manqué de fidélité, nommez-les, on les punira
« comme ils le méritent. » Jean de Troye en remit alors une liste : elle comprenait près de cinquante seigneurs et gentilshommes : le chancelier d'Aquitaine était lui-même en tête de la liste. Cette populace le força à la lire tout haut plusieurs fois[1].

Le Dauphin, cependant, indigné de tant d'affronts, et voyant qu'il ne pourrait sauver ses serviteurs, jeta un regard de courroux sur le duc de Bourgogne : « Beau-père, dit-il, ceci m'est fait par vos conseils, et
« vous ne pouvez vous en justifier, car ce sont des
« gens de votre hôtel qui sont les principaux; mais
« comptez qu'une fois vous vous en repentirez, la be-
« sogne n'ira pas toujours ainsi à votre plaisir. » Le duc de Bourgogne répondit d'un ton d'excuse : « Mon-
« seigneur, vous vous informerez quand votre colère

[1] Monstrelet.

« sera refroidie. » Alors le Dauphin prit une croix d'or que portait sa femme, et fit jurer dessus au duc de Bourgogne qu'il n'arriverait aucun mal à ceux que le peuple allait saisir; puis il se retira dans la chambre du roi. Les séditieux enfoncèrent les portes, se répandirent dans l'hôtel, et s'emparèrent violemment du duc de Bar, cousin-germain du roi, du chancelier d'Aquitaine, du sire Jacques de la Rivière, de messire d'Angenne, des deux frères Boissay, des deux frères Mesnil. Leur brutalité fut telle, qu'ils arrachèrent le sire de Vitry à la duchesse d'Aquitaine, qui voulait le sauver.

On mena les prisonniers au Louvre; mais tous ne purent être préservés de la cruauté des bouchers. Maître Bridoult, secrétaire du roi, fut jeté dans la rivière. Un riche tapissier, nommé Martin, fut massacré. On fit périr aussi un habile mécanicien nommé Watelet, qui avait construit de belles machines de guerre pour le duc de Berri. Courtebotte, musicien du duc d'Aquitaine, eut le même sort.

Jamais les bouchers n'avaient exercé un si grand pouvoir dans la ville. Chaque jour ils entraient chez le duc d'Aquitaine, et lui faisaient débiter insolemment que ce qu'ils avaient fait était pour son honneur et pour le bien du royaume. On lui répétait ensuite, avec une licence sans égale, de dures leçons sur sa conduite et son dérèglement.

Maître Eustache Pavilly se signala surtout dans ses injurieuses réprimandes. Il fit un long récit des vices dont les princes de France avaient pu donner le scandale, et alla jusqu'à dire que la maladie du roi et l'assassinat du duc d'Orléans avaient été des punitions du ciel pour le désordre de leur conduite. Il signifia au Dauphin que s'il ne se réformait pas, on serait obligé

de transférer son droit à son second frère, ainsi que la reine l'en avait, disait-on, menacé.

On lui demandait en même temps de presser les poursuites contre ceux qui avaient été mis en prison; on voulait qu'il publiât de nouvelles menaces contre les Armagnacs et tous ceux qui armeraient en leur faveur [1]. Le duc d'Aquitaine n'était pas en mesure de leur rien refuser. Il les écoutait avec douceur et patience, en les conjurant chaque fois d'avoir quelque considération pour son cousin le duc de Bar et pour les fidèles serviteurs qu'ils lui avaient enlevés.

En ce même temps, les Gantois avaient envoyé des députés à leur Duc, pour le prier de renvoyer parmi eux son fils le comte Philippe de Charolais, qu'ils aimaient déjà beaucoup. Les Parisiens firent grand'fête à ces Gantois. On leur donna un magnifique dîner à l'Hôtel-de-Ville.

En signe de fraternité, les gens de Paris et ceux de Gand prirent le chaperon blanc, et jurèrent de s'assister mutuellement. Les hommes sages craignirent de voir renaître cette révolte générale de tous les peuples, qui avait, trente ans auparavant, failli causer d'étranges révolutions; en effet, ceux qui étaient maîtres de tout à Paris ne manquèrent pas d'envoyer des députés dans toutes les bonnes villes, pour les engager à faire cause commune et à arborer le chaperon blanc [2].

Ce chaperon devint tout aussitôt l'enseigne du parti. Les bouchers s'en allèrent l'offrir au Dauphin, au duc de Bourgogne, au duc de Berri et aux seigneurs du conseil, en leur disant de le porter en témoignage de

[1] Lettres du roi, du 9 mai.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

leur amour pour le peuple et la bonne ville de Paris. Dans les commencemens n'en avait pas qui voulait. Ceux qu'on soupçonnait d'être Armagnacs n'obtenaient pas d'abord cette faveur [1]. Bientôt tout le monde finit par en porter. Ces bouchers, que pour lors on nommait Cabochiens, étaient même si malveillans et insolens, qu'un jour le duc d'Aquitaine étant à sa fenêtre, avait laissé tomber son chaperon, de telle sorte que, par hasard, il passait sur l'épaule droite comme une écharpe. Les bouchers se prirent à dire : « Voyez donc « ce bon enfant de Dauphin, qui fait de son chaperon « blanc la bande des Armagnacs. Il en fera tant qu'il « nous mettra en colère [2]. »

Les gens de bien tremblaient des malheurs effroyables que préparait une telle domination. L'Université et les bons bourgeois étaient loin d'approuver un tel désordre. Ils cherchaient les moyens de se préserver des calamités qu'ils voyaient fondre sur eux. Ils envoyèrent le sire de Craon au duc d'Orléans, pour lui protester du respect de la ville de Paris, et pour essayer d'ajuster ce qui s'était passé. L'Université, de son côté, offrit de s'entremettre pour apaiser le duc d'Aquitaine. On chercha aussi à tirer quelques bons avis de l'avocat-général Juvénal, qui avait long-temps gouverné Paris, et qui montrait toujours tant d'amour pour le roi et pour le royaume. Il consentit à entrer en conférence avec quelques Bourguignons assez sages, et même avec maître Pavilly, qui était tout aux Legoix et aux Saint-Yon. Ce n'est pas que l'avocat-général eût grande espérance [3]. Tout dernièrement, il avait su quelles

[1] Journal de Paris.
[2] Juvénal.
[3] *Idem.*

tristes réponses avaient faites des personnes dévotes et contemplatives, et surtout de saintes religieuses qui avaient parfois des visions, lorsqu'on était venu leur demander comment tout ce désordre finirait. L'une avait vu trois soleils, signe bien funeste; l'autre avait remarqué le ciel couvert de sombres nuages au-dessus de Paris, et serein du côté d'Orléans. Une troisième avait rêvé que le roi d'Angleterre était sur les tours de Notre-Dame, et le roi de France entouré d'un cortége de deuil, humblement assis sur une pierre dans le parvis. Il y avait bien à craindre que tous ces malheurs ne vinssent de l'excommunication que Boniface VIII avait prononcée contre Philippe-le-Bel et sa race. Voilà ce que disaient tristement les prud'hommes qui consultaient entre eux sur les moyens de sauver le royaume. Juvénal était d'avis que ce qui importait le plus, avant tout, c'était que les princes rompissent toute alliance avec les Anglais. En parlant ainsi, il semblait faire un reproche aux Bourguignons, tout aussi bien qu'aux Armagnacs. Les uns comme les autres recherchaient les secours des ennemis du royaume; aussi les gens de bien n'avaient point à se joindre avec les gens des deux partis.

Rien ne pouvait donc arrêter les excès des bouchers. Chaque jour c'était quelque nouvelle violence. Le comte de Vertus, ne se trouvant plus en sûreté, parvint à s'évader de Paris sous un déguisement. Le Dauphin cherchait aussi les moyens d'échapper à sa déplorable situation. Il écrivait secrètement au duc d'Orléans, au duc de Bretagne, au roi de Sicile, de le venir délivrer. Néanmoins sa faiblesse autorisait et encourageait le désordre. Il n'y avait rien qu'il ne signât et n'approuvât sans résistance. Ainsi on le fit consentir

à l'emprisonnement de soixante riches bourgeois qu'on rançonna durement. Il reprit son ancien chancelier ; il donna le gouvernement de Paris au sire de Jacqueville ; Chaumont, et Caboche, infâmes écorcheurs, et valets de la boucherie, furent nommés commandans de Saint-Cloud et de Charenton ; ils prêtèrent serment entre ses mains [1].

A ce moment le roi, qui était depuis long-temps malade, revint à la santé. Le 18 de mai, il s'en alla en procession solennelle remercier Dieu à Notre-Dame. Pendant son chemin le prévôt des marchands et les échevins se présentèrent respectueusement à lui. Maître Jean de Troye le harangua, et, lui offrant le chaperon blanc, le conjura de le porter comme marque d'affection pour sa bonne ville de Paris. Le roi y consentit facilement. Dès lors personne ne put se dispenser d'en faire autant. Le parlement, l'Université, le clergé ne se montrèrent plus en public qu'avec le chaperon.

Deux jours après, maître Pavilly, à la tête d'une députation de factieux, obtint audience du roi. Il lui débita un long discours pour justifier tout ce qui avait été fait depuis quelque temps, et compara la ville de Paris à un jardinier sage, qui aurait arraché les mauvaises herbes dont les lis étaient empoisonnés et étouffés. Le chancelier de France lui demanda au nom de qui il parlait ; le prévôt des marchands et les échevins qui étaient présens l'avouèrent de tout ce qu'il avait dit, car les plus honnêtes gens de la ville cédaient sans cesse à la crainte qu'inspiraient les séditieux. En même temps la foule s'était amassée autour de l'hôtel Saint-Paul. La milice était en armes sous le commandement du sire de

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Jacqueville. De moment en moment de nouveaux bourgeois entraient dans l'hôtel, et venaient grossir la députation. On demandait à grands cris le duc d'Aquitaine. Le prince, épouvanté de cette fureur toujours croissante de la populace, consentit à se montrer. Le duc de Bourgogne, qui peut-être trouvait que les choses allaient trop loin, descendit et supplia instamment les séditieux de se retirer; il leur représenta que le roi était à peine rétabli; que ce tumulte allait le rejeter dans son désordre d'esprit; rien ne put les calmer; ils criaient que c'était pour le bien du roi et du royaume qu'ils étaient venus. Bientôt Jean de Troye produisit une liste des personnes dont ces furieux demandaient l'emprisonnement. Le duc Louis de Bavière était le premier; jusque là il avait été, ainsi que la reine sa sœur, assez agréable au peuple de Paris; mais la méfiance s'était aussi portée sur lui. On prétendait qu'il faisait le bon serviteur, mais qu'au fond il était pour les Armagnacs[1]. C'était la crainte qu'on ne fit échapper le Dauphin, et l'idée qu'il était entré en correspondance secrète avec le duc d'Orléans, qui avaient animé toute cette populace.

Le duc de Bourgogne, n'obtenant rien de leur fureur, remonta chez la reine, et lui dit ce qu'on demandait. Elle fut saisie d'un grand trouble, elle appela son fils, et lui commanda de retourner avec le duc de Bourgogne parler à ces gens-là, pour les supplier d'épargner son frère. Le duc d'Aquitaine se prit alors à pleurer, et se retira dans un cabinet. Le duc de Bourgogne lui rendit quelque courage, et ils descendirent. Là ils conjurèrent les séditieux de se désister de leur demande,

[1] Journal de Paris.



ou du moins d'accorder huit jours sur parole au frère de la reine. Il devait se marier le lendemain à la veuve du comte de Mortaigne[1]; tout était prêt pour la célébration; il promettait de se représenter, et de se rendre prisonnier la semaine d'après. Ils furent impitoyables, et répondirent qu'ils iraient le prendre en présence même du roi et de la reine. Quand elle sut la cruauté des Parisiens, elle voulait suivre son frère et partager sa prison. Pour lui, ne voyant aucun moyen d'échapper, il descendit plein de tristesse et d'amertume, se rendit à eux, leur demanda de se borner à son emprisonnement et de faire grâce aux autres. « Si je suis « coupable, dit-il, punissez-moi sans miséricorde, « sinon délivrez-moi promptement afin que je retourne « en Bavière pour ne jamais revenir en France. »

Jacqueville monta ensuite dans l'hôtel avec une quinzaine d'hommes armés, et, brutalement, sans nul égard pour la reine, pour le roi, pour monseigneur d'Aquitaine, pénétrant partout, brisant les portes, il s'empara de tous ceux que le peuple demandait. Pour comble de barbarie, il y avait sur cette liste treize dames des plus considérables de l'hôtel de la reine et de la duchesse d'Aquitaine. Elles furent emmenées avec rudesse, mises deux à deux sur des chevaux, et conduites au Louvre. Parmi les autres prisonniers, était l'archevêque de Bourges, prélat du plus grand mérite, et confesseur de la reine; et ce qui montrait la folie de ce peuple, le sire d'Ollehain, qu'on avait forcé huit jours auparavant le Dauphin de reprendre pour chancelier, fut aussi conduit en prison. On prit encore un écuyer du duc d'Orléans qui, la veille, avait apporté des let-

[1] Ailleurs *Mortagne*. (R.)

tres de son maître. Peu après, ils les remirent pourtant en liberté, ainsi que le sire d'Ollehain [1].

Cependant les bourgeois riches et sages, l'Université, le parlement, gémissaient de plus en plus de cette tyrannie, et refusaient de se mêler en rien à tous les actes des séditieux. Le conseil du roi avait moins de fermeté. On fit formellement approuver et reconnaître pour agréable, par le roi, tout ce qui avait été fait; ses lettres traitèrent de serviteurs loyaux et zélés, ceux qui avaient arrêté dans son hôtel les princes de son sang, et leur donnèrent de publiques louanges. Elles justifiaient ces violences, en disant qu'on soupçonnait de machinations, de conspirations et de crimes, les personnes emprisonnées. Ce fut après délibération du conseil, où assistaient les princes et tout ce qui restait encore de seigneurs auprès d'eux, que ces lettres furent délivrées, sans nulle contradiction. On ne trouva pourtant qu'un seul secrétaire du roi qui voulût les expédier [2].

Le surlendemain, le roi et les princes se rendirent, couverts du chaperon blanc, au parlement, pour y faire enregistrer les ordonnances d'économie et de réformation, qui avaient été dressées sur la demande des

[1] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis. — Pasquier. (Cette citation a rapport au chapitre III du livre sixième des *Recherches de la France*. Étienne Pasquier, auteur de cet ouvrage curieux mais un peu confus et où la critique manque souvent de sagacité, naquit à Paris en 1529, et y mourut le 31 août 1615. L'édition la plus complète de ses œuvres est celle de Trévoux, 1723, en 2 vol. in-fol., quoiqu'on n'y trouve ni les *Ordonnances générales d'amour* (le Mans, sous le nom de *Vallezergues*, 1564, in-8°), ni le *Manifeste* après le procès de Barrière qui avait attenté à la vie de Henri IV, ni le *Catéchisme des Jésuites*, inséré dans un *Recueil de pièces historiques et curieuses*, 1717, 2 vol. in-12, et imprimé à part à *Villefranche*, chez Guillaume Grenier, 1602, in-8°.) (R.) — Saint-Remy.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

États et de l'Université. Elles étaient bonnes et sages. Des hommes expérimentés et raisonnables les avaient composées pendant tous ces troubles ; il eût été à souhaiter qu'elles fussent observées fidèlement. En même temps, on en enregistra une autre, qui renouvela les défenses d'armer en faveur des princes. En effet, le duc d'Orléans et ses partisans, émus de tout ce qui se passait à Paris, recommençaient à lever des troupes [1]. Cette fois, il agissait avec la secrète approbation du roi et du duc d'Aquitaine, qui s'était adressé au duc de Bretagne et à lui, pour être délivré des factieux de Paris. Ils donnaient à toute leur conduite l'apparence du respect et de la soumission, et ne réclamaient que l'exécution de la paix d'Auxerre. De sorte que les gens de bien en étaient venus au point de ne les plus blâmer. Il y avait même des serviteurs du duc de Bourgogne, tels que les sires de Croy, de Roubais, de Châtillon et de la Viefville, qui s'étaient éloignés, par horreur de ce qu'ils étaient obligés de voir à Paris.

Les bouchers, se sentant abandonnés de tous les honnêtes gens, ne s'en livraient que plus à tous les excès. Le duc de Bourgogne avait traduit les prisonniers devant douze commissaires institués pour les juger. Pendant qu'on instruisait cette informe procédure contre le sire Jacques de la Rivière, le sire de Jacqueville entra un jour dans sa prison. Il commença par adresser de rudes paroles au prisonnier. Le sire de la Rivière était un des seigneurs les plus polis, les plus aimables, et les plus savans de toute la cour ; il vit bien qu'il était dangereux d'engager querelle avec un tel homme, et s'efforça de lui répondre le plus douce-

[1] Monstrelet.

ment qu'il pouvait. Mais l'autre étant allé jusqu'à lui dire qu'il était traître et déloyal, se sentant attaqué dans son honneur, il répliqua à Jacqueville, qu'il en avait méchamment menti, et que s'il plaisait au roi il le combattrait. Pour lors ce capitaine des bouchers prit sa hache d'armes, en frappa la Rivière à la tête et l'étendit mort à ses pieds [1] ! Le lendemain, on plaça le cadavre dans une charrette, avec le sire de Mesnil que les commissaires venaient de condamner. Le vivant et le mort furent amenés à l'échafaud et décapités. On répandit dans le vulgaire que le sire de la Rivière s'était tué en se frappant la tête avec un pot d'étain. Tout ce qui n'était point la populace, sut bien que Jacqueville avait assassiné un homme sous la sauve garde de la justice.

Peu de jours après le roi retomba dans sa maladie, et comme sa faible volonté n'était plus là pour défendre son vieux serviteur le chancelier, à qui il était attaché, les séditieux le firent révoquer. Les princes, pour adoucir la disgrâce de cet homme respectable, donnèrent les sceaux à son gendre, Eustache de Laitre [2].

Pour mettre le comble aux malheurs du royaume, les Anglais entraient sans nulle résistance dans la Guyenne. Le sire d'Albret ne se mettait point en peine de les combattre ; le comte d'Armagnac les favorisait plus ouvertement encore, et portait leur croix rouge sur sa cotte d'armes. Bientôt le sire de Helly, maréchal de Guyenne, arriva à Paris disant qu'il n'avait nulle ressource pour soutenir la guerre, mais que si l'on voulait lui donner de l'argent, il tâcherait de réunir une

[1] Juvénal. — Fenin. — Saint-Remy.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

armée pour défendre la frontière. La chose pressait, et l'on résolut de se servir de la rude autorité des bouchers pour réussir plus tôt à rassembler quelque finance. Des commissaires furent nommés pour taxer chacun selon ses facultés, Legoix, Caboche, de Troye et Chaumont, furent commis à la recette. Ils la firent en effet avec leur violence accoutumée et sans ménager personne, conduisant en prison ceux qui ne s'acquittaient pas sur-le-champ, ecclésiastiques, officiers du roi ou autres. L'avocat-général Juvénal, que tout le monde respectait, ayant réclamé contre sa taxe de deux mille écus, fut amené au Châtelet. Le vénérable Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame, l'honneur de l'Université, ayant refusé de payer, et ayant doucement représenté que la façon dont on s'y prenait n'était ni honorable, ni selon la loi de Dieu, ils voulurent le prendre ; il se cacha dans les voûtes de Notre-Dame, et ils saccagèrent sa maison.

Cette taxe donna encore plus d'aversion à la bourgeoisie contre les bouchers. Peu à peu, se sentant poussée à bout, elle reprenait courage et commençait à exprimer plus haut ses sentimens. Mais les autres répondaient : « D'où vient donc que nous avons toujours « été avoués de ce que nous faisons par quelques-uns « d'entre vous? » Les bourgeois s'excusaient alors sur l'autorité du roi, qui avait aussi cédé à la violence. « D'ailleurs, disaient-ils, pouvions-nous croire que « vous iriez à de tels excès [1] ? »

Une des choses qui les occupaient le plus, c'était de presser la condamnation du sire Desessarts. Ils le craignaient encore dans sa prison. Comme ils le connais-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

saient habile et cruel, ils voulaient se mettre à l'abri des retours de fortune, qui auraient pu le ramener auprès des princes. Il avait beaucoup d'ennemis et d'envieux, et il avait fait tout ce qu'il fallait pour les mériter; de sorte que l'opinion ne le défendait guère contre les commissaires chargés de le juger. Il fut donc condamné, et le 1er juillet on le conduisit au supplice, sur une claie, après lui avoir rasé les cheveux. Il avait une houpelande noire fourrée de martre, et une croix de bois en sa main. Sa fermeté ne l'abandonna pas un instant, il avait le visage riant, et regardait d'un œil assuré tous les apprêts de sa mort. Le voyant si calme et si gai, beaucoup de gens imaginaient qu'il se flattait d'être délivré par ce peuple dont il avait été tant aimé. Cependant personne n'y songea, bien que tous les assistans pleurassent à chaudes larmes. Arrivé sur l'échafaud, il ne demanda pas d'autre grâce que de ne pas entendre la lecture de son jugement, où l'on avait accumulé toutes sortes de crimes. Cela lui fut accordé; il se mit à genoux, baisa une petite image d'argent que lui présenta le bourreau, et tendit courageusement la tête. Son corps fut suspendu au même gibet où, trois ans auparavant, il avait fait attacher le corps du sire de Montaigu.

L'insolence du sire de Jacqueville allait toujours croissant. Un soir qu'il faisait sa ronde avec le guet, autour de l'hôtel Saint-Paul, il entendit la musique d'un bal chez le duc d'Aquitaine; il monta, entra hardiment dans la chambre, et commença à réprimander durement le prince sur sa vie dissolue et indigne de son rang. Le sire Georges de la Tremoille s'avança pour répondre à cet injurieux discours. Jacqueville lui reprocha d'être l'auteur de tous ces désordres. Une querelle s'en-

gagea; les deux chevaliers se donnèrent de mutuels démentis. La patience manqua au Dauphin; il s'élança sur le sire de Jacqueville et le frappa de trois coups de poignard qu'arrêta sa cotte de mailles. Le guet, entendant le bruit, pénétra dans la salle; le sire de la Tremoille allait être massacré, si le duc de Bourgogne, à force de supplications, n'avait obtenu sa grâce. Le duc d'Aquitaine fut si troublé de cette horrible scène qu'il en cracha le sang. Il ne trouvait aucun moyen de se tirer d'esclavage; mais les bons bourgeois de Paris souffraient de le voir livré à de tels affronts, et le faisaient secrètement assurer de leur affection [1].

Cependant les princes d'Orléans avaient rassemblé leurs hommes et s'avançaient vers Paris. Déjà Louis de Bosredon et Clignet de Brabant tenaient la campagne dans le Gatinais; les bouchers conçurent quelque inquiétude et les gens sages prirent de l'espérance. Le peuple commençait à être las de tout le train des choses. Il n'y avait plus de commerce, et les pauvres ouvriers étaient sans cesse détournés de leur travail, pour faire le guet et garder la ville. En même temps on savait qu'il n'y avait rien de si raisonnable que les demandes des princes; ils ne voulaient que l'exécution de la paix d'Auxerre dont les conditions n'avaient pas été observées à leur égard, encore se plaignaient-ils bien plus des violences et des outrages exercés contre le roi et le duc d'Aquitaine, que des torts qu'on avait à leur égard; le roi de Sicile était de leur alliance [2]. Le comte d'Eu lui-même, qui venait de marier sa sœur, il y avait peu de jours, au comte de Nevers, frère du duc de Bour-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
[2] Monstrelet.

gogne, était allé aussitôt après joindre les princes. Ils étaient arrivés jusqu'à Verneuil à vingt-cinq lieues de Paris. De là ils avaient envoyé des commissaires pour protester de leurs bonnes intentions. Le conseil du roi délibéra que des conférences seraient entamées pour le maintien de la paix, et que chaque prince y enverrait son commissaire avec les ambassadeurs du roi. On fit choix d'hommes sages, habiles et propres à aplanir les difficultés [1].

Au moment de leur retour, le roi recouvra la raison; ce qui parut encore une circonstance heureuse. On lui rendit compte de la situation des affaires et des bonnes dispositions des princes, qui étaient à Verneuil. Ils avaient fait grand accueil aux commissaires, avaient montré un sincère désir de la paix, et ne demandaient pas même à entrer dans Paris.

Il était nécessaire de conduire la chose avec une extrême prudence; le Dauphin et le conseil du roi avaient besoin d'appui pour arriver à une heureuse conclusion. On commença par envoyer le rapport des ambassadeurs au parlement et à l'Hôtel-de-Ville, afin d'avoir l'avis de ces deux corps : on avait pris soin de ne pas y noter les plaintes que les princes faisaient de toutes les insultes faites au roi, à sa famille et à son autorité. Le parlement ne balança point, et sur-le-champ conseilla au roi d'envoyer les ducs de Berri et de Bourgogne conférer avec les princes de l'autre parti.

Les ambassadeurs étaient allés eux-mêmes à l'Hôtel-de-Ville, et la bourgeoisie semblait être si bien disposée, qu'on pouvait espérer un avis favorable. En effet, la nouvelle fut reçue comme un bienfait de la

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

Providence; presque tout d'une voix, on allait approuver la proposition, lorsque tout à coup le sire de Jacqueville entra dans la grand'salle, avec Chaumont, Caboche et une centaine de leurs pareils, armés de pied en cap : « Nous ne voulons point de cette paix traî-« tresse, » s'écrièrent-ils.

Puis Simon Caboche, imposant silence à tous, prit la parole, et s'adressant aux ambassadeurs d'un air farouche et menaçant : « Comment! vous avez jus-« qu'ici approuvé tout ce que le roi a fait, et mainte-« nant vous conseillez la paix avec des traîtres qui vou-« laient le détrôner, il y a deux ans! S'ils étaient de « bonne foi, auraient-ils permis à Louis de Bosredon « et à Clignet de Brabant de conserver des châteaux « dans le Gatinais, et de ravager toute la contrée? Ils « offrent leurs personnes et leurs biens pour le service « du roi; ils ne demandent qu'à lui présenter leurs res-« pects, et ne désirent pas que ce soit à Paris! Qu'est-ce « que cela veut dire, sinon qu'ils détestent cette bonne « ville, et cherchent quelque moyen de la surprendre? « c'est un expédient dont ils se sont avisés pour en « venir à leurs fins, et contenter leurs passions; ils « veulent se venger des injures que nous leur avons « faites dans la personne de leurs serviteurs et de leurs « sujets, lesquels nous avons justement emprisonnés, « dépouillés de leurs biens, ou fait périr dans les sup-« plices. Serez-vous assez simples pour donner dans le « panneau? Sachez que dès qu'ils auront avec eux, « le roi, la reine et M. le duc de Guyenne, ils vous « ôteront vos armes, les chaînes de vos rues; ils abo-« liront vos priviléges, vous remettront sous le joug de « leurs exactions, et s'enrichiront encore de vos dé-« pouilles. Oui, ajouta-t-il en finissant, s'il y a ici

« quelqu'un, de quelque qualité qu'il soit, assez hardi « pour consentir à cette paix, par le sang de notre Sei- « gneur Jésus-Christ, il sera traité comme ennemi de la « noble ville de Paris [1]. »

Les menaces de ce malheureux, qui osait ainsi paraître dans une assemblée, couvert de la brillante armure d'un chevalier, épouvantèrent tout le monde. On se sépara sans rien résoudre. Dès le lendemain, ils répandirent une liste des principaux bourgeois de Paris qu'ils comptaient massacrer au premier tumulte. Ils forcèrent le conseil du roi à expédier des lettres qui enjoignaient aux fidèles bourgeois de Paris et des bonnes villes, de ne pas se laisser séduire par les conteurs de fausses nouvelles. « Quoi qu'on puisse vous dire, « croyez, disaient ces lettres, que nous tenons nos re- « belles parens pour des traîtres et de dangereux « ennemis du royaume. Nous approuvons en tout le « gouvernement présent; notre fils, le duc d'Aquitaine, « ne court nul danger, n'a aucune inquiétude, et se « trouve en sûreté autant que dans le sein de sa mère. » Déjà des commissaires avaient été envoyés aux provinces et aux villes pour leur commander de se tenir prêtes à venir au secours du roi. Il y avait surtout un chevalier, chambellan du duc d'Aquitaine, nommé le sire de Moreuil, qui parcourait la Picardie, prêchant la croisade contre les princes, et animant nobles et bourgeois contre eux par mille calomnies. En même temps le sire de Jacqueville venait de sortir de la ville à la tête d'une troupe de la milice, pour aller combattre Louis de Bosredon. De même que ces commissaires, il envoya tout aussitôt à Paris des nouvelles exagérées et fausses

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

sur les ravages des Armagnacs dans les campagnes. On répandait que les princes voulaient détruire la ville, faire périr les principaux bourgeois, et donner leurs femmes à des valets.

Nonobstant tous ces efforts, le pouvoir des bouchers sur la ville de Paris diminuait de jour en jour; les dix-sept quarteniers, qui gouvernaient les cinq quartiers de la ville, tenaient des secrètes assemblées; ils y appelaient les cinquanteniers et les dixainiers; presque tous étaient pour la paix, et en instruisaient le Dauphin et le conseil du roi. Les commissaires chargés de juger les prisonniers n'osaient plus prononcer de condamnations. Ils mirent en liberté les dames de la reine; ils auraient bien délivré aussi les ducs de Bar et de Bavière, si ce n'eût été les menaces de Jean de Troye.

L'homme qui travaillait le mieux à détruire la puissance des bouchers, c'était l'avocat-général Juvénal [1]. Il était grand ennemi du désordre et avait d'ailleurs de justes motifs de rancune contre leur tyrannie. Cependant, tout courageux et ferme qu'il était, il n'osait encore se déclarer publiquement. Toutes ces pensées lui roulaient jour et nuit dans la tête, et ne lui laissaient ni repos ni sommeil. Enfin une nuit, s'étant endormi vers le matin, il lui sembla qu'une voix lui disait : *Surgite cùm sederitis, qui manducatis panem doloris.* Sa femme, qui était une bonne et dévote dame, lorsqu'il s'éveilla, lui dit : « Mon ami, j'ai entendu ce matin « qu'on vous disait, ou que vous prononciez en rêvant, « des paroles que j'ai souvent lues dans mes heures, » et elle les lui répéta. Le bon Juvénal lui répondit : « Ma « mie, nous avons onze enfans, et par conséquent

[1] Juvénal.

« grand sujet de prier Dieu de nous accorder la paix ;
« ayons espoir en lui, il nous aidera. » Cet heureux augure lui donna bon courage. Il voyait presque tous les jours le duc de Berri. Comme on avait ruiné son hôtel de Nesle, il venait parfois loger au cloître Notre-Dame, chez son médecin maître Allegret, et se plaisait à y faire venir Juvénal et quelques honnêtes bourgeois, pour deviser ensemble des affaires du temps. « Eh « bien ! Juvénal, disait souvent le vieux prince, cela « durera-t-il toujours? resterons-nous sous l'autorité « et la domination de ces méchantes gens ? — Monsei-« gneur, répondait l'autre, espérons en Dieu; avant « peu nous les verrons confondus et détruits. »

Le soir même il rencontra chez le duc, Étienne d'Ancenne et Gervais Mérille, deux braves marchands drapiers, qui étaient quarteniers ; ils racontaient comment dans la bourgeoisie et même dans le petit peuple on était mécontent des cabochiens; ils en raisonnèrent beaucoup, et virent bien qu'il n'y avait rien à faire tant qu'on ne pourrait pas émouvoir le peuple contre ces gens-là. S'encourageant les uns les autres, ils promirent au duc de risquer leur personne et leurs biens pour briser l'autorité des bouchers et de leurs partisans.

Le conseil du roi, encouragé par ces bonnes dispositions, donna suite aux propositions de paix. Le duc de Berri et le duc de Bourgogne partirent pour Pontoise, où se devaient régler les conditions. Ils emmenaient avec eux des conseillers du roi, et huit des principaux bourgeois de la ville. On fit à Paris et à Saint-Denis les plus dévotes processions, pour obtenir la réussite de leur ambassade [1].

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Les autres princes étaient venus jusqu'à Vernon, et envoyèrent leurs députés : c'étaient des gens presque tous remplis de mérite et de savoir; mais celui qui parla le mieux fut maître Guillaume Saignet, député du roi de Sicile : il fit un discours que tout le monde trouva magnifique, rempli des plus belles comparaisons et les mieux soutenues, enrichi d'une foule de citations sacrées et profanes; il insista beaucoup sur les outrages de toutes sortes que les factieux avaient fait endurer à la maison royale, sur l'injure faite aux dames de la reine, sur l'emprisonnement des ducs de Bar et de Bavière. « On dit de plus, ajouta-t-il, et les prin-
« ces en ont un déplaisir extrême, que le fils aîné du
« roi, l'héritier présomptif de la couronne, est par eux
« détenu, dans un état si misérable, qu'il est privé de
« toute liberté, tant active que passive : active, en
« ce qu'il ne peut sortir de sa maison, ou du moins
« désemparer de la ville : passive, en ce qu'aucun, de
« quelque qualité que ce soit, fût-il même de son sang,
« n'ose, depuis long-temps, ni parler, ni converser
« avec lui, excepté ceux qui le gardent; cela est fort
« douloureux pour lui, et aussi pour nos seigneurs,
« qui demeurent ainsi privés de la vue et de la con-
« versation de leur souverain seigneur sur cette terre,
« comme si, après cette vie mortelle, ils étaient privés
« de la vie de Dieu. »

Il se plaignait aussi des messages calomnieux adressés aux bonnes villes du royaume, contre la conduite du duc d'Aquitaine. « Car, disait-il, il n'y avait que les
« personnes du sang royal qui eussent à s'enquérir de
« la façon dont un si grand seigneur se gouverne, et à
« lui en faire reproche; que la chose fût vraie ou fausse,
« ce n'était pas aux villes à s'en entremettre. » Un au-

tre grief, c'était les mandemens adressés aux barons, chevaliers, écuyers et vassaux, pour leur défendre de marcher sur l'ordre de leurs seigneurs, et pour leur enjoindre de se tenir dans leurs maisons, jusqu'à ce que le connétable et les seigneurs du conseil les mandassent. « C'était une chose très-grave que d'avoir voulu leur « ôter leurs vassaux, qui ne doivent servir qu'en com- « pagnie de leurs seigneurs, lorsque le roi a besoin de « leurs services. » Les princes demandaient que l'on fît cesser ces désordres, en suivant les règles d'une bonne justice; ils voulaient pourtant que cette justice fût toute paternelle; ils déclaraient surtout que, selon la coutume de la noble maison de France, si accoutumée à la débonnaireté et à la pitié, ils souhaitaient qu'on ne gardât ni rancune, ni malveillance, contre ceux de la ville de Paris qui pourraient se trouver coupables. Ainsi ils suppliaient le roi, la reine et monseigneur d'Aquitaine que, de part et d'autre, on accordât une abolition. S'ils avaient désiré voir la famille royale en toute franchise et liberté, dans quelque ville du royaume, comme Rouen, Chartres, Melun ou Montargis, ce n'était point par mauvaise volonté contre Paris, c'était pour éviter toute occasion de rumeur entre les habitans de la ville et leurs serviteurs. Du reste ils offraient que l'on prît quelles précautions on voudrait pour la police de ce lieu de réunion.

Les articles étaient dressés dans ce même esprit de complaisance et de concorde. Ils convinrent à tout le monde, hormis au duc de Bourgogne; il éleva de telles difficultés, que l'on crut un instant que tout était rompu. Le duc de Berri voulait absolument que les députés vinssent tout aussitôt à Paris présenter au roi ce projet de traité. Le duc de Bourgogne s'y refusa absolument;

et l'on convint qu'ils attendraient de nouveaux ordres au château de Beaumont chez le comte d'Eu. Le mardi 1er août, les articles furent lus au conseil devant le roi et le duc d'Aquitaine. Comme on allait en délibérer, Jean de Troye, Caboche, les Saint-Yon et les Legoix entrèrent avec tumulte et demandèrent que les conditions de la paix leur fussent montrées. Le chancelier répondit que le roi souhaitait la paix, mais qu'il voulait, avant de la conclure, prendre l'avis de sa bonne ville de Paris, du parlement [1], de la chambre des comptes, du chapitre et de l'Université; qu'ainsi ils connaîtraient les articles.

Le lendemain, il y eut grande assemblée à l'Hôtel-de-Ville; beaucoup de braves gens y étaient venus pour tenir tête aux bouchers. On lut les articles; un avocat, nommé Jean Rapiot, brave homme qui savait fort bien parler, expliqua hautement tous les avantages de la paix; et dit que le prévôt des marchands et les échevins la désiraient aussi; en effet l'un d'entre eux, Robert du Belloy, se leva, et, après avoir fait une vive peinture du malheur des temps, et des calamités plus horribles encore qui menaçaient le royaume, dit qu'il fallait se hâter d'accepter la paix; s'animant par degré, il en vint à traiter de méchans et de traîtres ceux qui s'y opposeraient [2].

Jean de Troye lui répondit aussitôt par un démenti, et dit que si l'on accordait la paix aux Armagnacs, il fallait du moins que ce fût en montrant bien qu'on leur faisait grâce, et qu'on consentait à oublier leurs trahisons et leurs mauvais desseins. Là-dessus, il allait

[1] Registres du parlement.
[2] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

faire la lecture des articles dont il tenait copie. Le moment était dangereux; un bourgeois fit remarquer aussitôt que la matière étant si grande et si haute, il fallait d'abord se rendre dans les assemblées de quartier pour y lire les articles et en délibérer. C'était tout ce que craignaient les bouchers; à peine ces paroles furent-elles dites que, dans presque toute la salle, on se mit à crier : « Oui, oui, dans les quartiers! » Un des Saint-Yon, qui était là tout armé, voulut élever la voix pour dire que la chose était trop pressante; mais on criait toujours : « Dans les quartiers! dans les quar« tiers! » Henri de Troye, fils de Jean, se mit alors dans une telle fureur, qu'il répéta par trois fois : « Il « y en a ici qui ont trop de sang; il faut leur en tirer, « nous jouerons des couteaux. » Les Legoix se levèrent aussi et s'emportèrent en menaces. Guillaume Cirasse, charpentier, qui était quartenier au cimetière Saint-Jean, ne s'intimida point et leur dit que, comme le grand nombre voulait qu'on en délibérât dans les quartiers, il fallait bien que cela se fît. « On lira les « articles ici, malgré vous et les vôtres, disaient tou« jours les Legoix. — Eh bien, répondit le charpentier, « nous verrons s'il y a à Paris autant de frappeurs de « coignée, que d'assommeurs de bœufs. » Les bouchers furent réduits à demander que l'assemblée fût remise au samedi, ce qui leur eût donné un jour pour préparer quelque horrible désordre.

Le lendemain, les quarteniers réunirent les bourgeois. Le quartier de la Cité était des plus importans. L'assemblée y était tenue par Jean de Troye, qui était concierge du Palais. C'était un fort habile homme, et qui savait bien tourner les esprits à son gré. Heureusement Ancenne, Mérille et Juvénal étaient de ce quartier.

Jean de Troye proposa, comme la veille, de rappeler dans le traité tous les crimes qu'il imputait aux princes, et fit lecture de ce qu'il avait écrit dans cette idée. « Que « vous en semble? dit-il à maître Juvénal; ne serait-il « pas à propos de montrer ceci au roi et à son conseil? « — Le roi désire, répliqua l'avocat-général, que tou- « tes choses dites ou faites au temps passé soient abolies « de part et d'autre, et que rien ne les puisse rappeler. « Les choses contenues en votre cédule sont séditieuses, et « faites pour empêcher une paix que le peuple désire. — « Oui, oui, cria-t-on aussitôt de toutes parts... La paix!... « la paix! il faut déchirer cette cédule. » A l'instant même on l'arracha des mains de Jean de Troye, et elle fut mise en mille morceaux. Bientôt la nouvelle s'en répandit par la ville, et les autres assemblées de quartiers furent de même opinion, hormis le quartier des halles et de l'hôtel d'Artois, où était logé le duc de Bourgogne.

Dès le jour même, Juvénal et les principaux bourgeois de la Cité, s'en allèrent à l'hôtel Saint-Paul raconter au roi comment les choses venaient de se passer : Le duc de Bourgogne était présent : « Juvénal, Juvé- « nal, dit-il, ce n'est pas de la sorte qu'on en devait dé- « libérer, entendez-vous? — Monseigneur, sans cela « nous n'aurions jamais eu la paix. Les bouchers se- « raient restés maîtres. Je vous en ai parlé d'autres fois, « et vous n'avez pas voulu m'entendre. »

De là ils allèrent vers le Dauphin, qui était dans une embrasure de fenêtre, où un des Legoix s'était établi familièrement avec lui. On lui répéta ce qui venait d'être dit au roi; le Dauphin assura, avec fermeté, qu'il voulait la paix et qu'on le verrait bien. Déjà on avait eu la faiblesse de consentir au délai d'un jour que les bou-

chers exigeaient [1]; ce délai eût été funeste. On demanda au Dauphin de profiter des bonnes circonstances et de tout hâter. Juvénal lui conseilla aussi de s'assurer sur-le-champ de la Bastille. Le duc de Bourgogne n'osa pas en refuser les clefs lorsqu'elles lui furent redemandées; et messire d'Angenne, que les commissaires avaient fait sortir de prison trois jours avant, en fut nommé gouverneur.

Le lendemain matin, le duc de Berri envoya quérir l'avocat-général. « Eh bien! lui dit-il, qu'est-ce que tout « ceci? Que ferons-nous? — Monseigneur, passez la ri- « vière, allez à l'hôtel Saint-Paul, et faites-y conduire « vos chevaux. Que monseigneur d'Aquitaine se tienne « aussi prêt à monter à cheval, pour aller délivrer mes- « seigneurs de Bavière et de Bar. Ne vous inquiétez « pas; j'ai bonne espérance en Dieu; tout ira bien; de- « main vous serez paisible capitaine de la ville de Paris. »

Vers dix heures, le parlement [2], la chambre des comptes, le chapitre, la ville vinrent à l'hôtel Saint-Paul présenter au roi leurs délibérations, toutes favorables à la paix. Le roi était à une des fenêtres de la cour, le duc d'Aquitaine à une autre, le duc de Berri à une troisième. Ils entendirent de là les harangues de chacun des corps, et un beau discours de l'Université, qui avait pour texte : « *Rogate quæ ad pacem.* » Maître Ursin de Tarenvède, docteur en théologie, qui était orateur, finit par demander que l'on délivrât sur-le-champ le duc de Bar et les autres prisonniers. Bientôt entrèrent dans la cour une foule énorme de bourgeois armés, à cheval ou à pied. Tous criaient : « La paix!

[1] Lettres du roi, du 2 août 1413.
[2] Registres du parlement, du 4 août 1413.

« la paix ! » Ils venaient de Saint-Germain-l'Auxerrois ; c'était un des bons quartiers de la ville, et tous les bourgeois, amis de la paix, s'y étaient donné rendez-vous, afin d'aller de là chercher le duc d'Aquitaine. Durant toute la nuit, le peuple, ému de cette paix, avait couru les rues en poussant des cris d'allégresse, et allumant des feux de joie.

Pendant ce temps-là, les bouchers tentèrent un dernier effort ; ils assemblèrent leur monde, au nombre d'environ douze cents personnes, sur la place de Grève ; ils commencèrent à parler contre la paix ; mais ils ne pouvaient se faire écouter. Le menu peuple lui-même n'entendait à rien autre chose qu'à la paix. Une voix s'éleva qui cria : « Que ceux qui la veulent passent à « droite, et ceux qui ne la veulent pas, à gauche. » Pas un ne resta à gauche, car comment contredire une telle volonté du peuple? Ces gens qui, la veille, auraient remué toute la ville à leur gré, maintenant ne trouvaient plus un seul partisan [1]. Sur cela, arriva le duc de Bourgogne ; il avait voulu empêcher la troupe des bourgeois de Saint-Germain-l'Auxerrois de venir à l'hôtel Saint-Paul. Il les avait conjurés de rester tranquilles, de retourner chez eux : il promettait de leur faire accorder tout ce qu'ils voudraient ; mais ils étaient déjà en route, cheminant par les rues de la ville et la rue Saint-Antoine. Ils n'avaient pas voulu prendre le long de la rivière, pour ne point se rencontrer avec l'assemblée de la place de Grève. Tout ce que le duc de Bourgogne leur put dire ne les avait aucunement touchés ; ils répondaient toujours : « Nous avons ordre du roi [2]. »

[1] Journal de Paris.

[2] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis. — Reg. du parlement.

Les choses n'allèrent pas mieux pour lui à la place de Grève ; il n'y demeura qu'un instant et se rendit à l'hôtel Saint-Paul, pour accompagner le Dauphin, qui, avec les bourgeois, se mit en route pour aller au Louvre délivrer les prisonniers. Le cortége passa par la rue Saint-Antoine, parce qu'il y avait encore de la foule devant l'Hôtel-de-Ville. Cependant elle s'écoula bientôt, et la plupart des bouchers s'en allèrent même rejoindre la suite du duc d'Aquitaine, qui venait d'ouvrir les portes du Louvre à son oncle le duc de Bavière et au duc de Bar. Peu à peu les bourgeois s'animèrent contre ceux qui, quelques momens auparavant, les faisaient trembler. Un nommé Gervais Denis voulut se jeter l'épée nue sur Jean de Troye, en criant : « Ribaud, pour le coup, je « te tiens. » Les chefs de la faction virent le sort qui les menaçait, et s'enfuirent au plus tôt de la ville. Le duc de Bourgogne lui-même ne fut pas sans inquiétude ; il envoya demander à Juvénal s'il était en sûreté. On lui répondit de marcher en toute confiance, et que les bourgeois périraient plutôt que de permettre la moindre chose tentée contre lui.

Au retour du Louvre, le duc d'Aquitaine s'arrêta à l'Hôtel-de-Ville. L'avocat-général prit alors la parole ; il raconta les malheurs de la ville, et la tyrannie dont elle venait d'être délivrée [1]. Puis on changea les officiers de la commune ; le prévôt des marchands, qui était un homme honorable et sage, fut conservé ; mais on changea deux échevins, Jean de Troye et de Belloy, qui furent remplacés par Cirasse et Mérille. Le sire Tanneguy Duchâtel fut prévôt de Paris ; le duc de Berri reprit la charge de capitaine de la ville ; le duc d'Aquitaine

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

se déclara gouverneur de la Bastille, et choisit le duc de Bavière pour son lieutenant; le duc de Bar fut capitaine du Louvre. Toute la journée se passa ainsi joyeusement sans nul désordre. Le lendemain le duc de Berri parcourut la ville à cheval avec sa suite, et chacun disait que cela avait bien meilleure façon que Jacqueville et les cabochiens. Les princes se rendirent aussi en grande pompe à l'Université, et le duc d'Aquitaine fit remercier solennellement, par son chancelier, cette illustre fille des rois, de sa belle conduite et de sa sagesse.

Cependant les mutations continuaient toujours. Eustache de Laistre perdit l'office de chancelier et quitta Paris. On lui reprochait d'avoir dressé et expédié tous les actes du conseil, que les princes avaient consentis aux factieux; le conseil du roi fut assemblé pour le remplacer par une libre élection, et le plus grand nombre de suffrages se porta sur Henri de Marle, premier président du parlement. Maître Robert Mauger le remplaça, aussi par une élection faite dans le parlement. L'avocat-général Juvénal fut nommé chancelier du duc d'Aquitaine, et le sire d'Ollehain renvoyé [1]. Enfin, de jour en jour on défaisait ce qui avait été fait; on renvoyait de leurs charges des gens notables et estimés, sans donner d'autre raison, sinon que, pour eux, on en avait auparavant renvoyé d'autres.

Ainsi les haines ne faisaient que croître, et l'espoir mis dans cette paix diminuait promptement. Le duc d'Aquitaine éprouvait le désir de punir les insolences qu'il avait souffertes; il ne manquait pas de gens pour lui en donner le conseil. Ceux qui craignaient qu'on leur imputât le passé, seigneurs ou bourgeois, s'en-

[1] Juvénal.

fuyaient de la ville, et se sauvaient en Bourgogne et en Flandre pour ne pas être recherchés. On avait saisi d'abord quelques scélérats qui avaient commis des cruautés. Deux bouchers appelés Caille, qui avaient jeté à l'eau maître Bridoul, secrétaire du roi; le bourgeois qui avait assassiné Courtebotte, ce musicien favori du duc d'Aquitaine; Jean de Troye, cousin du chirurgien, qui était coupable de plusieurs crimes, avaient été condamnés et mis à mort avec l'approbation générale. Mais peu à peu la populace s'échauffait, voulait d'autres supplices, commençait à se livrer au désordre et à piller les maisons des fugitifs [1]. Le roi fit défendre ces voies de fait, et l'on procéda plus régulièrement à la visite de leur domicile. On trouva chez l'un d'eux une liste d'environ quatorze cents personnes de la cour et de la ville. Chaque nom était marqué d'un T, d'un B ou d'un R, ce qui signifiait, disait-on, tués, bannis ou rançonnés.

Dans cette disposition des esprits, la semaine ne se passa pas sans que le ressentiment s'élevât plus haut. On commença à parler ouvertement du duc de Bourgogne. On vint arrêter, jusque dans son hôtel, Robert de Mailly, Charles de Lens, et le sire de la Fiefville. Le premier réussit à s'échapper, et le troisième ne dut sa liberté qu'aux instances de la duchesse d'Aquitaine. Le duc Jean n'était pas sans inquiétude pour lui-même. Il n'était plus appelé au conseil; on ne lui montrait plus nul égard. Bientôt on fit le guet autour de son hôtel. Il vit bien qu'il fallait s'éloigner. Ce pouvait être chose difficile; la plupart de ses serviteurs et de ses chevaliers l'avaient déjà quitté. Il écrivit à sa femme, en Bourgogne, pour qu'elle lui envoyât, près de Paris, quel-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

ques hommes d'armes, afin d'aider sa retraite. Déjà le bruit qu'il venait d'être emprisonné s'était répandu partout, et avait jeté la duchesse dans les plus vives inquiétudes [1]. Enfin, le 23 août, sans rien dire aux gens de sa maison, il s'en alla au bois de Vincennes, où le roi était allé coucher la veille, et lui persuada de venir dans la forêt chasser à l'oiseau. A Paris, on se douta qu'il voulait enlever le roi. Juvénal alla sur-le-champ avertir le duc de Bavière. Avec une nombreuse compagnie de bourgeois armés et à cheval, ils coururent à Vincennes, en ayant soin de faire garder le pont de Charenton [2]. Juvénal, dès qu'il eut rencontré le roi, lui dit : « Sire, « venez-vous-en à Paris, le temps est trop chaud pour « être dehors. » Le roi parut être de cet avis, et reprit son chemin vers la ville. Le duc de Bourgogne se fâcha, et dit que le roi allait à la chasse. « Vous le « mèneriez trop loin, repartit Juvénal ; vos gens sont « en houzeaulx [3] de voyage, et vous avez avec vous

[1] Histoire de Bourgogne.

[2] Juvénal.

[3] *Houzeaulx*. Guêtres, bottes, brodequins où les souliers tiennent, bottines fermées avec des boucles et des courroies. A ce mot se rattache une légende populaire qui n'est pas sans intérêt.

A une lieue de Marienbourg, à quatre de Charlemont, de Givet et de Philippeville, est un endroit appelé Couvin, honoré jadis du nom de ville et défendu alors par un château très-fort dont une des tours, à ce qu'on débite, servit de prison à un seigneur de la maison de Croy.

Jean, comte de Renty et de Seneghem, mari de Marguerite de Craon, dame de Thou, fut créé premier comte de Chimai par Charles le Hardi, chargé du gouvernement de Luxembourg et institué grand-bailli de Hainaut. On l'appelait d'habitude *le comte à la Housette*, parce qu'il portait constamment des bottines : c'était sa chaussure de chasse ; or il chassait avec tant d'ardeur que bien souvent il ne pouvait s'empêcher de courir sur les terres d'autrui, au risque de s'attirer de méchantes affaires.

Offensés des libertés qu'il prenait sans cesse, quelques bourgeois de Couvin lui tendirent une embuscade, l'enlevèrent et le conduisirent,

« vos trompettes. » Alors, le Duc prit, en peu de mots, congé du roi, lui dit que ses affaires l'appelaient en Flandre, et partit au plus vite, traversant la forêt de Bondi; le sire de Saint-Georges et Enguerrand de Bournonville l'accompagnaient avec un petit nombre de serviteurs. Il laissait les autres, dans son hôtel d'Artois, en grand péril de ce qui pourrait leur arriver [1].

C'est ainsi qu'il quitta Paris en fugitif, ayant perdu le fruit de tout ce qu'il avait fait, se trouvant au même

sans qu'il sût où on le menait, sans que le reste des habitans en eussent connaissance, dans une tour de leur forteresse. Après une captivité cruelle de sept ans, il redevint libre comme par miracle.

Un berger qui faisait paître son troupeau aux environs du château, s'exerçait un jour, avec une arbalète, à viser l'étroit soupirail de la tour élevée où le comte était renfermé. La flèche ayant atteint le but, le berger, afin de la reprendre, escalade le rocher, et au moment où il veut retirer la main du soupirail, il la sent saisie par celle du prisonnier. Frappé d'épouvante, il jette de grands cris, mais le comte l'ayant apaisé, le questionne pour savoir d'où il est. Instruit qu'il habitait Couvin, il l'engage par de belles promesses à lui envoyer son père avec les choses nécessaires pour écrire. Le bonhomme, nommé Jean Basselaire, se rendit effectivement au lieu qui lui avait été désigné. Par cette entremise le comte révéla son sort à sa femme qui ne le croyait plus parmi les vivans. Cette dame ayant assemblé ses vassaux à la hâte, vint attaquer Couvin, dont les habitans, après avoir protesté qu'ils ignoraient la détention de Jean de Chimai, s'empressèrent de le mettre en liberté.

On a soin d'ajouter qu'il était si changé, si exténué par tout ce qu'il avait souffert dans son cachot, que les siens mêmes le méconnaissaient, et ses vêtemens en si mauvais état, qu'ils tombaient en lambeaux au moindre attouchement.

Il fit aussitôt raser à coups de canon, raconte la légende, le château qui n'a point été rebâti depuis ce temps-là, et dit, en faisant allusion au nom de *Couvin,* en patois *Coure* ou *Couvé :* « Tu m'as couvert, mais tu ne me couvriras plus. » — *Les Délices du pays de Liége,* II, 295-296; *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas,* VI, 34-36. (R.)

[1] Lettre du chancelier de Bourgogne à la duchesse, 23 août.

point que lorsqu'il avait commencé ses guerres, et fort diminué dans l'opinion de ses partisans en France [1]. Il n'en était pas pour cela plus abattu, ni moins obstiné en ses desseins.

Les hommes raisonnables du conseil et de la ville s'affligèrent beaucoup de ce départ. Ils avaient espéré la paix; elle était plus loin que jamais. Tout au contraire, beaucoup de gens du vulgaire disaient que le duc de Bavière avait agi lâchement; que, puisque le duc de Bourgogne avait voulu lui faire couper la tête, il aurait dû profiter de l'occasion, le tuer, même quand il aurait fallu s'enfuir après en Allemagne [2]; qu'ainsi tout eût été fini.

Le départ du duc de Bourgogne décida les princes à entrer à Paris, s'écartant ainsi du traité de Pontoise, où il avait été réglé qu'ils verraient le roi dans une autre ville. Mais ils furent mandés par le conseil. Leur entrée fut solennelle. Le duc de Berri alla au-devant d'eux jusqu'à la porte Saint-Jacques, avec tous les corps de la ville. Ils jurèrent que ni eux, ni leurs gens, n'offenseraient en rien les bourgeois ; puis, traversèrent les rues jusqu'à l'hôtel Saint-Paul, au milieu des acclamations populaires, et faisant jeter de l'argent par des hérauts qui, selon l'usage, criaient : « Largesse! lar- « gesse ! »

Le surlendemain, le roi, dans la salle verte du palais, leur fit jurer sur la vraie croix, paix, amour et union avec le duc de Bourgogne et avec tous les autres princes du sang royal. Ils rentrèrent au conseil, et dès lors rien ne se fit plus que par leur volonté. Un lit de justice fut

[1] Gollut.
[2] Juvénal.

tenu au parlement, où le roi annula tous les actes contraires au duc d'Orléans et à ses adhérens, en déclarant que lui et le duc d'Aquitaine les avaient signés par force et par menace, et que tout ce qui y était renfermé contre les princes était faux et calomnieux. On ne se borna point à réparer ce qui les concernait. Le roi cassa, annula, abolit et révoqua aussi les ordonnances de réformation qui renfermaient de justes et salutaires choses, et auxquelles avaient applaudi tous les gens de bien [1]. Il fut dit que « certaines écritures, qui par manière d'ordonnances avaient été faites naguère par des commissaires, tant chevaliers qu'autres, par le confesseur et l'aumônier du roi, par deux conseillers au parlement, à la poursuite de l'Université et de la ville de Paris, et qui, par grande contrainte des gens d'armes de cette ville et autrement, avaient été lues et publiées, en ladite chambre, le roi tenant aussi son lit de justice, étaient mises à néant. Cela, attendu que le chancelier les avait proposées sans observer les formes, et sans l'autorité nécessaire, sans qu'elles eussent été préalablement lues au roi, sans qu'il eût pris l'avis de son conseil, sans que le parlement eût non plus donné son avis. Attendu encore qu'elles avaient été publiées hâtivement et soudainement, et qu'auparavant elles avaient été tenues clauses et scellées ; considérant aussi la clause que les commissaires avaient mise pour se réserver d'en pouvoir encore donner leurs avis; et enfin parce que l'autorité du roi en était blessée, diminuée et limitée, ainsi que le gouvernement de son hôtel, de celui de la reine et du duc d'Aquitaine. » Personne dans le conseil n'éleva la voix pour la défense de ces ordonnances qu'on avait

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — Reg. du parlement.

trouvées si belles. Il y avait là beaucoup de conseillers qui, pour conserver leurs charges, étaient toujours de l'avis du plus fort.

Le duc d'Orléans devint le maître du gouvernement. Le Dauphin lui témoignait une tendresse extrême. Il l'engagea à laisser le vêtement de deuil, qu'il n'avait point quitté depuis le meurtre de son père. Les deux princes parurent vêtus d'habits pareils, en témoignage public de leur amitié. Ils se firent faire un manteau à l'italienne qu'on nommait huque [1]; il était de drap violet avec une croix d'argent. Ils portaient le chaperon noir et rouge. La devise était, « Le droit chemin ; » elle était brodée en argent. L'écharpe des Armagnacs n'était pas oubliée. Ses couleurs succédèrent bientôt aux couleurs de Bourgogne, et l'on était aussi mal venu à ne les point avoir, qu'à ne pas prendre les autres un an avant. Il n'y eut pas jusqu'aux images des saints qu'on n'affublât de l'écharpe blanche [2]. Ce fut ainsi que la folie du peuple changea ; maintenant on n'osait plus prononcer le nom du duc de Bourgogne; qui aurait dit du bien de lui aurait couru grand risque d'aller en prison. Quand quelques petits enfans chantaient dans la rue cette chanson qu'on avait tant répétée, « Duc de Bour-

[1] La *huque*, dont le nom vient du flamand *huik*, était plutôt une sorte de cape, de capuchon et de couvre-chef qu'un manteau. Dans les poésies de Charles d'Orléans on remarque cette stance :

> Après hault temps vient vent de bise,
> *Après hucques robbe de Frise;*
> Le monde de passé revient,
> A son vouloir joue du sien,
> Tant entre gens lais que d'église,
> Comme j'oy que chascun devise.

(R.)

[2] Pasquier.

« gogne, Dieu te tienne en joie, » ils étaient bien sûrs d'être battus et jetés dans la boue [1].

Peu à peu, tous les seigneurs de la faction Armagnac revenaient à Paris. Comme on avait rendu aux princes tout ce qu'ils avaient perdu, les seigneurs disaient : « Que ferez-vous donc pour nous qui avons pris les « armes avec vous pour le service du roi? » Le sire d'Hangest redevint grand-maître des arbalétriers. Le sire Clignet de Brabant, que ses pillages dans les campagnes avaient rendu odieux, reprit la charge de grand-amiral. L'archevêque de Sens fut président de la chambre des comptes. On rendit la prévôté des marchands à Pierre Gentien, bien qu'on eût résolu d'abord de garder André Épernon, qui avait l'estime publique [2]. Enfin le roi manda au sire d'Albret de venir reprendre l'épée de connétable qu'on envoya redemander au comte de Saint-Pol. Celui-ci après avoir pris conseil du duc de Bourgogne, la refusa.

Aussitôt après son arrivée à Lille, ce prince avait écrit au roi, pour s'excuser de son départ peut-être un peu trop précipité [3]. Il disait que sa sûreté avait exigé cette retraite; mais n'en protestait pas moins de sa bonne intention de garder le traité de Pontoise, si les princes voulaient, de leur côté, y rester fidèles. Quelques jours après, il envoya même une grande ambassade pour témoigner solennellement de ses dispositions pacifiques.

[1] Journal de Paris. (Le refrain véritable de la chanson était : *Duc de Bourgogne, Dieu te remaint en joye*. Journal de Paris, p. 29.) (R.)

[2] Monstrelet. (*André Épernon* tient la place d'*André de Spire*. Journal de Paris, p. 17. Qu'un Français se trompe sur des noms étrangers, cela peut se concevoir, mais qu'il dénature aussi les noms français, la chose est moins excusable.) (R.)

[3] Histoire de Bourgogne.

Les ambassadeurs furent admis au conseil. On écouta l'évêque d'Arras, qui parla au nom de son maître, mais il ne persuada personne.

Cela eût été en effet difficile, car, dans le même moment, le Duc recevait une ambassade des Anglais à Bruges, et s'efforçait de renouer le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre[1]. Henri IV était mort depuis quelques mois auparavant, et son fils le prince de Galles lui avait succédé.

Les princes qui tenaient le gouvernement du royaume ne mettaient pas moins d'empressement à rechercher l'appui des ennemis de la France. C'était le duc de Bretagne qui s'était entremis de cette alliance, et, pour la rendre plus intime, il était question de marier le roi d'Angleterre avec madame Catherine, la plus jeune fille du roi. Le duc de Bretagne vint à Paris; en même temps, une grande ambassade fut envoyée par le roi d'Angleterre, qui, voyant le royaume de France tellement affaibli et divisé, ne cherchait que son avantage, et traitait avec les deux partis à la fois. Les ambassadeurs furent reçus avec la plus grande courtoisie. Ils assistèrent aux fêtes et aux tournois qui se donnèrent pour le mariage du duc de Bavière. On leur montra madame Catherine qui n'avait que treize ans; mais elle était déjà grande et belle, et on l'avait magnifiquement parée. Rien cependant ne fut conclu. Le duc d'York, qui était à la tête de cette ambassade, parut désirer ce mariage, et promit de le proposer au roi d'Angleterre. On ne traita, pour le moment, que de la prolongation des trêves; le sire d'Albret, l'archevêque de Bourges, et un fort habile secrétaire du roi, nommé Gontier Col,

[1] Voy. les appendices. (R.)

furent envoyés en Angleterre pour la signer. Le projet de mariage se trouva donc suspendu. Ce qui pouvait le reculer encore, ce fut la discorde qui éclata entre le duc d'Orléans et le duc de Bretagne. Ils eurent querelle sur la préséance; le comte de Vendôme prit parti pour le duc d'Orléans. Il y eut de dures paroles dites de part et d'autre. On imputa au duc de Bretagne d'être plus Anglais que Français. Le comte d'Alençon eut pour lui si peu d'égard, qu'il lui reprocha de ne pas avoir plus de cœur qu'un enfant d'un an. Le duc partit fort mécontent des princes et du roi, qui avait donné raison au duc d'Orléans [1].

On craignit cependant que le duc de Bourgogne ne profitât du moment pour conclure le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre. Le sire de Dampierre et l'évêque d'Évreux furent envoyés pour lui remettre, de la part du roi, des lettres qui lui défendaient, sous peine de forfaiture et de confiscation, d'entrer en aucun traité avec le roi d'Angleterre, soit pour le mariage de sa fille, soit pour toute autre cause [2]. Il lui était aussi enjoint de remettre les trois forteresses de Cherbourg, du Crotò et de Caen qui appartenaient au roi. Ils le trouvèrent à Lille, donnant de grandes fêtes et des tournois. A cela, le Duc ne fit pas d'autre réponse que : « Mes houzeaulx! » Il monta à cheval et partit pour Audenarde, laissant là les ambassadeurs du roi.

Il avait en effet peu de ménagemens à garder, comme on en gardait peu avec lui. Chaque jour ses partisans étaient emprisonnés et bannis, privés de leurs biens, nonobstant les promesses faites après la paix de Pon-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Gollut. — Saint-Remy.

[2] Monstrelet. — Saint-Remy.

toise [1]. La veille de l'entrée des princes, le 29 août, des lettres du roi avaient été publiées, portant abolition formelle pour tous les désordres commis à Paris, hormis les principaux chefs qui étaient nommés au nombre d'environ cinquante; déjà plus de trois cents pesonnes avaient été bannies.

Mais la plus grande offense que pût recevoir le duc de Bourgogne, ce fut le renvoi de sa fille, madame Catherine. Elle avait été non-seulement fiancée [2], mais mariée par contrat authentique passé à Gien il y avait trois ans, avec Louis d'Anjou, fils du roi de Sicile. Depuis ce temps elle était sous la garde de la reine de Sicile. Sans donner aucun motif au duc Jean, le roi lui fit savoir qu'elle serait ramenée jusqu'à Beauvais, et qu'il pouvait l'y envoyer prendre.

Il ne restait plus qu'à se préparer à la guerre, et le Duc prenait toutes ses mesures. Il mandait ses hommes d'armes, et levait de l'argent. Pendant ce temps le conseil du roi publiait lettres sur lettres, faisant défense de s'armer sous les peines les plus sévères, ct renouvelant contre le duc de Bourgogne et ses partisans, toutes les injonctions qui avaient été faites au sujet des Armagnacs [3].

Il voulut, avant de tenter la voie des armes, exposer ses griefs; et le 16 novembre il écrivit au roi une lettre qu'il fit porter par le roi-d'armes de Flandre. Elle était conçue à peu près en ces termes :

« Mon très-cher et très-redouté seigneur, je me recommande à vous de tout mon pouvoir; et je désire continuellement savoir que vous êtes en bon état, ce

[1] Lettres du roi du 31 août 1413.

[2] Monstrelet. — Histoire de Bourgogne.

[3] *Idem.*

que Dieu veuille eontinuer, et vous maintenir toujours de mieux en mieux ; je souhaiterais humblement en être plus souvent instruit par vous-même et par vos lettres. Dieu sait, mon très-cher et très-redouté seigneur, eombien je désire vous voir en bonne prospérité ; je ne puis avoir de plus grande eonsolation et de plus grande joie en ee monde, que d'entendre de bonnes nouvelles de vous ; et si vous avez la grâee [1] de désirer savoir mon état, je suis, au départ de eelle-ci, en parfaite santé.

« Très-eher et redouté sire, je pense que vous avez en mémoire eomment, par le conseil de monseigneur d'Aquitaine, par le mien, eelui de plusieurs seigneurs de votre sang et de votre grand eonseil, à la requête de votre fille l'Université de Paris, de l'église de eette ville, etc., vous rendîtes une ordonnanee pour proeurer paix et union entre les seigneurs de votre sang, pour le bien de vous et d'eux, pour réparer la misère de votre royaume qui était en toute désolation. Moyennant eette ordonnance, que Dieu vous inspira, ehaeun de vos loyaux parens et sujets pouvait avoir espérance de reposer en paix, eomme l'exposa si notablement un savant ehevalier, eonseiller de mon très-eher eousin le roi de Sieile. Bien que j'eusse juré cette ordonnanee, en votre présenee, en bonne foi, en bonne intention et eordialement, j'ai eraint que, d'après mon départ, plusieurs n'eussent quelque étrange imagination de rupture et d'infraetion de ma part. Aussitôt après ee départ, je vous ai done envoyé des lettres pour eertifier ma volonté d'observer ladite ordonnanee. Depuis,

[1] *Si vous avez la grâce*, n'est ni du style du XIVe siècle ni du nôtre. Dans l'original il y a : *Si de vostre grâce et humilité vous plaist savoir de mon estat*... Monstrelet, liv. I, ch. 118. (R.)

pour la même cause, j'ai envoyé par devers vous plusieurs de mes gens.

« Nonobstant cela, mon très-cher et redouté seigneur, et bien que, quelles que soient les fausses accusations de quelques-uns contre moi, je n'aie rien fait contre votre ordonnance, beaucoup de choses sont et ont été faites contre sa teneur, au préjudice, au mépris, à l'injure de moi et des miens. Je ne crois pas que cela procède de votre volonté, de celle de votre fils, ni de quelques prud'hommes de votre sang ou de votre grand conseil; mais, au contraire, de l'instigation, des poursuites et des grandes importunités de ceux qui, depuis long-temps, ont agi d'une si étrange manière; lesquels Dieu, par sa sainte grâce, veuille bien réduire comme il sait bien que cela est nécessaire, et comme je le désire.

« C'est donc à leur instigation et procuration qu'aussitôt après les sermens prêtés, ont été faites plusieurs assemblées de gens d'armes et plusieurs chevauchées dans la ville de Paris, spécialement autour de mon hôtel et de mon logis, en mépris de moi; et qui pis est, si l'on eût cru certains conseils, on eût mis la main sur moi avant mon départ : ce qui n'était pas un signe de paix et d'union. Auparavant plusieurs de vos bons et anciens serviteurs et des miens, qui n'avaient forfait en rien, furent pris et emprisonnés, et d'autres contraints par force ou menaces indirectes de quitter Paris. Tous ceux qu'on savait avoir part à mon amour et à ma faveur ont été destitués de leurs états, honneurs et offices, bien qu'aucuns les eussent par élection et sans préjudice de personne, et qu'on n'eût aucun mal à dire d'eux, sinon qu'ils étaient trop Bourguignons; cela se continue tous les jours ainsi.

« Si par aventure on disait que cela se fait parce qu'étant près de vous, et pour votre service à Paris, j'en avais fait autant, il pourrait être répondu qu'à supposer que cela fût, les termes de votre ordonnance commandaient paix, amour et union, et non pas vengeance; et il eût mieux valu, pour le bien de votre royaume, pourvoir aux offices par bonne et vraie élection.

« D'après ces instigations, il n'y a pas un de vos serviteurs, pas un des gens de votre conseil ou de votre sang, ni de l'Université de Paris, qui ose parler et communiquer avec ceux qui veulent mon bien et mon honneur, sans être grièvement punis; de plus, dans beaucoup de sermons, de propositions et parmi des assemblées, il a été dit des paroles contre mon honneur et contre la vérité; quand mon nom n'était pas prononcé, il était cependant bien clair qu'on parlait de moi; ce qui est contraire à tous les traités jurés, aux préceptes donnés par le sage Caton, et propre à élever des débats, des dissensions et des terreurs qui pourraient tourner au préjudice de votre royaume.

« En outre, les lettres qui ont été écrites et envoyées dans tout le royaume et au dehors, sont, pour qui les entend bien, contraires à votre honneur et à celui du duc d'Aquitaine, de votre conseil, de l'Université et de votre ville de Paris. Si quelques-uns disaient que ces lettres sont pour réparer leur honneur attaqué par les précédentes, au moins auraient-ils dû ne pas accuser en même temps ceux qui se sont toujours conformés à vos ordonnances.

« Quant aux gens d'armes et compagnies qu'on m'accuse d'avoir maintenus malgré votre défense, et qui, dit-on, ont opprimé et dommagé votre peuple,

la vérité est que vous m'avez chargé avec monseigneur de Berri, mon oncle, d'avoir des hommes d'armes, pour s'opposer aux gens des compagnies qui faisaient des ravages, et aux entreprises faites contre la ville de Paris et contre votre honneur. Aussitôt après votre nouvelle ordonnance, je contremandai ces gens d'armes; depuis je n'en ai tenu aucun. S'il y en a eu quelques-uns s'avouant de moi, c'est sans mon ordre, et cela vient sans doute de la volonté qu'ils ont eue d'aller contre ces compagnies, qui font tant de maux entre les rivières de Seine, de Loire et d'Yonne, et qui contreviennent à vos ordonnances, sous prétexte que j'assemble mes hommes dans tous mes pays, pour aller à Paris en grande puissance. Cette chose n'est point vraie, mon très-redouté seigneur, je ne l'ai pas faite, ni même je n'ai pensé à rien qui pût vous déplaire de quelque manière, et je serai, tant que je vivrai, votre bon et loyal parent, votre très-obéissant sujet.

« Je suis aussi pleinement informé qu'ils ont publié que j'avais à Paris des meurtriers et assassins pour les tuer; sur quoi je vous affirme, en vérité, que cela n'est pas et que je n'en ai jamais eu nulle pensée.

« On est encore allé dans les hôtels de mes pauvres serviteurs, aux environs de mon hôtel d'Artois à Paris, et on a tout dérangé et retourné chez eux, parce qu'on disait qu'ils avaient reçu des lettres de moi pour remettre à des gens du quartier des halles, afin d'exciter une émeute à Paris. Plusieurs des femmes de mes serviteurs ont même été interrogées, mises au Châtelet et traitées durement à ce sujet. Jamais je n'ai écrit ni fait écrire de lettres semblables, et l'on devrait bien savoir que les gens de ce quartier et des autres aimeraient

mieux mourir que de faire aucune chose qui dût vous déplaire; quant à moi, Dieu m'ôte la vie si je voulais leur donner d'autres conseils!

« On dit que j'ai traité un mariage en Angleterre [1], et que j'ai promis les châteaux de Cherbourg et de Caen, ainsi que plusieurs autres choses au préjudice de vous et de votre royaume; ce que non plus je n'ai ni fait ni pensé; et plût à Dieu que tous ceux de votre royaume eussent été et fussent aussi loyaux pour la conservation de vous, de votre race, de votre seigneurie, de votre domaine, que je l'ai été et le serai toute ma vie!

« Ainsi, d'après tout ce que j'ai dit et ce que je pourrais encore déclarer, il est visible qu'on a enfreint les termes principaux de votre ordonnance. On m'a fait une guerre plus dure et plus mauvaise qu'aucun homme la puisse faire, car on a cherché toutes les voies possibles pour m'éloigner de votre amour et de votre grâce, de celle de monseigneur le duc d'Aquitaine et de ma très-redoutée dame la reine.

« Toutefois je ne vous écris pas ceci afin de pouvoir

[1] Il y eut des négociations en effet pour le mariage d'une fille du duc de Bourgogne avec le prince de Galles, comme on l'a vu plus haut : mais la dénégation solennelle d'une chose avérée a été de tout temps du style diplomatique. On mentionnera parmi les appendices les instructions données aux ambassadeurs anglais, en l'année 1411, 12e du règne de Henri IV; elles sont insérées au second volume des *Procedings and ordinances of the privy council of England,* publiées par sir Harris Nicolas, et qui font partie de la riche et précieuse collection des Records d'Angleterre, collection à laquelle le zèle éclairé de M. Ch. Purton Cooper est si utile. Jamais peuple n'a mis plus de magnificence que les Anglais dans la conservation de leurs monumens historiques officiels : plus de 7,000,000 ont déjà été consacrés à cette destination. Avec de pareilles ressources et quelques hommes laborieux et capables, il n'est rien qu'on ne puisse entreprendre. (R.)

aller contre votre ordonnance, ni entreprendre quelque chose contre la réparation de votre royaume ; il a tant à souffrir en tous états et de tant de manières, qu'il n'est homme si pervers et si cruel qui n'en prenne pitié. Mais il est bien vrai que j'ai cherché des précautions pour mettre une paix bonne et établie en votre royaume, me doutant que les choses susdites arriveraient.

« Pourquoi je vous supplie, mon très-redouté seigneur, qu'il vous plaise pourvoir à ces inconvéniens, de telle sorte que ceux qui en sont blessés ou gênés n'aient plus motif de se plaindre ; que votre ordonnance soit maintenue pour votre bien et votre honneur et pour la restauration de votre royaume ; et que chacun puisse, comme il l'avait espéré, dormir et reposer en paix. Pour cela, je suis prêt à exposer, selon votre bon plaisir, mon corps, mon bien, mes amis et tout ce que Dieu m'a prêté ; et je me tiens prêt à exécuter vos ordres.

« Sur ce, etc., etc.

« Écrit en notre bonne ville de Gand.

« Le 26 novembre 1413. »

Cette lettre fut présentée au roi, qui fit un accueil gracieux au roi-d'armes de Flandre. Le chancelier répondit que le roi ferait savoir ses intentions en temps et lieu[1].

Les choses n'en continuèrent que mieux à suivre le même train sans nulle précaution ni ménagement. Le comte d'Armagnac était arrivé à Paris, et c'était le plus ardent de son parti. Le roi de Sicile, qui avait tout crédit, et qui maintenant était devenu le plus mortel

[1] Monstrelet.

ennemi du duc de Bourgogne, maria sa fille Marie à Charles, troisième fils du roi.

Enfin, les princes, et la reine, qui était toute à eux, gouvernèrent avec si peu de sagesse et de précaution, que bientôt le duc d'Aquitaine commença à être mécontent. Sa femme, fille du duc de Bourgogne, avait aussi de fréquens affronts à endurer. Au lieu de ramener à eux le duc d'Aquitaine, qui était un prince frivole, inconstant, occupé de vains divertissemens, ils le tinrent enfermé dans le Louvre, en l'y gardant de si près, que les ponts du château étaient toujours levés. Se voyant plus captif et traité avec moins d'égards encore que sous l'autre domination, il fit parvenir à son beau-père le billet suivant :

« Très-cher et très-aimé père, nous vous mandons qu'incontinent ces lettres vues, toute excuse cessant, vous veniez vers nous, bien accompagné pour la sûreté de votre personne; et si vous craignez de nous courroucer, n'y manquez pas. Écrit de notre propre main, au Louvre, le 4 décembre 1413. [1] »

Le 13 du même mois, le Dauphin lui écrivit un second billet plus pressant encore, lui promettant de

[1] Meyer fait mourir en 1413, v. s., Jean *Brando*, Brand ou Brands de Hontenesse, moine du monastère des Dunes, de l'ordre de Citeaux, auteur d'une chronique inédite qu'il a conduite depuis la création du monde jusqu'à la fin de sa vie, chronique abrégée et continuée dix-huit ans plus tard par Gilles de Roye, moine de la même abbaye, dont Fr. Sweertius a fait imprimer l'épitome en 1620, avec le supplément d'Adrien de Budt. Il semble que Meyer, qui avoue s'être servi souvent de la chronique de Brando, s'est trompé sur la date de son décès, puisque la *Bibl. belg.* affirme positivement que Brando mourut à Bruges, le 13 juillet 1428. — En 1413, v. s., régnait à Tournay une maladie qui commençait par des maux de gorge et une forte toux; on la nommait *la heuguette*. (R.)

l'avouer de tout. Son impatience était telle que, le 22, il lui écrivit encore :

« Je vous ai mandé par deux fois que vous vinssiez à moi, et vous n'en avez rien fait. Toutefois, nous vous mandons encore derechef, que, laissant toutes autres choses, vous veniez le plus tôt que vous pourrez et très-bien accompagné pour votre sûreté. A cela ne manquez pas, quelles que soient les lettres contraires que vous receviez de nous ; prouvez-nous ainsi toute l'amour que vous avez pour nous, et la crainte que vous avez de nous courroucer. Il y en a certaines causes qui nous touchent plus que rien ne peut nous toucher. Écrit de ma propre main [2]. »

Le duc de Bourgogne n'attendait que ce prétexte ; déjà il avait mandé ses hommes d'armes ; déjà il avait tenu conseil avec ses frères, avec ses beaux-frères le duc Guillaume de Bavière, l'évêque de Liége, avec le duc de Clèves et le comte de Saint-Pol ; ils lui avaient promis leur assistance. Il écrivit aussitôt à plusieurs villes du royaume et à divers bourgeois de Paris, rappela les violations de la paix qu'il imputait aux autres princes, assura qu'il avait patiemment supporté les outrages dirigés contre lui ; mais que le duc d'Aquitaine étant maintenant prisonnier au Louvre et réclamant son secours, il était de son devoir de le délivrer du danger où il était, et de faire cesser une chose si abominable, si odieuse à tous les fidèles sujets du roi. Il requérait donc l'aide et la bienveillance des bonnes villes pour accomplir cette entreprise et affermir la paix du royaume, qui est son seul désir.

[1] 1413, v. s. L'année commença le 8 avril.

[2] Monstrelet.

Lorsque les princes surent que le duc d'Aquitaine avait écrit de telles lettres, ils pensèrent qu'il y avait été porté par les suggestions de quelques-uns de ses serviteurs, que le duc de Bourgogne avait auparavant eu soin de placer dans sa maison. On résolut de les éloigner de lui. La reine alla le voir au Louvre, et fit prendre quatre de ses chevaliers, le sire de Croy [1], qui fut renfermé à Montlhéry, chez le duc de Berri, les sires de Brimeu, de Mouy et de Montauban qu'on chassa de Paris. Le Dauphin entra d'abord en une grande colère; il voulait sortir du château et ameuter le peuple; mais les princes, qui étaient venus aussi, l'apaisèrent peu à peu; bientôt il fut à leur entière disposition. Le petit nombre de Bourguignons qui

[1] Nous parlerons avec quelque détail, sous le règne de Philippe le Bon, de la maison de Croy qui s'éleva à un si haut degré de splendeur, mais dont la fortune et le crédit datent du temps de Jean sans Peur, sur qui Agnès de Croy, depuis dame d'honneur d'Isabelle de Portugal, semble avoir exercé par sa beauté une grande influence. De ce duc Jean, dit Carpentier, p. 1081, *et de son amie Agnès de Croy qu'il débaucha en un bal, sortit un fils de son nom, qui fut évêque de Cambray. Celui-ci, au lieu d'étouffer dans les haires et les cilices les chatouillemens du corps, s'embrasa dans le lin et dans l'écarlate, et donna tellement son cœur en proie a la plus brutale des passions, qu'on ne pouvait presque trouver assez de femmes pour la contenter.* L'évêque Jean de Bourgogne (dont descendent les Bourgogne-Herlaer) eut quinze bâtards, et l'on assure qu'il se fit un jour servir la messe par trente-six fils et petits-fils marqués d'illégitimité. Voy. notre *Hist. de l'ordre de la Toison-d'Or,* introduction, xxiv, note 2. — Quant au sire de Croy dont parle le texte, c'était le père d'Agnès; Jean, 2e du nom, seigneur d'Araines et de Renty, conseiller et chambellan de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur. Ce dernier lui procura en 1411 la charge de grand bouteiller de France. Il fut aussi gouverneur des comtés d'Artois et de Boulogne, et perdit la vie à la bataille d'Azincourt, en 1415. Il avait épousé Marguerite de Craon, veuve de Gaucher, seigneur de Thorote, et fille de Jean 1er, seigneur de Dommart et de Marie de Châtillon. (R.)

pouvaient rester encore à Paris se hâta d'en sortir.

On commença par faire démentir au Dauphin les lettres qu'il avait écrites. Il manda aux villes du royaume que son intention n'était pas et n'avait jamais été d'appeler le duc de Bourgogne à son aide. Il enjoignit qu'une nouvelle lettre qu'il écrivait à ce Duc fût partout publiée; là il déclarait encore n'avoir jamais envoyé les lettres dont il était question, et que sa volonté, comme celle du roi, était que toute assemblée de gens d'armes fût aussitôt renvoyée[1].

Il était à croire que le duc de Bourgogne ne céderait pas à cette lettre; on résolut de lui résister et de ne montrer aucune faiblesse. La reine, à qui les princes avaient, en l'absence du roi, rendu le gouvernement, semblait encore plus animée qu'eux. Des lettres du roi commandèrent à tous ses hommes d'armes de Picardie de se rendre le 5 de février à Montdidier, où ils trouveraient des gens commis pour les recevoir, ordonner leur paiement et leur donner des ordres. Pareil mandement fut envoyé dans les autres provinces du royaume. En même temps il était défendu, même aux vassaux du duc de Bourgogne, d'obéir à ses commandemens et de prendre les armes pour lui, sous peine d'être poursuivis dans leur personne et dans leurs biens. Le duc de Bourbon eut ordre de revenir d'Aquitaine avec les forces qu'il commandait contre les Anglais. Le Dauphin donnait des festins aux gens de guerre, et se promenait en grand appareil par les rues en y faisant publier les lettres du roi contre le duc de Bourgogne. Enfin on tâchait à la fois et de ménager et de contenir le commun peuple. Quant à la bourgeoisie, les Orléanais y avaient

[1] Le Religieux de Saint-Denis — Saint-Remy.

un fort parti. La ville de Paris écrivit elle-même à toutes les bonnes villes pour attester que jamais elle n'avait été plus heureuse, plus tranquille, plus affectionnée et dévouée au roi et aux princes, que depuis le moment où l'on avait chassé les perturbateurs; jamais le Dauphin n'avait été plus libre ni plus uni dans une même intention avec les princes, la reine, l'Université et le peuple, pour maintenir à la paix. Elle invitait aussi les autres bonnes villes à se méfier des artifices de l'ennemi de la paix, et à ne point croire aux faussetés qu'il faisait répandre [1].

Le duc de Bourgogne ne perdit point de temps, et avança à grandes journées vers Paris. Il commença par certifier par le bailli royal de Vermandois, la vérité des trois lettres que le duc d'Aquitaine lui avait écrites pour demander son assistance [2]. Elles furent aussi authentiquement publiées, et contribuèrent à lui faire ouvrir les portes des villes, nonobstant les défenses formelles du roi. A Péronne et à Senlis seulement on résista, Soissons et Compiègne lui cédèrent, et il arriva à Dammartin, où l'attendait un renfort de chevaliers venant de Bourgogne.

L'alarme fut grande à Paris, dès qu'on le sut si proche [3]. On alla aussitôt chercher le Dauphin, qui dînait chez un chanoine au cloître Notre-Dame. Les hommes d'armes se rassemblèrent en trois corps : l'avant-garde commandée par les comtes d'Eu, de Richemont et de Vertus; le corps de bataille par le duc d'Aquitaine, le duc d'Orléans et le roi de Sicile; l'arrière-garde par le comte d'Armagnac, le sire de Bosredon et le sire

[1] Lettre du 24 janvier dans Juvénal.

[2] Monstrelet. — Saint-Remy. — Le Religieux de Saint-Denis.

[3] Monstrelet.

de Gaucourt. Cette armée, qui comptait environ onze mille chevaux, traversa la ville. Il importait beaucoup d'en imposer à la populace; le duc d'Aquitaine avait devant lui son chancelier à cheval, qui haranguait de place en place les Parisiens au nom de son maître, les louait de leur loyauté et de leur obéissance, et les exhortait à joindre tous leurs efforts pour résister à la mauvaise entreprise du duc de Bourgogne. Chacun alla ensuite prendre son poste; le Dauphin, au Louvre; le duc d'Orléans, au prieuré de Saint-Martin-des-Champs; le roi de Sicile, à la Bastille; le sire de Bosredon, à la porte Saint-Honoré; le sire de Gaucourt, à la porte Saint-Denis; et le comte d'Armagnac, vrai chef de cette armée, à l'hôtel d'Artois dans le quartier des halles, qui était tout bourguignon. Les portes de la ville furent fermées, hormis la porte Saint-Jacques et la porte Saint-Antoine [1].

Le Duc, de son côté, était venu à Saint-Denis, dont les bourgeois lui avaient ouvert les portes, malgré les ordres du roi. Il n'avait guère que deux mille hommes d'armes, et environ autant de gens de pied et d'arbalétriers; il avait compté sur les intelligences qu'il avait dans Paris, et sur la faveur du peuple. Il plaça les hommes d'armes de Bourgogne au village d'Aubervilliers; les Flamands, dans les faubourgs de Saint-Denis; lui, dans cette ville avec les Picards; il fit publier que tout serait exactement payé : ordre qui s'exécutait toujours fort mal; les préparatifs commencèrent pour le siége et pour le passage de la rivière.

Il était déjà depuis trois jours à Saint-Denis, lorsqu'il envoya son roi-d'armes remettre des lettres au

[1] Monstrelet. — Journal de Paris.

roi, à la reine, au duc d'Aquitaine, et à la ville de Paris. Il demandait à entrer, et répétait qu'il n'était venu que parce qu'il était mandé par le Dauphin. Son héraut ne put obtenir la permission de présenter ses lettres; on lui dit de se hâter de quitter la ville, s'il voulait qu'il ne lui arrivât pas malheur; le comte d'Armagnac l'ayant rencontré, le menaça de lui faire couper la tête.

Le lendemain, le duc de Bourgogne vint ranger toute son armée en bataille entre Montmartre et Chaillot, et envoya encore son roi-d'armes à la porte Saint-Honoré, avec quatre de ses chevaliers. En même temps, Enguerrand de Bournonville avait déployé la bannière de Bourgogne, sur la butte des Moulins, tout près de cette porte. Les bannis et les gens de la faction des bouchers, qui s'étaient réfugiés près du Duc, l'avaient flatté qu'il suffisait de se montrer devant Paris pour émouvoir toute la ville. Rien ne bougea[1]. Le comte d'Armagnac chevauchait à travers les rues avec ses hommes d'armes, ordonnant aux ouvriers de rester à leurs métiers, et les menaçant de la corde s'ils approchaient des murailles; le parlement eut ordre aussi de monter à cheval avec le chancelier, d'aller par la ville pour la tenir en sûreté, et de donner preuve de sa diligence à garder le bon ordre. Pendant ce temps-là, on refusa au roi-d'armes de Flandre de le laisser entrer. Le sire de Bournonville s'avança lui-même et voulut parler. Bosredon gardait la porte, et, par l'ordre du comte d'Armagnac, pas une parole ne fut répondue. Quelques arbalétriers tirèrent, et un Bourguignon fut blessé.

[1] Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Reg. du parlement.

Il n'y avait rien à faire, on s'était mépris. Le duc de Bourgogne s'en revint à Saint-Denis; de là il reprit la route de Flandre, honteux et en butte aux railleries de ses ennemis. En partant, il renvoya encore son hérault à la porte Saint-Antoine; il ne fut pas reçu plus que les jours précédens, et, plantant un bâton fendu, il y laissa ses lettres. Le lendemain, on trouva aussi placardé, contre les murs de Notre-Dame, et en divers autres lieux, la lettre que le Duc écrivit à la ville de Paris, pour se plaindre des procédés que les princes avaient eus pour lui, et du refus qui lui avait été fait d'entrer dans la ville et de voir le roi. Le seul succès de ce voyage fut la délivrance du sire de Croy, que son père envoya prendre par des hommes d'armes déguisés. Ils s'introduisirent pour entendre la messe dans la chapelle du château de Montlhéry, et emmenèrent le prisonnier.

Il n'y avait plus de ménagemens à garder envers le duc de Bourgogne. Dès le lendemain de son départ, le roi, qui avait quelque retour de santé, signa des lettres où, à partir du cruel et damnable homicide commis sur la personne du duc d'Orléans, tous les actes du duc Jacques[1] étaient rappelés et qualifiés de violences, crimes et rébellions. Elles se terminaient ainsi :

« C'est ce qui nous oblige de faire savoir à tous nos sujets, que pour tous les attentats ci-dessus, et pour plusieurs autres raisons, principalement pour les mauvaises manières qu'a toujours tenues envers nous ledit de Bourgogne, qui, depuis la mort déplorable de notre frère, jusqu'à présent, n'a cessé de procéder par voie

[1] Lisez *Jean*. (R.)

de fait, par puissance et force d'armes, il doit être tenu pour ingrat et indigne, et, comme tel, déchu de tous les biens et de toutes les grâces qu'il a reçus de nous.

« Sur quoi, après avoir mûrement délibéré avec plusieurs de notre sang, et autres prud'hommes de nos sujets, tant de notre grand conseil, comme de la cour de notre parlement, de notre fille l'Université, des bons bourgeois et marchands de notre ville de Paris en très-grand nombre; nous avons tenu et réputé, tenons et réputons ledit Duc et tous autres qui, contre nos défenses, lui donneraient conseil et aide, pour rebelles, désobéissans, violateurs de la paix, et, par conséquent, pour ennemis de nous et du bien public de notre royaume.

« Pour ces causes, avons délibéré de mander et convoquer devers nous, par forme d'arrière-ban, tous nos hommes, vassaux, tenans de nous fiefs, ou arrière-fiefs, et aussi les gens des bonnes villes qui ont accoutumé d'être en armes et de suivre les guerres, afin de nous aider, servir et conforter à résister à la perverse volonté et entreprise dudit de Bourgogne et de ses complices, les réduire en notre subjection et obéissance, comme ils doivent être, et les punir, corriger et châtier de leurs méfaits, tellement que l'honneur nous en demeure et que ce soit un exemple pour tous. »

Pendant long-temps le clergé et l'Université avaient laissé sans aucune censure les propositions par lesquelles maître Jean Petit avait voulu justifier le meurtre du duc d'Orléans [1]. Aussitôt après le départ du duc de

[1] Il est assez remarquable que les maximes qu'on reprochait à Jean Petit fussent à peu près les mêmes dont on fit plus tard un chef d'ac-

Bourgogne, au mois d'août, le vénérable Jean Gerson, chancelier de l'Université, s'adressa au roi pour qu'une telle doctrine ne restât point sans un blâme public. Le roi avait ordonné à l'évêque de Paris de faire examiner, de concert avec l'inquisiteur de la foi, la justification du duc de Bourgogne. L'examen en fut solennellement fait. On envoya assigner le duc de Bourgogne pour savoir s'il voulait avouer les paroles de Jean Petit; il répondit qu'il avouait son bon droit, mais non point maître Petit. Comme il inspirait encore beaucoup de crainte, les prélats et les docteurs hésitaient à condamner cette pièce. Quelques-uns voulaient que l'affaire fût renvoyée au futur concile; mais lorsque le Duc se fut retiré de Saint-Denis, il n'y eut plus de doute. Le 13 février, l'évêque de Paris, assisté de l'inquisiteur de la foi, prononça, devant une grande foule de peuple, que les propositions renfermées dans ledit écrit dont on ne nommait pas l'auteur, non plus que le duc de Bourgogne, étaient erronées quant à la foi et quant à la morale, et que cette œuvre devait, comme scandaleuse, être brûlée. On parla même d'aller déterrer le corps de Jean Petit à Hesdin, où il était mort un an auparavant, pour le brûler aussi. Deux jours après, l'exécution se fit au parvis Notre-Dame, après que Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis et célèbre docteur, eut encore montré,

cusation contre les jésuites, en ce qui concerne les entreprises licites contre la vie des tyrans. *Monstrelet*, liv. I, ch. 118. Entre autres pamphlets voir le *Catéchisme* (prétendu) *des jésuites*, par Pasquier, édition de 1602, où l'auteur s'exprime de ce ton positif : « J'ay dit et est vray « que le jésuisme (sic) symbolizoit en deux propositions avec l'anabap- « tisme, c'est assavoir à se mesler des affaires d'Estat, et de pouvoir « faire assassiner les rois et princes, selon les occurrences de leurs « affaires. » Or c'est là précisément ce que Gerson et les autres condamnaient dans l'apologie composée par Jean Petit. (R.)

dans un beau discours, la monstruosité de telles opinions. Le duc de Bourgogne se trouva ainsi flétri et dégradé dans le peuple; on en faisait maintenant si peu de compte, qu'on chantait des chansons contre lui dans les rues.

Une maladie qui ravagea Paris et emporta beaueoup de monde retarda le départ du roi et de son armée. Elle était formidable; beaucoup de Gascons étaient venus sous le comte d'Armagnac, et le sire de Saarbrück avait amené un grand nombre d'Allemands. Jamais le roi n'avait marché avec tant de gens d'armes. Tout se trouva prêt à la fin de mars. Le roi, la reine et le duc d'Aquitaine s'engagèrent par serment, avec tous les princes présens, de n'entendre à aucun traité avec le duc de Bourgogne avant d'avoir détruit sa puissance. La garde de Paris fut laissée au vieux duc de Berri et au roi de Sicile, avec huit cents hommes d'armes, pour maintenir le bon ordre. Le roi commença par aller, avec les prinees, implorer la proteetion divine à Notre-Dame; de là il vint prendre l'oriflamme à Saint-Denis. Rien n'était plus brillant que eette compagnie nombreuse de princes et de seigneurs. Le Dauphin se faisait remarquer entre tous par l'éclat de son équipage; il faisait porter devant lui un bel étendard tout doré, où l'on avait brodé un K, un cygne et un L, paree qu'il était amoureux d'une demoiselle de l'hôtel de la reine, qu'on nommait la Cassinel, et qui était fort belle et fort bonne[1]. Tous, et même le roi, portaient l'écharpe des Armagnacs. C'était un sujet de murmures pour quelques-uns de ses vieux serviteurs, qui s'affligeaient que l'on quittât la croix blanche, qui avait toujours été le signe des rois

[1] Juvénal.

de France, pour prendre le signe d'un simple seigneur comme le comte d'Armagnac [1]; ils disaient même que c'était le pape qui avait condamné un des ancêtres du comte à porter cette écharpe blanche en expiation pour avoir tué un prêtre.

Le roi se rendit d'abord devant Compiègne, qu'on assiégeait déjà depuis quelques jours. Les sires de Lannoy [2], de Solre [3], et quelques autres chevaliers défendaient bravement cette ville avec la garnison que leur avait laissée le duc de Bourgogne; toutes les sommations qui leur avaient été faites étaient restées sans nul effet. Déjà il y avait eu de belles sorties; les assiégés avaient pris plusieurs canons et encloué le plus gros,

[1] Monstrelet.

[2] Lannoy, dans les environs de Lille, est le berceau d'une famille illustre. Carpentier prétend avoir trouvé un Hugues de Lannoy mentionné entre les champions du tournoi d'Anchin, en 1096. En 1235, Hellin de Lannoy signa le privilége accordé par Jeanne de Flandre, pour l'institution d'un conseil à Lille. Trois Lannoy reçurent le collier de la Toison-d'Or lors de la première promotion, et il n'y eut que vingt-quatre chevaliers, car on était alors avare de ces distinctions qui augmentaient de valeur par leur rareté. (R.)

[3] Solre-le-Château, seigneurie en Hainaut, fut érigé en comté par lettres du roi Philippe II, du 3 novembre 1590, en faveur de Philippe de Croy, qui tenait cette terre de sa mère Yolande de Lannoy, dame de Solre et Molembaix, troisième femme de Jacques de Croy, seigneur de Sempy et de Tour-sur-Marne. Adrienne de Berlaimont, morte en 1439, et seconde femme de Baudouin de Lannoy, dit le Bègue, seigneur de Molembaix et chevalier de la Toison-d'or, porta cette terre dans la maison de Lannoy. Le Monstrelet de M. Buchon, t. III, p. 209, au lieu du seigneur de Solre, indique *le seigneur de Sères*. Dans la place était aussi Lionnel de Maldeghem que, fidèle à ses habitudes de travestissement, le Monstrelet de M. Buchon appelle *Louvelet de Lolinghen!*

Nous remarquerons ici que la première femme de Baudouin de Lannoy, dit le Bègue, fut Marie de *Melles* (Neelles, Nielle), Gaucourt et *Ollehain,* ce qui peut servir à éclaircir la note 3 de la page 314 et la note 2 de la page 367 du tome II. (R.)

qui se nommait la Bourgeoise. Quand le roi fut arrivé, on somma de nouveau les Bourguignons de le laisser entrer dans sa ville. Il aurait voulu qu'elle ne fût détruite ni saccagée. Le château était fort beau; les rois de France l'avaient presque tous aimé mieux que leurs autres demeures; depuis Charles-le-Chauve, qui en avait bâti les grosses tours il avait toujours été agrandi et décoré. Le comte d'Armagnac et le connétable voulaient au contraire qu'on n'eût aucun ménagement pour les rebelles, mais ils ne furent pas écoutés, et l'on s'efforça d'amener la garnison à se rendre. On fit dire aux assiégés que le roi était là en personne; d'abord ils ne voulurent admettre aucun envoyé dans la ville, ni parlementer avec eux, pas même avec un maître des requêtes et un conseiller au parlement, que le roi avait amenés; le siége continuait toujours, et de chaque côté on y faisait de grandes prouesses.

Dans l'armée du roi était un jeune chevalier nommé Hector de Bourbon, bâtard du dernier duc. Nul n'était plus vaillant et plus aventureux que lui. Il avait fait dire aux assiégés qu'il fêterait avec eux le premier de mai; cependant la ville n'étant pas encore prise ce jour-là, il voulut tenir sa parole. Suivi de quelques gens de pied, et avec deux de ses hommes d'armes, il s'avança vers une des portes, portant un chapeau de fleurs et de verdure par-dessus son casque, et tenant une branche à la main pour leur souhaiter un bon mai. Cette bravade lui valut un rude combat; son cheval fut tué, et il en revint à grand'peine.

Enfin on réussit à entrer en conférence avec les assiégés; ils firent d'abord semblant de ne point croire que le roi fût en effet à l'armée; on leur offrit de les en convaincre. Deux habitans, non point riches et honorables

bourgeois, comme il eût été convenable, mais deux mauvais sujets furent, au grand scandale de la cour, les députés de la ville en cette occasion. Le roi voulut pourtant bien les recevoir ; ils le saluèrent humblement, lui parlèrent du loyal dévouement des habitans, et répétèrent que dans la ville on ne croyait pas que le roi fût au camp. « Cela est faux et ridicule, dit-il, et nous « trouvons fort mauvais que vous vous refusiez à ou- « vrir vos portes. » Le duc d'Aquitaine ajouta : « Si « vous ne vous hâtez, vous serez tous exterminés. » Ils retournèrent dans la ville au milieu des huées de tous les seigneurs, qui leur criaient : « Hé bien, mau- « dits traîtres, à présent que vous avez vu votre roi, « vous rendrez-vous ? »

Des otages furent donnés de part et d'autre, et l'on continua à parlementer. La bonté du roi pour sa ville de Compiègne résistait à tous les conseils de rigueur qu'il recevait, aux clameurs des Gascons, des Allemands et des Bretons, qui voulaient l'assaut et le pillage, et même à l'arrogance [1] du sire de Lannoy et des autres chevaliers de la garnison.

Ils avaient envoyé demander des secours à leur maître, et attendaient sa réponse. Il était loin de pouvoir leur en donner. Jamais le duc de Bourgogne ne s'était trouvé dans une si triste position ; sa retraite de Saint-Denis l'avait fort diminué dans l'esprit des peuples ; il avait épuisé de taxes et d'emprunts les sujets de ses États ; les communes de Flandre n'avaient pas voulu prendre part à cette guerre, et n'avaient pas trouvé juste qu'il retînt les villes du roi, comme Compiègne et autres. Tous les traités d'alliance qu'il avait conclus portaient tous, en

[1] Ce mot est peut-être ici pour *fermeté*. (R.)

exception, le service contre le roi et le duc d'Aquitaine; le duc de Bourbon, qui, dernièrement encore, venait de renouveler avec lui un traité de paix entre le Beaujolais et la Bourgogne [1], était dans l'armée du roi.

C'était en effet la première fois qu'il faisait formellement la guerre au roi et à la couronne, et cela touchait grandement les esprits. Il avait assemblé les états d'Artois, et presque tous les seigneurs avaient déclaré qu'ils ne serviraient point contre le roi et ses enfans [2]. Il n'y eut que le sire de Ront [3] qui répondit : « Envers et « contre tous, et contre le roi. » Ses meilleurs alliés, le comte de Saint-Pol, qu'il avait fait connétable; le sire de Dampierre, qui lui avait dû la charge d'amiral, s'excusèrent : l'un s'était rompu la jambe, disait-il, c'était le comte de Savoie, son beau-frère; l'autre avait la goutte. Ils se bornèrent à lui envoyer quelques-uns de leurs chevaliers. Ses frères eux-mêmes ne le secondaient point. Il était en bons termes avec le roi d'Angleterre, et sur le point de signer un traité où Henri V s'engageait à lui fournir cinq cents hommes d'armes et deux mille archers [4], mais il n'y avait rien de sincère dans ses promesses. Les Anglais ne songeaient qu'à augmenter les discordes, et à obtenir de plus grands avantages; pour cela ils étaient toujours en intelligence avec les deux partis.

Le seul allié fidèle du duc Jean, c'était le comte de Savoie, son gendre; il s'était hâté de lui céder la seigneurie de Montréal [5], en dédommagement de la dot

[1] Traité du 6 juin. — Histoire de Bourgogne.
[2] Monstrelet.
[3] *De Roncq.* (R.)
[4] Traité du 24 mai 1414. — Histoire de Bourgogne.
[5] Jean sans Peur n'a pas eu pour gendre de comte de Savoie; c'est

de sa fille, qu'il lui faisait attendre depuis long-temps. Mais le traité n'avait été signé que le 24 avril; ainsi les hommes d'armes de Savoie n'étaient pas arrivés. Les chevaliers des deux Bourgognes n'avaient pas encore non plus tous rejoint leur Duc; il s'irritait de leur retard. La duchesse, qui était au château de Rouvre, avait de son côté de grands embarras : elle ne pouvait se procurer d'argent, même en mettant en gage vaisselle et joyaux. D'ailleurs la Bourgogne était aussi attaquée [1]. Jean de Châlons, fort maintenant du nom de roi [2], menaçait Châtillon, Montbard, et même Dijon et Rouvre. La duchesse fut obligée de conserver, pour se défendre, les sires de la Guiche [3], de Choiseul, et plusieurs autres seigneurs, que le Duc attendait impatiemment. Il n'avait donc nul moyen de secourir Compiègne; il fit dire à la garnison de traiter aux meilleures conditions possibles. Elle obtint de sortir avec armes et chevaux, en promettant de ne plus servir contre le roi. Les bourgeois crièrent merci, et la peine criminelle fut, comme on parlait alors, commuée en peine civile, c'est-à-dire qu'on les rançonna. Il fut réglé aussi que le commun peuple ne s'assemblerait plus pour délibérer sur les affaires de la ville. Elles devaient à l'avenir se régler par les gouverneurs préposés, au nom du roi, qui appelleraient auprès d'eux douze notables habitans [4].

Philippe le Hardi qui unit en 1393 sa fille Marie à Amédée VIII, dit *le Pacifique*, premier duc de Savoie, en vertu d'un diplôme de l'empereur Sigismond, de l'an 1417. Quant à la seigneurie de Montréal, c'est un bourg du Bugey, en Bourgogne. (R.)

[1] Histoire de Bourgogne.

[2] Lisez *du nom du roi.* (R.)

[3] Ou de Guiche. (R.)

[4] Ordonnances.

De Compiègne, le roi alla devant Soissons. La ville était défendue par le plus brave serviteur du duc de Bourgogne, Enguerrand de Bournonville [1], bien qu'il ne fût qu'écuyer il commandait à de plus grands seigneurs que lui, entre autres au sire de Craon. Lorsqu'il fut sommé de rendre la ville au roi, il répondit que lui et tous ceux de la garnison étaient et avaient toujours été fidèles sujets du roi, ainsi qu'ils l'avaient bien montré l'année d'avant au siége de Bourges : qu'il était donc tout prêt à recevoir le roi et monseigneur d'Aquitaine dans Soissons, mais eux seulement avec leur suite [2].

Cette réponse irrita les princes contre lui : le siége commença. Dès le second jour, les assiégés firent une sortie. Le bâtard de Bourbon y courut à demi armé, et reçut un coup d'arbalète à la gorge. La blessure était mortelle. Ce fut un grand chagrin pour toute l'armée; car il était plein de vaillance et de douceur [3] : les ennemis même le plaignirent. Sa mort anima d'une grande fureur le duc de Bourbon, qui lui était tendrement attaché, et le traitait en frère, ni plus ni moins que s'il eût été légitime.

Le siége fut donc continué avec une extrême ardeur, et soutenu avec la même constance. Enguerrand de Bournonville répondait à toutes les sommations, que la ville était au duc d'Orléans, ennemi du duc de Bourgogne : qu'ainsi le duc de Bourgogne pouvait la rete-

[1] Le Monstrelet de M. Buchon dit que la place était défendue encore par Colart de Fiennes, Gilles du Plessis, etc., et *Lamon de Launoy,* nom qui est répété plusieurs fois ensuite et qui est manifestement altéré pour Hugues de Lannoy. (R.)

[2] Saint-Remy. — Monstrelet. — Fenin.

[3] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

nir, selon toutes les règles de la justice et de la guerre. De telles réponses ne faisaient qu'enflammer le courroux des princes. Cependant la ville ne pouvait tenir long-temps, si elle n'était pas secourue. Les assiégés envoyèrent un message au duc Jean, pour le conjurer de prendre en pitié leur situation. « C'est un grand sujet « d'épouvante pour nous, lui écrivait Enguerrand, de « voir contre nous le roi, notre naturel et souverain « seigneur, accompagné d'une si grande armée, qui « n'a d'autre désir que d'exterminer vos fidèles servi- « teurs. » Le messager fut pris, et on lui trancha la tête. Les assiégeans, encouragés par l'assurance de la détresse de la garnison, redoublèrent leurs attaques. Les faubourgs et les défenses extérieures furent emportés. Cette grosse bombarde, qu'on nommait la Bourgeoise[1], avait été réparée; elle faisait de terribles ravages.

Enfin la garnison commença à se décourager. Le sire de Bournonville proposa de faire une sortie pendant la nuit, et d'abandonner la ville. Mais les sires de Craon et de Menou, qui étaient les principaux chevaliers, s'opposèrent à ce dessein. Les bourgeois et les gens de pied ne voulaient pas ainsi être abandonnés. La discorde se mit dans la ville. On ne laissait plus

[1] Ça a été long-temps une coutume de donner des noms aux pièces d'artillerie; dans les appendices il sera question de la *Marguerite enragée;* l'empereur Charles-Quint fit fondre à Malaga, pour son expédition de Tunis, douze canons qu'on appela *les douze apôtres*. Diego Ufano, capitaine de l'artillerie au château d'Anvers, au XVI[e] siècle, parle de la *Pimentelle*, couleuvrine qui était de son temps à Milan, et de la *Diablesse* de Bois-le-Duc, couleuvrine qui portait de cette ville jusqu'à Bommel. Voy. le père Daniel, *Hist. de la milice française*, Paris, 1721, in-4°, I, 445-46, et la traduction de l'ouvrage espagnol d'Ufano, Zutphen, 1621, in-fol., fig. (R.)

sortir le sire Enguerrand pour repousser les assiégeans, parce qu'on craignait qu'il ne rentrât plus. « Vous boirez à la coupe où nous boirons, » lui disait le sire de Craon, qui en même temps tâchait de ménager sa paix avec les princes, au moyen des parens qu'il avait à l'armée du roi. Nonobstant un tel désordre, Enguerrand continuait à se défendre vaillamment; de rudes assauts furent repoussés. Le duc de Bourbon, qui gravissait aux échelles tout des premiers, animant chacun de son exemple, fut jeté en bas d'un coup de hache, on le crut mort. Pendant qu'on combattait ainsi sur les murailles avec grand carnage, main à main, à coups d'épées, de lances et de haches, les archers anglais, qui défendaient une autre porte, étaient entrés en intelligence avec des gens de Bordeaux, Anglais aussi, de la suite du comte d'Armagnac, et ils livrèrent l'entrée. Sire Enguerrand y courut; il était trop tard. Après avoir reçu une grande blessure à la tête, voulant faire franchir la chaîne d'une rue à son cheval, il fut renversé et fait prisonnier. De toutes parts on pénétra dans la ville; pour lors commença le plus horrible massacre et un pillage que rien ne put arrêter. Presque toute la garnison fut passée au fil de l'épée; les bourgeois qui ne pouvaient se racheter n'obtenaient nulle miséricorde. Le roi fit en vain publier le commandement d'épargner les habitans, leurs femmes et leurs enfans; rien ne fut écouté. Les Allemands, les Bretons et les Gascons étaient comme autant de bêtes féroces. Le comte d'Armagnac lui-même ne pouvait les arrêter. Après avoir pillé les maisons, ils se jetèrent sur les couvens et les églises, où s'étaient réfugiées les filles et les femmes. Elles ne purent échapper à la brutalité des gens de guerre; les saints ornemens, les reliquaires,

tout fut dérobé sans nul respect ; les hosties, les ossemens des martyrs foulés aux pieds. Jamais une armée de chrétiens, commandée par de si grands seigneurs, et formée de tant de nobles chevaliers, n'avait, de mémoire d'homme, commis de telles horreurs.

Le lendemain, lorsque la fureur fut un peu calmée, on fit dire aux gens de la ville, qui avaient réussi à se sauver, de revenir, et que le roi leur pardonnerait. Ce ne fut pas pour tous cependant qu'il fut miséricordieux. Le vaillant sire de Bournonville eut la tête tranchée, malgré les instances que firent en sa faveur plusieurs chevaliers de l'armée du roi, qui avaient fait avec lui les guerres d'Italie et de France, et assisté à ses beaux faits d'armes. On aimait aussi sa magnificence ; car il savait, mieux que personne, user de ses profits de guerre et des grands butins qu'il faisait ; et, certes, il aurait été bien en état de se racheter chèrement. Mais le duc de Bourbon, toujours furieux de la mort de son frère, voulut que le sire Enguerrand pérît. Sa tête fut mise au haut d'une pique, et son corps pendu au gibet. Avec lui, on exécuta aussi le sire Pierre de Menou. Jean son père allait y passer ; mais le fils protesta, sur le billot, de l'innocence de son vieux père, et jura que c'était lui qui l'avait entraîné à Soissons. On fit grâce à Jean de Menou, et comme il était riche et chevalier, on le mit à rançon. D'ailleurs il avait, comme le sire de Craon, voulu se soumettre au roi. Quatre autres gentilshommes furent aussi mis à mort, de même que quelques-uns des principaux bourgeois. D'autres, au nombre de vingt-cinq, furent envoyés à Paris, la plupart furent pendus ou décapités. Maître Titet, avocat sage et habile, qui avait long-temps fait toutes les affaires de la ville, fut mené à Laon, et y eut la tête

tranchée. Cent ou cent vingt archers anglais furent aussi attachés au gibet.

Après ces exécutions, qui semblèrent bien justes à toute l'armée, le roi se livra à des sentimens de clémence ; au lieu de réduire les bourgeois à la servitude, comme le pratiquaient souvent ses prédécesseurs, il se contenta de leur imposer une forte taxe perpétuelle. On pensa qu'ainsi ruinés par le pillage et une rançon, ils étaient, pour ainsi dire, réduits à une condition plus dure que le servage [1].

Avant de partir pour Laon, le roi n'oublia pas de faire soigneusement rechercher les saintes reliques que les gens d'armes avaient profanées et dispersées. On en racheta même quelques-unes à prix d'argent ; puis le roi s'en alla en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse. Dès qu'il fut à Laon, le comte de Nevers lui fit demander la permission de se présenter devant lui ; il voulait sauver son comté de Rethel qui allait être envahi par l'armée. Son frère, le duc de Bourgogne, n'avait aucun moyen de le secourir. Il fut reçu par le roi ; le genou en terre, il s'excusa de ce qui s'était passé, sollicita la bonté et la clémence du roi, et accepta les conditions qui lui furent faites. Il s'engagea à recevoir dans toutes ses villes les garnisons et les officiers que le roi y voudrait envoyer, et à les payer. Il jura de ne prêter ni aide ni faveur à son frère, et de remplir dorénavant ses devoirs de loyal sujet et de vassal, sous peine de confiscation de toutes ses seigneuries. Amnistie lui fut accordée pour tous ses serviteurs, vassaux et sujets, à la réserve de ses deux principaux conseillers ; il donna en otages, pour l'exécution de ces conditions, six de ses gentilshommes, et se retira ensuite à Mézières.

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Le roi, continuant sa route, arriva à Saint-Quentin. La comtesse de Hainault, sœur du duc de Bourgogne, vint l'y trouver pour essayer de ménager quelque accommodement. Le roi y semblait si peu disposé, qu'elle repartit le lendemain. Peu de jours après, elle revint encore à Péronne avec son frère le duc de Brabant. Ils quittaient le duc Jean, dont la situation devenait chaque jour plus difficile. Un renfort de quatre mille hommes d'armes, qui lui venait des deux Bourgognes et de Savoie, sous les ordres du sire de Neufchâtel, venait, au passage de la Sambre, d'être attaqué par le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac. Bien qu'on les eût blâmés dans leur armée de ne pas avoir eu une assez grande diligence, ils avaient surpris l'arrière-garde des Bourguignons, et mis le désordre dans leurs troupes qu'ils avaient rejetées vers Liége et le Brabant. Lorsque le Duc vit arriver à Douay ses chevaliers fugitifs, quelque faible secours qu'ils lui apportassent, il les reçut à bras ouverts et comme des frères [1].

Le duc de Brabant et la comtesse de Hainault firent d'inutiles efforts auprès du roi. En vain elle se jeta à ses pieds en pleurant : « Puisqu'il n'a pas intention de « nous offenser, dit le roi, qu'il vienne nous trouver « comme notre humble sujet, et nous ferons ce qu'il « sera raisonnable de faire. S'il nous demande justice, « on la lui rendra; s'il nous demande miséricorde, il « l'obtiendra, pourvu toutefois qu'il soit vraiment touché « de ses fautes et qu'il les reconnaisse au lieu de les « justifier. » C'eût bien été leur avis aussi; mais ils n'espéraient point amener le duc Jean à un tel terme de soumission, ni gagner cela sur son obstination et sa du-

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

reté de cœur. Ils promirent de faire leurs efforts pour l'adoucir. Ils purent voir quelle haine on lui portait dans le camp royal : à leurs oreilles, et comme pour les braver, on chantait la complainte lamentable de monseigneur d'Orléans, tué par un horrible assassin.

Tout prospérait de plus en plus au parti d'Orléans. Les États de Flandre et les quatre grandes communes[1] qu'on appelait les quatre membres de Flandre, envoyèrent des députés au roi pour répondre à un message qu'il leur avait fait. Ils lui protestèrent de leur respect et de leur soumission. On fut bien satisfait au camp de voir arriver ces fameux et redoutables bourgeois de Gand, d'Ypres[2] et de Bruges. Pour les gagner, on leur

[1] Sur cette expression vicieuse voir le tome 1er, page 109, note 1, et page 152, note 2. (R.)

[2] *Ypres*. Les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie* pour l'an 1833, contiennent un mémoire curieux de M. Lambin sur la ville d'Ypres, mémoire dans lequel il ne faut chercher que des faits, l'auteur s'étant vu obligé de se servir d'une langue qui lui était étrangère. — Ypres reçut ses premières lois et coutumes de Philippe d'Alsace, en 1171 et 1174. Vers la fin du XIIe siècle cette ville avait déjà une population nombreuse, et nous avons recueilli quelques renseignemens à ce sujet dans la seconde partie de notre *Essai de statistique ancienne*. En 1246 on porte cette population à 200,000 ames, mais en général ces sortes de chiffres nous paraissent exagérés. Les filatures de laine, la manufacture des draps et celle des étoffes de serge florissaient à Ypres dès le commencement du XIIe siècle, et le développement rapide de l'industrie et du commerce y est attesté par la construction de ses halles magnifiques. Gramaye cite une lettre patente de 1314 qui prouve qu'il y avait alors à Ypres 4,000 métiers de drapiers. On sait d'ailleurs qu'à la foire du mois de mars de la même année il s'y vendit 34,700 pièces de drap. Mais quand Gramaye écrivait, le nombre de métiers était réduit à environ 300, et vers le milieu du XVIIe siècle la décadence était plus frappante encore. — Outre les fabrications dont nous avons parlé, il existait à Ypres vers la fin du XIIIe siècle une manufacture de tapis, ce qui confirme l'assertion avancée au tome II, page 61, note 2. (R.)

fit grand accueil, le roi leur toucha dans la main; ils reçurent de riches présens. Puis on les adressa, pour traiter les affaires, au duc d'Aquitaine : car le roi pouvait bien dire quelques paroles à propos, mais non point parlementer dans une conférence. Lorsqu'ils furent devant le Dauphin, il commença par leur faire adresser par son chancelier un beau discours où tous les crimes de leur Duc étaient rappelés fort au long; ensuite il leur proposa, non point seulement de refuser tout secours à leur indigne seigneur, mais de se déclarer contre lui. Il promit que lorsque les états du duc de Bourgogne seraient réunis à la couronne, leurs priviléges seraient maintenus, même augmentés, et que le roi n'établirait d'officiers de justice ou autres que de leur consentement. Enfin il demanda que les assassins du duc d'Orléans et les bannis de la ville de Paris, qui s'étaient réfugiés chez eux, fussent livrés. Après cette harangue, un docteur de l'Université demanda à réfuter devant ces Flamands les doctrines de Jean Petit, et fut plus violent encore que le sire Juvénal contre le duc de Bourgogne.

Les députés, qui venaient pour travailler à rétablir la paix entre le roi et leur seigneur, écoutèrent tranquillement tous ces discours et ces propositions; ils demandèrent à en conférer mûrement avec des commissaires du conseil du roi. Après s'être fait donner les explications qui leur semblaient nécessaires, ils repartirent, disant que les villes de Flandre délibéreraient à ce sujet, et qu'ils leur exposeraient quelle sorte d'obéissance le roi exigeait de leur seigneur.

Le duc de Bourgogne, voyant qu'on ne voulait lui accorder aucune condition de paix, résolut à se défendre vigoureusement. Son armée commençait à de-

venir plus nombreuse; d'ailleurs il était sur son terrain et pensait que ses sujets combattraient plus volontiers lorsqu'on viendrait les attaquer chez eux. Une garnison nombreuse commandée par le sire Jean de Luxembourg fut mise dans Arras. On en fit sortir les femmes, les enfans et les bouches inutiles; on brûla d'avance les faubourgs; enfin l'on s'apprêta à soutenir un terrible siége.

En attendant, le Duc négociait toujours, et pour se tirer d'embarras s'efforçait d'avoir la paix. Il calculait qu'il n'en resterait pas moins un bien plus puissant prince que le duc d'Orléans; que si, au contraire, on voulait le pousser à bout, les Flamands verraient alors que ce n'était pas lui qui refusait de traiter, et commenceraient à défendre eux et lui [1]. Pour suivre ce projet, il consentit à ce que Bapaume, dont le roi commençait le siége, se rendît, et ne voulut rien risquer pour secourir cette ville. L'armée royale y trouva quelques réfugiés de Paris, de Compiègne et de Soissons, qui furent aussitôt exécutés. Il y avait toujours une grande haine contre le Duc, et autour du roi l'on ne voulait entendre à aucun traité. L'Université, en ayant ouï parler, fit même un mémoire contre la paix, elle voulait que du moins le Duc fût publiquement interrogé sur les propositions contraires à la foi et à la morale que Jean Petit avait faites en son nom.

Le siége d'Arras commença donc; mais peu à peu les affaires du roi se trouvèrent en moins bon état. La ville était grande, remplie de braves et habiles chevaliers; souvent ils faisaient des sorties. Les garnisons de Lens, d'Hesdin et des autres forteresses couraient le pays, ar-

[1] Gollut.

rêtaient les convois, gênaient l'armée du roi. Les assiégés avaient une bonne artillerie ; ils se servaient beaucoup des nouveaux canons de main : c'était un tuyau de fer où l'on mettait des balles de plomb, et ainsi, à travers les ouvertures des murailles, on tuait bien du monde aux assaillans. Les bombardes et canons du roi étaient au contraire assez mal servis. Le principal ingénieur qui les dirigeait fut gagné par le duc de Bourgogne ; on s'en aperçut, parce qu'on vit que la fameuse Bourgeoise ne faisait plus aucun ravage dans la place. Cet homme, se voyant découvert, se sauva dans Arras et y donna beaucoup d'informations. D'autres intelligences s'établirent encore. Ce siége tourna en longueur ; le duc de Bourgogne voulut tenter de le faire lever, mais l'avant-garde de son armée ayant été surprise et défaite, il renonça à la voie des armes, et s'occupa plus que jamais d'avoir la paix.

Elle était devenue plus facile ; le siége n'avançait pas, l'armée manquait souvent de vivres ; les maladies commençaient leurs ravages. Le sire de Saarbück venait d'en mourir ; le connétable était assez malade pour avoir été contraint à se retirer. Le duc de Bavière était aussi atteint de l'épidémie. Si les Gascons et les Bretons voulaient l'assaut et le pillage, de leur côté, les Normands étaient lassés et découragés ; ils souhaitaient de s'en aller, et leur chef, le comte d'Alençon, conseillait de lever le siége.

Durant cette espèce de loisir, il se fit quelques belles joutes entre les chevaliers des deux armées. Jean de Neufchâtel, sire de Montaigu, capitaine de la ville d'Arras et le comte d'Eu, qui venait d'être armé chevalier par le duc de Bourbon, joutèrent pour un diamant de la valeur de cent écus. Le prix devait être gagné par le

sire de Neufchâtel, s'il pouvait réussir à déboucher du fossé qui conduisait à une mine. Le comte d'Eu garda si bien l'issue qu'il l'empêcha de passer, et son adversaire lui fit remettre un beau diamant pour sa dame [1].

Il y eut une autre joute qui se fit aussi avec une extrême courtoisie. La partie était entre trois chevaliers français commandés par un autre bâtard de Bourbon qui était fort jeune et avait envie de se faire connaître, et le sire de Cothebrune [2], chevalier bourguignon, déjà fameux, avec trois Portugais de l'hôtel du duc de Bourgogne. Lorsque le sire de Cothebrune vit qu'il avait à faire à un enfant, il quitta ses bonnes armes pour prendre une lance plus légère, et jouta si gracieusement, que les armes se rompirent sans qu'aucun fût blessé. Le choc fut plus rude entre les autres; il y en eut un qui reçut un coup si violent qu'il en mourut après. La joute finie, tous ces chevaliers se réunirent avec leurs amis dans un pavillon qu'on avait dressé. On se mit à table; de chaque parti on avait apporté des viandes; on défonça des barils de vin, où l'on puisait pour boire largement; enfin, on se fit grand'chère les uns aux autres. Le bâtard de Bourbon et Cothebrune échangèrent leurs chevaux et leurs armes, et le duc de Bourgogne envoya un de ses écuyers les poches pleines d'argent pour distribuer aux chevaliers et écuyers français.

[1] Saint-Remy.

[2] *Cottebrune*. Jean, sire de Cottebrune et de Charrin, chevalier, conseiller et chambellan du roi et du duc, fait maréchal de Bourgogne le 5 septembre 1418, succéda en cette qualité à Jean de Vergy, seigneur de Fonvans, aux gages ordinaires de 200 francs et d'un demi franc sur la paie de chaque soldat. Le 1er jour de l'an 1418 le duc lui donna 200 francs d'étrennes, pour acheter de la vaisselle d'argent. Jean de Cottebrune conserva ses emplois sous Philippe le Bon. (R.)

Cependant, le duc de Brabant, la comtesse de Hainault et des députés de Flandre étaient revenus au camp; ils avaient recommencé leurs supplications [1]. Ils promettaient que le duc Jean accepterait le pardon du roi pour tout ce qu'il avait fait contre son devoir, depuis la paix de Pontoise, et qu'il ferait acte de soumission, en rendant la ville d'Arras au roi. La comtesse de Hainault trouva cette fois les esprits mieux disposés. Elle fit si bien qu'elle mit le Dauphin de son parti. Il était gendre du duc de Bourgogne; son second frère, Jean, duc de Touraine, avait épousé la fille de la comtesse de Hainault. La famille royale était liée de toutes parts à la maison de Bourgogne; d'ailleurs c'était sur la propre demande du Dauphin que le Duc avait violé la paix. En même temps l'armée était dégoûtée. Les hommes sages étaient toujours portés à la paix; le duc d'Orléans, le duc de Bavière, le comte d'Eu, firent de vains efforts sur le duc d'Aquitaine. Il prit sa résolution [2].

Le roi n'était jamais un obstacle; en ce moment, bien qu'il ne fût pas tout-à-fait hors de sens, on trouvait sa volonté plus affaiblie que jamais. Le Dauphin lui fit aisément souhaiter la paix. Un matin qu'il était encore au lit, sans dormir, riant et devisant avec un de ses valets de chambre, un des seigneurs du parti d'Orléans s'avança tout doucement, et, passant la main sous la couverture, il tira le roi par le pied : « Monseigneur, « vous ne dormez pas, dit-il. — Non, mon cousin, « répliqua le roi; soyez le bienvenu. Voulez-vous quel- « que chose? N'y a-t-il rien de nouveau? — Non, mon- « seigneur, sinon que vos gens disent que si vous vou-

[1] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.
[2] *Idem.*

« liez faire assaillir la ville, il y aurait espérance d'y
« entrer. — Mais, reprit le roi, si mon cousin de Bour-
« gogne se rend à la raison, s'il met la ville en ma main
« sans assaut, nous ferons la paix. — Comment, mon-
« seigneur, s'écria l'autre, vous voulez avoir la paix
« avec ce méchant, ce traître, ce déloyal, qui a si
« cruellement fait tuer votre frère? » Ces paroles affli-
gèrent le roi, qui cependant répondit : « Tout lui a été
« pardonné du consentement de mon neveu d'Orléans.
« — Hélas! sire, vous ne le reverrez jamais, votre frère.»
Pour lors, le roi perdit patience, et interrompant ce sei-
gneur : « Laissez-moi, mon cousin, je le reverrai au jour
« du jugement. »

Dès le lendemain, le conseil fut assemblé. Plusieurs
se refusaient encore à la paix ; mais le chancelier d'Aqui-
taine exposa qu'il n'y avait plus d'argent pour payer les
gens de guerre, que les fourrages manquaient aux che-
vaux, les vivres aux hommes. Il ajouta que les Anglais
assemblaient une armée pour descendre en France, et
qu'il fallait tous se réunir dans un commun amour
pour pouvoir résister aux anciens ennemis du royaume.
Bref, c'était la volonté du duc d'Aquitaine. Il ordonna
que les articles de la paix fussent lus. Ils portaient que
le duc de Brabant, la comtesse de Hainault et les états
de Flandre suppliaient humblement, au nom du duc de
Bourgogne, le roi et le duc d'Aquitaine de lui pardon-
ner les torts qu'il avait eus depuis la paix de Pontoise,
et de le recevoir dans leurs bonnes grâces ; que le Duc
promettrait au roi de placer, s'il le jugeait à propos, des
baillis et des officiers dans toutes les villes de ses sei-
gneuries, et lui remettrait notamment les clefs d'Arras ;

Que le Duc rendrait la forteresse du Crotoy ;

Qu'il serait tenu d'éloigner et de mettre hors de ses

états ceux qui avaient encouru l'indignation du roi et de monseigneur d'Aquitaine, lesquels lui seraient nommés et déclarés en temps et lieu;

Que les terres des vassaux, sujets et serviteurs du Duc, mises en la main du roi à l'occasion de cette guerre, leur seraient restituées, et que le duc de Bourgogne, de son côté, donnerait mainlevée des saisies qu'il avait faites;

Qu'en outre du serment déjà fait par les négociateurs susnommés, que le Duc n'avait nulle alliance avec les Anglais, ils promettraient que dorénavant il n'entrerait en aucune sorte de confédération avec eux, sans le congé du roi et du duc d'Aquitaine;

Qu'en réparation des lettres injurieuses au duc de Bourgogne, écrites et publiées au nom du roi, des conseillers du roi et des gens choisis par le Duc aviseraient aux lettres que l'on pourrait faire signer au roi, à la décharge de l'honneur du duc de Bourgogne;

Que le Duc promettrait que jamais il ne ferait ni ne procurerait, directement ni indirectement, aucun mal ni trouble aux vassaux, serviteurs ou sujets du roi qui l'avaient servi en cette circonstance, non plus qu'à aucun des bourgeois de Paris;

Qu'il s'engageait aussi à ne jamais revenir près du roi ou du Dauphin, sans être expressément mandé;

Que le roi ordonnait à ses sujets de garder fidèlement et de se conformer au traité de Chartres.

Ces conditions devaient être jurées par le duc de Brabant et le comte de Hainault, en leur propre nom d'abord, afin de s'engager à ne point assister le duc de Bourgogne s'il ne s'y conformait pas, puis aussi au sien, comme ses procureurs.

Leur serment prêté, le duc d'Aquitaine prêta le sien

aussi [1], puis il appela Charles duc d'Orléans, son cousin-germain : « Monseigneur, dit celui-ci, s'inclinant res- « pectueusement, je ne suis pas tenu à faire serment; « je ne suis venu ici que pour servir monseigneur le roi « et vous. — Mon cousin, nous vous prions de jurer « la paix, répéta le duc d'Aquitaine. — Monseigneur, « je ne l'ai point rompue, et ne dois point faire ser- « ment; qu'il vous plaise être satisfait. » Le Dauphin répéta l'ordre une troisième fois; et alors le duc d'Orléans, tout courroucé, répliqua : « Monseigneur, ni « moi ni ceux de mon conseil n'ont rompu la paix; faites « venir ceux qui l'ont rompue; faites-les jurer, et après « je vous contenterai. » Cependant l'archevêque de Reims et plusieurs autres, voyant le mécontentement du Dauphin, s'entremirent, et à grand'peine persuadèrent au duc d'Orléans de céder. Le duc de Bourbon fut ensuite appelé; il voulut parler : « Mon cousin, « interrompit tout aussitôt le duc d'Aquitaine, nous « vous prions qu'il n'en soit plus parlé. » Tous les princes jurèrent alors sans plus de difficultés; mais lorsque ce fut le tour des prélats, l'archevêque de Sens, s'adressant au duc d'Aquitaine : « Monseigneur, dit-il, « souvenez-vous du serment que vous nous fîtes à tous « en présence de la reine en quittant Paris. — C'est « assez, dit le Dauphin, nous voulons que la paix se « fasse et que vous la juriez. — Monseigneur, puisque « tel est votre plaisir, je le ferai, » répondit l'archevêque.

Dès que la paix fut publiée et que le comte de Vendôme fut allé prendre possession d'Arras au nom du roi, et y planter la bannière de France, l'armée partit

[1] Monstrelet.

en toute hâte. On ne vit jamais un tel désordre ; il semblait qu'elle fût mise en déroute. Par négligence ou autrement le feu prit au logis du roi, et il fut contraint à se mettre en route au plus vite. On laissa une grande partie des charrettes et des bagages. Le camp fut pillé par les Bourguignons de la ville : on courut même après les marchands qui étaient venus apporter des provisions, et plusieurs furent dévalisés. Des compagnies de l'un ou de l'autre parti couraient les campagnes et les dévastaient [1].

Le roi fut de retour à Paris au 1er octobre ; il était tout-à-fait malade, et c'était le duc d'Aquitaine qui tenait le gouvernement. Une portion des bourgeois n'était pas satisfaite de la paix accordée au duc de Bourgogne, dont ils avaient espéré la destruction. Ils le redoutaient d'autant plus, qu'avant le retour du roi, dès le jour même où la paix avait été annoncée, il y avait eu du bruit parmi le menu peuple. Les partisans du duc de Bourgogne avaient cru que l'instant allait leur devenir favorable. Déjà un jeune homme avait osé arracher publiquement à la statue de saint Eustache son écharpe d'Armagnac ; mais on l'avait arrêté, il avait eu le poing coupé et tout était rentré dans l'ordre. Les gens de la ville étaient donc allés trouver le duc de Berri, et s'étaient plaints qu'on eût traité sans prendre leur avis, comme on avait fait l'autre fois. Le duc de Berri leur avait répondu : « Cela ne vous touche en rien ; « vous ne devez pas vous entremettre entre le roi notre « sire et nous qui sommes de sa famille ; nous nous « courrouçons les uns contre les autres quand il nous « plaît, et quand il nous plaît nous faisons la paix [2]. »

[1] Monstrelet. — [2] Le Religieux de Saint-Denis.

Du reste, cette paix ne semblait point complète ; le royaume était plus malheureux et plus ravagé que jamais. Les articles jurés à Arras n'étaient que des conditions fixées d'avance pour un plus ample traité. Le duc de Brabant et la comtesse de Hainault devaient se retrouver à Senlis avec des pouvoirs de leur frère, afin de terminer tous les points à éclaircir et à débattre. Il jugea à propos de donner cette commission seulement à quelques-uns de ses conseillers. Ils suivirent le roi à Senlis, puis à Saint-Denis ; leurs pouvoirs ne furent pas considérés comme suffisans, et de nouvelles conférences furent indiquées pour la Toussaint, à Senlis. Le Duc alors donna des pouvoirs à son frère et à sa sœur en continuant à protester de son respect pour le roi, et de son ferme désir de se conformer aux conditions d'Arras [1].

Au même moment, après avoir passé quelques jours à Mézières chez le comte de Nevers, il partit pour son duché avec les gens d'armes de Bourgogne, emmenant ouvertement à sa suite les sires de Jacqueville et de Mailly, le chancelier Eustache de Laitre, Legoix, Chaumont, de Troye, et les chefs des bouchers. Il s'en vint ainsi accompagné, et faisant de grands ravages dans le comté de Tonnerre. Pour punir Louis de Châlons, dont il avait fait faire le procès, il confisqua sa seigneurie à main armée. Bientôt après, des lettres du roi lui reprochèrent son peu de fidélité à garder ses sermens ; il répondit qu'il avait voulu punir un vassal rebelle, mais nullement enfreindre la paix. Alors le sire de Gaucourt et plusieurs autres furent envoyés contre les gens du duc de Bourgogne ; ils en surprirent une troupe, et

[1] Lettre du duc de Bourgogne du 16 octobre.

quelques-uns des bannis étant tombés entre leurs mains, ils les envoyèrent bien garottés à Paris où ils furent pendus.

Dans le même temps, un autre chevalier du duc de Bourgogne, le sire Jean de Poix, neveu de l'amiral Dampierre, fut rencontré par des partisans du duc d'Orléans, assailli et tué. De même Hector de Saveuse, qui avait montré une grande vaillance au siége d'Arras, et en d'autres occasions, fut pris comme il allait en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse; il allait avoir la tête coupée : la comtesse de Hainault fit tant par ses instances qu'elle retarda sa mort; et Philippe de Saveuse, son frère, s'étant saisi de deux chevaliers qui tenaient le parti d'Orléans, l'échange se fit : tant il y avait peu de sûreté et de bon ordre, malgré la paix.

Chacun en faisait si bien à sa volonté, que, d'une part, le comte d'Armagnac, en s'en retournant dans son pays, prit la ville de Murat pour laquelle il était en procès avec le légitime héritier, qu'un arrêt avait envoyé en possession, et il le jeta en prison. De son côté, le sire de Saint-Pol faisait la guerre pour son compte dans le duché de Luxembourg, et assiégeait le château de Neuville-sur-Meuse afin de faire cesser les courses que les gens du seigneur d'Orchimont faisaient dans tout le pays [1].

Pendant ce temps-là, le gouvernement à Paris était plus en confusion que jamais. Le duc d'Aquitaine cherchait par toutes sortes de moyens à conduire les affaires à sa volonté, et à s'affranchir de la servitude où les princes voulaient le tenir. Déjà à Senlis, lorsque le roi était devenu tout-à-fait malade, il avait fait résoudre

[1] Monstrelet. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

que la suprême direction des finances lui serait donnée; cela avait fort déplu au duc de Berri, qui avait fait assembler l'Université, le parlement, l'Hôtel-de-Ville, pour que l'on fît au roi des représentations sur la trop grande jeunesse du Dauphin; mais eux s'en étaient excusés, disant que l'affaire était de la seule compétence du conseil [1].

Arrivé à Paris, le duc d'Aquitaine se montra plus prodigue encore et plus négligent de la chose publique, que les princes qui avaient gouverné avant lui [2]. Les tailles étaient excessives, et tout le produit passait dans les bourses particulières de ses serviteurs et de ceux du duc de Berri, qui s'était concilié en ce moment l'amitié de son neveu. C'était des dons continuels de six mille, de sept mille, de dix mille écus. Enfin un jour qu'on en apportait pour une soixantaine de mille francs à signer, le chancelier Juvénal répondit qu'il ne voulait pas y apposer son sceau, et qu'il en parlerait à son maître. Il lui remontra en effet qu'on n'avait que trop besoin d'argent pour de meilleurs emplois. Le duc d'Aquitaine le remercia de son bon avis, et lui défendit de sceller aucun don au-dessus de mille écus.

Tous les serviteurs des deux ducs murmuraient beaucoup, et le duc de Berri résolut de faire mettre Juvénal hors de sa charge. L'occasion ne tarda guère; il avait envoyé à son neveu deux belles perles que lui portaient l'évêque de Chartres et un de ses chevaliers. Le duc d'Aquitaine ordonna qu'on leur comptât deux mille écus; Juvénal refusa. On lui redemanda les sceaux, et ils furent donnés à maître Martin Gouge, conseiller

[1] Monstrelet.
[2] Juvénal.

favori du duc de Berri, qui les céda à son neveu, en se faisant beaucoup valoir de ce sacrifice. C'était, du reste, un homme qui parlait bien et passait pour habile au fait des finances. Celles du royaume n'en allèrent pas mieux, et le duc d'Aquitaine se conduisit moins sagement encore que par le passé [2].

Peu de temps après son retour de Paris, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon furent avertis qu'il se tramait parmi le peuple et les partisans du duc de Bourgogne un complot pour chasser les princes de Paris [3]. On devait sonner l'alarme au clocher de Saint-Eustache; le quartier des halles devait prendre les armes, mettre le Dauphin à la tête des Parisiens et tuer tous ceux qui feraient résistance. L'entreprise découverte ne put même être tentée. Des gardes furent placées partout; le Louvre, où habitait le Dauphin, fut entouré : on arrêta plusieurs de ses serviteurs. Le prévôt de Paris, nommé André Marchand, tout dévoué qu'il s'était montré aux Orléanais, et tout cruel qu'il était à leurs ennemis, fut remplacé par le sire Tanneguy-Duchâtel, qui déjà avait rempli cet office. De nouveaux exils furent ordonnés; presque toutes les femmes des bannis eurent ordre de sortir de Paris, et furent durement reléguées à Orléans [4].

Le Dauphin, qui retombait ainsi sous un joug encore plus pesant, partit tout à coup de Paris avec une suite peu nombreuse, et s'en alla à Bourges et au château de Mehun-sur-Yèvre que venait de lui donner le duc de Berri. Le comte de Vertus et le comte de Richemont

[1] 1414, v. st. L'année commença le 31 mars.
[2] Le Religieux de Saint-Denis.
[3] Chronique, n° 10297.
[4] Journal de Paris.

l'y suivirent aussitôt. La reine, le duc d'Orléans, le duc de Berri lui écrivirent pour l'engager à revenir; il ne fut que peu de jours absent [1].

Ce départ du Dauphin et l'embarras des affaires forcèrent le conseil du roi à retarder les conférences qui devaient s'ouvrir à Senlis sur les articles de la paix d'Arras. Le duc de Bavière et d'autres seigneurs du conseil allèrent proposer une prolongation au duc de Brabant et à la comtesse de Hainault. D'ailleurs les princes qui s'étaient opposés à la paix n'avaient pas un grand empressement à la rendre stable. Le 5 janvier, ils firent faire un service solennel pour le feu duc d'Orléans, dans l'église de Notre-Dame. Ils y assistèrent en grand habit de deuil: le roi, qu'ils y avaient amené, était le seul qui ne fût pas vêtu de noir. Jean Gerson y prêcha avec une hardiesse et une violence qui causèrent beaucoup de surprise; il donna de grandes louanges au feu duc d'Orléans, disant que le royaume était bien mieux administré de son vivant qu'il ne l'avait été depuis [2]; et comme on aurait pu croire qu'il voulait plutôt exciter les haines que les adoucir, il assura que son avis n'était point la mort ni la destruction du duc de Bourgogne, mais qu'il devait être humilié, qu'il fallait qu'il reconnût son péché, et qu'il donnât satisfaction suffisante, ne fût-ce que pour le salut de son âme. Revenant sur la condamnation des doctrines de Jean Petit, il répéta qu'elle n'avait pas été suffisante. Après le service, il reçut de grands éloges des princes qui le présentèrent au roi et le lui recommandèrent. Quelques jours après, un autre service fut célébré aux

[1] Monstrelet. — Chronique, n° 20297.
[2] *Idem.*

Célestins, aussi en présence du roi, et maître Courte-cuisse prêcha de la même sorte que Jean Gerson. Enfin, une troisième fois, la même cérémonie fut répétée dans la chapelle du collége de Navarre. Le duc d'Aquitaine ne fut point présent à ces célébrations ; il alla passer quelques jours à Melun chez la reine, qui y faisait souvent son séjour.

Cependant le duc de Brabant arriva le 28 janvier, et les conférences commencèrent[1]. Les envoyés du duc de Bourgogne étaient surtout chargés de demander une amnistie générale. Loin de rien obtenir à cet égard, les conditions que le conseil du roi voulut imposer étaient plus dures que le traité d'Arras. Elles portaient qu'il serait accordé une amnistie, mais que cinq cents personnes en seraient exceptées, ainsi que celles qui avaient été bannies par procès régulièrement faits, ou qui se trouvaient sous la main de la justice. Toutefois les serviteurs et vassaux du Duc étaient compris dans cette amnistie.

On ajoutait que tous les serviteurs de l'hôtel du roi, de la reine et du duc d'Aquitaine, qui avaient été éloignés, pourraient revenir à Paris, durant deux ans, sans une permission expresse du roi.

Un article portait aussi que les charges et offices demeureraient à ceux qui en avaient été pourvus depuis la paix de Pontoise.

Enfin, il était dit que tous ceux qui voudraient jouir du bénéfice de ladite paix, seraient tenus de la jurer.

Les députés du Duc demandèrent que ces articles fussent communiqués à madame de Hainault, qui était

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Lettres du roi.

venue jusqu'à Senlis seulement, parce que son mari lui avait interdit d'aller plus loin. La chose fut accordée. Le duc d'Aquitaine et les autres princes, pour lui montrer leurs égards, vinrent même lui rendre visite[1].

Les conseillers du duc de Bourgogne, après avoir examiné ces articles, demandèrent diverses explications. En se plaignant de l'exception de cinq cents personnes, ils désiraient savoir leurs noms, et si les nobles y pouvaient être compris. — On répondit que l'exception ne s'appliquerait qu'à des hommes non nobles, et que leur nom serait donné avant la Saint-Jean.

Ils voulurent qu'il fût déclaré aussi, s'il était dérogé à l'amnistie accordée aux serviteurs ou vassaux du Duc, lorsqu'ils étaient bannis par suite de jugement. — Il fut répondu qu'alors l'amnistie ne s'appliquait pas.

Ils demandèrent si les bannis pourraient jouir de leurs biens en France, partout ailleurs qu'à Paris. — La réponse fut négative. Mais ceux qui avaient seulement été écartés des hôtels du roi et de la reine, et du duc d'Aquitaine, eurent la permission de rester en France et de jouir de leurs biens.

Les conseillers de Bourgogne remarquaient aussi qu'il serait injurieux au Duc, qu'on fît jurer la paix seulement à ses vassaux et sujets. — Il leur fut dit que le serment serait demandé à tous les habitans du royaume.

Enfin, et c'était le point le plus important, les députés du Duc se plaignaient de l'offense grave qui lui avait été faite, par la sentence portée à l'évêché de Paris, contre le discours de Jean Petit. Dès l'année précédente, après en avoir fait part aux villes de Flandre,

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

il avait envoyé un ambassadeur à Rome, et obtenu la cassation du jugement. L'évêque de Paris en avait appelé au concile de Constance. Le Duc, que cette affaire touchait plus que nulle autre, y avait envoyé ambassade sur ambassade. Il n'y avait sorte d'efforts qu'il ne fît pour obtenir la confirmation de la sentence de Rome. Ses envoyés distribuaicnt aux docteurs en théologie de riches présens d'argent ou de vaisselle; les meilleurs vins de ses celliers de Bourgogne étaient offerts aux cardinaux; il y en eut un que l'on crut toucher davantage en lui donnant un beau manuscrit de Tite-Live, tiré de la bibliothéque du Duc [1]. De son côté, l'évêque de Paris, et surtout Jean Gerson, qui était récemment arrivé au concile, poursuivaient vivement la condamnation de cette doctrine. Le Duc demandait que le roi fît cesser cette action. — On répliqua que l'affaire concernait le clergé et l'évêque de Paris; mais qu'en ce qui touchait le roi, il serait ordonné à ses ambassadeurs de ne point intervenir.

Ces explications ainsi données aux conseillers de Bourgogne, ils se rendirent à Senlis, auprès de madame de Hainault. Quand ils furent revenus, le duc d'Aquitaine fit, le 25 février, lire au conseil du roi des lettres conformes à tout ce qu'on venait de régler. Le 14 du mois suivant, le duc de Brabant et les ambassadeurs de Bourgogne prêtèrent leur serment, ainsi que tous les princes qui étaient présens. Le 15, la paix fut publiée dans toute la ville de Paris; peu après, les prévôts, échevins, quarteniers, et le corps de la bourgeoisie, furent appelés à en jurer aussi le maintien. En même

[1] Pièces de la chambre des comptes de Dijon. (Voy. t. II, p. 267, n. 2.) (R.)

temps, des commissaires furent envoyés au nom du roi pour recevoir le serment du comte de Charolais, de tous les princes de Bourgogne et des villes et États de Flandre. Le traité portait que le Duc serait tenu à faire le même serment; lui seul s'y refusa, disant qu'il avait encore des explications à demander [1].

Bientôt il put concevoir l'espérance de trouver moins de rigueur dans le conseil du roi. Le duc d'Aquitaine réussit enfin à se rendre maître du gouvernement. Dans les premiers jours d'avril, étant allé visiter la reine à Melun avec les autres princes, il les y laissa et revint tout à coup à Paris; il fit lever le pont de Charenton, et ordonna que les portes de la ville fussent fermées [2]. Le lendemain, les princes reçurent l'ordre de n'y point rentrer, sans être mandés au nom du roi, et de se retirer dans leurs domaines. Les échevins de Paris furent changés, et le Dauphin ayant mandé au Louvre le corps de la ville et de l'Université, leur fit adresser un grand discours par son chancelier.

D'abord il rappela comment, depuis la mort du sage roi Charles V, les princes avaient causé toutes les calamités de la France. Le duc d'Anjou avait commencé par dérober le trésor de la couronne, pour le dépenser en Italie; puis le duc de Berri et le feu duc de Bourgogne n'avaient pas mieux ménagé l'argent du royaume. Le duc d'Orléans défunt et ses grandes prodigalités ne furent pas épargnés non plus; enfin le beau-père du duc d'Aquitaine, le duc Jean, eut aussi large part de blâme [3]. L'évêque de Chartres ne craignit pas de dire que toutes les finances du roi avaient été perdues et

[1] Monstrelet.
[2] *Idem*. — Chronique, n° 10297. — Journal de Paris.
[3] *Idem*. — Gollut.

dissipées et le royaume ruiné par lui. C'était, dit-il, pour mettre fin à tant de désordres que le duc d'Aquitaine avait signifié à tous les princes de s'en retourner chacun chez soi, et il voulait, pour le bien de la chose publique, pourvoir lui seul, et avec fermeté, au gouvernement du royaume.

Le dessein était bon, c'était à lui, héritier de la couronne, à garder son propre héritage; il en avait le moyen, s'il avait eu quelque sagesse, car il pouvait toujours menacer un parti avec l'autre, et les tenir ainsi tous deux en respect. Mais ses vices et sa légèreté gâtèrent tout, et jamais peut-être les affaires ne furent plus mal réglées. Il n'avait voulu que s'affranchir de toute contrainte. Il commença par s'emparer des trésors que la reine-mère avait déposés chez trois bourgeois de la ville de Paris; il n'était entouré que de jeunes seigneurs qui flattaient et favorisaient tous ses débordemens. Bientôt il se livra tellement à sa passion pour une demoiselle, que de concert avec le comte de Richemont il enleva sa femme de chez la reine, et la relégua à Saint-Germain-en-Laye.

C'était un nouveau grief dont le duc de Bourgogne avait à se plaindre. Il envoya dans le mois de juin des ambassadeurs au duc d'Aquitaine; ils renouvelèrent d'abord leurs représentations sur l'amnistie et l'exception de cinq cents personnes, qui était contraire aux promesses faites à Arras, où il n'avait été question que d'excepter sept personnes. Les États de Flandre, tout en jurant la paix, comme on l'avait exigé, avaient aussi présenté les mêmes remontrances au roi. Le duc de Bourgogne regardait son honneur comme engagé à protéger tous ces proscrits dont il était environné, et dont il entendait les continuelles plaintes. Il voulait

aussi que Jean Gerson fût rappelé du concile de Constance.

L'offense faite à sa fille le touchait plus encore [1]. Les ambassadeurs demandèrent en son nom au Dauphin de reprendre sa légitime épouse et de congédier d'auprès de lui sa bonne amie. Le duc d'Aquitaine s'irrita de leurs discours et leur répondit avec emportement. Comme, dans une seconde audience, ils n'obtenaient pas meilleure satisfaction, ils lui dirent : « Très-redouté « prince et très-noble seigneur, si vous n'accordez pas « ce que monseigneur de Bourgogne vous demande, « sachez qu'il ne jurera point la paix, ni ne la tiendra « pas ; et si vous avez besoin de lui contre l'Anglais, « ni lui, ni ses sujets, ni ses vassaux ne s'armeront pour « vous servir ou vous défendre. »

Ce langage ne fit qu'accroître la colère du duc d'Aquitaine. On n'était pourtant pas dans un moment où une telle menace pût être dédaignée. Ses conseillers lui firent sentir les dangers du royaume. Les ambassadeurs de Bourgogne reçurent donc une réponse gracieuse. Le duc d'Aquitaine promit que leur maître aurait satisfaction, pourvu que d'abord il voulût jurer la paix ; qu'alors le roi, par son autorité, expliquerait et réglerait toutes choses, de façon qu'il n'eût rien à souffrir pour son honneur et ses intérêts. Le Dauphin, afin que sa promesse fût plus certaine, leur donna même des lettres de créance.

En effet, le royaume se trouvait alors à la veille de la plus terrible guerre. Pendant que le roi était devant Arras, au mois d'août de l'année précédente, les Anglais avaient envoyé une ambassade à Paris. Comme ils

[1] Monstrelet.

voyaient la détresse de la France, et la discorde qui la déchirait, leurs propositions étaient hautaines. Le roi Henri V rappelait ses droits prétendus à la couronne de France; cependant il consentait à ce qu'elle lui fût seulement assurée par sa succession : quant au mariage avec madame Catherine, il demandait en dot toutes les provinces cédées autrefois par le traité de Bretigny, et de plus la Normandie : sinon il annonçait qu'il allait faire une rude guerre à la France.

Tout offensante que fût une telle proposition, le duc de Berri, qui pour lors se trouvait seul à Paris, n'en fit pas moins grand accueil aux ambassadeurs, et les combla de présens. Il s'excusa sur l'absence du roi, et ne donna point de réponse.

Au mois de janvier, arriva une nouvelle ambassade plus solennelle encore. Elle était formée du duc d'Exeter, oncle du roi, du lord Grey, amiral d'Angleterre, des évêques de Dublin et de Norwick. Leur suite était de plus de six cents chevaux. On leur fit une réception magnifique. Les comtes de Vertus, d'Eu et de Vendôme allèrent au-devant d'eux jusqu'à la porte de la ville, ainsi que le prévôt des marchands et les échevins. Le Temple leur fut assigné pour logement. On leur fit de beaux présens. Ils assistèrent à un brillant tournoi, où le duc d'Aquitaine jouta contre le duc d'Alençon, et le duc de Brabant contre le duc d'Orléans. Enfin leur séjour se passa en fêtes et en festins. Un tel accueil ne rendait pas leur roi moins exigeant, et n'abattait point ses espérances. Au lieu de répondre nettement à de semblables demandes, on se borna à promettre que le roi de France allait envoyer une ambassade à Londres.

Comme elle tardait, le roi d'Angleterre écrivit des lettres pressantes au roi, en demandant toujours ma-

dame Catherine aux conditions qu'il avait proposées, et menaçant de la guerre si elles n'étaient point acceptées. Après une prolongation de trêve, l'ambassade de France partit enfin le 27 avril. Elle se composait du plus éloquent prélat du conseil, l'archevêque de Bourges, du comte de Vendôme, grand-maître de France, de l'évêque de Lizieux, du baron d'Ivry, du sire de Braquemont et de maître Gontier Col. Le roi d'Angleterre les reçut avec autant de courtoisie qu'on en avait mis à recevoir ses envoyés. Mais il fut bientôt facile de voir qu'il ne se départirait en rien de ses prétentions.

Tel était l'état des affaires; cependant le roi était insensé, le Dauphin n'écoutait aucun conseil, et ne faisait que sa volonté; les princes étaient mortellement divisés; les conseillers passaient d'une partialité à l'autre; le clergé n'avait plus le courage de dire la vérité; les grands se haïssaient; les moyens étaient ruinés par les impôts; les petits ne trouvaient pas à gagner leur vie; chacun s'efforçait à saisir la fortune à la volée; ni nobles ni bourgeois ne pouvaient compter sur leur état. Les traités et les sermens n'étaient pas observés; le peuple obéissait humblement à de faux protecteurs, qui le trompaient et lui faisaient endurer mille maux; des gens de guerre ravageaient les campagnes, tandis que la noblesse elle-même manquait de courage contre les ennemis : l'Angleterre, qui long-temps avait été plus faible que la France, était devenue menaçante, et semblait assurée de la victoire [1].

Il importait donc de se réconcilier avec le duc de Bourgogne. Guichard, dauphin d'Auvergne, et maître Jean de Vailly, président au parlement, lui furent

[1] Vers insérés dans le registre du parlement. — Journal de Paris.

envoyés en ambassade. Sur leurs assurances, et d'après le rapport de ses propres députés, le Duc convoqua son grand conseil au château de Rouvre, et donna des lettres de ratification, qui furent remises aussitôt aux ambassadeurs du roi. Mais en même temps le Duc déclara, chez un notaire, qu'il donnait cet acte seulement sous la condition que le Dauphin tiendrait les promesses qu'il lui avait faites.

Le temps pressait; les ambassadeurs de France venaient d'arriver d'Angleterre. Les offres qu'ils avaient faites de donner en dot huit cent quarante mille écus d'or, quinze villes d'Aquitaine, comprenant sept comtés, et la vaste sénéchaussée de Limoges, avaient été dédaignées. Le roi d'Angleterre avait persisté à dire que si on ne lui accordait point la Normandie et tous les pays cédés par la paix de Bretigny, il aurait recours à l'épée pour ôter au roi de France sa couronne [1]. L'archevêque de Bourges, qui, dans toute sa conduite et ses discours, avait noblement soutenu l'honneur du royaume, s'adressa, avec le respect convenable, au roi d'Angleterre, et lui dit [2] :

« O roi! à quoi penses-tu, de vouloir ainsi débouter « le très-chrétien roi des Français, notre sire, le plus « noble et le plus excellent des rois chrétiens, du trône « d'un si puissant royaume? Crois-tu qu'il t'ait fait « offrir sa fille avec une si grande finance et une par- « tie de sa terre par peur de toi et des Anglais? Non, « en vérité; mais il était mû par la pitié, par l'amour « de la paix; il ne voulait pas que le sang innocent fût « répandu, et que le peuple chrétien fût détruit dans

[1] Hollinshed.
[2] Monstrelet.

« le tourbillon des batailles. Il appellera l'aide de Dieu « tout-puissant, de la bienheureuse vierge Marie et de « tous les saints. Alors, par ses armes et celles de ses « loyaux sujets, vassaux et alliés, tu seras chassé de « son royaume et des régions soumises à sa domination, « et peut-être y mourras-tu, ou y seras-tu pris. »

Le roi d'Angleterre fit reconduire les ambassadeurs en grande cérémonie ; et ils revinrent en France, où, en plein conseil, devant beaucoup de noblesse, de clergé et de peuple, ils racontèrent toute leur ambassade, et conseillèrent de s'apprêter à la guerre, sans se laisser prendre à aucune espérance de paix. Bientôt de nouvelles lettres du roi d'Angleterre, plus hautaines encore que les premières, signifièrent sa volonté de recourir aux armes.

Pour accomplir sa promesse envers le duc de Bourgogne, le Dauphin fit expédier des lettres du roi, portant que le Duc ayant fait sa soumission et ses excuses, et juré la paix, le roi rendait à son cousin son amour et sa bonne grâce ; qu'il voulait que partout ledit cousin fût tenu et réputé son bon et loyal parent, vassal et sujet, nonobstant les lettres précédentes, où le contraire avait été publié. « Et défendons, continuait le roi, à tous nos sujets quelconques, sous peine d'encourir notre indignation, que, par paroles, prédications, sermons ou autrement, ils ne disent ni fassent aucune chose à la charge ou au déshonneur de notre cousin de Bourgogne. »

D'autres lettres furent aussi expédiées pour réduire le nombre des cinq cents personnes exceptées de l'abolition, à quarante-cinq seulement, dont les noms étaient donnés. C'étaient les sires de Jacqueville et de Mailly, avec les chefs de la faction des bouchers.

Ces lettres furent portées au duc Jean par messire Thibaut de Soissons, seigneur de Moreuil, et maître de Vailly, président au parlement [1]. Ils le trouvèrent à Argilly, près de Beaune. C'était un château dans le voisinage d'une grande forêt très-favorable à la chasse. Le Duc, pour se reposer et se distraire de tant de tracas, avait laissé le gouvernement de la Flandre à son fils Philippe, qui y était de plus en plus aimé. Se trouvant dans son duché, dont il était depuis long-temps absent, il avait voulu se livrer tout entier au plaisir de la chasse. Il avait fait dresser, dans un éclairci [2] au milieu des bois, ses tentes et ses pavillons. La duchesse et deux de ses filles, avec leurs dames et demoiselles, étaient là, ainsi que toute la cour; on était comme dans un des châteaux ou dans l'une des bonnes villes du Duc. Il y avait une tente pour la chapelle, une autre pour la salle d'apparat et pour la salle de festin. Enfin l'on y menait joyeuse vie, le Duc chassait du matin au soir, et la nuit il se plaisait encore à entendre bramer les cerfs. Les ambassadeurs reçurent grand accueil au milieu de cette pompe bocagère. On leur dressa une belle tente, et le Duc les mena à la messe avec lui, leur demandant des nouvelles du roi, de la reine, du duc d'Aquitaine et de sa fille; puis on passa dans la tente du conseil; on lut les lettres du roi. Les députés exposèrent aussi plusieurs griefs sur lesquels le conseil du roi demandait des explications au duc de Bourgogne [3].

On voulait : 1° Que le Duc fît un serment absolu en se désistant de toutes protestations. — Il y consentit,

[1] Saint-Remy.

[2] *Une clairière.* (R.)

[3] Juvénal.

en annonçant toutefois que son intention était encore de requérir le roi et le duc d'Aquitaine que l'abolition fût sans aucune exception.

2° Qu'il retranchât de la formule du serment les mots qu'il y avait ajoutés : « Pourvu que semblable serment soit fait par, etc., etc. » — Il le voulut bien, mais déclara qu'il n'était lié qu'envers ceux qui tiendraient la paix.

3° Que le roi de Sicile fût compris dans la paix et que nul trouble ne lui fût apporté en raison du passé. — Le Duc répondit qu'il avait grand sujet de se plaindre du roi de Sicile, qui, sans cause raisonnable, lui avait renvoyé sa fille, et retenait encore l'argent de sa dot, la vaisselle et les joyaux. Il avait encore deux autres motifs de plainte qu'il déclarerait en temps et lieu. Cependant il voulait bien renoncer aux voies de fait, pourvu que le roi lui fît rendre justice sur les points indiqués [1] dans l'espace de six mois, sommairement, et sans formalité de jugement. Autrement il l'obtiendrait comme bon lui semblera.

4° Que le duc de Bar ne fût nullement inquiété pour avoir fait mettre en liberté les ambassadeurs du roi que des gens d'armes du duc de Bourgogne avaient arrêtés lorsqu'ils revenaient du concile [2], ni pour avoir démoli le château de Saney. — Le Duc protesta que son intention n'avait jamais été de faire pour ce motif aucun tort au duc de Bar.

5° Qu'il mît hors de ses mains et rendît les terres, revenus et rentes des sires de Marle, de Tonnerre, de Roussy, de Gaucourt et autres. — Le Duc répliqua qu'il avait saisi les terres de sesdits vassaux parce qu'ils avaient

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — [2] *Idem*.

enfreint la paix de Pontoise; mais qu'il consentait à les leur remettre, si les autres seigneurs en faisaient autant dans leurs seigneuries, et rendaient tout ce qu'ils avaient saisi.

6° Qu'il éloignât et mît hors de sa compagnie, de ses terres et de ses pays, ceux qui étaient exceptés de la dernière amnistie. — Il promit de les éloigner des domaines qu'il avait dans le royaume.

7° Qu'il rendît les canons laissés au siége d'Arras. — Il y consentit.

8° Qu'il délivrât les prisonniers. — Il répondit qu'il le ferait par pure obéissance au roi, bien qu'il lui fût cruel de délivrer maître Henri de Bétisy, dont il avait fort à se plaindre; mais il demanda aussi que le vicomte de Murat, tenu en prison par le comte d'Armagnac, fût délivré ainsi que les autres.

9° Qu'il fît sortir de Bourgogne les hommes d'armes. — Il l'accorda.

10° Qu'il consentît que les aides mises dernièrement sur le royaume, pour résister aux Anglais, fussent levées dans ses terres et pays, comme à la coutume. — Il répliqua que son pays d'Artois était frontière; qu'il allait être obligé d'y avoir des gens d'armes en grand nombre, pour en défendre l'entrée; qu'en outre la contrée avait été cruellement foulée par l'armée, l'année d'auparavant; qu'il faudrait munir et réparer les bonnes villes, qu'ainsi il suppliait le roi de se désister desdites aides et de les lui laisser.

11° Qu'il voulût bien ordonner, par lettres-patentes, la levée d'un décime que le clergé de France et de Dauphiné avait déjà consentie. — Il remarqua que cela concernait l'Église, et qu'il n'y mettrait nul empêchement.

12° Qu'il portât empêchement au sire de Jacqueville, qui venait de défier à feu et à sang les villes de Sens, Villeneuve-le-Roi et autres. — Il répondit que cela s'était fait à son insu, et que ledit Jacqueville écrirait aux villes pour retirer ces lettres de défi.

Après ces réponses aux demandes des ambassadeurs, le Duc leur remit aussi ses requêtes au roi.

Il voulait : Que 1° les quarante-cinq personnes exceptées de l'abolition fussent admises à en jouir, ou du moins réduites au nombre de sept, comme on l'avait promis à Arras;

2° Que le roi fît mettre au néant tous les procès suivis devant le parlement ou devant l'Église, et délivrât les prisonniers retenus en divers lieux, notamment dans les prisons de l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens;

3° Enfin, que le roi fît rendre les biens qu'il avait fait saisir.

Nonobstant ces réserves, le Duc consentit à jurer la paix. Il se rendit à la chapelle avec les ambassadeurs; après la messe chantée, il s'avança vers l'autel, et, en leur présence, jura, sur le bois de la vraie croix, les articles du traité, puis en fit délivrer des lettres authentiques. Ce devoir accompli, les ambassadeurs se rendirent dans la tente du festin; pour leur faire honneur, les veneurs du Duc vinrent forcer un cerf tout près de là, dans un étang, au bout duquel la tente était dressée. Après ce divertissement, on fit de belles promenades dans la forêt, et l'on soupa sous une feuillée.

Mais ces ambassadeurs avaient à traiter avec le Duc, une affaire plus importante encore, pour laquelle un premier message lui avait été envoyé quelques jours auparavant. Le roi d'Angleterre avait peu tardé à accomplir ses menaces. Le 14 août, il était descendu avec

une armée redoutable, à l'embouchure de la Seine, entre Honfleur et Harfleur [1]. Il eût été facile de s'opposer à ce débarquement. Il aurait suffi d'assembler les marins et les gens des communes de la côte. Ils avaient l'habitude de combattre, et avaient eu surtout l'occasion de repousser ces anciens ennemis du royaume. Mais le peuple se fia sur la noblesse et les hommes d'armes. Le connétable était à Rouen; il avait avec lui bon nombre de troupes. Chacun s'attendait qu'il allait donner les ordres nécessaires; il n'en donna aucun et défendit même de rien tenter contre les Anglais; ainsi ils eurent tout loisir pour se bien établir sur la côte, et commencer le siége de Harfleur. Alors l'alarme commença à se répandre, et il n'y eut qu'un cri contre le connétable d'Albret [2]. Les bourgeois disaient qu'il avait été gagné en Angleterre, lors de sa dernière ambassade; beaucoup de seigneurs le pensaient de même, et le jeune bâtard de Bourbon s'emporta même au point de l'appeler traître dans un conseil. Les gens mieux instruits et plus calmes croyaient seulement qu'il avait été aveuglé par trop de présomption.

Maintenant il fallait secourir Harfleur, et chasser les

[1] On vendit à Paris, en juin 1835, une collection de manuscrits et de documens originaux dont le catalogue a été publié par le libraire Techener, et dans laquelle on remarquait les pièces suivantes :

(N° 15.) 1° Une lettre de Thomas Picworth, lieutenant du roi d'Angleterre à Calais, par laquelle il offre aux communes de Flandre un sauf-conduit pour les députés qu'elles enverront à Calais à l'effet de s'entendre avec le roi d'Angleterre, afin d'empêcher *aucuns robbours* de mer de voler du vin et d'autres marchandises appartenant aux Flamands. Environ l'an 1415. 2° Un sauf-conduit accordé par le gouverneur de Calais, Guillaume La Zouche, seigneur de Totteneys et de Haryngworth, aux députés flamands. 1415. (R.)

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

Anglais du royaume. Rien n'était préparé; les hommes d'armes n'étaient point réunis, à peine étaient-ils mandés; on manquait encore bien plus d'argent; tout le trésor du roi s'était dissipé en vaines prodigalités. On établit à la hâte une taille sur les communes et un décime sur le clergé. Comme on était pressé, ces impôts se percevaient avec une rigueur inconcevable, en y employant des gens de guerre. On vendait les meubles, on pillait les maisons, les hommes étaient traînés en prison; les prêtres de la campagne eux-mêmes étaient obligés de se retirer dans les villes, emportant les ornemens de l'église, qu'on ne respectait pas plus que les meubles des paysans. « Que feraient de plus les An« glais? » disait le pauvre peuple.

Parmi tant de maux, et la crainte de maux plus grands encore, les discordes des princes redoublaient les embarras du royaume. On prit la résolution de leur demander d'envoyer leurs hommes d'armes, mais en leur défendant de venir en personne. Le duc de Bourgogne se plaignit amèrement aux ambassadeurs de cet affront; il promit cependant d'envoyer à Rouen cinq cents hommes d'armes, trois cents hommes de trait, et même davantage, sous les ordres de son fils, le comte de Charolais. Il se réserva d'écrire au roi touchant la défense qui lui était faite. Ses lettres furent du 24 septembre.

« Mon très-redouté seigneur, pour la conservation de la couronne de France, dont vous êtes seigneur, et que Dieu veuille maintenir dans la vertueuse prospérité où elle fut autrefois, l'état des nobles est, parmi les les autres états, tenu par serment de vous servir loyalement, sans épargner leur corps ni leur bien. Parmi cette noblesse sont ducs, comtes, barons et autres de

grande vertu, qui sont tous tenus, chacun selon son droit, de garder fidélité envers vous, leur souverain seigneur; et si quelqu'un parmi eux vous est plus prochain par le sang, et tient de vous de plus notables seigneurics, il est d'autant plus astreint à avoir l'œil à la conservation et augmentation de votre État. A bien dire, en cas de nécessité et de péril éminent, nul ne devrait attendre d'être mandé : chacun devrait de lui-même, à moins d'ordres contraires, obvier aux périls qui peuvent advenir des trop longs retards en temps de guerre. Ainsi le firent certains étrangers dans une cité, comme on le lit dans les histoires antiques; bien qu'on leur eût défendu, sous peine de mort, de monter sur les murs de la cité, néanmoins, quand ils virent que la ville se perdait s'ils ne mettaient la main à la besogne, ils montèrent sur les murs malgré la défense, et sauvèrent la cité, dont ils furent grandement loués. De même, dans la Sainte Écriture, on voit la louange d'un certain Étheï, à qui le roi David commanda de s'en aller, parce qu'il était étranger. Lors Étheï jura qu'en quelque lieu que serait le roi David, il serait son serviteur; il n'est point blâmé, dans la Sainte Écriture, d'avoir manqué à la défense du roi, mais au contraire prisé et honoré.

« Ainsi donc si lui, qui était étranger, est loué, à plus forte raison celui qui est sujet et parent du roi, en allant à votre service contre votre défense, ne devrait être ni repris ni blâmé. Celui qui, par prudence, laisserait passer le temps, selon mon jugement mériterait blâme et déshonneur. Chacun voit bien que, selon la leçon de Nature et l'ordonnance divine, si le chef du corps humain est assailli, tantôt les membres du corps se lèvent et se mettent au-devant pour sa défense. Je

ne fais donc point de doute que si vous négligez d'appeler lesdits ducs et comtes ou autres de vos proches, ce ne soit les accuser de ne point mériter qu'on se fie à eux.

« Or il est venu à ma connaissance, que, par vos lettres patentes du 23 août, vous avez signifié à nos baillis et sénéchaux que votre adversaire d'Angleterre est descendu dans votre royaume, et a mis le siége devant votre ville d'Harfleur, qui est la clef du pays de Normandie : et que pour résister à l'entreprise de votre adversaire, préserver, garder et défendre votre royaume, vous avez envoyé monseigneur d'Aquitaine, votre fils aîné, comme votre lieutenant et capitaine général, et vous leur avez mandé de faire, de votre part, commandement, tant par publications que par cris dans les lieux accoutumés pour crier, à tous les nobles et gens qui ont droit de s'armer, de venir, toute excuse cessant, en personne, et accompagnés le plus qu'ils pourront de gens d'armes montés et armés suffisamment, le plus hâtivement possible à Rouen, par devers monseigneur d'Aquitaine.

« Et, toutefois, mon très-cher seigneur, bien que je sois votre très-humble proche parent, vassal, sujet, chevalier, baron, comte, duc, deux fois pair de France, doyen des pairs : ce qui est, après la couronne, la première prérogative, noblesse et dignité, attachées à une seigneurie : bien qu'en outre vous m'ayez fait tant d'honneur que je suis beau-père de votre fils aîné, et de madame Michelle votre fille, qui a épousé mon fils et héritier unique, ce qui me rend plus obligé à vous qu'aucun de vos sujets; néanmoins vous ne m'avez rien fait savoir à ce sujet, excepté que depuis peu vous m'avez mandé par messire Jean Pioche, chevalier et

maître d'hôtel de monseigneur votre fils, que j'aie à vous envoyer cinq cents hommes d'armes, et trois cents de trait; et que vous ne voulez pas que j'y vienne en personne, non plus que mon cousin d'Orléans; parce que la paix que vous avez faite entre nous est encore bien nouvelle.

« Ainsi, l'on me fait descendre de mon premier rang de pairie, et il s'ensuit diminution de mon autorité; on veut, sous couleur bien légère, me priver du service auquel je suis obligé par mon honneur, que je veux garder plus que chose sur la terre. Il semble qu'on ne doive pas avoir confiance en moi. Laquelle chose m'est et doit être douloureuse et déplaisante, tant à cause de mes obligations, que parce qu'au temps passé je me suis employé le plus loyalement que j'ai pu à votre service, accompagné de nobles, chevaliers et écuyers, qui connaissent ma bonne intention, et dont vous pouvez, grâce à Dieu, être bien servi en ma compagnie. Nonobstant cela, je plains les dommages qu'on fait à vous et à votre royaume. Je plains la petite résistance qui y est mise; je plains les grands inconvéniens qui s'ensuivront, si l'on n'y apporte prompt remède.

« Je considère, en outre, que je veux et dois aussi bien garder une paix nouvelle, que si elle était ancienne de cent ans et plus; et que tant plus elle est fraîche et nouvelle, tant plus chacun doit avoir bonne mémoire de la bien garder, et ne la point enfreindre. On ne doit donc pas imaginer que mon cousin d'Orléans, ni moi, ni autre quelconque, voulussions faire une si grande faute envers Dieu, envers votre majesté, envers votre royaume, et cela à la confusion et désolation de nous-mêmes, qui, par votre félicité, sommes en voie de toute prospérité, et par votre adversité en voie d'être

abaissés et déchus. Tout bon esprit doit avoir la pensée, dans un tel moment, si périlleux pour vous et pour votre royaume, que, lors même que vos sujets ne seraient pas en paix, on devrait loyalement faire son devoir envers vous, se garder du péché de félonie, s'abstenir de guerre privée, et venir d'un commun accord à la défense et au soutien de vous et de votre royaume. Quant à moi, je pense que nous le ferions ainsi, même quand nous ne serions pas dans les termes où nous sommes, grâce à Dieu et à votre bonne ordonnance.

« En outre, il ne faut pas douter que, vu la grandeur de l'entreprise faite contre vous, la demande que vous me faites ne soit trop petite.

« Tout ceci considéré, chacun peut assez savoir que je ne dois pas laisser perdre ce royaume; mais que je dois employer ma loyauté, sans avoir égard à ce qu'aucuns vous pourraient dire de contraire. Sur ce, qu'il vous plaise, mon très-redouté seigneur, de m'envoyer réponse par le porteur des présentes; car, en vertu des obligations susdites, je suis contraint à votre salut et à celui de votre royaume, dont mon état dépend. Je tiens que les autres nobles feront ce qui leur appartient; quant à moi, s'il plaît à Dieu, je ne laisserai pas de faire toujours mon devoir, en observant mes droits de doyen des pairs de France, pour obtenir la fin désirée glorieuse que vous voulez avoir contre votre adversaire. Le Tout-Puissant m'en est témoin, et je le prie qu'il vous ait en sa sainte garde, et vous donne bonne et longue vie, en toute unité et paix. Écrit à Argilly, etc., etc.»

Le même jour, les nobles du duché et de la comté de Bourgogne, que le Duc avait assemblés à Argilly, écrivirent au roi des lettres, pour se plaindre de l'offense faite à leur seigneur. «Nous nous donnons grande

merveille, disaient-ils, qu'on ait tant tardé à signifier votre mandement à notre redouté et naturel seigneur, attendu que plusieurs fois, et en vos grandes affaires, il nous a menés à votre service, et l'avons toujours vu autant et plus soigneux de vos besognes que des siennes propres. Nous l'avons su et connu, savons et connaissons très-loyal envers votre seigneurie. D'autre part, il est tenu à vous par le sang, les alliances et l'hommage. Il peut fournir une très-noble compagnie de chevaliers et d'écuyers, et d'autres gens de trait et de guerre de votre royaume et d'ailleurs, dont vous pouvez être grandement et loyalement servi ; sans eux votre affaire pourra tourner à grand danger, dommage et désolation ; ce que Dieu ne veuille, surtout lorsque nous considérons le grand appareil et la puissante armée amenée contre vous. Nous avons en mémoire qu'au temps des ducs, ses prédécesseurs, et aussi de notre temps, leur coutume et la nôtre a toujours été de vous servir loyalement en la compagnie et sous notre seigneur de Bourgogne ; il nous serait bien dur de faire autrement et de changer notre coutume, lorsque nous sommes tous assurés de la loyauté de notredit seigneur. Ainsi, nous vous supplions qu'il vous plaise songer au bien et à l'honneur de votre royaume et à l'honneur de notre seigneur naturel ; car il nous semble, comme à bien d'autres, qu'il est grand besoin que tous vos bons amis et sujets mettent la main à la besogne, comme lui et nous, en sa compagnie, avons intention de le faire. »

Ces difficultés retardaient des préparatifs, qui déjà étaient loin d'avoir été faits à temps [1]. Ce fut le 10 septembre seulement qu'on mena le roi prendre l'ori-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

flamme à Saint-Denis, et qu'il se mit en route pour la Normandie. Déjà Harfleur était pressé par les Anglais; les faubourgs avaient été brûlés; les machines de guerre jetaient des pierres énormes; les vivres manquaient; la mortalité ravageait la ville [1]. Les sires d'Estouteville, de Gaucourt, de Bacqueville et d'autres vaillans chevaliers se défendaient avec un grand courage. Leur espoir était soutenu en apprenant que le roi et le duc d'Aquitaine s'avançaient à la tête d'une armée. Quelques-uns d'entre eux allèrent trouver ce prince à Vernon, et le conjurèrent de hâter sa marche pour les secourir; mais il n'y avait que désordre parmi les seigneurs et les hommes d'armes qui commençaient à arriver. On ne leur promit rien; quelques chevaliers seulement se montrèrent avec des forces insuffisantes devant le camp des Anglais [2]. Alors une partie de la garnison songea à traiter et à se rendre; la discorde se mit entre les chevaliers et dans la ville. Le sire de Gaucourt conclut une trêve, en promettant qu'on ouvrirait les portes, si l'on n'était pas secouru dans l'espace de quatre jours. L'évêque de Norfolk, revêtu de ses habits pontificaux, entra en procession dans la ville, avec trente-deux chapelains et autant d'écuyers portant des cierges. Il reçut le serment des otages que la ville donnait pour l'accomplissement du traité, et les emmena avec lui. Chemin faisant, en passant par les rues, l'évêque disait aux bonnes gens de la ville: « N'ayez pas peur; on ne vous « fera point de mal; le roi d'Angleterre ne veut pas « abîmer son pays; on ne vous fera pas comme on a fait « à Soissons; nous sommes de bons chrétiens [3]. »

[1] Factum manuscr. du sire de Gaucourt contre le sire d'Estouteville, bibl. du roi.

[2] Saint-Remy.

[3] Juvénal.

Quand le jour fut arrivé, les uns voulaient tenir le traité, et d'autres non; de sorte que les Anglais furent obligés de donner l'assaut. On leur ouvrait d'un côté, pendant qu'on se défendait de l'autre. La ville, malgré les promesses des Anglais, fut cruellement traitée; les chevaliers et hommes d'armes furent emmenés prisonniers ou envoyés sur parole à Calais pour être mis à rançon[1]. On prit aussi quelques riches bourgeois pour en tirer de l'argent. Quant au gros peuple, on ordonna que chacun sortît de la ville, en en emportant tout ce qu'il pourrait sans charrette ni fardeau; puis on permit le pillage aux soldats, en leur enjoignant toutefois de ne toucher ni aux femmes, ni aux prêtres. Toute cette foule désolée s'en alla jusqu'à Rouen, abandonnant ses foyers.

[1] Factum du sire de Gaucourt.

LIVRE QUATRIÈME.

Bataille d'Azincourt. — Le comte d'Armagnac nommé connétable. — Le Duc défie le roi d'Angleterre. — Mort du duc d'Aquitaine et du dauphin Jean. — Le comte d'Armagnac gouverne. — Les Bourguignons font la guerre par compagnie. — Négociations du Duc avec les Anglais. — Traité du Duc avec le Dauphin. — Le duc de Bretagne s'entremet pour la paix. — Lettres du Duc aux bonnes villes. — La reine exilée. — Sédition à Rouen. — Plusieurs villes se déclarent pour le Duc. — Le duc de Bourgogne marche sur Paris. — Ambassade du sire de Carmy. — Le roi d'Angleterre en Normandie. — Siége de Paris. — Le collége des cardinaux députe au Duc. — Le Duc délivre la reine. — Meurtre du sire de Jacqueville. — Complots en faveur du Duc. — Siége de Senlis. — Progrès des Anglais. — Les Bourguignons surprennent Paris. — Paix de Saint-Maur. — Siége de Rouen par les Anglais. — Conférences du Pont-de-l'Arche. — Conférences de Meulan. — Entrevue du Ponceau. — Meurtre du Duc.

Lorsque la prise de Harfleur fut connue, la consternation fut grande, et l'on murmura beaucoup de ce que le royaume était si mal défendu. On faisait cent récits sur la prise de Harfleur. Il n'était question que de trahison et de gens gagnés [1]. On taxait les seigneurs de lâcheté, et chaque jour on parlait d'eux avec plus de mécontentement. En effet les gens de guerre que les princes amenaient successivement au roi, qui pour lors était à Rouen avec son fils, paraissaient bien plus

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Journal de Paris.

empressés à piller les Français qu'à combattre les Anglais.

L'occasion semblait pourtant favorable; l'armée du roi d'Angleterre était ravagée par les maladies; au lieu de s'avancer en Normandie, il avait été contraint de prendre le chemin de Calais; et, comme le connétable, qui était en Picardie, défendait les passages de la Somme, les Anglais avaient à faire une route longue et difficile, en remontant la rive gauche de la rivière. Ils manquaient de vivres. La saison était mauvaise; ils souffraient beaucoup. Leur présomption était fort abattue.

C'était bien le moment de venger le royaume. Presque tous les princes et les grands seigneurs étaient arrivés auprès du Dauphin. Le duc d'Orléans, nonobstant les ordres qu'il avait reçus, était venu en personne. Ses frères, les ducs de Berri, d'Alençon, de Bourbon, de Bar, les comtes de Richemont et de Vendôme, plus de quinze autres grands barons du royaume avaient conduit leurs hommes d'armes[1]. Mais comme les princes n'avaient point voulu que le duc de Bourgogne vînt partager avec eux une gloire qu'ils regardaient en ce moment comme assurée, les ordres du roi avaient été maintenus en ce qui le touchait : aussi n'avait-il pas envoyé les hommes d'armes de Bourgogne, de Savoie, de Lorraine avec lesquels il se tenait prêt à venir. Il avait même fait défense à ses vassaux de Picardie et d'Artois de marcher sans son commandement, encore qu'ils eussent reçu celui du roi; bien peu lui obéirent[2]. Quant à son fils, le comte de Charolais, il

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Monstrelet.



désirait de tout son cœur d'aller combattre les Anglais, mais son père avait chargé les sires de Roubais et de la Viefville, ses gouverneurs, de l'empêcher de se rendre à l'armée du roi. Ils le tenaient dans le château d'Aire, et lui cachaient les nouvelles de la guerre, le flattant toujours de partir, et lui disant qu'il n'était pas temps encore. Le comte de Nevers, frère du duc Jean, avait obéi au mandement du roi.

Les bourgeois de Paris offrirent six mille hommes bien armés, en demandant qu'on les fît marcher en tête les jours de bataille; leur offre fut dédaignée. Le duc de Berri rappela inutilement la valeur qu'ils avaient montrée dans les derniers troubles, et leurs beaux faits de guerre; le maréchal Boucicault, le connétable et d'autres anciens chevaliers étaient bien du même avis; mais le duc de Bourbon, le duc d'Alençon et les jeunes seigneurs ne voulaient point des gens des communes, et disaient que ceux qui n'étaient point de leur avis avaient peur. « Qu'avons-nous à faire de ces gens de « boutique? disaient-ils; nous sommes déjà trois fois « plus nombreux que les Anglais. » Les personnes sages blâmèrent beaucoup cette présomption, et remarquèrent que la noblesse oubliait les journées de Crécy, de Poitiers, de Nicopolis, dans lesquelles le salut ou l'honneur du royaume leur avait été si malheureusement confiés. On disait que dans les temps de gloire de la France, on avait reçu également sous les armes tous les hommes de cœur, quelle que fût leur condition[1].

Le duc de Bretagne avait d'abord répondu qu'il ne viendrait pas, à moins que son cousin, le duc de Bourgogne, ne fût aussi mandé; mais le conseil du roi, et

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

surtout l'évêque de Chartres, qui conduisait tout, lui firent faire de grandes offres; le roi lui abandonna la ville de Saint-Malo, lui promit cent mille francs, lui donna de magnifiques présens, et il consentit à se mettre en route avec six mille gens d'armes[1].

Bien qu'il ne fût pas encore arrivé, non plus que beaucoup d'autres seigneurs, l'armée de France était devenue belle et nombreuse; elle avait passé la Somme, et fermait le chemin du retour au roi d'Angleterre, qui suivait toujours la gauche de la rivière, cherchant le moyen de la traverser, et perdant beaucoup de ses gens par la faim et les maladies. Enfin, grâce à la négligence de la garnison de Saint-Quentin, qui ne garda point le passage de Béthencourt, il réussit à entrer en Picardie.

Alors, le connétable et les princes envoyèrent demander au roi l'ordre de livrer bataille. Un nombreux conseil fut réuni pour résoudre cette grande affaire. D'après tout ce qu'on savait, la victoire semblait si bien assurée, que sur trente-cinq conseillers, trente furent d'avis qu'il fallait combattre. Le duc d'Aquitaine, et même le roi, voulaient se rendre à l'armée; mais le duc de Berry, qui déjà s'était opposé à la bataille, ne voulut point que le roi y allât. Il se souvenait de Poitiers, où, soixante ans auparavant, il avait combattu; on s'assurait aussi de la victoire; et le roi Jean son père y avait été pris par les Anglais. « Il vaut mieux, disait-il, « perdre la bataille, que de perdre le roi et la bataille. »

Après la réponse du roi, le connétable et les princes envoyèrent au roi d'Angleterre trois officiers d'armes, pour lui dire qu'étant résolus de le combattre, ils lui

[1] Juvénal.

offraient de convenir du jour et du lieu. Le roi d'Angleterre reçut joyeusement ces messagers, et leur donna de beaux présens; puis il envoya sa réponse par ses hérauts. Il faisait savoir aux princes de France, qu'étant parti de sa ville de Harfleur, il se rendait en Angleterre, et que, ne s'arrêtant dans aucune ville, ni forteresse, on pouvait tous les jours et à toute heure le trouver en pleine campagne [1].

Il continua sa route sans trouver d'obstacles pendant cinq jours, en se dirigeant toujours vers Calais. Comme il s'attendait à chaque heure qu'il allait rencontrer les Français, il marchait avec précaution, vêtu de sa cotte d'armes. Un jour que par mégarde il avait passé au delà du village où ses fourriers lui avaient fait un logis, on voulut l'y faire retourner. « A Dieu ne plaise, dit-il, « que je retourne jamais en arrière, quand une fois « j'ai vêtu ma cotte d'armes. » Le lendemain, il sut que les Français marchaient à lui, coupant la route de Calais, et allaient venir se loger dans les villages de Rousseauville et d'Azincourt. Il avait devant lui la rivière de Blangy, dont le passage était difficile et dangereux. Les Français n'avaient point songé à le garder; il se hâta de passer. Alors les armées se trouvèrent en présence. On crut que la bataille allait commencer. Des deux côtés on se prépara à combattre; mais les Français n'attaquèrent point. On vit que ce serait pour le lendemain. Les Anglais se logèrent au village de Maisoncelle et aux environs.

Le connétable ordonna que chacun passât la nuit où il était. La soirée était froide, il pleuvait. Les Français

[1] Saint-Remy, témoin oculaire. — Monstrelet. — Fenin. — Le Religieux de Saint-Denis. — Hollinshed. — Gollut. — Juvénal. — Chron. de France.

commencèrent à planter leurs bannières roulées autour de la lance, et à allumer de grands feux. Les pages et les valets couraient de toutes parts, cherchant de la paille et du foin, pour étendre sur la terre trempée. On défaisait les malles et les coffres pour y prendre de quoi se garder du mauvais temps. Les chevaux allaient et venaient, piétinant sur un sol humide et enfonçant dans la vase. C'était un mouvement et un bruit continuels. On entendait de loin les chevaliers français s'appeler les uns les autres. Enfin, de ce côté, tout semblait en rumeur. Cependant, par un étrange hasard, au milieu de la pompe de cette grande armée, il y avait à peine quelques instrumens de musique pour réjouir le cœur des hommes d'armes. On remarqua aussi que de toute la nuit, on n'entendit pas un seul cheval hennir dans le camp des Français, ce qui semblait à quelques-uns d'un bien mauvais augure.

Chez les Anglais régnait un grand silence. Leur position était triste; devant eux était une armée trois ou quatre fois plus nombreuse; ils étaient souffrans, mal vêtus, épuisés par une route pénible; aucune retraite n'était ouverte derrière eux, et la victoire semblait impossible. Mais leur roi, que rien ne pouvait abattre, soutenait leur courage. Il leur disait que sa cause était juste; qu'il était venu reprendre l'héritage conquis par la valeur de leurs ancêtres : il leur rappelait les victoires de Crécy et de Poitiers. « Jamais, ajoutait-il, « l'Angleterre n'aura à payer de rançon pour moi. « Aucun Français ne triomphera en me voyant captif. « Il y va pour moi ou d'une glorieuse mort, ou d'une « illustre victoire. » Et comme il entendit un de ses gens qui disait à l'autre : « Plût à Dieu que tous les « braves soldats qui sont en Angleterre fussent avec

« nous ! » Il leur adressa ces paroles : « Je ne voudrais « pas avoir un homme de plus avec moi. Il est vrai que « nous sommes beaucoup moins nombreux que les en- « nemis, mais si notre cause est juste, si Dieu nous « favorise, il nous donnera la victoire, et elle n'en sera « que plus glorieuse. Si, au contraire, nous devons, « pour nos péchés, être livrés à nos ennemis, moins « nous sommes, moins notre perte sera funeste au « royaume d'Angleterre. » Il leur donnait encore bonne espérance en les louant de leur conduite. « Nous ne « sommes pas venus, disait-il, dans notre royaume de « France, comme de mortels ennemis ; nous n'avons « point brûlé villes et villages, nous n'avons point « outragé filles et femmes, comme nos adversaires à « Soissons. Eux, sont tout pleins de péchés, et n'ont « aucune crainte de Dieu. » Puis il les exhortait à se confesser et à se réconcilier avec leur Créateur, avant la bataille ; ce qu'ils s'empressaient de faire, tellement que les prêtres n'y pouvaient suffire. Pour augmenter leur désir de bien combattre, il leur promettait que leurs prisonniers seraient à eux, qu'il leur laisserait toute la rançon. Aux archers des communes, qui faisaient la force de son armée, il faisait espérer les franchises de la noblesse, et leur disait que les Français avaient juré de leur couper trois doigts de la main droite pour les empêcher de tirer des flèches. La nuit se passa ainsi, chacun apprêtant ses armes, rajustant les courroies de sa cuirasse, les archers mettant des cordes neuves à leurs arcs.

Le roi fit venir ensuite les prisonniers qu'il avait amenés, et les renvoya sur parole de le venir trouver, s'il avait la victoire, les tenant quittes de toute rançon si la bataille était perdue pour lui.

Quand le matin fut venu, il s'arma et commença par entendre dévotement trois messes; puis il mit son casque orné d'un beau cimier et d'une couronne d'or. Ainsi vêtu avec tout l'éclat royal, il monta sur son petit cheval gris, et alla ranger son armée en bataille. Le terrain lui était favorable; c'était un espace resserré entre deux bois, où les Français ne pouvaient facilement déployer toutes leurs forces. Il ne fit qu'un seul corps de son armée, disposa sur les ailes ses archers qui étaient au nombre de dix mille environ : en arrière et sur leurs flancs, les hommes d'armes à cheval : au centre, les gens de pied; au-devant des archers et des hommes de pied, il avait fait planter de grands pieux ferrés, formant comme une sorte de rempart, qu'ils transportaient devant eux en changeant de disposition; c'était une précaution nouvelle, qui n'avait pas encore été employée à la guerre par les chrétiens. Les bagages étaient loin derrière la ligne de bataille, gardés seulement par dix lances et vingt archers.

L'armée étant ainsi rangée, il passa devant les rangs, exhortant encore ses gens à se bien conduire; il leur ordonna encore de se mettre à genoux, de faire une courte prière pour se recommander à Dieu; un évêque leur donna la bénédiction, et alors tous se tinrent prêts.

Chez les Français, tout ne pouvait pas être si bien réglé; le connétable était bien chef de l'armée, selon sa charge; mais il avait avec lui tant de princes qui avaient aussi leur volonté, que l'obéissance n'était pas chose facile à obtenir. Dès la veille, le comte de Nevers, le duc d'Orléans et plus de cinq cents jeunes seigneurs et gentilshommes s'étaient fait armer chevaliers par le maréchal Boucicault, dont on honorait la renommée sans écouter ses sages conseils. Cette noble jeunesse ne

songeait qu'à s'illustrer par de beaux faits d'armes. Chacun était jaloux de porter les premiers coups. La victoire semblait si assurée, qu'on n'avait d'autre crainte que de n'y point prendre part. Le duc de Bretagne était déjà à Amiens ; il allait arriver dans deux jours ; le maréchal de Loigny devait joindre l'armée dans la journée même : on ne les voulut point attendre.

Il fut résolu que l'armée serait divisée en trois corps : l'avant-garde devait marcher sous les ordres du connétable ; avec lui, les ducs d'Orléans, de Bourbon, de Richemont, le comte d'Eu, le maréchal Boucicault, les sires de Rambure et de Dampierre, messire Guichard Dauphin. Les deux ailes de cette avant-garde étaient commandées l'une par le comte de Vendôme, l'autre par messire Clignet de Brabant, amiral de France. Le corps de bataille était conduit par les ducs de Bar et d'Alençon, les comtes de Nevers, de Vaudemont, de Blanmont, de Roussy. L'arrière-garde marchait sous les comtes de Dammartin, de Marle et de Fauquemberg.

Mais l'empressement était tel que la plupart des jeunes princes et seigneurs du corps de bataille, y laissèrent leurs gens et s'en vinrent dans les rangs de l'avant-garde. Tous ces nobles chevaliers, prêts à marcher ensemble à la bataille, se pardonnèrent les uns aux autres les injures qu'ils s'étaient faites, les discordes qui les avaient divisés, et s'embrassèrent avec une loyale tendresse ; c'était un touchant spectacle. Puis ils firent le signe de la croix et chacun retourna à son poste.

Avant de commencer le combat, on voulut cependant essayer quelques pourparlers de paix. Messire Guichard Dauphin et le sire de Helly furent envoyés pour proposer au roi d'Angleterre de renoncer à toute prétention sur la couronne de France, de rendre Har-

fleur, et de se contenter de Calais avec ce qui lui était resté en Guyenne. Le roi Henri demandait tout le duché de Guyenne, cinq bonnes villes qu'il nommait, le comté de Ponthieu et huit cent mille écus d'or pour dot de madame Catherine. On ne pouvait s'accorder; chacun retourna à son armée pour y combattre de son mieux.

Bientôt les Anglais s'avancèrent en bel ordre, jetant d'horribles clameurs, et faisant sonner leurs clairons et leurs trompettes. Quand leurs archers furent arrivés à la portée du trait, ils commencèrent à tirer une grêle de leurs fortes flèches, qui avaient trois pieds de long. Les plus hardis d'entre les Français étaient contraints à baisser la tête pour présenter le sommet du casque et non pas la visière. Il n'y avait point d'archers pour rendre flèches pour flèches, on n'avait pas voulu des gens des communes, et le peu qui s'y trouvait, à peine avaient-ils place à l'avant-garde, où se pressaient les hommes d'armes. Pour leur suppléer, on avait ordonné que douze cents lances, sous la conduite de messire de Clignet de Brabant et du sire de Bosredon, s'en iraient rompre la ligne des archers anglais. Ils partirent aussitôt, en répétant le cri de France : « Mont-Joie et « Saint-Denis ! » Malheureusement la terre était humide, les chevaux enfonçaient, leur course ne pouvait avoir d'impétuosité; en même temps les flèches tombaient si serrées, que le cœur manqua à beaucoup d'hommes d'armes, tellement que, lorsqu'ils arrivèrent au front des Anglais, les chefs ne se trouvaient plus qu'avec trois cents hommes. Ils n'attaquèrent pas avec moins de vaillance, mais les pieux ferrés arrêtaient les chevaux. Pour serrer l'ennemi de plus près, pour ne pas s'embarrasser les uns les autres, ils avaient rac-

courci leurs lances de moitié, de sorte qu'ils ne pouvaient atteindre ces archers, qui, avec leurs pourpoints déchirés, leurs jambes nues, leurs méchantes cuirasses d'osier ou de cuir bouilli, bravaient la puissance des chevaliers français, et les abattaient à coups de flèches. Trois seulement pénétrèrent dans les rangs, avec un brave chevalier bourguignon, le sire Guillaume de Saveuse, qui fut à l'instant abattu.

Ainsi repoussés, les hommes d'armes se rejetèrent en désordre sur l'avant-garde, et rompirent les rangs; on voulut se rallier en arrière; le sol, nouvellement labouré, était si trempé, qu'hommes et chevaux ne pouvaient se tirer de la fange. Les pesantes armures gênaient tous les mouvemens. On enfonçait jusqu'aux genoux sans qu'il fût possible de se relever. Pendant ce temps-là, les flèches [1] des Anglais continuaient leur ravage. Enfin, voyant l'avant-garde toute rompue, les archers laissèrent leurs arcs, sortirent du rempart de leurs pieux; saisissant les mauvaises épées, les haches ou les maillets qu'ils portaient à leur ceinture, ils tombèrent sur les Français et en commencèrent un horrible

[1] « Les Anglais, dit Érasme, sont des archers fameux et n'ont rien de plus pressé que d'apprendre à leurs enfans à tirer juste. » Ils ont même consacré par leurs fictions poétiques ce penchant de leurs pères, en armant la mort d'une flèche et non d'une faux. Témoins ces vers d'Young :

> Insatiate *archer!* could not one suffice?
> Thy *shaft* flew thrice, and thrice my peace was slain,
> And thrice, ere thrice yon moonhad fill'd her horn.

« Insatiable *archer!* ne te suffisait-il pas d'une victime? trois fois ta *flèche* a volé, et trois fois la paix de mon cœur a été troublée, avant que la lumière eût rempli trois fois le croissant de la lune. »

Voy. notre *quatrième Mém. sur les deux premiers siècles de l'univ. de Louvain*, p. 19, note 1. (R.)

massacre. Pour lors le corps de bataille s'avança pour recueillir et appuyer l'avant-garde; ce fut là le fort de la mêlée.

En ce moment arriva le duc de Brabant. Dès longtemps il avait fait offrir au roi d'amener tous ses gens d'armes. On avait eu tant de négligence qu'il n'avait été averti qu'au dernier moment. Il venait en toute hâte, ayant laissé son monde loin derrière, et accompagné seulement de douze de ses serviteurs. Il n'avait même pas son armure; il arracha la bannière d'un de ses trompettes, perça un trou dans le milieu, passa la tête au travers, et se fit ainsi une cotte d'armes. Il s'élança au plus fort du combat, et tarda peu à être frappé à mort.

Bientôt ce ne fut plus une bataille; les Français étaient dispersés par petites troupes, et se défendaient avec un incroyable courage. Il y eut parmi ce désastre les plus nobles faits d'armes; le duc d'Alençon se distingua entre tous. Il se mit avec dix-huit chevaliers de la bannière du seigneur de Croy, qui avaient fait serment de pénétrer jusqu'au roi d'Angleterre et d'abattre sa couronne. Ils percèrent les rangs des Anglais, et enfin le duc d'Alençon parvint presque seul au lieu où combattait le roi; il abattit le duc d'York; le roi s'avança pour secourir son oncle. Alors le duc d'Alençon le frappa de sa hache, et fit sauter une partie de sa couronne. Le roi se releva et se mit vaillamment en défense. Les gardes-du-corps environnèrent à l'instant le chevalier qui venait de mettre en péril la vie de leur maître. Il éleva la main en disant : « Je suis le duc « d'Alençon, et je me rends à vous. » Le roi n'eut pas le temps de répondre; les gardes l'avaient tué.

Dès que la victoire sembla décidée, les Anglais commencèrent d'abord par faire autant de prisonniers

qu'ils pouvaient. Ils comptaient que la rançon de tant de seigneurs et riches chevaliers allait les enrichir à jamais. A mesure qu'ils les prenaient, ils leur faisaient ôter leurs casques, pour connaître qui c'était. Tout à coup le roi apprit qu'une troupe de Français attaquait l'armée anglaise par-derrière et venait de piller ses bagages. C'était en effet Robert de Bournonville, Isambert d'Azincourt et quelques hommes d'armes, qui, avec cinq ou six cents paysans, plus par amour du pillage que par l'espoir de rétablir la bataille, étaient tombés sur les chariots. En même temps le bruit se répandit que le duc de Bretagne arrivait avec six mille hommes, et l'on vit l'arrière-garde, qui était déjà en fuite, se rallier et relever ses bannières. Pour lors, le roi, se croyant tombé dans un grand péril, ordonna que chacun tuât son prisonnier. Personne ne voulait obéir, ni renoncer à l'argent qu'on s'était promis de gagner par la rançon. Le roi commanda à un gentilhomme de prendre avec lui deux cents archers et d'exécuter son ordre. Ce fut une horrible chose que de voir toute cette noblesse française égorgée ainsi de sang-froid, et le visage de ces vaillans chevaliers couvert de sang, et défiguré par les coups de hache, dont les archers frappaient leur tête désarmée. Ce massacre fut d'autant plus déplorable, que c'était une fausse alarme. L'arrière-garde reprit bientôt la déroute, et ce moment d'hésitation n'eut d'autre effet que de coûter la vie à tant de braves gentilshommes.

Dès que le roi fut rassuré, il fit cesser le carnage et s'occupa à faire relever les blessés. La perte avait été grande de son côté aussi. Le duc d'Yorck et le comte d'Oxford avaient péri; mais, du côté des Français, jamais tant et de si nobles hommes n'étaient tombés en

une seule bataille ; toute la chevalerie de France avait été moissonnée ; Charles avait perdu sept de ses parens les plus proches : le duc de Brabant [1], le comte de Nevers, le duc de Bar, son frère le comte de Marle, et Jean son autre frère, le connétable d'Albret, le duc d'Alençon. Parmi les seigneurs on comptait le comte de Dampierre, le sire de Rambure, le sire de Helly, messire Guichard Dauphin, le sire de Verchin, sénéchal de Hainault, le comte de Vaudemont [2]. Avec

[1] Le corps du duc Antoine ne fut retrouvé que le troisième jour après la bataille, et fut conduit à Bruxelles où on lui fit des obsèques magnifiques, auxquelles assistèrent Thomas, seignenr de Diest, les sires de Wesemacl, de Rode-Sainte-Agathe, avec une foule d'autres gentilshommes et les députés des villes. La dépouille mortelle du duc fut ensuite ensevclie à Tervneren. (R.)

[2] Les Belges perdirent de plus Jean II de Croy et son fils Archambaud, et non pas Jean comme dit Meyer, Guillaume de Saveuse, Jean Morel ou Moreel, Jean de Béthune, Philippe de Fosseux, d'une maison alliée aux Montmorency, Jacques d'Enghien, Odard de Renty avec ses deux frères, Rodolphe de Flandre, Louis de Ghistelles, Roland de la Gruthuyse, Colard de Fosseux, Perceval de Richebourg, Jean de Bailleul, Rodolphe de Nesles, Jean de Werchin, appelé Bertrand par Meyer, sénéchal de Hainaut, enseveli aux chartreux de Tournay, Philippe et Henri de Gavre, de Liedekercke ou de Lens, frère de Jean, évêque de Cambrai, Lionel de Maldeghem avec son frère, Colard de Fiennes, Robert et Charles de Montigny, Jean de Schoenveld, Jean, Pierre et Lancelot de Noyelles, Engelbert de Kestergat, Thierry de Hectveld, Jean de Fontaines, Réginald et Guilbert de Griboval, les sircs de Hondschot, de Poucques, dc la Hamaide, du Quesnoy, de Haucourt, dc Quiévrain, de Jeumont, de Chin, Simon de Havré, Jehan de Grez, Michel du Chasteler et son frère, le seigneur de Solre et messire Brifaut son frère, Colart de Sempy, Lanceclot de Rubempré et beaucoup d'autres énumérés par Monstrelet et Saint-Remy, qui, par malheur, dénaturent trop souvent les noms propres. Parmi les prisonniers on distingue Hugues et Guilbert (non pas Philippe) de Lannoy, Antoine de Brimeu, Corneille de Liedekercke, Jean de Glymes, le sire de Rotselaer, Jean II de Ligne, le seigneur de Noyelles, nommé le

eux, et en combattant avec non moins de courage, avait péri Montaigu, archevêque de Sens. Enfin on estimait que plus de huit mille gentilshommes étaient restés sur le champ de bataille, parmi lesquels on pouvait compter cent vingt seigneurs ayant bannière.

blanc chevalier, et Baudot son fils, etc., etc. Voy. *Die alder excellenste cronyke van Brabant, Antw.,* 1502, in-fol., ch. 55.

Voici l'épitaphe de Gilles de Chin, tué à la bataille d'Azincourt, dite depuis *la male* (mala) *journée* et non pas *la mâle journée* comme l'écrit M. de Franquen; nous la tirons de Carpentier en la corrigeant :

Chy gist Gilles de Chin, gentil
Banerés, chevalier de pris,
Qui fut preus et large à sen tams,
Les fais d'armée bien santans.
De battre et tournois fort jousta
Puis la mort à lui s'ajousta
En un camp couvert de sinople
U maint prince et maint home noble
Finirent en afair militant,
Car Englez furent triumfant.
Le vendredi, je me remembre,
xxve jor d'octembre
L'an M CCCC tout a point
Et xv ans ce seigneur a point
La mort. Dieux lui fasse pardon
Por l'ame avoir gloire par don.
Dalés lui gist se noble dame
Anne de Couchy (Coucy) sous la lame,
De Harcourt fut de par se mère,
Gentille et humble et non amère.
Ot vot (*a voulu*) Dieux que payast son cens
L'an de grâce mil quatre cens
Et xiii ans, d'octembre véoir
viii jors. Jésus si voeille avoir
Leurs ames en son throsne fin
Voyant cellui qui est sans fin.

Quant au seigneur de Noyelles ou Noyelles-Wion, malgré le silence de Maurice et d'autres écrivains, il était de la maison de Beauffort en Artois, dont il sera parlé plus tard, et s'appelait Jean. De Marie de Rosimbos, sa femme, il eut Baudot, qui fut chevalier de la Toison-d'Or. Voy. le règne de Philippe le Bon. (R.)

On retira de dessous les morts le duc d'Orléans et le comte de Richemont qui n'étaient que blessés. Ils furent emmenés prisonniers avec le maréchal Boucicault, le duc de Bourbon, les comtes d'Eu et de Vendôme, les sires d'Harcourt et de Craon, et bien d'autres, en nombre infiniment moins grand cependant que ceux qui avaient péri.

Le héraut d'armes de France avait été pris. « Mont-« joie, lui dit le roi d'Angleterre, qui de nous deux a « la victoire, de moi ou du roi de France? —Vous, et « non pas lui, répondit Montjoie. — Et comment se « nomme ce château, continua le roi. — Azincourt, « lui dit-on. — Hé bien ! ajouta-t-il, on parlera long-« temps de la bataille d'Azincourt [1]. »

Pendant tout le reste du jour, les Anglais ne s'occupèrent qu'à dépouiller les Français restés sur la place; ils recueillirent encore quelques blessés et en achevèrent d'autres. Ils pliaient sous le poids de tant de butin, et la seule inquiétude du roi d'Angleterre était que ses gens ainsi dispersés et surchargés ne fussent surpris par

[1] Malgré la défense faite par Henri V, non-seulement de chanter, mais même de composer des vers en l'honneur de son triomphe d'Azincourt, il existe néanmoins, dans les bibliothèques d'Angleterre, plusieurs poèmes anglais du temps sur ce sujet. Th. Hearne, en son édition de la vie de Henri V, par Th. Elmham, rapporte en appendice un morceau étendu et en vers, tiré des manuscrits de la bibliothèque du Musée Britannique et reproduit par M. Buchon, au tome VIII de son Monstrelet. — La manière dont Villaret parlait de la bataille d'Azincourt et de la Pucelle d'Orléans aux tomes XIII et XIV de son Histoire de France, lui attira *une lettre écrite de Munich* et insérée dans la *Gazette littéraire*, 1764, t. III, p. 63. Villaret y répondit, *ibid.*, p. 263. On doit à sir Harris Nicolas *the History of the batle of Agincourt*, Londres, Johnson, 1827; in-12 de 548 pages, orné d'une carte et d'une gravure. Ce morceau d'histoire est écrit avec une critique rare et une impartialité particulière. (R.)

quelque attaque des Français. Cependant, après avoir attendu pendant plusieurs heures sur le champ de bataille, et regardé tous ces chevaliers français dépouillés et confondus avec les morts les plus vulgaires, ne voyant plus aucun danger pour son armée, il rentra à son logis. On lui dit que le duc d'Orléans ne voulait ni boire ni manger. Il alla le voir : « Comment vous va, « mon cousin ? dit-il. — Bien, monseigneur, répondit « le duc. — Et d'où vient que vous ne voulez ni boire « ni manger ? lui demanda le roi. — Oui, répliqua-t-il, « j'ai voulu jeûner. — Mon cousin, faites bonne chère, « ajouta doucement le roi : si Dieu m'a accordé la grâce « de gagner la victoire sur les Français, je reconnais « qu'elle n'est pas due à mes mérites. Je crois que « Dieu a voulu les punir, et si ce que j'en ai ouï dire « est vrai, il ne faut pas s'en émerveiller : car on dit « qu'on n'a jamais vu un désordre, ni une licence de « péchés, de voluptés et de mauvais vices pareils à ce « qui se passe en France maintenant ; cela fait pitié et « horreur à entendre raconter ; et certes, Dieu a dû « en être courroucé. » Dès le lendemain le roi reprit sa route vers Calais, chevauchant et devisant avec le duc d'Orléans. Son armée avait beaucoup souffert ; la famine et les maladies régnaient dans tout le pays ; il la ramena en Angleterre avec ses nobles prisonniers.

Les Anglais, avant de quitter Azincourt, n'ayant pas eu le temps d'enterrer leurs morts, les avaient entassés dans une grange où ils avaient mis le feu. Ce fut le comte de Charolais qui fit rendre les derniers devoirs à presque tous les Français. Il était au château d'Aire, où ses gouverneurs le tenaient par ordre de son père, et l'empêchaient de se rendre à l'armée du roi. Ses ser-

viteurs le quittaient furtivement l'un après l'autre, pour aller défendre le royaume contre les Anglais. Enfin il apprit la bataille; alors il entra dans un profond désespoir d'avoir manqué à ce noble devoir; il voulait se laisser mourir de faim, et fut trois jours à pleurer sans qu'on pût le consoler. Pendant sa longue vie, ce lui fut toujours un chagrin cuisant de n'avoir pas combattu à cette bataille, eût-il dû y mourir. Cinquante ans après, il entretenait encore ses serviteurs de cette douloureuse pensée [1].

Il fit célébrer les funérailles de ses deux oncles, le duc de Brabant et le duc de Nevers; et lorsque les corps des seigneurs et des princes eurent été relevés par leurs parens ou leurs serviteurs, il commit l'abbé de Rousseauville et le bailli d'Aire pour ensevelir les restes des autres Français [2]. Ils achetèrent vingt-cinq verges de terre; on y creusa trois larges fosses où furent enterrés cinq mille huit cents hommes, sans compter ceux qui avaient été ensevelis par d'autres soins, ceux qui étaient morts de leurs blessures dans les villages et villes d'alentour, ou même dans les bois. L'évêque de Guines vint ensuite bénir ce triste cimetière de la noblesse de France.

Lorsque la nouvelle de cette déplorable bataille fut arrivée à Paris et à Rouen, où était encore le roi, la désolation fut générale; tous s'affligeaient du malheur et encore plus de la honte du royaume [3]. On ne voyait partout que deuil; on n'entendait que plaintes; mais les haines n'étaient pas suspendues par ce désastre, et chacun était surtout empressé à l'imputer au parti qu'il

[1] Gollut. — Saint-Remy.
[2] Monstrelet.
[3] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

n'aimait point. Les uns montraient au doigt ceux qui étaient revenus de la journée d'Azincourt; d'autres s'applaudissaient de ce que les Armagnacs étaient déconfits. Il y en avait qui se livraient à des discours malveillans contre la noblesse et surtout contre les princes, dont les discordes livraient le royaume à ses anciens ennemis. Les gens sages disaient, comme avait dit le roi d'Angleterre, que c'était une punition de Dieu envoyée sur la France pour les monstrueux désordres qui y régnaient dans tous les états et toutes les conditions.

Pour le conseil du roi, il sembla plus occupé du duc de Bourgogne que du roi d'Angleterre. On aurait pu entreprendre le siége d'Harfleur qui était mal défendu, ou au moins repousser la garnison; on n'en fit rien, l'armée fut ramenée en désordre aux environs de Paris et de Rouen. De son côté, le duc de Bourgogne était prêt à marcher; déjà son armée était réunie à Châtillon, et avant la bataille d'Azincourt il se disposait à se mettre en route avec toute sa puissance; le mois d'octobre s'était écoulé en ambassades continuelles envoyées de lui au roi et du roi à lui. On voulait avoir son armée, mais non pas lui. Ses partisans continuaient à être persécutés à Paris, on en bannissait sans cesse quelques-uns qui se réfugiaient près de lui, et vivaient de ses bienfaits; enfin on ne craignait point d'accroître chaque jour sa haine et d'allumer sa colère.

Après la bataille d'Azincourt, le conseil du roi, où dominait le roi de Sicile, craignit encore bien plus l'arrivée du duc de Bourgogne. On pensa presque aussitôt à lui opposer le comte d'Armagnac; ce seigneur était au fond du Languedoc, et le danger pressait. Pour gagner du temps, il fut résolu de satisfaire le duc

de Bourgogne sur plusieurs points, et en même temps de le tenir éloigné[1].

Le 7 novembre, le roi prononça, par lettres patentes, une abolition générale et sans exception, puis on offrit au Duc une pension de quatre-vingt mille écus et le gouvernement de Picardie pour son fils. Le Dauphin lui écrivit en même temps, de sa main, qu'il le priait de différer sa venue jusqu'à Noël. Peu de jours après, le 15 novembre, l'ordre fut adressé au prévôt de Paris de ne souffrir qu'aucun seigneur du sang royal entrât dans la ville avec des gens d'armes; de rompre, s'il le fallait, les ponts, et de garder les passages des rivières.

Lorsque le Duc reçut les nouvelles de la bataille d'Azincourt, la mort de ses frères le remplit de courroux; il envoya sur-le-champ un héraut au roi d'Angleterre qu'il trouva encore à Calais. Quand il fut devant lui, il lui dit de par le duc de Bourgogne, qu'il avait tué ou fait tuer son frère le duc de Brabant, le plus noble chevalier du royaume de France, qui cependant n'y était point vassal, n'y tenait rien à fief et n'y possédait qu'une petite maison à Paris[2]; que pour cela, le duc de Bourgogne le défiait à feu et à sang, lui en-

[1] Juvénal.

[2] Meyer fait sur ce prince la réflexion suivante, toujours peu favorable à la France, fol. 246 verso : *Verum quid duci Brabantiæ illic fuerit negotii, aut unde Gallis sperarit victoriam qui jam per annos plus centum omnibus prœliis ab Anglis fuerant profligati, vix divinare queo : quum nihil opum intra regnum teneret.* Il est certain que les États de Brabant avaient fait ce qu'ils avaient pu pour détourner leur prince de prendre part à une guerre qui n'intéressait pas ce pays, et que le voyant obstiné dans son dessein, ils lui refusèrent le service militaire, *sagittariorum opem denegarunt*, Haræus, I, 381. Le Duc partit donc secrètement de nuit pour la France avec un petit nombre de nobles brabançons. (R.)

voyait son gantelet, et lui promettait, quelque part qu'il pût le trouver, d'aller le joindre avec tous ses Bourguignons et ses Flamands, les Brabançons et les Liégeois. Quant au comte de Nevers, il était homme du roi de France, s'était armé pour lui, avait péri pour sa querelle; ainsi il ne pouvait lui savoir mauvais gré de sa mort.

Le roi d'Angleterre répondit : « Je ne recevrai point « le gantelet d'un si noble et si puissant prince que le « duc de Bourgogne; je ne suis que peu de chose au- « près de lui. Si j'ai eu la victoire sur les nobles de « France, ce n'est ni par ma prouesse, ni par ma force, « ni par mon habileté : c'est par la grâce de Dieu. « Quant à la mort du duc de Brabant, elle m'a affligé; « mais je t'assure que ni moi ni mes gens ne l'avons « fait mourir, non plus que le comte de Nevers. Re- « porte à ton maître son gantelet : s'il veut se trouver « à Boulogne le 15 janvier, je lui prouverai, par le « témoignage de mes prisonniers et de deux de mes « amis, que ce sont des Français qui ont tué et fait « périr ses frères[1]. »

Le duc de Bourgogne, ne pouvant donner suite à sa querelle avec le roi d'Angleterre, ne s'occupa plus qu'à reprendre son pouvoir. Sans s'arrêter aux défenses du duc d'Aquitaine et du conseil du roi, il se mit en route avec les Bourguignons, les gens de Savoie que lui avait envoyés son gendre, et les Lorrains conduits par leur duc lui-même. Le 21 novembre, il entra à Troyes. De nouveaux ordres pour qu'il eût à congédier son armée lui furent signifiés; il n'en suivit pas moins sa volonté et s'avança vers Paris. Meaux ferma ses

[1] Juvénal.

portes; les villes et les passages étaient gardés par les troupes qui étaient revenus d'Azincourt. Sa volonté n'était point d'avoir recours aux armes; il espérait intimider le conseil du roi, et faire agir les intelligences qu'il avait dans Paris. Il publiait que son armée était réunie pour venger le royaume, pour punir les Anglais, et que son désir était seulement d'aider le roi de ses conseils et de sa puissance.

La cour venait de rentrer à Paris; le duc de Bourgogne envoya pour ambassadeurs messire Jean de Luxembourg, les sires de Saint-Georges et Régnier Pot, avec Eustache de Laistre, un des principaux bannis. Ils demandèrent que le Duc fût reçu à Paris. Le Dauphin répondit avec fermeté qu'il ne le voulait pas, que le Duc n'avait qu'à renvoyer ses gens d'armes, et à se présenter comme un sujet obéissant. Les ambassadeurs essayèrent de rassurer, autant qu'ils le purent, sur les intentions de leur maître : il ne voulait, disaient-ils, exercer aucune vengeance; il laisserait chacun dans son office, et s'y engagerait par lettres publiques; il donnerait même son fils en otage. Le duc d'Aquitaine répliqua que c'était à lui, comme souverain, de prendre ses sûretés, et non pas de les recevoir.

En même temps on envoya encore défense au duc de Bourgogne de venir plus avant; il n'en tint compte, et s'établit à Lagny, à six lieues de Paris.

Tout proche qu'il était, la ville de Paris restait tranquille, et nul mouvement ne se faisait en sa faveur. Il avait autour de lui Jacqueville, Caboche, Chaumont, Saint-Yon et tous les plus furieux des bouchers. On craignait leurs cruelles vengeances, et les bourgeois n'étaient pas pour le duc de Bourgogne. En même

temps tous ceux qui, autour du roi, ou dans la ville, s'étaient montrés contre lui, n'épargnaient aucun soin pour s'opposer à son retour. Les gens qui essayaient d'émouvoir le peuple en sa faveur étaient mis en prison, il y en eut même d'exécutés. La ville était sans cesse tenue en alarme et en précaution. Afin d'exciter quelque commotion, les ennemis du parti d'Armagnac répandirent que des haches, dont le fer était vernissé pour n'être point aperçu pendant la nuit, avaient été distribuées par le prévôt des marchands et les échevins à quatre mille gens d'armes, qui devaient égorger ceux qu'on soupçonnait de favoriser le duc de Bourgogne[1]. Ce bruit et bien d'autres de même espèce ne servaient qu'à épouvanter et à tenir chacun en respect. Le Duc ne pouvait pas non plus songer à venir sans son armée; il aurait exposé sa liberté et sa vie. On ne voulait pas laisser entrer ses ambassadeurs avec une suite nombreuse, on ne leur permettait pas même de loger dans son hôtel d'Artois. Ce n'étaient que messages et pourparlers continuels, qui n'avançaient à rien. Le Duc s'emportait contre les députés du roi, leur déclarait qu'il n'obéirait pas tant que les ordres seraient contraires au bien et à l'honneur du roi et du royaume. Cependant il n'agissait point, et demeurait toujours à Lagny.

En ce moment le duc d'Aquitaine tomba malade, et peu de jours après mourut, sans être regretté de personne[2]. Il était inconstant et obstiné, n'écoutait aucun conseil et ne s'occupait jamais des affaires; il avait été fort bien instruit dans les lettres latines et françaises,

[1] Juvénal.

[2] Le Religieux de Saint-Denis. — Reg. du parlement.

mais n'en faisait nul usage. Son abord n'était point facile et affable comme celui de son père, et il vivait enfermé avec ses musiciens et ses compagnons de débauche. Par le train de vie qu'il avait mené, sa santé s'était ruinée. Cependant le clergé croyait qu'il serait assez religieux, car s'il était magnifique en habillemens, en chevaux, en armures, en joyaux, il ne l'était pas moins en ornemens d'église, et en faisait faire souvent de fort beaux; on disait même qu'il comptait bâtir une église et y mettre des religieux; la mort le prévint. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par les Armagnacs, qui craignaient de le voir redevenir favorable à son beau-père; la chose était peu vraisemblable.

Aussitôt le Duc redemanda sa fille, madame Michelle, qui était encore à Mareoussy, éloignée de son mari. Il avait rendu bien malheureuse cette bonne petite princesse, que sa vertu et sa patience avaient fait chérir de tout le monde. Elle fut bientôt remise à son père, mais on ne put rendre ni la dot ni les joyaux.

Cependant le roi de Sicile était reparti malade pour Angers; le comte de Ponthieu, second fils du roi, qui devait être chargé du gouvernement, était en Hainault chez son beau-père. Enfin, cinq jours après la mort du Dauphin, arriva le comte d'Armagnac, dont on avait hâté l'arrivée en lui envoyant message sur message. Il fut reçu avec grand empressement par tous ceux qui craignaient le duc de Bourgogne. Il alla aussitôt faire sa révérence au roi et à la reine. Le vieux duc de Berri l'emmena à souper chez lui. Dès le lendemain, le roi lui ceignit l'épée de connétable, et il devint maître souverain des affaires. Bientôt il poussa avec une activité nouvelle la défense de Paris; de fortes garnisons furent

placées dans les villes voisines; on rompit les ponts des rivières. Les hommes d'armes, sous le commandement des sires de Barbazan et Raymonnet de la Guerre, commencèrent à courir la campagne et à attaquer les Bourguignons; ils en surprirent un parti considérable et firent prisonnier messire Martel du Mesnil, le sire Ferry de Mailly et d'autres gentilshommes, qui furent amenés à Compiègne, mis à la torture, et puis suspendus au gibet, hormis le sire de Mailly, qui, par protection, fut sauvé.

A Paris, les portes furent murées; des troupes furent logées dans la ville et chez les habitans. Quiconque osait parler de Bourgogne, quiconque se montrait dans les rues avec des armes, était mis en prison [2]. Il ne restait plus d'espoir au duc de Bourgogne. Il avait encore une fois échoué dans ses projets. Son aveuglement sur la disposition d'esprit des Parisiens, les allées et venues de ses ambassadeurs, tant de paroles et si peu d'action, firent de lui la fable de Paris. Ce terrible Jean sans Peur ne s'appelait plus que « Jean le Long, Jean de Lagny qui n'a point de hâte; » et pourtant il s'obstinait encore à ne pas s'éloigner de Paris.

Le duc de Bretagne arriva et s'entremit pour obtenir que les propositions du duc de Bourgogne fussent admises : une partie de l'Université voulut même exprimer une opinion favorable à cet accommodement. Tel aussi avait été l'avis du parlement au retour du roi. Le ministre des Mathurins, fameux prédicateur du parti des Bourguignons, vint faire un long discours au duc de Bretagne pour l'engager à continuer ses efforts;

[1] 1415, v. st. L'année commença le 19 avril.

[2] Journal de Paris.

mais le recteur et le plus grand nombre des docteurs le désavouèrent, et plusieurs arrivèrent tout aussitôt pour déclarer qu'il était faux que l'Université voulût une paix cabochienne. Alors le duc de Bretagne leur répondit : « Vous êtes donc divisés; cela n'est pas bien ; « néanmoins la chose n'en restera pas là ; nous en re- « parlerons une autre fois. » Sa protection n'empêcha point que Tanneguy-Duchâtel, prévôt de Paris, qui, avant l'arrivée du comte d'Armagnac, avait maintenu l'ordre et la crainte dans la ville, ne fit saisir et mettre au Châtelet le ministre des Mathurins et un autre docteur. Le duc de Bretagne eut beaucoup de peine à les faire délivrer. Les messages qu'il envoyait au duc de Bourgogne ne pouvaient passer que difficilement. Luimême, en arrivant à Paris, avait été reconnu au pont de Saint-Cloud, et il lui avait fallu écrire au roi. Quand il vit le peu d'égards qu'on avait pour lui, il s'en retourna dans son duché, après être allé voir le duc de Bourgogne, qui l'entretint de ses griefs multipliés, et se plaignit des injustices qu'il endurait. Il lui fallut cependant s'éloigner, après avoir dépensé de fortes sommes pour réunir cette armée, qui avait, comme d'habitude, dévasté toute la Champagne et les environs de Paris.

Il s'en revint en Flandre où il arriva au commencement de février. Déjà depuis quelques mois il faisait des démarches pour être déclaré régent du duché de Brabant, durant la minorité de ses deux neveux. Le clergé et les nobles consentaient bien à le reconnaître en cette qualité, mais les habitans des villes résistaient à toutes les propositions du Duc [1].

[1] Histoire de Bourgogne.

Il ne réussit pas mieux dans le dessein qu'il avait formé d'engager son beau-frère, le comte de Hainault, à se réunir à lui pour conduire en France, à la tête d'une forte armée, le nouveau dauphin Jean, afin qu'il s'emparât du gouvernement. Le comte de Hainault était fort incertain [1]. L'entreprise lui semblait grande. D'un autre côté, il ne voulait pourtant pas livrer son gendre aux plus furieux ennemis de la maison de Bourgogne, et ne donnait pas réponse satisfaisante aux ambassadeurs qu'on lui envoyait au nom du roi. Rester ainsi indécis avait un autre inconvénient : les droits du Dauphin pouvaient être sacrifiés à son jeune frère Charles, gendre du roi de Sicile, qui était tout l'espoir des Orléanais et des Angevins.

Pendant ce temps-là, le comte d'Armagnac rendait chaque jour des partisans aux Bourguignons. Paris tremblait sous sa tyrannie et celle de ses deux fidèles serviteurs, Barbazan et Tanneguy-Duchâtel. Aussitôt après la retraite du duc de Bourgogne, il s'était fait donner le gouvernement des finances; d'accord avec le roi de Sicile, dont l'avarice devint bientôt odieuse au peuple, il commença à lever des emprunts et des tailles plus fortes encore que par le passé, sans même épargner le clergé. Il avait été nommé aussi capitaine général de toutes les forteresses. Les exils et les emprisonnemens continuaient. L'Université s'étant refusée à faire des démarches auprès du concile de Constance, pour empêcher les ambassadeurs de Bourgogne de faire casser la sentence de l'évêque de Paris, contre la doctrine de Jean Petit, on en chassa plus de quarante docteurs qui furent exilés, et l'on défendit toute asso-

[1] Gollut. — Monstrelet.

ciation ou toute congrégation [1]. De fait, la sentence du pape, qui avait cassé celle de l'évêque, fut confirmée, et l'évêque fut déclaré incompétent. Quant au fond, la commission du concile condamna seulement la proposition, qu'il est permis à tout particulier de tuer ou de faire tuer un tyran, sans dire d'où cette proposition était tirée, ni l'imputer à personne. On ne fit non plus aucune mention des huit autres propositions dénoncées par Jean Gerson et condamnées par l'évêque. Ce jugement, qui irrita beaucoup le parti des Armagnacs, fut obtenu surtout par l'habileté de maître Martin Porée, confesseur du duc Jean et évêque d'Arras, celui qui avait écrit aussi une apologie du meurtre du duc d'Orléans.

Le comte d'Armagnac ne se montrait pas dur envers les Parisiens seulement; il marcha, avec le maréchal de Loigny, contre la garnison d'Harfleur, qui faisait des courses sur le pays. Il sépara sa troupe en deux bandes, et n'ayant pas trouvé que les gens du maréchal eussent bien fait leur devoir, il fit pendre sans miséricorde des gentilshommes de très-bonne maison, qui s'étaient lâchement enfuis.

Pendant qu'il était absent, les mécontens que produisait un gouvernement si cruel eurent recours au duc de Bourgogne. Il envoya secrètement à Paris le sire de Poix et trois autres de ses plus dévoués serviteurs pour y former quelque entreprise [2]. La chose fut conduite avec grande prudence; tout était prêt à éclater : c'était le vendredi saint qu'on devait prendre les

[1] Juvénal. — Monstrelet. — Histoire du concile de Constance (par Jacques Lenfant, Amst., 1714, 2 tom. en 1 vol. in-4°.) (R.) — Histoire de Bourgogne.

[2] Monstrelet. — Juvénal. — Saint-Remy. — Chron. 10297. — Le Religieux de Saint-Denis.

armes; mais un serviteur du duc de Berri, en passant par la rue aux Fers, aperçut par hasard trois bourgeois qui s'armaient. Il alla raconter à maître Juvénal ce qu'il avait vu; celui-ci comprit que ce pouvait être une affaire grave et l'envoya chez le roi pour qu'il avertît tout le monde de s'armer. En même temps, une femme ayant confié le secret à Michel Lailler, il voulut sauver la vie au duc de Dammartin, et lui conseilla de sortir de Paris. Dès que la chose fut connue, le roi et la reine s'enfermèrent au Louvre, et le prévôt de Paris courut aux halles avec cinquante hommes d'armes. Les quatre gentilshommes du duc de Bourgogne, voyant l'affaire manquée, s'échappèrent en toute hâte; mais leurs complices furent surpris. Le principal était maître Nicolas d'Orgemont, chanoine de Paris et maître des comptes, fils du chancelier d'Orgemont, et neveu du dernier évêque de Paris; Robert de Belloy, riche marchand drapier qui avait été échevin, un curé nommé Regnaud, maître ès-arts, homme fort estimé et honoré, furent aussi traduits en justice. Leur projet était, disait-on, de s'emparer du roi, de tuer la reine de France, la reine de Sicile, le chancelier, le prévôt et beaucoup d'autres, de promener dans un tombereau de boue le duc de Berri et le roi de Sicile, la tête rasée et en méchans habits, et de les faire périr, après les avoir livrés aux insultes de la populace. Belloy et Regnaud eurent la tête tranchée; mais Nicolas d'Orgemont, étant réclamé par le chapitre de Paris, fut seulement conduit avec eux sur l'échafaud, puis livré par le prévôt au chapitre, qui le condamna à passer sa vie dans un cachot au pain et à l'eau [1]. On le mit d'abord à la Bastille,

[1] Reg. du parlement.

comme prison empruntée par l'Église; puis transporté à Meung dans la prison de l'évêque d'Orléans, il y fut traité si rigoureusement, qu'il ne tarda pas à mourir. Il était, disait-on, le clerc le plus riche du royaume, et l'on trouva chez lui seize mille écus cachés dans un tas d'avoine. Ils auraient dû appartenir au clergé, car le mobilier suit le corps; mais les officiers royaux les gardèrent.

Bientôt le comte d'Armagnac, après avoir conclu une trêve avec les Anglais, revint avec un grand nombre de gens de guerre. Beaucoup d'autres exécutions eurent lieu, et comme il vit bien que l'esprit des Parisiens n'était pas pour lui, il commença à les traiter plus rudement encore[1]. Les chaînes des rues furent enlevées et portées à la Bastille. Il fut défendu de réunir aucune assemblée de corps de métiers ou autres. On ne pouvait même pas faire une noce sans la permission du prévôt; et lorsqu'il la permettait, des commissaires et des sergens y assistaient pour que personne n'osât murmurer. On désarma d'abord les bouchers; puis les habitans eurent ordre aussi d'apporter à la Bastille ce qu'ils avaient d'armes; il fut interdit d'avoir sur sa fenêtre des bouteilles, des pots à fleurs, ni rien qui pût être jeté dans la rue. La communauté des bouchers de Paris fut cassée et abolie; tous ses priviléges, franchises, justice mis à néant. La grande boucherie, située auprès du Châtelet, et l'écorcherie, qui était auprès du grand pont, furent démolies. Le roi ordonna que, pour la propreté et l'embellissement de Paris, il serait construit quatre nouvelles boucheries. Pour remplacer les trente et un étaux de la grande boucherie,

[1] Juvénal. — Journal de Paris.

on en créa quarante nouveaux; au lieu d'être héréditaires, comme par le passé, ils étaient donnés à bail au profit du roi [1]. Les lettres qui réglaient ainsi tout le commerce de la boucherie, donnaient d'excellens motifs, tous pris dans l'intérêt du peuple et le bon ordre de la ville de Paris. Mais on savait bien que c'était seulement pour en être maître plus absolu.

Pour lors commença une guerre ouverte entre les Bourguignons et l'armée du roi. Les principaux capitaines de Bourgogne et les Parisiens bannis formèrent des compagnies qui, sortant de la frontière d'Artois, s'en allaient ravageant le pays; souvent même ils poussaient jusqu'auprès de Paris, où ils avaient des intelligences. Le sire Jean de Poix, un jour que le roi était à Saint-Germain-en-Laye, y entra avec quatre cents hommes déguisés. Peu s'en fallut qu'il n'enlevât le prévôt et le chancelier. Le seigneur de Solre, les deux frères de Saveuse, Ferry de Mailly, Jean de Fosseuse [2], avaient aussi des compagnies. Une fois, au mois d'août, le seigneur de Solre mit tout en rumeur à Paris; il vint jusqu'aux portes de la ville. On s'y crut perdu [3]; car les habitans étaient devenus si favorables au duc de Bourgogne, qu'il y avait tout à craindre de leur part. Ce jour-là, il y avait un complot pour enlever le roi de Sicile; il échoua, et le seigneur de Solre s'en alla piller et brûler le château de Beaumont-sur-Oise, qui appartenait au comte d'Eu. A l'exemple de ces compagnies de Bourguignons, il s'en forma d'autres qui ne songeaient qu'au seul pillage; c'étaient des Savoyards

[1] Ordonnances.

[2] De Fosseux (*Van der Gracht*). (R.)

[3] Monstrelet. — Registres du parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.

amenés en France par le duc de Bourgogne ; des Lombards qu'y avait appelés le duc d'Orléans ; des Allemands commandés par le bâtard de Saarbruck, car les bâtards de grands seigneurs étaient toujours les premiers dans de telles aventures. Les hommes d'armes, levés pour la défense du royaume, ne recevant point leur solde, traitaient le pays de même sorte. Il y avait aussi des brigands nommés les Bégeaux, qui, à la faveur de ce désordre, commettaient de plus grandes cruautés encore [1].

Comme en même temps les nobles et les hommes d'armes étaient presque tous occupés à la guerre contre les Anglais, que le connétable avait résolu de pousser vivement, le roi, par ses lettres du 26 août, permit à tous ses sujets de courir sus aux gens des compagnies, de les prendre et saisir eux et leurs biens, de les tuer s'ils se défendaient ; en un mot, de les détruire par tous les moyens quelconques, sans encourir aucune poursuite, sans avoir besoin de grâce ni de rémission. Les lettres donnaient le nom des chefs de ces compagnies et des individus qui en faisaient le plus notoirement partie. C'étaient des gentilshommes du duc de Bourgogne et les bouchers réfugiés auprès de lui ; mais son nom n'était pas prononcé. Sur la demande du parlement et de l'Université, on appliqua encore à ces compagnies l'excommunication qu'Urbain V avait fulminée contre celles qui ravageaient le royaume au commencement du règne de Charles V. Cette guerre n'en devint que plus horrible. Les deux partis commettaient l'un contre l'autre toute sorte de barbaries. Raymond de la Guerre, que le connétable avait envoyé

[1] Monstrelet.

à Noyon, avait chargé tous les arbres des environs, des Bourguignons nobles ou autres qu'il avait fait pendre [1].

Pendant ce temps-là, le comte d'Armagnac était en Normandie, où il s'efforçait de venger sur les Anglais la journée d'Azincourt. L'empereur Sigismond, qui était venu à Paris au commencement de cette année, et qui y avait été pompeusement reçu, avait offert de traiter de la paix en Angleterre, où il allait se rendre. Il y avait trouvé plus de facilité qu'on ne l'eût supposé. Le roi Henri avait aussi quelques discordes à pacifier dans son royaume; d'ailleurs le connétable avait repoussé la garnison d'Harfleur. Il assiégeait et pressait la ville du côté de terre, tandis qu'une flotte de vaisseaux génois et castillans, qu'il avait fait venir et que commandait le vicomte de Narbonne, empêchait qu'aucun secours n'y arrivât par mer. Dans ces circonstances, le roi d'Angleterre prêta l'oreille aux discours de l'empereur; quelques pourparlers eurent lieu avec les nobles prisonniers qu'il avait près de lui. Le sire de Gaucourt avait eu permission de venir en France pour racheter des prisonniers anglais, afin d'être échangé avec eux, et pour tâcher de retrouver les joyaux du roi Henri, qui avaient été pillés dans ses bagages à Azincourt. Il parla au conseil du roi de la possibilité de traiter. Le duc de Berri, le roi de Sicile et quelques autres furent d'avis de ne pas repousser les propositions du roi d'Angleterre. Le connétable représenta qu'on ne pourrait pas obtenir d'honorables conditions, qu'on venait de faire de grandes dépenses pour assembler des armées sur terre et sur mer, que l'occasion était favorable. Il

[1] Monstrelet.

parlait bien ; il conduisait tout à sa volonté ; le conseil, le parlement, l'Université, les bourgeois, qui avaient été appelés à dire leur pensée, approuvèrent le connétable [1].

Le roi d'Angleterre, qui craignait pour Harfleur, offrit une trêve de trois ans en laissant la ville en dépôt entre les mains de l'empereur et du comte de Hainault. Le connétable avait si grand courage et si bonne espérance, qu'il se refusa à tout. Les Anglais rassemblèrent toutes leurs forces de mer ; leur roi, qui avait voulu d'abord les commander, les confia à son frère le duc de Clarence. Tout ce que l'Angleterre avait de vaillans seigneurs était sous ses ordres. Le conseil du roi de France, voyant combien l'occasion était importante, fit demander inutilement encore secours au duc de Bourgogne. Les vaisseaux français étaient conduits par de bons marins génois [2], et montés d'arbalétriers du même pays, qui avaient aussi une grande renommée. Mais il n'y avait pas assez de gens d'armes, ce fut ce qui perdit la flotte. Le combat fut long et rude ; enfin les Anglais forcèrent le passage de la rivière et délivrèrent Harfleur [3].

Ce nouveau refus du duc de Bourgogne commença à donner l'idée qu'il avait conclu quelque secrète alliance avec les Anglais. Il avait passé presque toute l'année en pourparlers avec eux, soit pour les trêves marchandes de la Flandre, soit pour les affaires de l'Église. Le comte de Warwick avait demeuré longtemps en ambassade à la cour du Duc, et en avait reçu

[1] Factum du sire de Gaucourt. — Chron. 10297. — Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Voy. t. II, p. 179, note 1. (R.)

[3] Juvénal.

un grand accueil et de riches présens. Bientôt on fut encore plus persuadé de l'union cachée du Duc avec le roi d'Angleterre, lorsqu'il alla à Calais trouver ce roi et l'empereur, qui revenait alors d'Angleterre. Cette entrevue lui avait été proposée par les deux princes, et ses méfiances étaient si grandes qu'il avait demandé que le duc de Glocester vînt, pendant ce temps-là, comme otage à Saint-Omer, auprès du comte de Charolais. Le jeune prince fit de son mieux pour le bien recevoir. Dès le lendemain de son arrivée, il alla le visiter; il le trouva debout en conversation avec quelques seigneurs d'Angleterre; le duc de Glocester, sans se déranger, sans venir au-devant du comte de Charolais, le salua légèrement en disant : « Comment vous « va mon cousin? » puis reprit sa conversation. Tout jeune qu'il était, le prince se tint pour fort offensé d'un tel manque de courtoisie[1].

Le duc de Bourgogne passa neuf jours à Calais avec les deux rois, et en fut grandement accueilli. Ils s'efforcèrent de l'entraîner dans l'alliance qu'ils venaient de conclure. Le roi d'Angleterre avait dressé d'avance un projet de traité ainsi conçu[2] :

[1] Monstrelet.

[2] Rymer, Acta publica. (Thomas Rymer publia, par ordre de la reine Anne, sa vaste collection à Londres, en 1704 et années suiv., 20 vol. in-fol. Étant mort pendant l'impression du 15e, Robert Sanderson, qui travaillait depuis long-temps sous sa direction, se chargea de mettre au jour les deux volumes préparés par Rymer, et dont le 17e contient la table générale. Les trois volumes suivans n'ont paru que de 1726 à 1735, et forment une suite qui conduit l'ouvrage jusqu'à l'année 1654, la sixième du gouvernement de Cromwell. Une seconde édition, tirée seulement à 150 exemplaires et plus correcte, fut donnée par Guill. Holmes, Londres, 1727-35, 20 vol. in-fol. Le libraire Neaulme en publia une troisième plus complète, La Haye, 1739-45, 20 tomes ou 10 vol. in-fol. Enfin la commission des *Records* en a commencé en 1816

« Le roi ayant fait connaître au duc de Bourgogne les justes droits qu'il a sur la couronne de France, et le refus que son adversaire a fait jusqu'ici de lui donner satisfaction, lui dit qu'avec l'aide de Dieu et de monseigneur saint George, il a résolu de se la procurer par les armes.

« Sur cette déclaration, le Duc, connaissant la justice des droits du roi, et considérant les grandes victoires que le seigneur lui a accordées, promet de lui donner ses lettres patentes qui contiendront ce qui suit :

« Qu'encore que ci-devant, faute d'avoir été bien informé, il ait suivi le parti contraire, le croyant juste, à présent qu'il se trouve mieux instruit, il promet de se tenir attaché aux intérêts du roi d'Angleterre et de ses héritiers et successeurs, comme de ceux qui sont et seront toujours vrais et légitimes rois de France, de même que s'ils étaient actuellement en possession de la couronne.

« Bien que, pour le présent, le roi n'ait pas désiré

une nouvelle édition soignée principalement par MM. Ad. Clarke et Fréd. Holbrook, édition qui commence à l'an 1066 et dont on n'a encore que 6 vol. in-fol. Le dernier, terminé en 1830, s'arrête en 1377. Mais des supplémens seront nécessaires par suite des découvertes dues aux recherches nouvelles de la commission. Sous le règne du roi Jean seulement, M. Cooper a signalé neuf fois plus de documens que n'en contenait la 4e édition, et pour l'année 1204, 59 pièces au lieu de 9. La bibliothéque cottonienne du Musée royal à Londres possède un recueil MS. en 59 vol. in-fol. de supplément aux actes de Rymer, qui a dû fournir la plupart des nouveaux documens. — Quand la Belgique possédera-t-elle un recueil analogue? Pour nous, nous sommes prêts à y coopérer avec zèle si on nous en fournit les moyens matériels, et sans attendre d'autre récompense que celle que nous avons obtenue jusqu'ici de nos travaux officiels, c'est-à-dire l'estime d'un petit nombre d'amis des lettres.) (R.)

l'hommage dudit Duc, et que ledit Duc s'y reconnaisse obligé, toutefois il promettra qu'aussitôt que le roi d'Angleterre sera en possession d'une partie notable du royaume de France, il lui rendra hommage lige, et lui prêtera serment de fidélité, ainsi que tout vassal de la couronne de France le doit faire au roi de France son souverain.

« Le duc de Bourgogne promettra de faire en sorte, par toutes sortes de voies qui lui ont été indiquées, et qui sont secrètes, que le roi d'Angleterre soit mis en possession actuelle du royaume de France.

« Pendant que le roi sera occupé à poursuivre ses droits, le duc de Bourgogne fera la guerre avec toutes ses forces aux ennemis que le roi a dans le royaume de France, c'est à savoir A, B, C, D, et à tous leurs pays et partisans désobéissans au roi d'Angleterre.

« Dans toutes les alliances et lettres patentes, faites et à faire entre lesdits roi et Duc, dans lesquelles le Duc aurait fait ou ferait exception de l'adversaire du roi, ou du fils dudit adversaire, il n'entend point porter préjudice à ce qu'il promettra par celles-ci qu'il doit donner au roi; mais il l'accomplira ponctuellement.

« Que si, par dissimulation, ledit Duc faisait exception dudit adversaire ou du Dauphin son fils, pour un plus grand bien et pour mieux faire réussir le projet formé, il veut et entend que toutes et telles exceptions soient vides et censées de nulle valeur.

« Et afin que tous sachent que ceci part de sa pure et franche volonté, il promettra et jurera, par la foi et loyauté de son corps, de l'observer sans fraude ni machination. Il en écrira les articles de sa propre main, les signera et y apposera son sceau ordinaire. »

Il semble que malgré les instances du roi Henri, et bien qu'il offrît de lui donner part dans toutes les conquêtes qu'ils feraient en France, le Duc refusa de signer ce projet de traité. Il se borna à prolonger la trêve que déjà il avait conclue au mois de juin, pour la Flandre et l'Artois; cela même fut trouvé étrange de la part d'un vassal : on supposa davantage, et l'idée d'un traité conclu s'accrédita de plus en plus.

En même temps le Duc fit hommage à l'empereur pour la comté de Bourgogne et la seigneurie d'Alost, qui relevaient de l'empire. Ce prince était arrivé en France dans une bienveillance visible pour la France et le parti d'Orléans; il retourna dans ses états allié des Anglais, et tout favorable aux Bourguignons.

Bientôt après le comte de Hainault écrivit au duc Jean, et le pria de venir conférer avec le Dauphin et lui. Comme le Duc n'avait pu jusque-là leur faire agréer ses propositions, il se refusa à venir. Le jeune Dauphin lui écrit de sa main pour l'en presser; il s'y rendit le 12 novembre. Dès le lendemain, un grand conseil fut assemblé, où se trouvèrent la comtesse de Hainault, le comte de Charolais et les principaux seigneurs et conseillers de Flandre et de Hainault. Là le duc de Bourgogne offrit ses services au Dauphin, jura de servir lui et le roi son père contre tous leurs adversaires. Le Dauphin reçut cette promesse, et jura de son côté d'aider et défendre de tout son pouvoir le Duc contre les adversaires et les malveillans de lui et de ses sujets. Le Dauphin requit ensuite le Duc d'aider le roi à garder et défendre le royaume contre ses ennemis d'Angleterre; il le promit et le jura : — en outre qu'il voulût bien entretenir bonne paix dans le royaume. Le Duc répondit qu'il le ferait très-volontiers, qu'il ne voulait

de mal à personne, et désirait la paix avec les grands et les petits, sauf le roi de Sicile. Le Dauphin fut satisfait de cette réponse, et ajouta que si le Duc voulait ajouter ou retrancher quelque chose aux conditions des derniers traités, il le ferait volontiers. Le comte et la comtesse de Hainault s'engagèrent aussi dans cette alliance, sauf ce qui concernait l'Angleterre, avec laquelle, pour l'avantage de leurs états, ils voulaient rester en paix, comme avaient fait leurs prédécesseurs. Enfin, le comte de Hainault promit à son beau-frère de Bourgogne qu'il ne remettrait le Dauphin aux mains d'aucune personne, sans être bien assuré de l'accomplissement des conditions jurées. Il promit aussi d'aller trouver la reine, et de faire en sorte que quinze jours après le duc de Bourgogne fût mandé, se réconciliât avec le roi, et conclût un bon traité pour le plus grand avantage du royaume [1].

Ces conférences de Valenciennes donnèrent une grande alarme aux Armagnacs et aux Angevins. Le conseil du roi envoya à diverses fois des ambassadeurs au comte de Hainault et au Dauphin pour presser le retour de ce jeune prince : comme il ne voulait point revenir sans amener avec lui le duc de Bourgogne, rien ne pouvait se conclure. Les gens qui gouvernaient le conseil, et surtout le roi de Sicile, auraient mieux aimé perdre eux et le royaume que de céder en rien au duc de Bourgogne. Le duc de Berri était mort depuis quelques mois, et malgré tant de maux et d'exactions, dont il avait été la cause, il fut regretté; car il était plus sage, d'un accueil plus conciliant, et d'une con-

[1] Monstrelet. — Lettre de Guillaume Desprès à Jean de Noisdent citée dans l'Histoire de Bourgogne.

duite plus honorable que ceux qui lui survivaient.

Cependant les gens de bien plaçaient encore quelque espérance dans le duc de Bretagne; c'était un prince aimé de ses sujets; il était de mœurs douces et bienveillantes, économe et sachant se contenter de ses revenus ordinaires, ami de la paix qu'il avait su maintenir en ses États. Il fut mandé à Paris et y arriva accompagné de ses seuls serviteurs, sans appareil militaire; cela plut beaucoup au peuple, qui depuis long-temps n'était pas accoutumé à voir les princes dans un cortége pacifique. Le roi fut aussi heureux de le voir; il le reconnut et lui demanda des nouvelles de sa fille la duchesse de Bretagne. Il eût voulu le garder près de lui et le mettre à la tête de ses conseils. Le gouvernement d'un si sage prince aurait bien convenu à ceux qui aimaient l'ordre et le repos. Il se rendit à Senlis; la reine y était venue pour se rapprocher de son fils le dauphin Jean, que le comte de Hainault avait amené à Compiègne. D'abord il n'avait voulu conduire ce jeune prince que jusqu'à Saint-Quentin, craignant d'approcher trop de Paris. Cependant, la reine ayant refusé d'aller si loin, le Dauphin avait continué sa route jusqu'à Compiègne, où il s'était logé dans le château du roi. La reine était à Senlis avec une nombreuse suite; elle avait avec elle son fils Charles, duc de Touraine, et le jeune duc d'Alençon. Ils allèrent, avec le duc de Bretagne, rendre leurs devoirs au Dauphin. Le parlement, l'Université et la ville lui envoyèrent des députés pour le prier de hâter son arrivée, et de pourvoir à la défense du royaume contre les Anglais et les compagnies qui le ravageaient [1]. Il leur promit d'y faire tous

[1] Monstrelet.

ses efforts, et fit publier un ordre aux gens de guerre de cesser leurs rapines et de désarmer; mais cet avis fut de nul effet.

Les allées et les venues de Senlis à Compiègne n'avançaient à rien non plus. Le grand obstacle à la paix était la haine furieuse du duc de Bourgogne et du roi de Sicile. Le duc de Bretagne se rendit auprès de ce dernier, qui avait emporté dans sa ville d'Angers le produit des taxes si durement levées sur les bourgeois de Paris. Il s'efforça de l'amener à des sentimens plus doux. De là il s'en alla à Lille, auprès du duc de Bourgogne, qu'il ne trouva pas moins implacable; ce prince espérait même si peu des négociations de son beau-frère le comte de Hainault, que, selon lui, c'était à la tête d'une armée, et non autrement, qu'il eût fallu amener le dauphin Jean. Lorsque le duc de Bretagne revint à Senlis [2], la reine lui reprocha vivement d'avoir fait une telle démarche auprès du duc de Bourgogne; car elle était alors toute aux Angevins et aux Armagnacs. On revint à Paris sans avoir rien conclu; le comte de Hainault y suivit la reine, et déclara hautement dans le conseil du roi, que le Dauphin ne reviendrait qu'avec le duc de Bourgogne, et seulement si le conseil voulait maintenir d'autre sorte la paix et le bon ordre dans le royaume. Alors on résolut de le faire arrêter; il fut averti dès le lendemain, il feignit d'aller en pèlerinage à Saint-Maur, et regagna Compiègne en toute hâte. Il y trouva le Dauphin déjà fort malade. Peu de jours après ce prince mourut. On publia que sa maladie avait été un abcès dans l'oreille et dans le

[1] 1416, v. st. L'année commença le 11 avril.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

cou ; mais bien peu de personnes le voulurent croire, on ne douta guère qu'il n'eût été empoisonné. On racontait même que, durant qu'il jouait à la paume, et qu'il était en sueur, un serviteur suborné lui avait passé sur le cou ses mains frottées de poison. Cette mort fut surtout attribuée au roi de Sicile, qui craignait, plus que personne, le ressentiment furieux du duc de Bourgogne, et qui voulait assurer la couronne à son gendre Charles, duc de Touraine [1].

Toute espérance de reprendre le gouvernement par des traités échappait ainsi au duc Jean; sans attendre davantage, peu de jours après la mort du Dauphin, il écrivit aux bonnes villes du royaume une lettre conçue à peu près en ces termes :

« Lorsque, par la grâce de Dieu, nous avions crédit et domination dans ce royaume, nous avions trouvé que la chose publique de ce noble royaume était gouvernée par des gens de petit état et de familles inconnues, qui ne s'occupaient à autre chose que d'appliquer à leur profit particulier les finances qu'ils se procuraient ouvertement et en secret, par tailles, emprunts et autres exactions. Nous, considérant nos obligations envers notre seigneur et sa couronne, afin de procurer, de tout notre pouvoir, la fin de tous ces inconvéniens et une bonne réparation de la chose publique, nous fîmes remontrer au Louvre, en présence du grand conseil, que les susdites gens voulussent bien y pourvoir, et l'Université se joignit à notre poursuite. On fit semblant de vouloir nous entendre, mais leur intention était tout autre, et il est notoire que nous n'avons trouvé que déception, dissimulation et

[1] Gollut.

persévérance dans les maux du royaume; d'où de grandes guerres se sont suivies. Nonobstant, nous avons poursuivi ladite réparation tellement, que par plusieurs notables clercs du parlement et de l'Université, par de prudens chevaliers et de sages bourgeois furent faites ordonnances, qui ne donnaient pas dans les nouveautés et ne faisaient pas acception de personnes. Elles furent publiées et jurées en présence de mondit seigneur, séant en lit de justice.

« Mais il est misérable d'avoir à raconter que le contraire a été fait. Il est notoire que lesdits ravisseurs ont trouvé moyen de nous éloigner de monseigneur. Tantôt après ils firent rompre ces ordonnances; ils firent taille sur taille, emprunts sur emprunts, bannissemens, décollations et autres innombrables dommages. Notre redouté seigneur le duc d'Aquitaine en eut très-grande déplaisance, et, pour y porter remède, il nous manda, par trois lettres de sa main, de venir le trouver en armes et avec toute notre puissance. Pour lui obéir nous vînmes à Saint-Denis, mais nous ne pûmes approcher de lui; car la chose était déjà venue à la connaissance desdits ravisseurs. Ils se saisirent de notre seigneur, et le mirent au Louvre en faisant lever les ponts. Ils firent emprisonner une très-grande partie de ses serviteurs, tellement que depuis il n'a jamais joui de sa pleine liberté.

« Ensuite, bien qu'ils eussent avis un an d'avance que les ennemis du royaume avaient l'intention de l'attaquer avec toute leur puissance, néanmoins, par leur damnable avarice, ils ne firent aucun préparatif ni résistance, d'où advint que monseigneur perdit un des ports les plus notables du royaume, que la plus grande partie de sa chevalerie fut détruite, et que nul ne peut

savoir les grands périls et dommages qui en peuvent advenir.

« Et comme il nous appartenait, comme loyal parent et vassal, de nous acquitter loyalement envers monseigneur en faisant son service, nous nous mîmes en armes avec toute notre puissance, pour soutenir et défendre le royaume, comme nous le devons. Mais ces rapineurs et dissipeurs firent défense aux cités et bonnes villes, de laisser entrer ni nous, ni nos gens, et que les vivres ne nous fussent pas administrés, comme si nous fussions ennemis du royaume. Cependant ceux de ma compagnie aimaieut et aiment encore grandement mondit seigneur.

« Puis assemblant maux sur maux, ils firent emprisonner dans les villes et cités du royaume un très-grand nombre de prud'hommes qui, parce qu'ils aimaient la conservation et l'autorité du roi, prenaient grand déplaisir à voir tous ces inconvéniens. Et ce qui est pis, lorsque monseigneur d'Aquitaine commençait à connaître leur malice, et voulait y obvier selon sa raison, ils le firent mourir par poison, comme il le parut par le genre de sa mort; et cela pour augmenter leur autorité.

« Quand nous vîmes leur fureur, afin d'éviter toute matière de division, nous allâmes en nos pays de Flandre et d'Artois, afin d'exposer à notre cher neveu monseigneur le Dauphin naguère trépassé, nos bonnes intentions et les inconvéniens et mauvaises choses susdites. Mais notredit neveu était pour lors en Hollande, et ne put venir sitôt en Hainault à cause du péril de la mer. A son arrivée, nous allâmcs vers lui à Valenciennes, nous lui exposâmes plusieurs choses, ct notre désir d'une paix générale avec tous ceux qui la voudraient avoir

avec nous, excepté le roi Louis, contre lequel nous avons grand intérêt touchant notre honneur et l'état de notre personne. Pour la perfection de ladite paix, et les autres grandes besognes du royaume, mondit neveu et mon frère le comte de Hainault se transportèrent à Compiègne ; mais ces rapineurs, par leurs malicieuses fraudes, attirèrent notredit frère jusqu'à Paris Il procédait de bonne foi à ladite besogne, et ne croyait pas que, lorsqu'il cherchait à procurer un si grand bien, aucun voulût attenter à sa personne. Laquelle chose eût pourtant été faite, comme il est notoire, s'il ne fût parti de Paris hâtivement et à petite compagnie, et ne fût venu à Compiègne en un même jour, quoiqu'il y ait vingt lieues.

« Ce ne fut pas tout, car ce jour même au soir, notre très-redouté seigneur et neveu tomba si grièvement malade, que tantôt après il trépassa, les lèvres, la langue et les joues tout enflées, les yeux sortant de la tête, ce qui était grande pitié à voir, car cette forme et manière de mourir est celle des gens qui sont empoisonnés. Laquelle chose nous racontons avec douleur, tenant pour assuré que tous les bons prud'hommes du royaume prendront grand déplaisir à entendre réciter ces deux morts.

« Ainsi les choses demeurèrent en cet état. Ces rapineurs et empoisonneurs ne voulurent point entendre à la paix, ni prendre pitié du pauvre peuple de France, qui est mis à destruction par ces débats. C'est vraiment une nature malheureuse, que de ne vouloir ainsi que le mal, et d'avoir rompu et enfreint six traités : de Chartres, de Bicêtre, d'Auxerre, de Pontoise, de Paris et de Rouvre en Bourgogne. Nous vous avons signifié ceci, afin que vous connaissiez véritablement la méchanceté de ces faux, traîtres, séditieux, parjures,

tyrans, homicides, empoisonneurs, rapineurs et dissipeurs, qui sont sans foi, sans loyauté, et remplis de trahison et de cruauté. Et nous vous faisons savoir que, bien que nous prenions patiemment, comme nous le devons faire, les déplaisirs et persécutions qui nous ont été faits, ayant devant nos yeux ce qu'on lit aux histoires anciennes, divines ou autres, que communément les amis de Dieu et de la chose publique furent merveilleusement persécutés pour leurs vertueuses entreprises : néanmoins notre volonté est de chercher de toute notre puissance, à l'aide de notre Créateur et de nos bons parens, vassaux, alliés et bienveillans à la couronne de France, la prospérité de mon très-redouté seigneur, dont la destruction serait celle de tous les sujets de son royaume, et aussi de poursuivre la punition des coupables de ces deux empoisonnemens et de leurs adhérens ; et cela tant que Dieu laissera la vie en notre corps.

« En même temps nous poursuivrons la réparation de ce royaume par nous commencée, pour le soulagement du pauvre peuple si grièvement oppressé par les aides, les impositions, les tailles, les gabelles, les dîmes, les dépouilles et autres exactions. Nous avons conclu, et fermement résolu en notre courage, de soutenir tous les prud'hommes et d'y employer notre pouvoir.

« Pour ce, nous vous prions et vous sommons, sur la foi et obéissance que vous devez à mondit seigneur et à la chose publique de son royaume, que vous tous et chacun de vous, vous veuillez m'aider, conseiller et conforter à faire punir les destructeurs de la noble maison de France, les coupables de ces trahisons, homicides, tyrannies et empoisonnemens, comme vous y êtes tenus selon la raison divine, naturelle et civile.

Nous connaîtrons s'il y a en vous charité, loyauté, vertu et crainte de Dieu, en voyant si vous vous emploierez à réprimer leur tyrannie, cruauté, déloyauté, fureur, vanité et avarice.

« Par là on évitera la destruction de la France : mondit seigneur sera obéi et honoré, ce qui est la chose que nous désirons le plus au monde. Le royaume sera en paix, les églises défendues, les méchans punis, et les injures faites au peuple cesseront.

« Certes, cette chose est digne d'occuper vos cœurs, et vaut mieux que de quérir la grâce de ces damnables gens, ce qui serait vilipender la miséricorde divine. Qu'aucun de vous ne craigne que notre intention soit de prendre vengeance des déplaisirs qui nous ont été faits. Nous vous promettons sur la foi et loyauté que nous devons à Dieu, à monseigneur, et à la chose publique de son royaume, que toute notre intention est d'empêcher mondit seigneur et le royaume de venir à destruction ; que punition raisonnable soit faite de ces traîtres et empoisonneurs, d'après l'avis de ceux qui nous aideront et conseilleront; car nous attendrions inutilement jusqu'à la mort la fin de cette loyale et nécessaire entreprise, en employant les voies de douceur envers ces traîtres. Cette besogne n'a souffert que trop de délais. Chacun peut voir qu'ils sont obstinés à détruire la noble maison de France, la noblesse, généralement tout le royaume, et à le mettre en main étrangère.

« Nous avons ferme espérance en Dieu, qui connaît le secret des cœurs, que nous viendrons en conclusion du bien que nous cherchons, au moyen des bons et loyaux sujets de ce royaume; lesquels nous soutiendrons, et maintiendrons, et serons avec eux pour les maintenir perpétuellement dans leurs noblesse, fran-

chises et libertés. Nous ferons de tout notre pouvoir pour qu'ils ne paient dorénavant ni tailles, ni aides, ni impositions, ni gabelles, ni autres subsides, ni aucune exaction quelconque, comme le requiert le noble royaume de France.

« Nous procéderons par voie de feu et de sang contre ceux qui s'opposeront ouvertement ou par dissimulation à cette entreprise, soit universités, états, communes, chapitres, colléges, nobles, et tous autres, de quelque condition qu'ils soient. Donné en notre château d'Hesdin, le 24 avril 1417. »

Ces lettres ne laissèrent pas de disposer plusieurs bonnes villes et communes contre ceux qui gouvernaient le roi.

Cependant le nouveau Dauphin avait pris le gouvernement du royaume; encore qu'il n'eût que quinze ans, il avait beaucoup de bon sens, et comprenait bien les choses. Il accordait sa confiance à un très-sage chancelier, nommé maître Robert-le-Masson. Comme son beau-père, le roi de Sicile, venait de mourir, la conduite des affaires roula plus que jamais sur le comte d'Armagnac et ses adhérens.

Le premier emploi que fit le Dauphin de son autorité, fut de mettre un terme aux désordres qui se passaient chez la reine. On disait qu'il s'y commettait beaucoup de choses déshonnêtes. Quelques guerres qu'il y eût, quelles que fussent les tempêtes et les tribulations du royaume, les dames et les demoiselles de l'hôtel de la reine menaient leur train accoutumé, faisaient grande dépense et portaient des habillemens qui étonnaient fort tout le monde. Elles avaient à leurs cornettes des garnitures qui se tenaient droites au dessus de la tête, et s'étalaient tout à l'entour si

largement que pour passer les portes il leur fallait se baisser et marcher de côté. Les sires de Graville, de Giac et de Bosredon étaient sans cesse parmi cette cour. Sous prétexte des dangers que lui faisaient courir les troubles et les guerres, la reine s'était fait donner une garde dont ils étaient les chefs et les commandans. Ils obtenaient sans cesse de l'argent et des joyaux. C'était un théâtre de profusion, de pillage et de débauche. Une telle conduite déplaisait aux gens de bien. Un soir que le roi revenait de Vincennes, où était la reine, il rencontra Louis de Bosredon qui s'y rendait à cheval. Sans même s'arrêter, le chevalier salua légèrement le roi, et poursuivit son chemin en toute hâte. Le roi s'offensa de ce manque d'égards, et l'envoya tout aussitôt saisir par le prévôt de Paris. Il fut emprisonné au Châtelet, mis à la question; il fit, dit-on, de grands aveux et fut jeté à la rivière dans un sac de cuir où était écrit : « Laissez passer la justice du roi. » Beaucoup d'autres serviteurs de la reine furent chassés de son hôtel, ou se dérobèrent aux châtimens qu'ils méritaient. Bientôt après on fit prendre tous les trésors qu'elle tenait cachés en divers lieux, à Paris et surtout à Melun. Puis, comme on devait craindre l'effet de son courroux, le roi ordonna qu'elle ne serait plus du conseil, et la dépouilla de toute autorité. Enfin, on résolut de l'éloigner tout-à-fait; elle fut envoyée à Tours, avec sa belle-sœur la duchesse de Bavière. Trois conseillers du roi eurent la commission de veiller sur sa conduite. Elle ne pouvait pas même écrire une lettre qu'ils ne la vissent, tant on redoutait qu'elle ne fît quelque traité contre ceux qui gouvernaient le roi et le Dauphin [1].

[1] Juvénal. — Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

Malgré le courage et l'obstination du connétable, sa position était difficile. Le duc de Bourgogne rassemblait de toutes parts ses gens d'armes, et traitait avec les villes et communes. Le roi d'Angleterre, qui, du moins selon l'apparence et la renommée, était secrètement allié avec lui, s'apprêtait à revenir en France. Pour leur résister, il fallut se procurer de l'argent, et vexer le peuple, qui devenait de plus en plus mécontent. On dépouilla jusqu'aux églises; la châsse de saint Louis, à Saint-Denis, fut dégarnie d'or. On força à prendre les monnaies pour une plus forte valeur. Tout cela causait plus de murmures qu'il n'en résultait de profit[1].

Cet argent servit cependant en partie à mettre en état de défense les passages des rivières et la ville de Paris. On releva les murs, on fit provision de pierres et de plomb pour jeter sur les assiégeans. Les habitans furent tenus de se fournir de vivres pour un an. Pour que les marchés fussent mieux approvisionnés, les marchands furent exemptés de tous droits. On leva aussi une portion de tailles en blé et en denrées. Enfin, on n'omettait rien pour se défendre[2]. Toutefois beaucoup de gens de bien et d'honnêtes bourgeois auraient préféré qu'on s'occupât à rétablir l'union entre les princes. Le 29 mai, le parlement délibéra qu'il serait écrit au duc de Bourgogne, pour l'exhorter à la paix et pour le prier d'envoyer quelques-uns de ses gens, afin de traiter[3].

Le connétable n'entendait point qu'on se mît ainsi en intelligence avec un ennemi qu'il savait cruel et im-

[1] Journal de Paris. — Juvénal.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

[3] Registres du parlement.

placable. Pour rester maître de Paris, il fit chasser de la ville plus de trois cents bourgeois ou membres du parlement, de l'Université, du Châtelet, avocats et procureurs. Puis on fit prêter à ceux qui restèrent dans la ville le serment d'être fidèles au roi, et de ne rièn épargner de leurs biens pour le défendre contre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. En même temps, on régla qu'en cas de siége la charge d'équiper un homme d'armes serait imposée à trois bourgeois; que les plus riches auraient à loger et à entretenir chacun un écuyer, et que cinq cents écoliers des plus robustes prendraient les armes [1].

Avec cette rigueur, on maintenait Paris; mais dans les autres villes du royaume la haine contre les Armagnacs s'en allait croissant, et l'on avait plus de moyens de secouer leur joug. Peu s'en fallut que Rouen, qu'il était si important de conserver au moment où le roi d'Angleterre descendait en Normandie, ne fût livré aux Bourguignons. Le connétable avait fait publiquement annoncer dans la ville que les bourgeois eussent à bien recevoir et entretenir les troupes auxiliaires des Génois [2] qu'il allait envoyer pour y tenir garnison. Aussitôt le commun peuple se souleva avec fureur, commença à crier qu'on n'ouvrirait pas les portes à ces pillards d'étrangers, que les habitans suffiraient bien à se défendre eux-mêmes, et qu'il était temps de rétablir la ville dans ses anciennes libertés. Le sire Raoul de Gaucourt, bailli du roi, bien qu'il fût aidé par les bourgeois riches et sages, ne put rien gagner sur cette populace. Alors il écrivit secrètement au conseil du

[1] Le Religieux de Saint-Denis.
[2] Voy. t. II, p. 179, note 1, et plus haut p. 186, note 2. (R.)

roi dans quel embarras il se trouvait, afin qu'on eût à y pourvoir. Son messager fut saisi aux portes, les lettres furent lues, et la rage populaire redoubla. Comme on craignait qu'il ne se mît en défense, on employa la ruse. Trois hommes déguisés vinrent frapper à sa porte demandant à lui parler. Il les renvoya à son lieutenant; ils insistèrent et se donnèrent pour des étrangers qui avaient à lui dire d'importantes choses. A peine eut-il mis le pied hors du seuil de sa porte, que ces furieux l'assassinèrent. Pour lors ils furent maîtres de la ville[1].

Messire Pierre de Bourbon, seigneur de Préaulx, commandait le château. Les révoltés s'y portèrent et lui demandèrent de les laisser entrer; il n'était pas en force, et parlementa. Les bourgeois s'excusèrent du meurtre du bailli, qu'il leur reprocha; ils assurèrent que s'ils connaissaient les assassins, ils les puniraient. Ils parlèrent de leur respect pour le roi et le Dauphin, de la crainte de les avoir offensés. Ils intercédèrent humblement messire de Bourbon de les réconcilier avec leur loyal seigneur. Cependant ils ajoutaient que si le Dauphin venait, ils ne voudraient recevoir que lui et sa suite, sans aucun homme d'armes; ce qu'ils demandaient avant tout, c'était que la porte du château qui ouvrait sur la campagne fût murée. Le gouverneur gagna du temps en conférant ainsi avec eux, et le Dauphin arriva près de la ville avec deux mille hommes. Il envoya d'abord l'archevêque de Rouen, frère du sire de Harcourt, exhorter les bourgeois à se soumettre. Le prélat en arrivant aux portes de la ville, y trouva ses chanoines qui eux-mêmes avaient pris les armes. Il ne

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

put rien obtenir. Cependant, le gouverneur ayant réussi subtilement à faire entrer un renfort par la porte extérieure du château, les bourgeois s'inquiétèrent et consentirent à traiter. Ils livrèrent les assassins du bailli, on fit grâce à tout le reste. Le Dauphin, à la tête de ses hommes d'armes, entra à cheval dans la ville, vint faire sa prière à l'église, puis retourna à Paris, laissant les gens de Rouen dans une obéissance mal assurée [1].

Cependant Reims, Châlons, Troyes, Auxerre, Nogent, Abbeville, Amiens, Saint-Riquier, Doulens, Montreuil, s'étaient laissé persuader par les capitaines ou les conseillers du Duc, et firent alliance avec lui. Partout les bourgeois prenaient la croix de Saint-André, et criaient joyeusement : « Vive Bourgogne! » se persuadant que les intentions du Duc n'étaient que pour le bien de la chose publique [2].

Or voici quelles étaient les conditions d'alliance entre lui et les bonnes villes [3]. Les échevins, capitaines, bourgeois, manans et les habitans de la ville promettaient d'aider le Duc à remettre le roi en sa franchise et seigneurie, et le royaume en sa franchise et justice, de sorte que le commerce pût y avoir cours : de secourir le Duc de tout leur pouvoir, pour que le roi et le royaume fussent bien gardés et défendus : de le recevoir lui et les siens, quand il aurait forces suffisantes : de lui donner pour son argent vivres et toutes choses dont il aurait besoin, la ville restant suffisamment fournie : de permettre que les marchands de la ville amenassent vivres et marchandises dans ses camps,

[1] Saint-Remy.
[2] Juvénal.
[3] Traité avec la ville de Doulens.

pourvu qu'il y eût sûreté : de faire punir, selon la rigueur de la justice, quiconque de fait, de parole ou autrement s'opposerait aux projets du Duc. — Le Duc s'engageait de son côté à ne faire prendre aucun habitant, de quelque condition qu'il fût, sinon par justice et information précédente : à faire punir ceux de ses gens qui feraient injure ou offense à quelqu'un de la ville : à permettre que les habitans allassent librement dans ses états et pays, pour y traiter leurs affaires, et y faire leur commerce sûrement, sans trouble, sans nul empêchement à leur personne ou à leurs biens : à les aider et soutenir contre tous ceux qui voudraient leur nuire pour s'être mis en faveur du roi et du Duc : à ne pas mettre garnison dans la ville : à ne point y prétendre de seigneurie : à se contenter qu'elle se gouvernât comme elle avait accoutumé. En même temps, on saisissait cette occasion de conjurer humblement le Duc d'empêcher que les gens d'armes, qui s'autorisaient de son nom, continuassent à troubler les travaux de la campagne, surtout la moisson, qui allait se faire, à emmener les bestiaux ; ce qui rendait le pauvre peuple si malheureux, qu'il commençait à abandonner le pays.

Le Duc, après avoir rassemblé ses gens d'armes, partit d'Arras au commencement d'août pour se diriger vers Paris. Auparavant, il s'était saisi de la ville et du comté de Boulogne, que la duchesse douairière de Berri venait d'apporter en mariage au sire Georges de la Tremoille, qu'elle avait épousé cinq mois après la mort de son mari. Comme le sire de la Tremoille était du parti d'Armagnac, le Duc s'empara de ce fief, qui relevait du comté d'Artois.

Ces rapides progrès du duc de Bourgogne n'intimidaient nullement le connétable et les conseillers du roi.

Ils continuaient leurs préparatifs de défense, et leur autorité s'exerçait avec d'autant plus de rigueur sur la ville de Paris.

Le parlement avait condamné les lettres du duc de Bourgogne adressées aux bonnes villes comme mauvaises, séditieuses, scandaleuses et offensives à la majesté royale. Elles furent déchirées et brûlées publiquement. Il fut enjoint à tous ceux qui en avaient des copies de les rapporter, sous peine d'amende. En même temps, on répandait partout qu'il voulait se faire roi, et que c'était lui qui appelait les Anglais en France. La ville était remplie d'espions, et il y régnait tant de haine et tant de crainte, que les voisins se dénonçaient les uns les autres. Personne n'osait dire une parole sur le duc de Bourgogne. Plus le comte d'Armagnac voyait croître le mécontentement public, plus il devenait dur et hautain envers tout le monde. Le seigneur de l'Isle-Adam ayant voulu avoir le commandement de cent chevaliers et écuyers qu'il aurait levés lui-même, le connétable lui répondit qu'on avait assez de gens ; pour lors il devint Bourguignon. C'est ce que firent aussi plusieurs autres nobles rebutés par le connétable [1].

Le duc de Bourgogne était déjà à Amiens lorsque le sire Albert de Canny demanda à lui présenter des lettres du roi. « Très-noble prince et redouté seigneur, « lui dit-il, il m'est commandé, par les lettres que je « vous remets, de vous enjoindre strictement de laisser « le voyage que vous avez commencé, de congédier « votre armée, de retourner en votre pays, et d'écrire « au roi pourquoi vous avez fait cette assemblée sans « son commandement. »

[1] Registres du parlement. — Journal de Paris. — Juvénal.

« Sire de Canny, reprit le Duc, je sais bien que vous « êtes de nos parens par la maison de Flandre; néan- « moins, pour l'ambassade que vous faites, il tient à « bien peu, en vérité, que je ne vous fasse trancher la « tête. » Le chevalier, épouvanté de ces paroles, se jeta à genoux bien humblement, s'excusant de son mieux sur les ordres qu'il avait reçus du roi, et montrant les instructions qu'il avait reçues du conseil [1]. Les chevaliers qui étaient là s'empressèrent aussi à apaiser le Duc : il se calma. « Je n'obéirai pas, dit-il, au com- « mandement du roi; mais je vais promptement à Paris « avec toute ma puissance, et pour lors je lui répondrai « bouche à bouche. » Cependant, mieux avisé, il fit écrire une réponse à tous les articles des instructions du sire de Canny, la lui remit, et lui recommanda de ne la rendre qu'aux mains du roi.

Il y répétait tous les griefs qu'il avait exposés dans ses lettres aux bonnes villes; il ajoutait que ceux qui étaient autour du roi avaient voulu, devant les cours spirituelles et civiles, obtenir son déshonneur et la damnation de sa bonne renommée, ainsi que de sa postérité; mais que la sentence du saint concile de Constance avait montré bien clairement son bon droit et la méchanceté des autres. Expliquant ensuite ce qui le contraignait à faire la guerre, il répondait que, grâce à Dieu, il avait, pour servir le roi et procurer le bien du royaume, six mille chevaliers et écuyers, et trente mille combattans, tous bons et fidèles sujets du roi : que plusieurs villes notables, persuadées de ses bonnes intentions, lui avaient ouvert leurs portes : qu'il les avait délivrées des pillards et des malfaiteurs qui les

[1] Monstrelet.

désolaient, et les avait mises sous la garde de nobles et vaillans hommes, loyaux sujets du roi.

Au reproche qui lui était fait de prendre le serment des habitans, et de leur défendre de payer les aides au roi, il répondait qu'il leur faisait prêter serment d'être fidèles au roi, mais de contribuer de tout leur pouvoir à la confusion de ceux qui étaient auprès du roi et détruisaient le royaume; que ceux qui se joignaient à lui ne le faisaient que parce qu'ils voyaient sa bonne volonté pour le bien du roi et du royaume; que quant aux aides, il défendait de les payer, non au roi, mais à ces traîtres qui empêchaient la paix, afin qu'elles fussent conservées et gardées pour être mieux employées en temps et lieux; que d'ailleurs son intention était de s'efforcer, lorsqu'il serait près du roi, que de telles aides n'eussent plus lieu, et que les sujets du royaume fussent remis dans leurs anciennes franchises et libertés, en pourvoyant aux nécessités du royaume par de bonnes voies.

Pour ce qu'on lui imputait de son alliance avec les Anglais, il disait que cette imagination ne pouvait ni ne devait tomber dans le cœur d'un loyal homme; au contraire, lors de la descente des Anglais, on avait vu, disait-il, ces mauvais traîtres ne leur faire aucune résistance, et si les Anglais avaient eu l'avantage dans le royaume, c'était par leur mauvais gouvernement : « Sauf le respect du roi, ajoutait-il, tous ceux qui disent le duc de Bourgogne allié et sermenté avec les Anglais mentent méchamment et faussement. En voulant que le Duc renvoie tous ses gens d'armes au moment où eux-mêmes n'ont nulle puissance pour résister aux Anglais, ils agissent bien en faveur des Anglais. » Continuant toujours à rappeler les procédés qu'on avait eus

envers lui, il disait que notoirement messire Henri de Marle, chancelier, l'évêque de Paris, messire Tanneguy Duchâtel, Bureau de Dammartin, maître Étienne de Mauregard, maître Philippe de Corbie et autres avaient été les promoteurs de tant d'iniquités; que s'il s'était mis en armes, ce n'était pas pour favoriser les Anglais, mais pour chasser de tels gouverneurs, et que tant qu'il serait en vie, il ne cesserait point d'y travailler. « Car ce ne sont pas de tels hommes qui doivent avoir telle autorité; elle ne leur est due ni à cause de leur race, ni à cause de leur savoir, loyauté, expérience, ou toute autre bonne qualité. C'est une grande dérision et ordure que de croire que la puissance des Anglais soit arrêtée et chassée par des gens de si petit fait et de si petite condition. Les seigneurs, les nobles et les autres prud'hommes du royaume devraient bien ne pas souffrir une telle bêtise, ni se laisser ainsi détruire, supplanter et déshonorer par des gens qui ne savent rien, ne peuvent rien et ne valent rien; chacun voit qu'ils n'ont de puissance, d'autorité et de seigneurie que ce qu'ils ont pris. »

Le Duc reprenait ensuite le récit des pourparlers de paix tentés par son beau-frère le comte de Hainault, qui était mort quelques jours auparavant à Bouchain.

« Quand il s'aperçut secrètement qu'on devait prendre lui et la reine et les emprisonner, il partit en hâte de Paris. Après la damnable mort du Dauphin, il revint en son pays de Hainault. Là, on lui adressa une réponse à ses propositions de paix. Il en fut très-mécontent, disant que, depuis le décès du Dauphin, les traîtres avaient changé ce qui auparavant avait été octroyé et convenu. Il envoya cette princesse au duc de Bourgogne, qui la trouva très-mal gracieuse pour le bien

du roi, du royaume et de lui. Son conseil, après mûre délibération, lui conseilla alors d'exposer dans des lettres patentes la désolation du royaume et sa bonne volonté. Le Duc présenta lui-même ses lettres au comte de Hainault, qui était déjà malade de la maladie dont il mourut. Le comte, qui était dans tout son bon sens, trouva ces lettres fort bonnes, voulut les faire publier dans son propre pays, et dit que le duc de Bourgogne faisait très-bien, puisque les traîtres d'autour du roi étaient pires qu'on ne pourrait l'imaginer. Et lors il jura grand serment que s'il ne fût parti en toute hâte de Paris, ils avaient résolu de prendre la reine et lui-même. Ce qui apparut bientôt quant à la reine; car ils prirent et empoignèrent tous ses biens, à la grande injure du roi, d'elle et de toute sa famille. Il en avait été de même pour le duc de Bretagne, quand il avait voulu procurer la paix du royaume; il s'était trouvé en grand péril à Paris, et il lui avait fallu partir. En outre, le comte de Hainault, toujours jurant son grand serment, ajouta qu'il pouvait assurer que si les Anglais étaient à une porte de Paris, et le duc de Bourgogne à une autre, ces gens-là laisseraient entrer les Anglais et non le Duc. Quand le comte de Hainault dit toutes ces choses, madame de Hainault était présente, ainsi que monseigneur de Charolais, monseigneur de Saint-Pol, le trésorier de Hainault et plusieurs autres. Dernièrement on a encore bien vu la mauvaise volonté de ces gouverneurs, quand ils ont fait brûler, au palais de Paris, les lettres patentes du duc de Bourgogne, par lesquelles il offre la paix à tous ceux qui la veulent avoir. Ce qui est une pauvre vengeance et un faible courage de se croire vengé en brûlant un peu de parchemin. »

Le sire de Canny retourna à Paris chargé de cette réponse; mais il eut si peu de soin ou de fidélité, qu'avant même qu'il eût fait son rapport au conseil du roi, les instructions qu'il avait reçues et la réplique du duc de Bourgogne étaient répandues partout et qu'il en courait des copies. Cela irrita beaucoup le connétable et ses partisans; rien ne pouvait mieux disposer les esprits contre lui, et achever d'enlever à son gouvernement l'obéissance des bonnes villes, du commun peuple et même de plusieurs seigneurs. Le sire de Canny voulut s'excuser et rejeter la faute sur son clerc : il fut mis à la Bastille.

Rien ne pouvait briser la volonté du comte d'Armagnac et de ceux qui craignaient les vengeances du duc de Bourgogne. Ils rappelèrent les gens d'armes qui défendaient la Normandie contre les Anglais, et le roi Henri, qui était descendu avec une assez petite armée, s'avança sans trouver presque aucune résistance. Les villes et forteresses lui ouvraient leurs portes. Les capitaines n'avaient pas garnison suffisante, n'espéraient pas être secourus et ne savaient à qui obéir. Caen, Argentan, Falaise, Alençon, Bayeux, tombèrent au pouvoir des Anglais. Le duc de Bretagne et la reine de Sicile, duchesse d'Anjou, conclurent des trêves particulières pour leurs seigneuries. Le connétable, qui aimait mieux traiter avec le roi d'Angleterre qu'avec le duc de Bourgogne, fit offrir des conférences. Avant qu'elles fussent accordées, les ennemis continuaient à avancer, et faisaient toujours des conditions plus dures. Le roi Henri exigeait qu'on reconnût ses droits à la couronne de France, et qu'on le fît héritier du roi, en lui donnant la régence.

De son côté, le duc de Bourgogne avançait plus ra-

pidement encore. Les bourgeois lui livraient les villes, chassaient les garnisons du roi. Beauvais, Senlis, Montdidier, le reçurent à grande joie; on criait « Noël! » au passage de celui qui abolissait les aides et les gabelles. Le sire de Jacqueville, le sire Hector de Fosseuse et les autres capitaines de compagnies n'en faisaient pas moins de ravages et de cruautés, surtout lorsqu'ils trouvaient quelque résistance. Le passage de l'Oise eût embarrassé et retardé le Duc. Le seigneur de l'Isle-Adam le lui livra et se mit à son service. Pontoise fut pris. Comme Saint-Denis était fortement gardé par le sire Guillaume le Bouteillier, les Bourguignons se dirigèrent vers Saint-Germain, Meulan, Mantes et Vernon. De là ils revinrent attaquer Saint-Cloud; le capitaine se défendait avec loyauté et courage. Les gens du Duc furent repoussés vivement. De colère ils allèrent brûler la belle maison de campagne que maître Juvénal avait fait bâtir au village de Ruel, où il y avait une belle chapelle et des fontaines magnifiques.

Après cette tentative, le Duc vint asseoir son camp à Mont-Rouge; son armée tenait Vaugirard, Meudon, Vanvres et tout le pays à l'entour des portes; elle occupait Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Michel. Le conseil du roi et le connétable résolurent de se bien défendre; ils n'étaient point en force pour tenir la campagne; mais en se renfermant dans les murailles, repoussant les attaques et maintenant le bon ordre dans la ville, ils espéraient lasser les Bourguignons. Le Dauphin se rendit à l'Hôtel-de-Ville : « Mes braves « bourgeois, dit-il, vous qui êtes de tous les sujets du « roi ceux qu'il aime le mieux, et qui lui avez été le « plus fidèles, nous vous exhortons à endurer patiem- « ment le malheur des temps, à étouffer les discordes

« civiles, à conserver la bonne union. Ayez bon cou-
« rage pour résister à ces ennemis que vous voyez tout
« près de vous, et qui, pires que les Anglais, veulent
« détruire votre bonne ville, cette mère de tout le
« royaume. Ne vous laissez pas séduire par de vaines
« promesses, comme ont fait d'autres villes; nous ra-
« battrons leur orgueil, et, dès que nous pourrons,
« nous vous délivrerons des calamités de ce siége; mais
« il faut nous aider, et continuer de payer les subsides
« dont nous avons besoin. » Ce discours, que ce prince
encore enfant leur adressa d'une voix douce et persua-
sive, toucha les bourgeois jusqu'aux larmes. Ils jurè-
rent de sacrifier leurs personnes et leurs biens pour
défendre le roi et le Dauphin. Ce serment fut prêté
aussi par le parlement, l'Université et tout le corps de
la ville. En effet, cette honnête bourgeoisie craignait les
vengeances du duc de Bourgogne, de tous les gens de la
faction des bouchers, et de cette foule de bannis que
depuis quatre ans on avait sans cesse chassés de la
ville; d'ailleurs le peuple s'irritait du soin que le Duc
prenait d'affamer Paris, en arrêtant sur la rivière tous
les arrivages de la Normandie et de la Champagne, en
empêchant les blés de la Beauce de venir sur les mar-
chés, en défendant aux paysans d'apporter des vivres
dans la ville. On voyait chaque jour se réfugier, aux
portes, de malheureux gens de la campagne pillés et
maltraités par les Bourguignons. Ils n'épargnaient per-
sonne, rien ne leur était sacré : le couvent de Long-
champs et celui des sœurs de la Saussaye, près de la
Ville-l'Évêque, furent saccagés et brûlés.

Pendant ce temps-là, le connétable n'oubliait rien
pour prévenir toute surprise et repousser toute attaque.
La rive droite ne courait aucun danger; c'étaient les

portes de la rive gauche seulement qui étaient assiégées. Toutes étaient murées, sauf la porte Saint-Jacques que le sire de Grimaldi gardait avec ses arbalétriers gênois, et des compagnies de la milice de Paris commandées par un brave bourgeois nommé Pellisson, et la porte Saint-Marceau, qui était tenue aussi par la milice et par les Gascons. Pour ne point perdre de monde inutilement, et ne pas engager de combats, le connétable avait défendu sous peine de mort de faire aucune sortie. Mais tous ces gens de guerre ne savaient point se résoudre à une discipline si sévère; ils s'en allaient sans cesse provoquer les Bourguignons, chercher des faits d'armes glorieux, et surtout ramasser du butin. Le malheur des gens de la campagne en devenait plus cruel; cela ne touchait guère tous ces Gênois et ces Gascons : « Nous sommes ici, disaient-ils, pour « défendre la ville, et non pas les paysans. »

Des précautions aussi grandes étaient prises pour tenir la ville en repos, et y empêcher toute tentative favorable aux Bourguignons. Le prévôt de Paris s'en allait sans cesse chevauchant par les rues d'une porte à l'autre, accompagné des principaux bourgeois du parti Armagnac, exhortant les gens de la milice à se bravement comporter, et relevant les postes lorsqu'ils étaient fatigués. Chaque jour on faisait sur les places publiques crier de nouveau la défense aux ouvriers de quitter leurs boutiques. Personne ne pouvait porter des armes, à moins qu'il ne fît partie ou du guet ou des gardes des portes. Toute assemblée ou réunion était interdite. Tout le monde devait rentrer chez soi dès que le couvre-feu était sonné; on avait fait boucher les fenêtres des cuisines qui donnaient du rez-de-chaussée sur la rue; chaque maison devait avoir un tonneau plein d'eau

devant la porte. Enfin jamais police plus sévère ne s'était faite dans la ville [1].

Grâce à ces dispositions, aucune dissension, aucun mouvement n'éclatait dans Paris. Vainement les bannis et les anciens chefs des bouchers faisaient passer de secrets messages et s'efforçaient d'exciter quelque émeute, ils ne pouvaient y réussir; les lettres qu'ils écrivaient étaient pour le plus souvent apportées au conseil du roi. Un fort grand seigneur de Bourgogne, le sire de Neufchâtel, écrivit même à messire Juvénal, dont il avait été grand ami et avec qui il avait quelque parenté. Après en avoir averti le conseil, Juvénal vint à la barrière lui parler: « Rapporterez-vous, dit-il, au « duc de Bourgogne ce que je dirai? — Oui, répondit « le sire de Neufchâtel. — Eh bien! dites à monseigneur « que ce n'est pas un grand honneur pour lui que « de laisser ses gens faire des maux innombrables et « brûler les maisons, comme on a fait de la mienne à « Ruel. Si du reste lui ou ses serviteurs me veulent « parler, je me rendrai à la barrière [2]. »

En effet, les horribles pillages des Bourguignons mécontentaient de plus en plus ceux même qui avaient de l'affection pour le Duc; on disait que, voyant les Anglais conquérir la Normandie, il eût dû s'acquitter de son devoir et s'employer à leur résister; qu'au lieu de cela il faisait la guerre au roi et détruisait le pays où l'on aurait trouvé des ressources. Beaucoup de gens en concluaient qu'il était allié aux Anglais. Ne les aidait-il pas de tout son pouvoir, ou du moins n'empêchait-il pas que les hommes d'armes du roi défendissent le royaume contre ses anciens ennemis?

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — [2] Juvénal.

Après avoir passé plusieurs jours inutilement devant Paris, le duc de Bourgogne envoya un héraut au Dauphin. Le comte d'Armagnac le lui présenta, et le prince, bien instruit de la réponse qu'il avait à faire, lui dit : « Héraut, ton seigneur de Bourgogne, malgré la vo-« lonté de monseigneur le roi et de moi, a ravagé le « royaume, et continue à faire de mal en pis; ainsi il « ne montre pas qu'il soit, comme il nous l'écrit, bien-« veillant envers nous. S'il veut que le roi et moi le « tenions pour un loyal parent, vassal et sujet, qu'il « s'en aille chasser du royaume le roi d'Angleterre, « notre ancien ennemi, et après qu'il vienne auprès du « roi monseigneur, il sera pour lors bien reçu; qu'il « ne dise plus surtout que le roi et moi sommes en ser-« vage de qui que ce soit, car nous sommes en toute « liberté et franchise; et prends soin de lui répéter « publiquement et devant ses gens ce que nous te « disons [1]. »

Quand le Duc vit qu'il ne pouvait exciter aucune commotion dans Paris, il se remit en campagne, et prit Montlhéry, Dourdan, Palaiseau, Marcoussis. Une troupe de ses gens fut surprise devant le château d'Orsay, par les Gascons qui gardaient la porte Saint-Marceau. Ils firent au moins cinquante prisonniers. En même temps, Helyon de Jacqueville soumit Étampes, Gallardon, Auneau et Chartres.

Un avantage plus grand vint encore augmenter la puissance du duc de Bourgogne [2]. Il avait, le 26 août

[1] Saint-Remy.

[2] Monstrelet. — Saint-Remy. — Histoire du concile de Constance. (Henri de Sponde rapporte, sur l'autorité de Davila, que dans la 38e session il y eut quelques contestations sur le rang entre les ambassadeurs du roi de Castille et ceux du duc de Bourgogne. Si ce fait,

précédent, envoyé de nouveaux ambassadeurs aux pères du concile de Constance, pour les bien assurer de sa part qu'il était loin de consentir en rien aux machinations que le comte d'Armagnac et ses complices faisaient pour conserver la France dans l'obéissance de Benoît XIII, que le concile avait déposé ; il était, disait-il, uni de sentiment dans les affaires de l'Église avec le roi d'Angleterre et l'empereur. Le Duc avait su se procurer du crédit au concile ; le comte d'Armagnac n'y avait envoyé personne, et paraissait réellement pencher pour Benoît XIII. L'empereur Sigismond était à Constance, et favorisait beaucoup le Duc. Aussi, vers le commencement d'octobre, reçut-il un message du collége des cardinaux. Le député lui adressa d'abord ces paroles de David, « *Domine, refugium factum est* « *nobis;* » puis lui dit que toute la chrétienté était maintenant unie, excepté un grain de blé dans le boisseau ; « c'est à savoir les comtes de la comté d'Arma- « gnac qui sont encore dans l'obéissance de Pierre de « Luna, lequel est déclaré hérétique et schismatique, « et ses adhérens suspects d'hérésie. » Cet ambassadeur ajouta qu'il lui était envoyé, non pas comme au duc de Bourgogne seulement, mais comme à celui qui représentait le royaume de France, et à qui appartenait le gouvernement, parce que monseigneur le roi était occupé et détenu par la maladie, monseigneur le Dauphin d'un trop jeune âge, et le comte d'Armagnac suspect de schisme. Qu'à la vérité, lorsque le roi des Romains avait, en propre personne, accusé le comte d'Armagnac devant le concile, il n'avait pas été formel-

dit Lenfant, p. 493, est véritable, c'est une belle preuve du grand crédit qu'avait le duc de Bourgogne au concile, d'*avoir osé* disputer le rang aux ambassadeurs des têtes couronnées.) (R.)

lement déclaré schismatique, mais que, nonobstant les excuses frivoles de maître Jean Gerson, il était réputé dans le schisme. Les cardinaux finissaient par supplier le Duc d'avoir en recommandation le sacré collége, le pape et le saint concile, de défendre leurs priviléges, franchises et libertés, de ne pas ajouter foi à tout ce qui pourrait être écrit contre eux, et d'avoir pour agréable l'élection que ferait le sacré collége, ainsi que la réforme qu'il mettait en l'Église.

Le Duc s'empressa d'envoyer cette pièce à toutes les bonnes villes, en leur rappelant encore ce qu'il avait écrit contre les conseillers du roi; il les engagea à envoyer des députés près de lui pour traiter des affaires de l'Église.

Bientôt après il résolut de se donner un nouvel et puissant allié, et de profiter du courroux de la reine pour la mettre de son parti. Elle lui avait secrètement envoyé un de ses serviteurs, afin d'implorer son assistance; alors il lui dépêcha un de ses secrétaires qui convint avec elle qu'elle suivrait le Duc, s'il venait la chercher; et, comme elle n'avait point permission d'écrire, elle confia au secrétaire son cachet d'or que le Duc connaissait bien. Il leva donc précipitamment le siége de Corbeil, où le sire de Barbazan se défendait avec grand courage depuis trois semaines, et il se rendit à Chartres. La nuit de la Toussaint, il prit avec lui les principaux seigneurs de sa suite et ses gens d'armes les mieux montés, et s'en vint, par Bonneval et Vendôme, auprès de Tours. Il s'arrêta à deux lieues de la ville. Les sires de Vergy et de Fosseuse avec huit cents chevaux s'avancèrent jusqu'à une demi-lieue, et firent dire à la reine, par un secret messager, qu'ils l'attendaient. Elle manda ses trois gardiens, et leur ordonna de se

préparer à venir avec elle à la messe au couvent de Marmoutiers, hors de la ville. Ils voulurent s'en dissuader; ce fut en vain, il fallut s'y rendre avec elle.

A peine était-elle dans l'église qu'Hector de Saveuse arriva avec soixante combattans : « Madame, dirent les « gardiens, sauvez-vous, voici une grande compagnie « de Bourguignons ou d'Anglais. — Tenez-vous près « de moi, » dit-elle. A l'instant, Hector de Saveuse s'avança et la salua respectueusement de la part du duc de Bourgogne : « Où est-il? répliqua-t-elle. — Il ne « tardera pas à venir, » reprit le sire de Saveuse. Alors elle lui commanda d'arrêter les trois gardiens. Il y en avait un surtout, nommé Laurent Dupuy, qu'elle avait en grande haine, il la gênait dans tout ce qu'elle voulait faire, lui parlait sans respect, et même sans ôter son chaperon. Il vit bien le sort qui l'attendait et se sauva au plus tôt; il se jeta dans un petit bateau au bord de la rivière où l'église est bâtie; le batelet chavira et il fut noyé.

Deux heures après arriva le duc de Bourgogne avec tous ses gens d'armes [1]. Il salua respectueusement la reine. « Mon très-cher cousin, lui dit-elle, je dois vous « aimer plus qu'aucun homme dans le royaume; vous « avez tout laissé pour vous rendre à mon mandement, « et vous êtes venu me délivrer de prison. Soyez assuré « que jamais je ne vous manquerai. Je vois bien que « vous avez toujours aimé Monseigneur, sa famille, le « royaume et la chose publique. » Ils dînèrent joyeusement à l'abbaye. Puis la reine manda aux gens de la ville qu'ils eussent à la laisser entrer avec son cousin de Bourgogne. Le gouverneur du château s'y opposa d'a-

[1] Monstrelet. — Saint-Remy.

bord. Cependant il lui fallut céder ; deux jours après, il rendit aussi la forteresse.

La reine fut ensuite menée à Chartres en grand triomphe. Dès le 12 novembre, elle écrivit aux bonnes villes du royaume. Elle confirmait par son témoignage tout ce que leur avait fait savoir le duc de Bourgogne, sur la perversité et l'obstination de ceux qui tenaient en esclavage le roi et le Dauphin. Elle disait que c'était pour avoir voulu la paix qu'elle avait été dépouillée de son état et mise en prison. Elle montrait sa reconnaissance pour son bien-aimé cousin, qui était si grandement touché de l'honneur et de l'avantage du roi et du royaume, et qui venait de la délivrer. « Nous sommes venus, disait-elle, à Chartres en la compagnie de mon cousin, pour aviser et ordonner ce qui est nécessaire pour conserver et recouvrer la domination du roi, Monseigneur, en prenant l'avis des bons prud'hommes, vassaux et sujets. C'est pourquoi, très-chers et bons amis, nous qui devons avoir le gouvernement de ce royaume, durant l'empêchement de Monseigneur comme l'ont réglé les lettres patentes irrévocables, passées dans son grand conseil, de l'avis de tous les grands seigneurs de son sang : nous qui avons entière et certaine connaissance de vos loyales intentions, et qui savons combien vous êtes enclins à vous employer de corps et de bien avec mondit cousin pour arriver à la conclusion désirée : nous vous sommons et requérons, au nom de Monseigneur, de vous maintenir en accord avec les intentions de notre cousin de Bourgogne, sans aucunement entendre ou obtempérer à aucune lettre ou mandement quelconque donné au nom de Monseigneur ou de mon fils le Dauphin. »

En même temps, on ordonna que maître Philippe

de Morvilliers, auparavant conseiller du duc de Bourgogne, irait en la ville d'Amiens, accompagné de plusieurs notables clercs avec un greffier; et que là serait tenue, de par la reine, pour les bailliages d'Amiens, Vermandois, Tournay, et pour le comté de Ponthieu, une souveraine cour de justice au lieu de celle qui était à Paris. Afin qu'il ne fût plus besoin de se pourvoir à la chancellerie du roi, on remit à maître Philippe un sceau où était gravée l'image de la reine, debout et les bras pendant vers la terre; à droite l'écu de France; à gauche, un écu parti de France et de Bavière. Autour était écrit : « C'est le sceau des causes, souverai« netés et appellations pour le roi. » Il fut réglé aussi que les lettres et mandemens seraient intitulés de la manière suivante :

« Isabelle, par la grâce de Dieu, reine de France, ayant, à cause de l'occupation de monseigneur le roi, le gouvernement et l'administration de ce royaume, par l'octroi irrévocable à nous fait par mondit seigneur et son conseil. »

Tout cela semblait bien hardi à beaucoup de gens; mais on était dans un temps de si grand désordre et de telle confusion, que rien ne pouvait étonner.

Durant ce séjour à Chartres, il arriva une aventure qui donna beaucoup de chagrin au duc de Bourgogne[1]. Helyon de Jacqueville et Hector de Saveuse étaient en grande discorde, et s'étaient dit des paroles hautaines, au sujet du sire Jean de Vaux, parent de Saveuse, que Jacqueville, quelque temps auparavant, avait complétement dévalisé. Cette haine devenant chaque jour plus vive, Saveuse, Jean de Vaux, et dix ou douze de

[1] Monstrelet. — Fenin.

leurs parens s'assemblèrent, et entrèrent dans l'église de Notre-Dame de Chartres, tandis que Jacqueville s'y trouvait. « Tu m'as injurié, Jacqueville, et tu vas en « être puni, » dit Hector de Saveuse. Aussitôt ils se jetèrent sur lui et le traînèrent hors de l'église; il les conjura de l'épargner, cria merci au sire de Saveuse, lui offrit une forte rançon; ce fut en vain, ils le battirent inhumainement, lui firent de profondes blessures, et, le laissant pour mort, le précipitèrent des marches de l'église. Après ce coup, ils quittèrent aussitôt la ville, car ils savaient combien le Duc aimait Jacqueville, et ils craignaient sa colère.

On porta le malheureux, tout meurtri, dans l'hôtel du Duc, qu'il avait quitté peu de momens auparavant. « Mon cher seigneur, lui dit-il d'une voix mourante, « c'est pour vous avoir loyalement servi que je suis as- « sassiné. » Le Duc fit saisir à l'heure même les chevaux et les bagages de Saveuse, monta à cheval et courut pour essayer de le prendre. Cependant les principaux seigneurs de sa suite, Jean de Luxembourg, le sire de Fosseuse, le maréchal de Bourgogne, essayèrent de l'apaiser en lui représentant qu'il avait déjà assez de grandes affaires sur les bras; mais il protestait sans cesse que jamais il ne pardonnerait la mort de Jacqueville, qui en effet ne survécut que trois jours. Dans ce premier moment, le Duc aurait assurément fait périr le sire de Saveuse, s'il l'eût tenu. Peu à peu il réfléchit que c'était un de ses meilleurs chevaliers, et qu'il avait grand besoin de lui et des siens. Il lui rendit sa confiance; toutefois on croyait toujours qu'au fond il lui en voulait, et que quelque jour il le lui témoignerait rudement.

Ce fut pourtant à lui qu'il confia tout aussitôt une

autre commission de grande importance. Il venait de se former à Paris une conspiration pour lui livrer la porte Saint-Marceau. Un homme d'église et quelques bourgeois qui demeuraient près de là avaient fait faire de fausses clefs, et avaient envoyé un message au Duc pour convenir du jour et de l'heure de l'entreprise. Il en chargea Hector de Saveuse, et lui-même, avec son armée, s'avança jusqu'à Montlhéry. Mais un pelletier de la rue Saint-Jacques, qui était du complot, troublé des malheurs qui en pourraient résulter, s'en vint, quelques heures avant, avertir le prévôt de Paris, et promit de tout révéler, si on lui assurait son pardon et une grande récompense. Le prévôt s'arma sur-le-champ, et vint saisir tous les conjurés, qui étaient assemblés chez Jacques Brulard, conseiller au parlement. Le connétable envoya une troupe d'arbalétriers à la porte Saint-Marceau; et lorsque les Bourguignons se présentèrent, ils furent assaillis d'une grêle de traits, et le sire de Saveuse fut lui-même blessé. Il se retira au village de Saint-Marceau. Les gens de Paris sortirent et vinrent l'attaquer. Le combat fut vif; mais il se maintint, et repoussa la garnison. Les auteurs de la conspiration eurent la tête tranchée [1]. Il y eut un grand nombre de personnes emprisonnées. Le marchand pelletier reçut une forte somme d'argent; on le nommait le sauveur de la ville. Tous les partisans du duc de Bourgogne recommencèrent à se tenir en crainte et en repos.

Voyant que l'affaire était manquée, et que la mauvaise saison s'avançait, le Duc congédia la plus grande partie de ses hommes d'armes; il mit de bonnes gar-

[1] Juvénal. — Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy.

nisons dans les villes importantes ; Jean de Luxembourg à Montdidier, Hector de Saveuse à Beauvais, le seigneur de l'Isle-Adam à Pontoise. Puis il alla à Chartres chercher la reine, et la conduisit à Troyes. Le connétable les attaqua en route près de Joigny, mais fut repoussé. Arrivés dans cette ville, ils y établirent leur résidence. La reine l'institua d'abord, par lettres du 12 janvier, gouverneur-général du royaume. Ils créèrent encore un parlement et une chancellerie pour les provinces d'alentour. Eustache de Laistre reprit l'office de chancelier. Le duc de Lorraine vint les joindre, et ils le nommèrent connétable. Presque partout la France se rangeait à leur obéissance. Le prince d'Orange fut envoyé en Languedoc, et y fit reconnaître l'autorité de la reine et du Duc. L'hiver se passa ainsi. Le peuple des villes se révoltait contre le roi, criant : « Vive « Bourgogne ! à bas les aides ! » maltraitait ou tuait les officiers du roi et les fermiers qui étaient chargés de recevoir l'impôt, et même pillait les gens riches en les appelant Armagnacs. Rouen, se révoltant une seconde fois, se remit aux Bourguignons, et mille cruautés y furent commises.

En même temps, le connétable, les sires de Barbazan et Tanneguy-Duchâtel s'étaient remis à tenir la campagne, à courir sur les compagnies de Bourgogne et à assiéger les châteaux et forteresses où l'on faisait peu de quartier quand on pouvait les prendre. Encouragés par la prise d'Étampes, de Montlhéri, de Marcoussis et de Chevreuse qu'ils avaient emportés d'assaut, ils voulurent mettre un terme aux courses que le bâtard de Thian, capitaine de Senlis, faisait jusqu'aux portes de

[1] 1417, v. st. L'année commença le 28 mars.

Paris, et résolurent d'aller mettre le siége devant cette ville. Pour qu'elle se rendît plus volontiers, ils emmenèrent le roi avec eux. Les bourgeois ne demandaient qu'à traiter; mais le bâtard et les gens de guerre étaient les maîtres : toutefois, se voyant pressés par une forte armée, ils convinrent de remettre la ville s'ils n'étaient pas secourus le 19 avril; ils donnèrent six otages, et envoyèrent aussitôt un message au comte de Charolais. Le jeune prince avait grande envie de s'y rendre lui-même, son conseil s'y opposa. Messire Jean de Luxembourg et le seigneur de Fosseuse furent chargés de cette affaire[1]; ils rassemblèrent à Pontoise des gens pris dans les diverses garnisons, et, avec la plupart des nobles de Picardie, ils arrivèrent le 18 devant la ville. Le connétable fit aussitôt armer son monde, et mit l'armée en bataille; pour lors la garnison sortit, pilla le camp et y mit le feu; les malades périrent, plusieurs marchands furent tués. Le connétable furieux fit trancher la tête et pendre par quartiers au gibet quatre des otages de la ville, n'épargnant que l'abbé de Saint-Vincent et un avocat du roi. Le bâtard de Thian avait cinquante prisonniers, il les fit périr sur-le-champ; deux femmes furent mêmes noyées. Le connétable fit aussi tuer tous ceux qu'il avait.

Telle était la cruauté avec laquelle se faisait cette guerre maudite, où le fils combattait contre le père, le frère contre le frère; où l'on ne voyait que rapines et meurtres. Chacun prenait les armes d'abord pour se défendre, bientôt après pour se venger ou se livrer au pillage[2]. Les moines laissaient leurs habits de religion, pour

[1] Monstrelet.
[2] Juvénal.

vêtir les harnois de guerre, monter à cheval, et s'exercer aux armes. Ils prenaient des gens à leurs ordres, se faisaient aussi capitaines de compagnies, et dérobaient le bien d'autrui à main armée comme les autres. Les forêts étaient remplies de brigands; le pays se dépeuplait; les uns s'en allaient aux provinces lointaines où il n'y avait pas de guerre, les autres étaient tués par les compagnies ou mouraient de faim. Les gens de guerre de l'un et de l'autre parti ne recevaient pas la solde promise, et ne connaissaient plus de discipline ni d'obéissance. Les troupes du connétable refusaient sans cesse de quitter Paris pour s'en aller combattre les Bourguignons, et lorsqu'elles se mettaient en campagne, c'était pour tout ravager.

Le connétable avait marché vers les gens qui venaient secourir Senlis. Il envoya de la part du roi, qui chevauchait avec lui, deux hérauts pour demander aux seigneurs bourguignons qui ils étaient et ce qu'ils prétendaient : « Je suis Jean de Luxembourg, répondit « ce seigneur, et j'ai avec moi le sire de Fosseuse, ainsi « que beaucoup d'autres seigneurs; nous venons ici par « ordre de monseigneur de Bourgogne, pour servir « le roi et secourir sa bonne ville de Senlis contre le « comte d'Armagnac. Nous sommes prêts à le com- « battre lui et les siens, s'il veut nous indiquer lieu « pour cela ; mais nous ne combattons pas le roi, nous « sommes ses fidèles vassaux et ses loyaux sujets. » Quand on rapporta cette réponse au connétable : « Puis- « que ce n'est ni le duc de Bourgogne, ni son fils, il « n'y a pas grand'chose à gagner ici ; ces compagnons- « là ne sont pas riches et ne cherchent qu'à s'enrichir, « il vaut mieux nous en aller. » D'ailleurs il venait d'apprendre qu'une autre compagnie de Bourguignons

s'avançait du côté de Dammartin pour couper sa retraite vers Paris. Il ramena le roi au plus vite, et les Bourguignons se retrouvèrent maîtres de tout le pays[1].

Pendant que la Brie, le Vexin et toute la contrée à l'entour de Paris étaient ainsi désolés, le roi d'Angleterre conquérait la Normandie sans obstacle; Cherbourg et Rouen étaient les seules villes, à peu près, dont il ne se fût pas emparé. Évreux était aussi défendu par Raymond de la Guerre, vaillant chevalier armagnac. Tous ces pays étaient aussi malheureux, et en aussi grand désordre que les provinces où combattaient les Armagnacs et les Bourguignons, c'était pitié que de voir la destruction du royaume et la rage que les Français avaient les uns contre les autres, au lieu de se réunir contre leurs anciens ennemis.

De si grands maux avaient pourtant décidé quelques-uns des conseillers du roi à traiter avec le duc de Bourgogne[2]. Le sire de la Tremoille et l'évêque de Paris appuyaient surtout ce sage projet. Le duc de Bourgogne et la reine tenaient aussi un langage raisonnable et pacifique en apparence. Le comte de Savoie conjurait son beau-frère de Bourgogne de finir les maux du royaume de France et offrait son entremise[3]. Des ambassadeurs furent envoyés par le Dauphin à Montereau, par le Duc, à Bray-sur-Seine. Chaque jour ils s'assemblaient à moitié chemin au village de la Tombe. Le pape Mar-

[1] Monstrelet.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

[3] Guichenon. (Samuel Guichenon, né à Mâcon en 1607, mort en 1664, a composé entre autres, une *Histoire de Bresse et de Bugey, justifiée par chartes, titres, chroniques*, etc., Lyon, 1650, in-fol., et une Histoire généalogique de la royale maison de Savoie, prouvée par titres, etc., etc., 1660, 2 tom. in-fol., fig., et Turin, 1778, 5 vol. in-fol.) (R.)

tin V, qui avait été réeemmcnt élu au concile de Constance, touehé des calamités de la France et des guerres qui déchiraient le plus beau des royaumes chrétiens, donna ordre aux deux cardinaux des Ursins et de Saint-Marc, de s'y rendre pour travailler au rétablissement de la paix. Le duc de Bourgogne, qui se trouvait à Dijon, les reçut à leur passage, avec toute sorte d'honneur, et leur fit de riches présens. Ils arrivèrent à Montereau et assistèrent aux conférences de la Tombe. Le cardinal de Saint-Marc se rendit ensuite à Paris pour décider le Dauphin à la paix. Enfin, après beaucoup de messages et de pourparlers, par l'influence des cardinaux et du sire de la Tremoille, les articles furent signés le 23 de mai, pour être ensuite ratifiés par les deux partis. On les porta à la reine à Troyes, et en même temps le cardinal de Saint-Marc vint les communiquer au eonseil du roi, à Paris; et en presser l'approbation. Entre autres articles, le duc de Bourgogne avait consenti que les finances fussent gouvernées par trois généraux, dont un serait nommé par le Dauphin, un autre par lui.

La nouvelle de la paix répandit la joie dans Paris. Cependant le comte d'Armagnac s'était opposé de tout son pouvoir à cette conclusion; il avait redoublé de rigueur et de cruauté envers les Parisiens; ses gens d'armes maltraitaient tout le monde, sans qu'on en pût avoir justiee. Depuis le retour de Senlis, ils étaient plus furieux encore à cause de leur défaite; personne ne pouvait sortir de la ville sans être dévalisé et frappé. Lorsqu'on allait s'en plaindre au connétable ou au prévôt, ils répondaient : « Qu'alliez-vous faire là? » Ou bien : « Si c'étaient les Bourguignons, vous ne vous « plaindriez pas. » Les serviteurs de l'hôtel du roi,

étant allés au bois de Boulogne chercher des branches pour fêter le 1er mai, les hommes d'armes qui gardaient la Ville-l'Évêque, tombèrent sur eux et en blessèrent plusieurs. En même temps, on faisait prendre les ornemens des églises et jusqu'aux vases de Saint-Denis[1]. On voulut tirer de l'argent de la ville par de nouvelles exactions; malgré la crainte où vivaient les bourgeois, il leur fallut pourtant s'y refuser, et braver la colère du connétable, car ils ne pouvaient plus rien payer. Les vivres étaient devenus d'une extrême cherté, à cause du ravage des campagnes. On faisait travailler les pauvres ouvriers pour l'artillerie, sans les payer et en les traitant de canaille. Enfin on ne peut imaginer l'effroyable haine que les Parisiens avaient conçue contre le comte d'Armagnac. Comme il arrive toujours, il courait parmi le peuple mille rumeurs qui augmentaient son désespoir et sa secrète fureur[2]. On disait que les gens d'armes armagnacs avaient brûlé des hommes et des enfans qui n'avaient pu leur payer rançon. On assurait que la toile qu'ils avaient prise par force chez les marchands n'était point, comme ils le disaient, pour faire des tentes et des pavillons, mais pour coudre toutes les femmes dans des sacs, et les jeter à la rivière. On répandait encore que le connétable voulait faire égorger tous les habitans, et que ceux qui devaient être épargnés venaient de recevoir secrètement un écu de plomb gravé d'une croix rouge et des léopards d'Angleterre. On l'accusait d'avoir dit qu'il vendrait plutôt Paris aux Anglais, que d'y recevoir les Bourguignons[3].

Mais la rage fut bien plus grande encore lorsqu'on

[1] Journal de Paris.

[2] *Idem.*

[3] Monstrelet. — Saint-Remy. — Le Religieux de Saint-Denis.

sut dans la ville, qu'au conseil du roi, le connétable, le chancelier, le prévôt, Raymond de la Guerre et maître Martin Gouge, autrefois évêque de Chartres, depuis évêque de Clermont, s'étaient opposés au traité qui venait d'être signé et publié. Ils avaient dit que c'était un déshonneur pour le roi, et que ceux qui proposaient une semblable paix étaient des traîtres. Le chancelier avait déclaré que le roi la pourrait sceller lui-même, mais que jamais elle ne serait scellée par lui. Le connétable avait refusé de venir au conseil que le Dauphin avait convoqué pour en délibérer.

Tout Paris tremblait tellement devant lui, qu'il semblait que son autorité n'y pût jamais être détruite. Cependant, un jeune homme, nommé Perrinet Leclerc, fils d'un riche marchand de fer, sur le Petit-Pont, homme fort estimé et quartenier, avait été, quelques jours auparavant, tandis qu'il faisait le guet à la porte Saint-Germain, injurié et battu par les serviteurs d'un des seigneurs du conseil du roi. Il alla porter sa plainte au prévôt, qui n'en tint compte. Pour lors, il jura de s'en venger. Comme on était au plus fort de l'indignation contre le connétable, et qu'on savait ce Perrinet Leclerc plein de courage et de résolution, les parens du sire de l'Isle-Adam, partisans secrets du duc de Bourgogne, lui vinrent proposer d'introduire ce seigneur dans la ville avec la garnison de Pontoise, dont il était capitaine. Perrinet Leclerc y consentit, et assembla quelques-uns de ses compagnons, jeunes gens de moyenne condition, de conduite assez déréglée, de beaucoup de témérité, et de peu de réflexion. Il y en avait jusqu'à six ou sept, la plupart fils de bouchers. Ils envoyèrent quelques-uns des leurs à Pontoise pour tout disposer avec le seigneur de l'Isle-Adam. La gar-

nison de Pontoise n'était pas nombreuse, mais le seigneur de l'Isle-Adam était vaillant. Il assembla les garnisons des forteresses voisines où se trouvaient aussi des chevaliers bourguignons, gens de courage et d'entreprise, à savoir : Guy de Bar, le seigneur de Chastellux, le seigneur de Chevreuse, Ferry de Mailly, Lyonnet de Bournonville. Entre eux tous, à peine réunissaient-ils sept ou huit cents chevaux : c'était bien peu pour une si grande entreprise. Ils eurent confiance en la fortune; et la chose fut résolue [1].

Le lendemain du jour où la paix avait été connue à Paris, dans la nuit du 28 au 29 mai, le seigneur de l'Isle-Adam se présenta à la porte Saint-Germain-des-Prés. Perrinet Leclerc avait dérobé les clefs sous le chevet du lit de son père; il ouvrit doucement, les Bourguignons entrèrent en silence. Perrinet referma les portes et jeta les clefs par-dessus le mur. La troupe s'en alla à petit bruit le long de la rivière jusqu'au Châtelet. Là ils trouvèrent environ quatres cents Parisiens armés qui avaient été mis dans le complot. Alors on se partagea en plusieurs bandes : le seigneur de l'Isle-Adam s'en alla vers l'hôtel Saint-Paul, les autres prirent la rue Saint-Honoré pour s'emparer du comte d'Armagnac. Une autre troupe suivit la rue Saint-Denis. Tous criaient : « Notre-Dame de la paix, Vive le roi! Vive « Bourgogne! que ceux qui veulent la paix s'arment et « nous suivent. » De toutes parts le peuple sortait des maisons, et prenant les couleurs et la croix de Bourgogne, et répétant les mêmes cris.

Surpris sans nulle défense au milieu de la nuit, les

[1] Monstrelet. — Juvénal. — Journal de Paris. — Saint-Remy. — Fenin. — Registres du parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.

Armagnacs ne pouvaient ni s'assembler, ni tenter une résistance. Au premier bruit, Tanneguy Duchâtel, prévôt de Paris, courut chez le Dauphin, l'enveloppa dans le drap de son lit, et l'emporta. Robert-le-Masson, son chancelier [1], lui donna son cheval, et ils le conduisirent en toute hâte dans le château de la Bastille. Maître Martin Gouge, évêque de Clermont, Louvet, président de Provence, qui était nouvellement dans la faveur du jeune prince, se sauvèrent avec lui dans la forteresse. Un plus grand nombre s'y serait réfugié, mais un chevalier bourguignon, Daniel de Gouy, accourut de ce côté.

On ne trouva pas le connétable, il s'était caché; mais le peuple s'en allait de maison en maison, conduisant les gens d'armes chez les divers serviteurs du Dauphin, chez ceux qui avaient part au gouvernement, chez les gens qu'on accusait d'être Armagnacs; on pillait leurs maisons, on les traînait en prison. Le chancelier, Raymonnet de la Guerre, les évêques de Senlis, de Bayeux, de Coutances, furent saisis. La foule s'introduisit avec violence au collége de Navarre et voulait massacrer les maîtres et les étudians qui passaient pour Armagnacs; le sire de l'Isle-Adam arriva à temps pour les sauver. Maître Juvénal fut secrètement averti de la part du sire Guy de Bar, à qui il avait autrefois rendu un service, et n'eut que le temps de se sauver. Le désordre fut grand. Cependant ce premier jour, il n'y eut que trois hommes de tués, pour avoir, disait-on, crié : « Vive Armagnac! »

Le seigneur de l'Isle-Adam avait enfoncé les portes de l'hôtel Saint-Paul, et s'était présenté devant le roi :

[1] Dutillet.

« Comment se porte mon cousin de Bourgogne? lui « dit le malheureux prince, il y a long-temps que je ne « l'ai vu. » Ce furent toutes ses paroles. Dès qu'il fit jour, on le mit à cheval et on le promena par les rues en signe d'approbation de tout ce qui se faisait. Il ne restait plus nulle raison, ni mémoire à ce pauvre prince; peu lui importait entre les mains de qui il tombait, et ce qu'on ordonnait en son nom. Il ne savait plus ce que c'était qu'Armagnac ou Bourguignon.

Le sire Guy de Bar fut nommé prévôt de Paris en place de Tanneguy Duchâtel. Dès le lendemain, sur les représentations du parlement [1], il chercha à remettre un peu d'ordre dans la ville, où tout était au pillage. On remplissait les prisons des gens que l'on saisissait; on en renfermait dans les maisons pour les mettre à rançon. Il défendit toutes ces violences, et fit publier en même temps que tous ceux qui auraient connaissance du lieu où se cachaient le comte d'Armagnac et ses partisans, eussent à le révéler sous peine de confiscation de corps et de biens. Aussitôt après, un pauvre maçon alla raconter au prévôt que le connétable s'était caché chez lui. Le prévôt y courut et le trouva en effet. Il le fit monter sur son propre cheval derrière lui et le mena dans la prison du Châtelet.

Cependant le sire Tanneguy Duchâtel s'était bien aperçu qu'il n'y avait dans la ville qu'un très-petit nombre de gens d'armes bourguignons. Il fit venir en toute hâte du monde des garnisons voisines. Le vaillant sire de Barbazan y arriva de Corbeil; le sire de Rieux qui, depuis un an, avait succédé à son père dans l'office de maréchal, se joignit à eux, et, le 11 juin au

[1] Registres du parlement. — Juvénal. — Monstrelet.

matin, ils sortirent de la Bastille à la tête de seize cents hommes, par la rue Saint-Antoine, criant : « Vive le « roi, le Dauphin et le comte d'Armagnac! » Ils voulurent d'abord se porter à l'hôtel Saint-Paul, le roi avait été, dès la veille, conduit au Louvre. Dans le premier moment, ils poussèrent jusqu'à la porte Baudoyer [1]; peut-être même auraient-ils pu arriver au Châtelet, et délivrer une grande partie des prisonniers; déjà même sur leur passage on commençait à reprendre la croix de France; mais ils marchaient avec désordre; quelques-uns entraient dans les maisons pour piller; d'autres criaient « A mort! à mort! tuez tout [2]! » On entendit même le cri : « Vive le roi d'Angleterre! »

Le peuple, qui avait déjà tant de crainte et d'horreur pour les Armagnacs, fut plus tôt armé et en défense que les hommes d'armes de Bourgogne. Le nouveau prévôt se mit à la tête des hommes de la commune, et avec une ardeur incroyable, ils tombèrent sur la troupe de Tanneguy Duchâtel [3]. Elle fut bientôt repoussée, enveloppée, et rentra dans la Bastille après avoir perdu plus de quatre cents hommes. Mais ce ne fut pas tout; la populace, tout émue d'épouvante et de fureur, ayant ainsi pris les armes et fait couler du sang, commença un horrible massacre; elle allait dans les hôtelleries et dans les maisons chercher les Armagnacs, et les assommait dans les rues à coups de hache. La rage était si grande, que ceux qui ne pouvaient en tuer, frappaient sur les cadavres étendus par terre et les meurtrissaient. Les femmes et les enfans eux-mêmes

[1] Ou *Baudet*, porte qui, aux quatorzième et quinzième siècles, servait de point de réunion aux oisifs des quartiers voisins. (R.)

[2] Juvénal. — Journal de Paris.

[3] Journal de Paris.

venaient maudire et injurier ces corps sanglans. « Chiens « de traîtres, disaient-ils, vous êtes encore mieux traités « qu'à vous n'appartient. Plût à Dieu qu'il y en eût da- « vantage et que tous fussent en cet état! » Il n'y avait pas une rue un peu fréquentée où l'on ne vît un tel spectacle.

Dès le lendemain, les Bourguignons commencèrent à arriver en foule. Le sire de Luxembourg, les frères Fosseuse, Jean de Poix, et les capitaines des garnisons de Picardie, venaient l'un après l'autre, comptant être encore à temps pour faire quelque bon butin. Ils se logèrent aux environs de la Bastille. Le sire Tanneguy en avait emmené le Dauphin, et l'avait conduit à Melun. Les gens qu'il y avait laissés, se voyant environnés et sans secours, demandèrent à en sortir, à condition qu'on leur garantirait corps et biens. Le seigneur de l'Isle-Adam leur accorda cette condition, et nomma capitaine de la Bastille le sire de Canny qu'on y trouva prisonnier. Le 2 de juin, il fit tenir par le roi un grand conseil au Louvre. Il ne s'y trouvait de seigneur du sang royal, que messire Charles, comte de Clermont, fils du duc de Bourbon et qui n'était qu'un enfant. Le comte de Tripoli, frère du roi de Chypre, allié à la maison royale, était aussi resté à Paris. Les cardinaux de Bar et de Saint-Marc, qu'à grand'peine on avait sauvés de l'aveugle fureur du peuple, l'évêque de Paris, épargné parce qu'il avait conseillé la paix, l'archevêque de Rouen, le seigneur de Chastellux, le prévôt de Paris formaient ce conseil. On résolut d'envoyer une grande ambassade au Dauphin, pour le supplier de revenir à Paris. On fit demander un sauf-conduit. Mais le Dauphin avait seulement traversé Melun, et avait poursuivi sa route vers Bourges.

Ce qui empêchait le plus de remettre le bon ordre dans la ville de Paris, c'est qu'il n'y avait là aucun des grands du royaume, qui pût y exercer son autorité. Le duc de Bourgogne était fort éloigné au moment où se passaient de si grandes choses en son nom. La nouvelle lui arriva, comme il revenait de Montbelliard, où il avait eu une entrevue avec l'empereur : il s'y trouvait encore le jour même que le seigneur de l'Isle-Adam était entré dans Paris [1]. On fut donc beaucoup de jours sans savoir ses volontés. On ne pouvait même dire au peuple précisément le lieu où le Duc se trouvait [2]; cela le rendait plus inquiet, et il était impossible de le faire obéir. Le prévôt n'osait faire justice de tous les crimes qui se commettaient. D'ailleurs ce désordre convenait assez aux capitaines bourguignons; ils y faisaient bien leurs affaires, et s'enrichissaient grandement; surtout en mettant à rançon les gens riches, qui se rachetaient de la mort et de la prison. On disait que les seigneurs de Chastellux, de Bar et de l'Isle-Adam s'étaient de la sorte procuré au moins cent mille écus chacun. Comme ce dernier était le principal en autorité, et que ses domaines étaient tout auprès de Paris, il n'y avait pas un de ses vassaux qui n'arrivât pour profiter de l'occasion. Ses paysans même s'armaient, venaient à Paris faire les gentilshommes, tirer de l'argent des Armagnacs, et le dépenser. Il y en avait qui faisaient venir leurs femmes, et leur achetaient de belles robes, comme à de nobles demoiselles. D'autres chefs de Bourgogne pillaient d'une façon plus rude et plus cruelle, comme de vrais brigands, prenant l'argenterie dans les mai-

[1] Histoire de Bourgogne. — Lettre du Duc, datée le 29 mai, de Montbelliard.

[2] Journal de Paris. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

sons et même dans les églises. Les sires de Saveuse et de Crèvecœur se firent remarquer entre tous, par leur rapacité et leur violence. Ce fut à grand'peine que le prévôt de Paris sauva l'abbaye de Saint-Denis de leurs mains avides.

Les Bourguignons s'emparaient aussi des différentes charges. Le sire de Chastellux se fit nommer, dès le 6 juin, maréchal, en place du maréchal de Rieux, et le sire Charles de Lens, amiral, au lieu de messire de Braquemont.

On avait bien député vers la reine, qui était toujours à Troyes et dont on aurait pu recevoir des ordres; mais elle ne sut rien résoudre en l'absence du duc de Bourgogne. Seulement on disait qu'elle ne voudrait jamais rentrer dans Paris tant qu'on laisserait vivre une telle quantité d'Armagnacs. Néanmoins elle envoya deux hommes fort sages, le sire de Neufchâtel et maître Philippe de Morvilliers. Ce choix donna quelque espérance que les meurtres et les pillages allaient enfin cesser; il en fut tout autrement.

Bien qu'on apprît chaque jour que les villes et forteresses, jusqu'à la frontière de Picardie, se mettaient en l'obéissance du duc de Bourgogne, il s'élevait sans cesse des alarmes parmi le peuple; il ne se passait pas de nuit qu'on ne criât aux armes; on se levait, on courait les rues, on allumait de grands feux. Tout ce mouvement plaisait beaucoup à la populace, et maintenait le désordre. Enfin, dans la nuit du dimanche 12 juin, on cria par toute la ville que les Armagnacs revenaient pour délivrer les prisonniers; qu'ils étaient à la porte Saint-Germain; — non, disaient d'autres, à la porte Saint-Marceau. On s'assembla sur la place Maubert; tout le quartier des halles et de la Grève s'y

porta en foule. On courut à une porte, puis à l'autre. Il n'y avait nulle cause d'alarme. Parmi le peuple se trouvaient plusieurs de ces bouchers bannis depuis cinq ans, et qui revenaient se venger. Mais le principal conducteur de cette émeute était un nommé Lambert, potier d'étain [1]. Ils se portèrent aux prisons de la ville, criant, comme des insensés, qu'il fallait aviser à ce qu'on devait faire. Bientôt les plus furieux, élevant une voix terrible et agitant leurs armes, commencèrent à dire : « Que la ville et les bourgeois n'auraient jamais de repos « tant qu'il resterait un Armagnac. » Bientôt ils s'engagèrent par serment à les exterminer; puis, aux cris de « Vive la paix, vive le duc de Bourgogne ! » ils se portèrent aux prisons.

Le prévôt, le seigneur de l'Isle-Adam, messire de Luxembourg, le sire de Fosseuse accoururent avec environ mille chevaux; ces furieux étaient plus de quarante mille: on ne pouvait employer la force. Le sire de Bar implora leur justice, leur raison, leur pitié, s'efforçant de les calmer : « Maugrebleu, répondaient« ils, de votre justice, de votre raison et de votre pitié ! « Maudit soit de Dieu qui aura pitié de ces traîtres « d'Armagnacs, ce sont des Anglais; ce sont des chiens. « Ce sont eux qui ont détruit et ravagé le royaume de « France. Ils l'avaient vendu aux Anglais. — Oui, di« saient d'autres, ils avaient déjà fait faire des éten« dards pour le roi d'Angleterre, afin de les planter « sur les portes de la ville. Ils nous faisaient travailler « pour rien, et quand nous demandions notre salaire, « ils nous disaient : Canaille, n'avez-vous donc pas un

[1] Journal de Paris. — Registres du parlement. — Saint-Remy. — Monstrelet. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

« sou pour acheter une ficelle et vous aller pendre ? —
« Et ne voulaient-ils pas nous tuer ? ajoutait-on ; ils
« avaient fait des sacs pour noyer nos femmes et nos
« enfans. Nos portes allaient être marquées à la craie.
« Tout le quartier des halles devait être exterminé. —
« De par le diable, ne nous en parlez plus ; par la sang-
« bleu, ce que vous direz ne servira à rien. »

Quand le prévôt les vit enflammés d'une telle rage, il n'osa plus leur résister : « Mes amis, faites ce qui vous « plaira, » dit-il. Ils accoururent d'abord à la tour du Palais, où se trouvaient le chancelier et le connétable qu'on y avait transférés. Ils les tirèrent dans la cour, les tuèrent, les dépouillèrent ; puis, avec une horrible cruauté, ils découpèrent sur le corps du connétable, une lanière de sa peau, qui descendait de l'épaule droite au côté gauche, pour figurer l'écharpe des Armagnacs.

De là ils coururent à la prison du prieuré de Saint-Éloy, proche du Palais, et tuèrent à coups d'épée et de hache ceux qui y étaient renfermés. Le sire de Villette, abbé de Saint-Denis, avait revêtu ses ornemens sacerdotaux, et s'était réfugié à l'autel dans la chapelle, où il tenait élevée la Sainte-Hostie. Rien ne pouvait rappeler ces furieux au respect ni à la pitié. Déjà ils agitaient au-dessus de la tête du saint abbé leurs haches qui dégouttaient de sang sur sa chasuble ; heureusement le sire de l'Isle-Adam arriva, et parvint, non sans peine, à sauver cet homme vénérable.

Puis ils se précipitèrent au petit Châtelet. Un des leurs s'introduisit dans la prison ; et faisant l'appel des prisonniers, il les faisait sortir chacun à leur tour. A mesure qu'ils passaient le guichet en courbant la tête, les assassins les frappaient de leurs haches et de leurs épées, les abattaient, puis jetaient leur corps dans la

rue. Ce fut ainsi que périrent l'évêque de Coutances, fils du chancelier, les évêques de Senlis, de Bayeux et d'Évreux. Aucun ne fut épargné. L'évêque de Coutances offrit une forte rançon et n'en fut pas écouté davantage. Avec eux furent tués deux présidens au parlement, des maîtres des requêtes, des gens de la chambre des comptes et beaucoup d'hommes notables. Ensuite ils se portèrent au grand Châtelet, où était entassée une foule de prisonniers. Quelques-uns s'étaient procuré des armes; et comme cette prison était forte, aidés de leurs gardiens, ils défendirent l'entrée pendant près de deux heures; on les étouffa de fumée; puis, pénétrant dans la prison, les assassins jetaient les prisonniers par les fenêtres, sur les fers des piques qu'on présentait pour les recevoir.

Les prisons de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Magloire, du Temple, furent forcées de même, et tous ceux qui s'y trouvaient mis à mort, hormis dans la prison du Louvre, par respect pour la présence du roi. Ces furieux n'écoutaient rien, ne regardaient rien. Il y eut des concierges et des geôliers massacrés. Les prisonniers pour dettes furent égorgés comme les autres, bien qu'il y en eût qu'on savait du parti bourguignon. On avait du sang jusqu'à la cheville dans la cour des prisons. On tua aussi dans la ville et dans les rues. Les malheureux arbalétriers gênois étaient chassés des maisons où ils étaient logés et livrés à la populace furieuse. Des femmes et des enfans furent mis en pièces. Une malheureuse femme grosse fut jetée morte sur le pavé, et comme on voyait son enfant palpiter encore dans ses flancs : « Tiens, disait-on, le petit chien remue encore. » Mille horreurs se commettaient sur les cadavres. On leur faisait une écharpe sanglante comme

au connétable; on les traînait dans les rues. Les corps du comte d'Armagnac, du chancelier, de Raymonnet de la Guerre, furent ainsi promenés sur une claie dans toute la ville, puis laissés durant trois jours sur les degrés du Palais [1].

Enfin le massacre dura sans interruption depuis quatre heures du matin jusqu'à onze heures, sans qu'on pût arrêter cette populace furieuse; quelque déplaisir qu'en éprouvassent les seigneurs bourguignons, il n'y en avait pas un assez hardi pour dire autre chose que : « Mes enfans, vous faites bien. » On estima communément que dans cette journée il avait péri quinze cents personnes; d'autres disaient le double. On rendit compte au parlement de plus de huit cents. Les serviteurs du duc de Bourgogne lui écrivirent quatre cents.

Après cette déplorable sédition, le bon ordre ne se rétablit point; ce n'était chaque jour que supplices, assassinats, vexations de toutes sortes. Chacun exerçait librement ses vengeances, ou contentait sa rapacité. Les courses des garnisons de Meaux, de Corbeil ou de Melun renouvelaient sans cesse la sanguinaire fureur du peuple. Le prévôt fut obligé de faire placer de fortes barrières devant le Châtelet. Toutes les folies qu'on avait vues six ans auparavant avaient recommencé. Hommes, femmes, enfans, prêtres, moines, n'auraient pas été en sûreté, s'ils n'avaient pas porté le chaperon bleu et la croix de Bourgogne. Comme les Armagnacs avaient fait, pendant leur puissance, une confrérie religieuse, qui portait l'écharpe blanche, il fallut avoir aussi une confrérie bourguignonne; elle s'appela de Saint-André, et prit pour signe une couronne de roses

[1] Juvénal.



rouges [1], de sorte que, même les prêtres de la paroisse de Saint-Eustache, avaient sur la tête une coiffure de roses; car il y avait des ecclésiastiques et des curés qui, par peur ou par affection, n'étaient pas les moins passionnés. De même qu'ils avaient fait l'autre fois, ils refusaient les sacremens et la sépulture en terre sainte aux Armagnacs; ils ne voulaient pas baptiser leurs enfans.

Cependant, ni le Duc ni la reine ne se pressaient de revenir à Paris. Il passa le mois de juin à Dijon, donna mandement à ses hommes d'armes de s'assembler à Châtillon-sur-Seine, et partit lui-même dans les derniers jours du mois, arriva à Troyes, y séjourna encore dix jours, et ne fit son entrée à Paris que le 14 juillet, avec la reine. Le peuple les reçut en grande joie, criant : « Noël et vive le duc de Bourgogne! » Six cents bourgeois étaient venus au-devant d'eux, vêtus de huques bleues, avec la croix de Saint-André; ils en offrirent deux belles en velours au Duc et à son neveu le comte de Saint-Pol; de toutes les fenêtres, on jetait des fleurs sous leurs pas; ils descendirent à l'hôtel Saint-Paul, où le roi fit bon accueil à la reine.

Dans les jours qui suivirent, de grands conseils furent tenus pour régler le gouvernement du royaume. Le duc de Bourgogne se fit nommer capitaine de la ville de Paris. Déjà elle avait repris ses franchises et ses priviléges; les chaînes des rues y avaient été replacées. Le sire de Chastellux fut confirmé dans l'office de maréchal de France, de même que le seigneur de l'Isle-Adam, qui s'était fait nommer aussi avant l'arrivée du Duc, et le sire de Lens dans la charge d'amiral. Robert de Mailly

[1] Journal de Paris.

fut grand-panetier ; le sire de Neufchâtel, grand-maître de la maison ; le sire de Toulongeon, grand-maître de l'écurie ; maître Eustache de Laistre reprit les sceaux, comme chancelier ; maître Philippe de Morvilliers fut premier président du parlement. Cette cour recommença à avoir des audiences ; elle les avait interrompues depuis le 29 mai, pour les affaires ordinaires, et le 31 juin pour les affaires extraordinaires. Un de ses soins fut de s'occuper des moyens de pourvoir à la nourriture de la ville, où régnait une extrême cherté ; elle conjura le duc de Bourgogne de faire cesser les empêchemens que les gens d'armes apportaient au commerce du blé, s'autorisant de son nom, de celui du roi, ou de tout autre [1].

Ce n'était pas chose facile que de faire rentrer dans l'obéissance tout ce peuple et ces gens de guerre. Un nommé Bertrand, qui avait commandé une des compagnies de bouchers et de bannis, et que le Duc honorait beaucoup, avait été nommé capitaine de Saint-Denis ; c'était lui qui avait sauvé l'abbaye des rapines du sire Hector de Saveuse. Celui-ci en garda rancune, et, peu après, le fit assassiner. Le peuple de Paris, lorsqu'il apprit ce meurtre, entra en grande colère ; il voulait qu'on punît les seigneurs qui avaient tué Bertrand. Les bourgeois allèrent se plaindre au Duc. Le sire de Luxembourg, qui commandait les Picards, assura que cela s'était fait sans son ordre ; et la faute en fut rejetée sur le bâtard de Robais et quelques autres jeunes gens assez déréglés qu'on fit sauver [2].

La disette, et la guerre qui se faisait presque jus-

[1] Registres du parlement.

[2] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

qu'aux portes de la ville, portèrent enfin la populace à un nouvel accès de fureur. Le 20 août, elle s'attroupa encore devant le Châtelet, criant qu'on ne voulait pas faire justice des Armagnacs, et que tous les jours on en délivrait pour de l'argent. Les portes étaient fermées : on appliqua des échelles. Les prisonniers, qui savaient le sort dont ils étaient menacés, se défendaient avec des pierres et des briques, comme à un assaut, en criant : « Vive le Dauphin ! » Bientôt les assassins pénétrèrent par le toit, et mirent à mort ceux qui se trouvaient dans la maison [1].

Après avoir forcé le grand et le petit Châtelet, ils s'en vinrent à la Bastille, et demandèrent qu'on leur livrât des prisonniers ; comme on ne leur obéissait pas, ils commencèrent à jeter des pierres et des flèches, à démolir les murailles, à enfoncer les portes. Le duc de Bourgogne arriva ; il s'efforça de les apaiser en leur parlant doucement et leur disant de bonnes paroles. Mais ces gens-là n'entendaient rien ; ils voulaient emmener les prisonniers pour qu'on les mît en justice, « parce que, disaient-ils, ceux qu'on enferme en ce « château sont toujours délivrés par rançon. Une fois « sortis, ils recommencent à tenir la campagne pour « nous affamer, et font plus de mal qu'auparavant. » Le Duc, les voyant ainsi obstinés et indomptables, leur promit qu'il allait leur donner les prisonniers, s'ils voulaient promettre de les conduire au Châtelet sans leur faire de mal. Il s'entretint avec leurs capitaines, les laissa lui parler avec toute leur rudesse, ne s'offensa en rien de ce qu'ils pouvaient dire ; il prit même la main, dit-on, au principal d'entre eux, qui semblait conduire

[1] Journal de Paris.

tout ce peuple, et qui n'était autre que Capeluche, le bourreau de la ville. Enfin, on s'engagea à respecter les malheureux prisonniers, et le Duc leur en fit donner sept ou huit. C'était messire Enguerrand de Marigny, messire Hector de Chartres, père de l'archevêque de Reims, un riche bourgeois nommé Jean Taranne, et d'autres gens respectables; il obtint de garder près de lui le sire de Montmort, Jacquelin Trousseau et un troisième. Pour les autres, à peine furent-ils arrivés dans la cour du petit Châtelet, que, sans nulle pitié, sans nul souvenir des promesses faites, ils furent massacrés. Capeluche lui-même n'aurait pu les sauver, tant la populace était furieuse. Pour lui arracher un respectable bourgeois, nommé Charles Culdoë, il fut obligé de le prendre en croupe sur son cheval. Il périt, ce jour-là, quatre-vingts ou cent personnes, et des femmes furent aussi égorgées. Il y en eut une à qui Capeluche trancha la tête au milieu de la rue [1].

Le lendemain on pensa que ces cruautés allaient continuer : les bandes d'assassins s'armèrent de nouveau, pour aller, disait-on, repousser les Armagnacs qui venaient de Meaux et de Melun; chacun s'enferma dans sa maison, tremblant de ce qui allait arriver. Ils se bornèrent cependant à aller demander les prisonniers de la tour du Louvre : il y en avait trois ou quatre; on les leur donna, et cette fois, à la grande surprise de ces pauvres gens qui attendaient la mort, ils furent conduits au Châtelet et remis au lieutenant du prévôt. Les séditieux allèrent aussi à l'hôtel de Bourbon, et y trouvèrent par hasard une bannière où était figuré un

[1] Monstrelet. — Juvénal. — Journal de Paris. — Registres du parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.

dragon. Ils s'imaginèrent que c'était l'étendard qu'on avait fait faire pour le roi d'Angleterre, et allèrent en grande hâte l'apporter au duc de Bourgogne, pour lui prouver que les Armagnacs avaient appelé les Anglais; puis ils déchirèrent cette bannière et couraient les rues, en en agitant les lambeaux.

Pour prévenir de pareilles scènes, il fallait enfin user de rigueur. Le duc de Bourgogne fit venir les bourgeois les plus notables, afin d'aviser avec eux à ce qu'il y avait à faire. Ils s'affligèrent avec le Duc de ces désordres, et lui dirent que ceux qui commettaient tous ces crimes étaient des gens de petit état, qui ne cherchaient qu'argent ou pillage. On disait aussi que ce Capeluche n'était que l'instrument des Legoix et des Saint-Yon, qui ne songeaient qu'à se venger. Le Duc fit défendre, sous peine de mort, qu'on se permît dorénavant aucun meurtre, ni aucun larcin; puis il dit à tous ces gens furieux : « Vous feriez mieux d'aller mettre le siége devant « Montlhéry et Marcoussis, pour en chasser les ennemis « du roi qui viennent tout ravager jusqu'à la porte « Saint-Jacques, et qui empêchent de faire la moisson. « — Volontiers, crièrent tout d'une voix ces méchantes « gens, donnez-nous des capitaines. » Dès le lendemain, le seigneur de Cohens, messire Gautier de Rupes et d'autres chevaliers en menèrent plus de six mille devant Montlhéry [1].

Dès qu'ils eurent quitté la ville, le Duc fit saisir cet infâme Capeluche, dont il ne se consolait pas d'avoir touché la main; le prévôt lui fit son procès, ainsi qu'à deux de ses principaux complices. Les précautions nécessaires avaient été prises. Les honnêtes bourgeois

[1] Journal de Paris.

s'étaient armés et maintinrent le repos de la ville, d'accord avec des gens d'armes et des archers. Capeluche fut conduit aux halles; c'était son valet qui devait lui trancher la tête. Il lui expliqua bien comment il fallait s'y prendre, aiguisa le fer de la hache, ajusta le bloc comme s'il eût été encore, non le patient, mais l'exécuteur, cria merci à Dieu et tendit le cou [1].

Les gens de Paris qui étaient au siége de Montlhéry apprirent bientôt ces nouvelles; déjà ils trouvaient que les capitaines qu'on leur avait donnés les trahissaient, que sans eux ils auraient pris la forteresse, et qu'il fallait bien qu'ils eussent reçu de l'argent des Armagnacs. Le moindre pourparler avec les assiégés leur semblait perfidie. Ils revinrent en foule à Paris; on leur ferma les portes. Alors ils s'établirent pendant quelques jours dans les villages d'alentour, à Saint-Germain-des-Prés, à Notre-Dame-des-Champs, à Saint-Marceau et à Saint-Denis où ils massacrèrent les prisonniers qu'ils trouvèrent dans les prisons de la ville et de l'abbaye [2]. Ils n'avaient plus que leurs capitaines bourgeois, et cependant ils se gardèrent si bien, que les compagnies d'Armagnacs ne vinrent pas les attaquer. Ils en étaient très-fiers, disant que sans les gentilshommes la guerre serait finie en deux mois, et qu'il n'y aurait plus d'Armagnacs; mais que les nobles ne voulaient pas la paix, parce qu'elle les empêcherait de gagner tant d'argent par les rançons. Ils n'étaient plus si contens du duc de Bourgogne, et avaient plus d'affection pour la reine. Il était, selon eux, devenu l'homme le plus lent et le

[1] Monstrelet. — Journal de Paris.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

moins résolu de tout le royaume. Quand il était dans une ville, il n'en savait plus sortir. Il ne portait point secours aux pauvres habitans de Rouen, qui étaient cruellement assiégés par les Anglais; il ne faisait point finir les ravages des Armagnacs, et les vivres continuaient à enchérir.

Lorsque le calme fut ainsi un peu rétabli à Paris, les bourgeois et chefs de maisons vinrent faire serment au Duc de s'opposer de tout leur pouvoir à des conspirations ou émeutes pareilles aux damnables entreprises des 12 juin et 21 août, et de l'assister pour garder la justice du roi, ainsi que la tranquillité du royaume et de la bonne ville de Paris. Le duc de Bourgogne fit, de son côté, serment aux bourgeois de Paris de les assister pour servir loyalement le roi. Ils déclarèrent des deux parts qu'ils avaient grand déplaisir de ce qui était advenu par le fait du menu peuple; le Duc eût résisté, disait-il, à de telles entreprises, bien qu'il n'eût avec lui qu'un petit nombre de gens d'armes, s'il n'avait craint que les bourgeois n'y fussent consentans. Les bourgeois pareillement, craignant que monseigneur le duc de Bourgogne n'y eût consenti, n'avaient pas tenté d'y résister, jusqu'à ce que, par l'ordonnance du conseil du roi, on eût fait vider la ville à ces gens du menu peuple.

Malgré ce retour au bon ordre, on n'avait jamais vu une désolation pareille à l'état de la ville de Paris; la famine et la misère y avaient produit une épidémie terrible. Chaque jour, il mourait tant de monde que les prêtres ne suffisaient point à donner les sacremens et à célébrer les messes funèbres. Les méchantes gens qui avaient commis tant de meurtres, étaient, disait-on, atteints plus que les autres de la contagion : ce

qui semblait un jugement de la Providenee. Mais ils avaient fait tant de maux que, n'espérant pas en la miséricorde de Dieu, ils mouraient eomme des désespérés, sans repentir ni eonfession. Il y en eut un qui, se relevant tout à eoup, sortit dans les rues, en eriant, « Je suis damné! » et alla sc jeter dans un puits. La maladie avait gagné les eampagnes et les villages aux environs de Paris. On trouvait morts dans les bois, les brigands qui y avaient pris leur rctraite. Cette maladie emporta, dit-on, cinquante mille personnes en six scmaines; le prinee d'Orange, les seigneurs de Poix et de Fosseusc, et quelques autrcs des principaux gentilshommes du due de Bourgogne y suecombèrent.

Au milieu de tant de calamités, ce prince semblait abattu et embarrassé; il ne savait donner à tout ce peuple qui souffrait d'autre consolation que des paroles. Les partisans du Dauphin s'enhardissaient chaque jour et reprenaient des villes et des forteresses, soit de force, soit en gagnant les gouverneurs. Les Anglais continuaient librement le siége de Rouen. Pendant ce temps, lc Duc ne faisait autre chose que faire révoquer les excommunications prononcées contre lui, ou les sentenees de l'évêché contre maître Jean Petit. Il rétablissait le corps des bouchers, ou distribuait des récompenses à ceux qui l'avaient servi; mais il n'apportait remède à rien.

Son dessein avait été de traiter avec le Dauphin et de le ramener à Paris. Avant même qu'il y fût revenu avec la reine, le cardinal de Castres avait déjà tenté un accommodement. Le Dauphin avait répondu qu'il voulait bien obéir à sa mère et la servir comme c'est le devoir d'un bon fils; mais que rentrer dans une ville où

il s'était commis tant de crimes et de tyrannies, lui serait un trop grand déplaisir [1].

En même temps, on avait témoigné les plus grands égards à la Dauphine, qui était restée à Paris, et l'on offrait de la remettre à son mari avec tous ses joyaux et bagages. Les deux cardinaux envoyés par le pape s'entremirent pour obtenir cette paix. Le duc de Bretagne vint aussi y travailler; c'était surtout dans ses efforts que les gens de bien mettaient leur espérance; il emmena avec lui les jeunes ducs d'Anjou et d'Alençon; ce fut à Corbeil qu'ils logèrent pour échapper à la contagion; mais bientôt elle s'étendit aussi dans cette ville, et ils s'en allèrent à Brie-Comte-Robert. Les ambassadeurs du Dauphin, les conseillers du roi et du duc de Bourgogne, les cardinaux s'assemblaient chaque jour à Charenton. On avait conclu une trêve de trois semaines; ce fut un moment de répit. Pendant ce temps-là, à l'aide du duc de Bretagne et de ses serviteurs, beaucoup de personnes qui se tenaient cachées de peur des massacres, parvinrent à sortir de Paris et à s'en aller sur la Loire dans le pays du Dauphin.

Après quelques conférences, les articles qui avaient été arrêtés quatre mois auparavant à Bray et à Montereau, furent de nouveau approuvés et publiquement signés par la reine, le duc de Bourgogne, les princes et les légats, le 16 septembre à Saint-Maur. La ville de Paris se montra ivre de joie, lorsqu'on publia ce projet de traité, qui semblait promettre un terme à de si cruelles calamités. Le duc de Bretagne repartit aussi-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Registres du parlement. — Juvénal. — Histoire de Bretagne.

tôt pour obtenir la ratification du Dauphin et lui ramener sa femme.

Mais il n'était pas facile de faire agréer ces conditions au Dauphin ; il était entouré de gens qui n'avaient rien à perdre en le poussant à l'extrême. Il n'était plus gouverné par des seigneurs du sang royal comme le roi de Sicile, le duc d'Orléans et le duc de Berri, ou bien des grands seigneurs comme le sire d'Albret et le comte d'Armagnac ; il était conduit par de simples gentilshommes ou même moins que cela. Autour de lui et dans son conseil, on voyait Tanneguy Duchâtel, Barbazan, le président Louvet, maître Robert-le-Masson, tous gens qui pouvaient espérer une haute fortune avec leur maître, et qui avaient tout à craindre du duc de Bourgogne si le Dauphin passait sous sa domination. En outre, les massacres de Paris avaient augmenté la méfiance et la haine qu'on avait contre lui. Il y avait dans le parti du Dauphin des hommes qui songeaient à venger leurs amis ou leurs parens. Les anciens serviteurs de la maison d'Orléans étaient plus ardens encore dans leur haine et leur ressentiment. Le jeune comte d'Armagnac s'était hâté de conclure une trêve avec les Anglais, contre lesquels il défendait la Guyenne, et venait d'arriver avec d'autres seigneurs gascons [1]. Le Dauphin lui avait promis bonne justice de la cruelle mort de son père. On venait aussi de faire prendre au jeune prince le titre de régent du royaume. Il avait établi un parlement à Poitiers.

Ce n'étaient pas là des dispositions pacifiques ; le duc de Bretagne échoua dans son entremise. En vain il reprocha au Dauphin de prêter l'oreille à des flatteurs, à

[1] Acta publica Rymer. — Saint-Remy.

de mauvais conseillers; en vain il lui peignit l'horrible détresse où la discorde des princes jetait le royaume, les progrès des Anglais, l'extrémité où était déjà réduite la grande ville de Rouen; en vain il lui prédit que le royal héritage de son père ne pourrait être recueilli paisiblement. Toutes ces paroles furent vaines; le Dauphin refusa de ratifier les articles lus à Saint-Maur. Tout ce qu'on put obtenir fut un ordre aux garnisons du parti orléanais, de cesser leurs courses et leurs ravages dans la campagne : ordre impossible à faire exécuter. Aussitôt le Dauphin recommença vivement la guerre. Il gagna le gouverneur de Tours et s'empara de la ville; un peu auparavant il avait pris Aray. Il s'avança jusqu'à Sully; le seigneur de la Tremoille y tenait prisonnier un des principaux conseillers du parti d'Orléans, l'évêque de Clermont, qu'il avait arrêté lorsqu'il se sauvait de Paris. Il comptait bien le mettre à forte rançon, car cet évêque avait gagné beaucoup d'argent en gouvernant les finances sous le duc de Berri. Le Dauphin le réclama, et le sire de la Tremoille, pour lui montrer son obéissance, délivra maître Martin Gouge.

Le duc de Bourgogne se voyait donc forcé à soutenir une guerre active contre le Dauphin; et cependant il avait à défendre le royaume contre les Anglais. Le roi Henri poursuivait presque sans obstacle la conquête de la Normandie. Cherbourg et Domfront étaient les seules villes qui eussent opposé une longue résistance. En se rendant au roi d'Angleterre, elles avaient même obtenu un délai pour attendre le secours du roi, mais aucun secours n'avait paru [1]. Louviers avait été pris, le Pont-de-l'Arche aussi. Les Anglais étaient maîtres du cour

[1] Hollinshed. — Rapin Thoyras.

inférieur de la Seine; ils avaient mis le siége devant Rouen. C'était dans cette grande ville que s'étaient réfugiés tous les riches habitans de la Normandie, chassés du reste de la province. Les habitans étaient nombreux, animés d'un grand courage, résolus de se bien défendre, excités par beaucoup de crainte et de haine des Anglais. Dès le commencement du siége, ils avaient fait demander secours; les Parisiens, qui avaient grand intérêt et grande affection pour la ville de Rouen, avant même l'arrivée du duc de Bourgogne, y avaient envoyé trois cents hommes de leur milice et trois cents archers [1]. Sur de nouvelles instances le Duc avait renforcé la garnison de quatre mille hommes d'armes, les meilleurs qu'il eût; ils étaient commandés par ses plus vaillans et ses plus fidèles chevaliers, les seigneurs de Neufchâtel, de Toulongeon, de Rupes, le bâtard de Thian, le bâtard de Brimeu. Les citoyens étaient bien quinze mille en armes. On répara les portes, les murailles, les fossés, les boulevarts; on ordonna aux habitans de se munir de dix mois de vivres, ou de quitter la ville. Les femmes, les enfans, les vieillards, les gens d'église s'en allèrent errans par la campagne. Enfin on s'apprêta à soutenir toute la rigueur d'un siége. Le roi d'Angleterre avait fait arriver de puissans renforts; il lui était venu un grand nombre d'Irlandais, qui combattaient à moitié nus, avec un mauvais bouclier et un coutelas; quelques-uns avaient de petits chevaux qu'ils montaient, sans selle et sans harnais. Ils n'en savaient que mieux échapper aux hommes d'armes sur leurs grands destriers. Ces Irlandais n'étaient pas fort redoutables quand on les pouvait combattre, mais ils faisaient mille

[1] Journal de Paris. — Monstrelet.

ravages dans la province; souvent on les rencontrait par bandes, emmenant les vaches des pauvres paysans et montés dessus, chargés de butin, avec de petits enfans qu'ils enlevaient aussi pour qu'on les leur rachetât.

Les assiégés commencèrent par faire de vigoureuses sorties, et chassèrent mainte fois les Anglais de leur logis; mais peu à peu leur nombre devenait plus grand. Le duc de Glocester, quand Cherbourg se fut rendu, vint avec ses gens rejoindre son frère le roi d'Angleterre. La ville tarda peu alors à être entourée de toutes parts; de larges fossés, et des remparts de branches et d'épines, défendirent le camp des Anglais contre les attaques de la garnison; ils firent aussi de profondes tranchées pour cheminer en avant à l'abri du trait et du canon; ils fermèrent le cours de la rivière au-dessus et au-dessous de Rouen, par de fortes chaînes de fer. Le fort Sainte-Catherine, qui est au-dessus de la ville, fut environné et contraint à se rendre par défaut de vivres. La disette commençait aussi à se faire sentir dans la ville; mais le courage des habitans demeurait ferme et invariable : ils répondaient à toutes les sommations des Anglais que, tant que leur bras pourrait porter une épée, ils préféreraient leur honneur à leur salut [1].

Quelle que fût leur constance, ils devaient tomber au pouvoir de l'Angleterre, si nulle armée ne venait les secourir. Ils envoyèrent enfin à Paris un vieux et respectable prêtre, qui, pour exposer devant le conseil du roi la détresse des assiégés, choisit maître Eustache Pavilly, celui qui avait fait, cinq années auparavant, cette fameuse remontrance sur le mauvais gouvernement du royaume. Il parla avec beaucoup de force et

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

de sagesse en prenant pour texte : *Domine, qui faciemus?* Il raconta toutes les misères de la ville de Rouen, et l'embarras où elle était de ne point être secourue. Lorsqu'il eut fini, le prêtre prit la parole. « Très-excellent « prince et seigneur, dit-il au roi, il m'est enjoint par « les habitans de la ville de Rouen de venir contre vous, « et aussi contre vous, sire de Bourgogne, crier le « grand haro, afin de vous signifier l'oppression où ils « sont tenus par les Anglais ; ils vous mandent et font « savoir par moi que si, faute de votre secours, il leur « faut devenir sujets du roi d'Angleterre, vous n'aurez « pas dans tout le monde de plus grands ennemis « qu'eux, et que, s'ils le peuvent, ils détruiront vous « et votre race. » La rude franchise de ces paroles n'empêcha point qu'on ne lui fit grand accueil. On lui promit de pourvoir au plus tôt au péril de la ville, et on le chargea de porter de bonnes espérances aux habitans.

Le parlement, l'Université, les bourgeois, supplièrent le duc de Bourgogne de sauver la bonne ville de Rouen ; mais, quand il en aurait eu la sincère volonté, ce dont quelques-uns doutaient, les moyens lui manquaient presque entièrement. L'arrière-ban fut convoqué ; bien peu de chevaliers, d'écuyers et de tenans fief comparurent pour obéir au mandement du roi. Dans cette discorde des princes, ils ne savaient à qui obéir, et n'obéissaient à personne. D'autres craignaient de ne pas être payés. Cependant le Duc venait de rétablir les aides, qu'il avait tant promis peu de mois auparavant d'abolir à jamais. Il fit aussi un emprunt sur la ville de Paris, dont elle devait se payer par un droit sur le vin [1].

[1] Registres du parlement.

En même temps il mandait à la Duchesse de presser le départ des gens d'armes de Bourgogne, et envoyait des chariots d'argent pour leur avancer la solde. Il n'y avait presque que ses propres états où il pût trouver obéissance [1].

Avec de tels embarras, il n'avait rien de mieux à faire que de traiter, au moins pour gagner du temps. Des ambassadeurs furent envoyés au Pont-de-l'Arche : c'étaient le premier président, l'évêque de Beauvais, et d'autres hommes honorables et habiles; avec eux était le cardinal des Ursins, qui venait de la part du pape exhorter les rois et les princes à la paix. Il alla jusqu'au siége de Rouen pour parler au roi d'Angleterre; il le trouva bien hautain, bien orgueilleux, se glorifiant de ses conquêtes, et joyeux des grandes discordes qui divisaient le royaume de France. « C'est la bénédiction de « Dieu, disait-il, qui m'a inspiré la volonté de venir en « ce royaume pour en châtier les sujets, et régner sur « eux comme un roi véritable. Toutes les causes pour « lesquelles un royaume doit être transféré d'une per- « sonne à l'autre, et changer de main, s'y rencontrent « à la fois. C'est la volonté de Dieu qui ordonne que « cette translation ait lieu, que je prenne possession de « la France, et il m'en a conféré le droit [2]. »

Il n'y avait donc aucun espoir de paix : aussi ne fit-on rien aux conférences du Pont-de-l'Arche; il semblait même que des deux parts on ne cherchât que des difficultés; on commença par débattre si les actes de la conférence seraient écrits en français [3], et l'on ne put s'accorder sur ce point. Les demandes des Anglais

[1] Histoire de Bourgogne.
[2] Juvénal.
[3] Rapin Thoyras. — Acta publica.

semblaient excessives ; ils ne voulaient pas moins que le traité de Bretigny, de plus la Normandie et un million d'écus d'or pour dot de madame Catherine[1]. En outre leurs ambassadeurs disaient que l'on ne pouvait rien conclure, parce que le roi de France ne jouissait pas de sa raison, et qu'il n'appartenait pas au duc de Bourgogne de traiter des héritages du Dauphin. C'est qu'en effet, au même moment, le roi d'Angleterre traitait avec ce prince, sans avoir sans doute plus d'envie de conclure[2].

Les malheureux habitans de Rouen, se voyant sans secours du duc de Bourgogne, s'étaient adressés aussi au Dauphin. Bien qu'ils tinssent le parti contraire, il n'en eût pas moins désiré les sauver ; mais, de même que le duc de Bourgogne, il aimait mieux combattre son adversaire que l'ennemi du royaume.

Les conférences eurent lieu à Alençon ; les ambassadeurs anglais avaient pour instructions :

1° De savoir ce que les ambassadeurs du Dauphin étaient autorisés à offrir, et de rejeter toutes propositions qui ne tendraient qu'à céder aux Anglais ce qu'ils avaient déjà ;

2° De faire des difficultés, si on leur offrait l'exécution de la paix de Bretigny, en disant que le Dauphin n'était pas autorisé ;

3° De voir si l'on pouvait traiter d'une longue trêve, et ce que le Dauphin céderait pour l'obtenir ;

4° De ne conclure aucune alliance avec le Dauphin, sans avoir pris de nouveaux ordres du roi d'Angleterre, et d'annoncer à ce prince que, dans tous les cas, le roi lui donnerait, non pas un petit secours contre le duc

[1] Monstrelet.

[2] Juvénal. — Rapin Thoyras. — Acta publica. — Dutillet.

de Bourgogne, mais un secours efficace pour rétablir tout à coup l'ordre dans le royaume ;

5° En considération de ce secours, de demander les comtés d'Artois, de Boulogne et de Flandre, ou du moins ce dernier, en abandonnant au Dauphin les autres conquêtes qu'on ferait sur le duc de Bourgogne.

Les ambassadeurs du Dauphin offrirent d'abord toute la Guyenne jusqu'à la Charente, le Limousin, le comté de Ponthieu, ce que les Anglais avaient pris en Picardie, enfin la Normandie au nord de la Seine jusqu'à Rouen, ou l'équivalent pris sur les domaines du duc de Bourgogne.

Après quelques débats, les Anglais amenèrent les Français à consentir l'exécution de ce qu'ils nommaient toujours la grande paix, sous la réserve de foi et hommage dus au roi de France, et du consentement des États-Généraux de Guyenne. Les ambassadeurs du Dauphin demandèrent encore la délivrance, sous rançon modérée, des seigneurs pris à Azincourt; ils proposèrent aussi une alliance contre le duc de Bourgogne : tout fut rejeté.

Ces doubles conférences d'Alençon et du Pont-de-l'Arche se passaient à la fin d'octobre et au commencement de novembre. Elles n'avaient suspendu en rien le siége de Rouen; le duc de Bourgogne avait aussi pendant ce temps-là réuni ce qu'il avait pu de gens d'armes, et les avait assemblés à Beauvais. Afin de mieux montrer le désir de secourir la ville, il avait voulu mettre le roi à la tête de cette armée. On avait conduit ce pauvre prince à Saint-Denis, pour y prendre l'oriflamme [1]. Cette sainte bannière fut confiée à la garde

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

du sire de Montmor; c'était la première fois qu'on la remettait à un seigneur si peu important.

Pour être plus rapprochés des pourparlers du Pont-de-l'Arche, ce fut à Pontoise que vinrent d'abord le roi, la reine et le Duc. Quand l'espoir de traiter fut perdu, ils allèrent à Beauvais pour aviser enfin à secourir la ville de Rouen. Un dernier effort avait été tenté par les assiégés : voyant qu'on ne leur envoyait aucun secours, ils résolurent bravement d'aller eux-mêmes en chercher. Ils s'armèrent au nombre de dix mille, et prirent des vivres pour deux jours. Déjà plus de deux mille avaient traversé le pont qui conduisait par delà les fossés de la ville; déjà ils commençaient à pénétrer dans les remparts des Anglais, lorsque tout à coup le pont s'écroula, et les sépara du reste de leur troupe qui les suivait. Les bois du pont avaient été sciés par trahison, et la malheureuse avant-garde resta seule contre toute l'armée anglaise. Cette poignée de braves gens n'en combattit pas avec moins de valeur; quelques-uns même parvinrent à rentrer dans la ville par une autre porte qui leur fut ouverte. Cette ruine du pont fut attribuée au gouverneur même de la ville, Guy le Bouteiller, qui, disait-on, s'était vendu aux Anglais, comme la suite le fit bien voir.

Ce fut après cette entreprise que de nouveaux députés arrivèrent à Beauvais, pour conjurer encore le roi et le duc de Bourgogne de ne pas laisser la ville dans ce complet abandon. En présence de tout le conseil, ils racontèrent le misérable état où elle était réduite. Déjà plusieurs milliers de personnes étaient mortes de faim; depuis un mois on ne mangeait plus que des chevaux, des chats et d'autres nourritures immondes; on avait été obligé de mettre encore hors de la ville douze mille

pauvres gens, vieillards, femmes et enfans; et comme les Anglais n'avaient pas voulu les laisser passer, ces malheureux étaient demeurés dans les fossés de la ville, où ils s'efforçaient de se soutenir en mangeant des herbes sauvages; mais ils mouraient chaque jour par centaines [1]. Lorsque les femmes de cette troupe affamée accouchaient, on leur descendait un panier du haut de la muraille; elles y plaçaient leur enfant, et, après qu'il avait été baptisé dans quelque église de la ville, on le leur redescendait; car on ne pouvait le garder ni le nourrir.

Ayant ainsi ému la pitié de tout le conseil, les députés ajoutèrent : « Sire notre roi, et vous noble duc « de Bourgogne, les bonnes gens de Rouen vous ont « déjà plusieurs fois signifié, et fait savoir la grande « détresse qu'ils souffrent pour vous. Vous n'y avez pas « encore pourvu, ainsi que vous l'aviez promis; nous « sommes envoyés vers vous afin de vous annoncer pour « la dernière fois, de la part des assiégés, que si dans « peu de jours ils ne sont secourus, ils se rendront au « roi anglais; et dès aujourd'hui, si vous ne les secou- « rez, ils renoncent à la foi, à l'obéissance, à la loyauté, « au service, aux sermens qui les engagent à vous. »

On leur répondit que le roi n'avait pas encore assemblé une assez forte armée pour aller attaquer les Anglais, que cela était fort triste, qu'ils pouvaient cependant compter qu'on les secourrait bientôt. — « Mais quand? » disaient-ils. — Le Duc affirma que ce serait à Noël au plus tard, et ils retournèrent, au péril de leur vie, à travers le camp des Anglais, porter ces nouvelles espérances à leurs vaillans citoyens.

[1] Monstrelet.

Celui qui soutenait le plus leur courage était Alain Blanchard, capitaine de la milice de la commune, le même qui avait appelé les Bourguignons dans la ville, après la sédition où le bailli avait péri. Un autre bourgeois, nommé Jean Jourdain, commandant les canonniers, et Robert Lindet, vicaire général de l'archevêque, le secondaient dans ses efforts, et animaient le peuple à se bien défendre.

Aucun secours ne leur fut donné. Une seule entreprise fut faite en leur faveur par messire Jacques de Harcourt et le seigneur de Moreul. A la tête de deux mille combattans, ils essayèrent de surprendre le camp des Anglais, mais ils étaient trop peu nombreux. Les chefs furent même abandonnés, le sire de Moreul fut pris, et le sire de Harcourt se sauva à grand'peine.

La fête de Noël arriva, et nulle armée ne se présenta pour délivrer la ville. La famine y avait déjà fait périr cinquante mille personnes. C'était une si grande pitié, que le roi d'Angleterre, pour célébrer la Nativité de Notre-Seigneur, fit porter quelque nourriture aux pauvres gens qui vivaient encore dans les fossés. Enfin, vers le commencement du nouvel an, on reçut l'avis que le duc de Bourgogne conseillait aux assiégés d'obtenir les meilleures conditions qu'ils pourraient. Ce fut une désolation générale; mais, quoi qu'il en coûtât, on se résolut à traiter. Plusieurs des principaux habitans firent signe aux Anglais qui gardaient les issues de la porte du pont, et demandèrent à parler à quelques capitaines d'importance. Sir Gilbert d'Amfreville y fut envoyé par le comte d'Huntington, qui commandait de ce côté [1]. Ils lui déclarèrent qu'ils voudraient avoir un

[1] Hollinshed.

sauf-conduit pour aller parler au roi d'Angleterre. Dès que la chose lui fut rapportée, il y consentit; et le lendemain, à l'issue de la messe, il reçut les députés de Rouen. Ils étaient quatre gentilshommes, quatre docteurs et quatre bourgeois, tous tristement vêtus de noir, mais d'une ferme contenance. L'un des docteurs porta la parole : « Sire roi, dit-il, c'est bien peu de « gloire à vous, et ce n'est pas montrer un grand cou- « rage que d'affamer un peuple pauvre, simple et in- « nocent. Ne serait-ce pas une chose plus digne de vous « de laisser passer ces misérables qui périssent entre « nos murailles et vos fossés, pour qu'ils aillent cher- « cher leur vie ailleurs; puis de nous livrer un vigou- « reux assaut, et de nous soumettre par la vaillance et « la force? Ce serait gagner plus de gloire devant les « hommes, et vous mériteriez la grâce de Dieu par « votre miséricorde envers ces malheureuses gens. »

Le roi fut surpris et offensé de tant de hardiesse; après un moment de silence, il répliqua d'un ton de colère et de raillerie : « La déesse de la guerre tient à ses « ordres trois servantes : l'épée, la flamme et la famine; « il était à mon choix de les employer toutes les trois « ou une seulement d'entre elles. J'ai voulu me servir « de la plus douce de ces trois filles pour punir votre « ville et la mettre à la raison; au reste, quelle que soit « celle dont use un capitaine, pourvu qu'il réussisse, « le succès n'en est pas moins honorable, et il doit se « déterminer pour celle qui lui semble plus avantageuse.

« Quant aux malheureux qui meurent dans les fossés, « la faute en est à vous, qui avez eu la cruauté de les « chasser au risque que je les fisse tuer; s'ils ont reçu

[1] 1418, v. st. L'année commença le 26 avril.

« quelques secours, c'est de ma charité et non de la
« vôtre. Et puisque votre requête est si audacieuse, je
« vois bien qu'il faut encore les laisser à votre charge
« pour vous aider à manger vos provisions. Quant à
« l'assaut, je le donnerai quand et comme je voudrai;
« c'est à moi, non à vous d'y aviser. »

Après cette réplique hautaine, il leur fit pourtant bon accueil, et ordonna qu'on leur servît à dîner. Ils demandèrent à le revoir; pour lors, cédant à la triste nécessité, ils sollicitèrent une trêve de huit jours afin de traiter. Elle leur fut accordée. Une tente fut dressée pour tenir les conférences, et les gens de la ville envoyèrent pour députés leur gouverneur Guy le Bouteiller, avec six commissaires. Durant huit jours, ils ne purent obtenir aucune condition [1]. Le roi d'Angleterre voulait absolument avoir tous les habitans de la ville à discrétion.

Tout fut ainsi rompu. Les députés vinrent rapporter ces tristes nouvelles à l'assemblée des plus notables de la commune.

« En ce cas, dirent-ils, il faut vivre ou mourir tous
« ensemble en combattant les ennemis; cela vaut mieux
« que de se mettre à la volonté de ce roi. » Le lendemain ils réunirent la multitude et lui exposèrent la rude situation où ils se trouvaient. Après beaucoup de discours, ils résolurent, d'un commun accord, de s'armer tous comme ils pourraient, hommes, femmes et enfans, d'abattre un pan du mur dans le fossé, de mettre le feu à la ville et de sortir par cette brèche, pour aller où Dieu les voudrait conduire.

Lorsque le roi Henri connut ce projet désespéré, il

[1] Monstrelet.

fit rappeler les députés; des propositions moins dures leur furent faites et le traité fut conclu. Il fut permis aux hommes d'armes qui ne voudraient pas prêter serment au roi d'Angleterre, de sortir de la ville, sans rien emporter de leurs biens, avec un bâton à la main, en promettant de ne point s'armer contre lui durant une année. La commune fut condamnée à payer une somme de trois cent soixante-cinq mille écus d'or, et à livrer Alain Blanchard, Robert Lindet et Jean Jourdain. On promit de conserver les priviléges et franchises qu'elle tenait des ducs de Normandie, des rois d'Angleterre et de France; mais on ne lui laissa point les chaînes des rues.

Le 19 de janvier, le roi Henri fit son entrée solennelle dans la ville; sa suite était magnifique. On remarqua qu'un page portait derrière lui, en guise de bannière, une queue de renard attachée à une lance; il y avait des gens qui trouvaient cette marque fort significative. Il commença par aller remercier humblement Dieu dans la cathédrale; puis il se logea dans le château, reprenant ainsi possession de cette ville que le grand roi Philippe-Auguste avait conquise, deux cent quinze ans auparavant, sur les rois d'Angleterre.

Dès le lendemain, le roi Henri ordonna qu'on tranchât la tête à Alain Blanchard; les deux autres prisonniers livrés aux Anglais étaient riches, ils se rachetèrent. Blanchard disait, en s'en allant à l'échafaud : « Moi, je n'ai pas de biens; mais, si j'avais de quoi « payer ma rançon, je ne voudrais pas racheter le roi « anglais de son déshonneur [1]. »

[1] Saint-Foix. (Cet écrivain qui ne haïssait pas le paradoxe, a essayé de faire voir que le meurtre du duc de Bourgogne que l'on va raconter, n'était point prémédité. *Essais histor. sur Paris*, Paris, Duchesne, 1757, 4e partie, p. 187 et suiv.) (R.)



La garnison sortit ensuite de la ville, après que chaque homme d'armes eut été sévèrement fouillé, pour qu'il n'emportât ni or ni joyaux; on leur faisait même quitter leur robe, quand elle était trop riche en fourrure ou en orfévrerie. Il y en avait qui de dépit jetaient leur bourse et leurs bijoux dans la rivière.

Le roi Henri avait pris le titre de roi de France, et commença à faire frapper monnaie à Rouen. Guy le Bouteiller lui fit serment, au grand mépris des Français et même des Anglais; ses biens lui furent conservés et il fut gouverneur de Rouen pour les ennemis du royaume. Son exemple fut peu suivi des seigneurs de Normandie; on n'en pouvait nommer aucun un peu considérable qui eût manqué de foi à son seigneur naturel, ni qui eût pris la croix rouge [1].

Une jeune dame, fille du seigneur de la Rivière et veuve de messire Guy de la Rocheguyon, qui avait été tué à Azincourt, donna même une noble preuve de fidélité : le roi d'Angleterre lui envoya demander si elle voulait faire serment pour elle et ses enfans, sinon il lui prendrait tout son bien. Elle avait deux beaux jeunes enfans : elle habitait le superbe château de la Rocheguyon, tenant aussi grand état qu'aucune dame dans le royaume; elle était au milieu de ses grandes terres et de ses seigneuries; elle aima mieux perdre tout, et s'en aller dans le dénuement avec ses deux petits enfans, que d'abandonner son souverain seigneur, et de se mettre aux mains des anciens ennemis du royaume. Son beau château fut pris en effet et donné par le roi d'Angleterre à Guy le Bouteiller.

La prise de Rouen jeta dans l'abattement toute la Nor-

[1] Juvénal.

mandie. Il n'y eut pas une ville qui ne se rendît; l'alarme fut grande à Paris; Rouen avait succombé sans être secouru; l'ennemi s'avançait ne trouvant nulle résistance; le duc de Bourgogne avait emmené le roi à Lagny. La ville semblait abandonnée; le peuple disait tout haut qu'il n'y avait que les communes qui défendissent un peu le royaume contre les Anglais, mais que les princes et les gentilshommes étaient si occupés de haines de Bourguignons et d'Armagnacs, qu'ils ne s'opposaient en rien à la conquête de la France [1]. Le parlement, les bourgeois, l'Université, aussitôt qu'on avait su que Rouen allait se rendre, avaient envoyé des ambassadeurs à Lagny pour conjurer le Duc de revenir et pourvoir à la défense de la ville.

Sur ces plaintes, le comte de Saint-Pol, fils du duc de Brabant et neveu du duc Jean, fut nommé lieutenant du roi à Paris, et chargé de conduire toutes les affaires de la guerre dans la Normandie, l'Ile-de-France, la Picardie, les bailliages de Senlis, Meaux, Melun et Chartres. Les plus grands pouvoirs lui furent donnés. Cependant, comme il n'avait que quinze ans, il devait avoir un conseil et prendre l'avis du chancelier, du premier président, du sire de Lannoy, gouverneur de Lille, et des seigneurs de Rigny, d'Autrey et de Montbéron : lesquels pouvaient appeler, quand bon leur semblerait, tel nombre qui leur paraîtrait convenable de conseillers au parlement, de maîtres des comptes et de bourgeois de Paris [2].

En même temps, le duc de Bourgogne écrivit la lettre suivante :

[1] Journal de Paris.

[2] Lettres du roi, du 19 janvier.

« Jean, duc de Bourgogne, etc., etc.

« Bien que nous ayons toujours ferme propos et bon vouloir de nous employer au bien et à l'honneur de monseigneur le roi, à la conservation de sa seigneurie et à la défense de sa bonne ville de Paris; bien qu'il nous vienne souvent en mémoire un grand désir et une singulière affection de la garder, de l'aider, de la défendre, de la préserver de toutes oppressions et violences, parce qu'elle est chef de tout le royaume, et parce que les clercs, bourgeois, manans et habitans ont toujours désiré, voulu et poursuivi de tout leur pouvoir, et avec grande obéissance, le bien et l'honneur de monseigneur, de sa couronne et aussi de moi, comme bons, vrais et loyaux sujets, et bienveillans pour notre personne. Néanmoins pour certaines grandes causes et raisons et par grande et mûre délibération du conseil, pour le profit évident et l'honneur de monseigneur, pour la défense et le prompt recouvrement de son pays, pour la tranquillité de son loyal peuple, mondit seigneur et nous en sa compagnie, sommes venus nouvellement sur les marches de la Brie, où par maintes voies et manières faciles, légères et convenables, l'on finira ce qui est nécessaire pour la défense et le recouvrement du pays. Mais nous voulons que chacun connaisse clairement que la venue de monseigneur et de moi, auxdites marches, n'est pas pour nous éloigner et laisser sa bonne ville de Paris, mais au contraire pour la garder, défendre et secourir. En conséquence, nous promettons loyalement par la foi et serment de notre corps et en parole de prince, d'employer et exposer notre personne, nos amis et notre bien, pour la défense de monseigneur et de son royaume, de retourner en sa compagnie et celle de madame la reine, en

la ville de Paris, sitôt qu'elle sera suffisamment pourvue de vivres et autres munitions, et de secourir ladite ville à toute force et puissance d'armes, s'il advenait qu'elle fût assiégée ou autrement opprimée, et cela, au plus tard, dans le mois de mai prochain. En attendant nous mettrons toute peine et diligence à aider, conduire et mener, des marches où nous sommes, des vivres dans la ville de Paris. Mondit seigneur, madite dame et nous, ne nous éloignerons pas non plus au-delà de Provins, à moins de grande et urgente nécessité, et pour l'utilité évidente de monseigneur. En témoignage de ce, avons fait mettre notre sceau à ces présentes. — Donné à Lagny, le 19 janvier. — Publié à Paris, le 23 janvier. »

Les moyens faciles et convenables dont parlait le duc de Bourgogne, c'était de traiter, soit avec le Dauphin, soit avec le roi d'Angleterre [1]. Il était dans un si grand embarras, qu'il négociait à la fois avec tous les deux. Bien qu'en ce moment le Dauphin ou du moins ses partisans fissent une assez forte guerre aux Anglais dans le Maine, et aux Bourguignons en divers lieux, leur surprenant de temps en temps des forteresses, cependant ils traitaient aussi des deux côtés. Le roi d'Angleterre se prêtait fort bien à ces doubles propositions. Elles entretenaient, parmi les princes de France, une division qui lui était profitable. Les Anglais se réjouissaient, mais s'étonnaient eux-mêmes que, dans une telle détresse du royaume, les deux partis ne se réunissent pas contre eux. Mais ils en étaient bien éloignés. C'était cependant le cri de tout le royaume. Le parle-

[1] Juvénal. — Monstrelet. — Rapin Thoyras. — Acta publica. — Dutillet. — Hollinshed.

ment de Paris, récemment composé par le duc de Bourgogne, rempli de ses partisans, recevait des messages du Dauphin, et lui envoyait des députés pour aviser aux moyens d'avoir la paix. Le parlement que ce jeune prince avait formé à Poitiers, avec les hommes notables du parlement, du Châtelet, de la chambre des comptes, de l'Université, qui s'étaient sauvés de Paris, fuyant les massacres et le désordre, ne souhaitait aussi qu'un accommodement. Tous ces prud'hommes avaient laissé leurs maisons, leurs biens, leurs familles, et se trouvaient dans le dénuement. Peu à peu, leurs femmes et leurs enfans les venaient joindre, à grand péril, au travers de tous les gens de guerre qui couraient le pays. C'était une chose digne de pitié que de voir ces gens de bien et de savoir, siéger sur le tribunal, rendre la justice, et se maintenir honorablement dans leur détresse [1]. On voyait là messire Juvénal, qui avait occupé sans reproche des offices si importans, prévôt des marchands, avocat-général, chancelier d'Aquitaine, qui avait acquis avec l'estime de tous une belle fortune de deux mille livres de revenu, qui avait un hôtel à Paris et des maisons en Brie, en Champagne, dans l'Ile-de-France. Il avait laissé tout son état pour sauver sa vie qu'on menaçait, et se trouvait, sur ses vieux jours, fugitif, avec sa digne femme, ses onze enfans tous vêtus de méchantes robes, et presque nu-pieds.

Ces sages hommes voulaient la paix et l'union des princes contre l'ennemi commun. Ils avaient, à la vérité, quelque méfiance du duc de Bourgogne. Les massacres de Paris avaient inspiré une grande aversion

[1] Juvénal.

pour son parti. On disait parmi les gens du Dauphin que si le Duc ne s'obstinait pas à se mettre entre le fils et le père, et à garder tout le gouvernement et les finances, les choses s'arrangeraient facilement. Mais les seigneurs et gentilshommes qui conduisaient ce prince étaient moins disposés que les magistrats à rendre facile un accommodement avec le duc de Bourgogne.

De part et d'autre, on commença donc par essayer de traiter avec le roi d'Angleterre [1]. Après quelques conférences tenues à Louviers, il accorda au Dauphin une trêve depuis le 22 février jusqu'au dimanche d'après Pâques 23 avril. Il fut convenu que dans cet intervalle ces deux princes auraient une entrevue entre Évreux et Dreux. Le Dauphin s'y refusa.

De son côté, le duc de Bourgogne avait envoyé des ambassadeurs à Rouen, où le duc de Bretagne était venu aussi pour servir de médiateur. Ils trouvèrent le roi d'Angleterre fier comme un lion et ne voulant entendre à rien. Une seconde ambassade fut encore tentée. Le roi d'Angleterre s'était avancé jusqu'à quelques lieues de Paris, à Mantes et à Vernon. Les offres qui lui furent faites le déterminèrent à envoyer le comte de Warwick avec une nombreuse suite à Provins où se trouvaient encore le roi et le duc de Bourgogne. Il fut attaqué en route par le sire Tanneguy Duchâtel, et par la garnison de Meaux; mais sa compagnie était assez forte pour se défendre. Après beaucoup de pourparlers, après diverses allées et venues, une trêve fut aussi conclue entre les Anglais et les Bourguignons,

[1] Juvénal. — Dutillet. — Monstrelet. — Rapin Thoyras. — Acta publica. — Mémoires sur l'Hist. de France et de Bourgogne. — Le Religieux de Saint-Denis. — Histoire chronologique de Charles VI.

et il fut convenu que le 30 de mai, entre Mantes et Melun, les deux rois auraient une entrevue.

Cependant l'orgueil des Anglais, la rudesse de leurs propositions, et la crainte continuelle de les voir s'arranger avec l'un, tandis qu'ils traitaient avec l'autre, avaient rapproché les deux partis. Le duc d'Anjou, le comte de Vertus, la reine de Sicile s'étaient entremis pour réconcilier les princes. Le 14 de mai une trêve de trois mois fut conclue. Les gens du Dauphin l'avaient proposée de trois ans; mais le duc de Bourgogne répondait que les conditions de la paix ayant été réglées à Saint-Maur, il s'agissait seulement de les ratifier. D'ailleurs il menaçait le Dauphin de sa conférence prochaine avec le roi d'Angleterre, et lui faisait craindre de faire la paix à ses dépens. Aussi le jeune prince déclara par lettre du 20 mai, datée de la Ferté-Hubert, qu'il se conformerait aux lettres par lesquelles le roi avait, le 14 du même mois, ordonné à ses sujets de s'abstenir de toute guerre entre eux pendant trois mois. Dans ses lettres il ne prenait même plus le titre de régent. Le duc de Bourgogne donna les siennes le 23.

Aussitôt après, il partit avec le roi, la reine et madame Catherine; il se rendit à Pontoise, sans même traverser Paris, ce qui jeta les Parisiens dans une grande surprise. On avait dressé au bord de la rivière, près de Meulan, une enceinte de pieux, où des pavillons avaient été tendus d'un côté pour le roi de France, de l'autre pour le roi d'Angleterre; au milieu était une tente pour l'entrevue. Le roi de France était malade; il demeura à Pontoise. La reine et madame Catherine, accompagnées du duc de Bourgogne, se rendirent en grand appareil au lieu préparé. Le roi Henri y était déjà. Le comte de Warwick vint de sa part saluer la

reine dans sa tente. Elle en sortit ensuite au même moment où le roi sortait de la sienne. Ils s'avancèrent lentement vers le pieu qui était au milieu de l'enceinte ; il était accompagné de ses deux frères, le duc de Clarence et le duc de Glocester. Le duc de Bourgogne était avec les princesses. Trente chevaliers, trente écuyers et seize conseillers formaient la suite de chacun des deux souverains. Lorsque le roi Henri et la reine se furent rencontrés, il la salua, lui prit la main et l'embrassa ; autant il en fit à madame Catherine. Le duc de Bourgogne fléchit un peu le genou devant lui, mais le roi lui prit aussi la main, le releva et l'embrassa. Il conduisit ensuite la reine dans la tente du conseil. Chacun d'eux se plaça sur un siége couvert de drap d'or et surmonté d'un dais, à environ deux toises l'un de l'autre. Le comte de Warwick mit un genou en terre devant la reine, et, après avoir obtenu sa permission, exposa en français les motifs de la conférence. Ce jour-là on ne convint de rien que de se revoir et de prolonger la trêve jusqu'au terme de huit jours, après qu'une des parties aurait déclaré la rupture des négociations. Les jours suivans, il y eut encore de semblables entrevues, seulement madame Catherine n'y venait pas. On disait que la reine n'avait voulu que la montrer au roi Henri, afin qu'il fût séduit par sa beauté. Le plus grand ordre régnait entre les deux peuples. On avait fait de sévères ordonnances pour empêcher toute querelle, et les Français et les Anglais vivaient entre eux de bon accord et courtoisement ; souvent même les uns ne s'inquiétaient point d'être en moindre nombre que les autres dans l'enceinte des tentes [1].

[1] Monstrelet. — Juvénal.

Nonobstant ces mutuelles civilités, rien ne pouvait se conclure. La reine finit par demander au roi d'Angleterre de dire précisément ce qu'il proposait.

Ses demandes consistaient en trois articles[1] : l'exécution du traité de Bretigny, la Normandie, et la souveraineté absolue, sans vassalité, de ce qui lui serait cédé par le traité. On demanda communication écrite de ses propositions, et la reine termina en disant qu'on y répondrait.

Voici quelles furent les répliques que présenta le conseil de France, et les remarques qu'y ajouta le roi Henri.

1° Le roi d'Angleterre renoncera à la couronne de France.

Le roi consent, pourvu qu'on ajoute : Hormis pour ce qui sera cédé par le traité.

2° Il renoncera à la Touraine, à l'Anjou, au Maine et à la souveraineté sur la Bretagne.

Cet article ne plaît pas au roi.

3° Il jurera que ni lui ni aucun de ses successeurs ne recevront, en aucun temps, ni pour quelque cause que ce soit, le transport de la couronne de France, d'aucune personne qui y ait ou prétende y avoir droit.

Le roi en est content, à condition que son adversaire jurera la même chose, quant aux domaines et possessions d'Angleterre.

4° Il fera enregistrer ses renonciations, promesses et engagemens, de la meilleure manière que le roi de France et son conseil pourront aviser.

Cet article ne plaît pas au roi.

5° Au lieu du Ponthieu et de Montreuil, il sera permis au roi de France de donner un équivalent quel-

[1] Rapin Thoyras. — Acta publica.

conque, en tel endroit de son royaume qu'il jugera convenable.

Cet article ne plaît pas au roi.

6° Comme il y a encore en Normandie diverses forteresses que le roi d'Angleterre n'a pas conquises, et qui pourtant doivent lui être cédées, il se désistera, en cette considération, de toutes les autres conquêtes qu'il a faites ailleurs. Chacun rentrera dans la jouissance de ses biens, en quelque lieu qu'ils soient situés. De plus, il se fera une alliance entre les deux rois.

Le roi approuve, à condition que les Écossais et les rebelles ne seront pas compris dans l'alliance.

7° Le roi d'Angleterre rendra les six cent mille écus donnés au roi Richard pour la dot de madame Isabelle, et quatre cent mille écus pour les joyaux de cette princesse retenus en Angleterre.

Le roi compensera cet article avec ce qui reste dû de la rançon du roi Jean, et il remarque cependant que les joyaux de madame Isabelle ne valaient pas le quart de ce qu'on demande.

Il semblait que l'on ne fût pas très-loin de s'entendre. Le roi d'Angleterre désirait épouser madame Catherine qu'il avait trouvée belle et gracieuse; mais les Anglais croyaient s'apercevoir que le duc de Bourgogne n'avait aucune envie de terminer, et que son but était, ou de ramener le Dauphin par la crainte de cette paix, ou d'avoir de meilleures conditions, en menaçant le roi Henri de se réconcilier avec le Dauphin [1]. Pour s'en expliquer, le roi d'Angleterre lui fit proposer une conférence entre eux deux. Le Duc s'y rendit le 3 juin; le roi était irrité, il se montra exigeant et hautain; le duc

[1] Rapin Thoyras. — Monstrelet. — Juvénal.

Jean avait peu de patience. « Mon cousin, dit le roi, « nous voulons que vous sachiez que nous aurons la « fille de votre roi, et tout ce que nous avons demandé « avec elle, sinon nous le débouterons de son royaume, « et vous aussi. — Sire, répliqua le Duc, vous en par- « lez selon votre plaisir, mais avant d'avoir débouté « monseigneur et moi hors du royaume, vous aurez de « quoi vous lasser, nous n'en faisons nul doute, et vous « aurez assez à faire de vous garder dans votre île [1]. » Ils se quittèrent mécontens l'un de l'autre; ce qui n'empêcha point, tant les méfiances étaient grandes, les gens du Dauphin de tenir beaucoup de discours sur cette entrevue, et d'en faire un grand motif de soupçons.

Les conseils de France et d'Angleterre demeurèrent encore à Pontoise et à Mantes, et continuèrent, pendant quelques jours, à s'envoyer réciproquement des messages et des explications. Toutes les difficultés venaient des conseillers français. Chaque jour, le duc de Bourgogne proposait quelque réserve nouvelle, et le roi d'Angleterre se plaignait de ce qu'il lui faisait demander même des choses qu'il ne pouvait accorder sans offenser Dieu et violer ses sermens. C'est que cette paix paraissait si dure, et le Duc éprouvait un tel déplaisir de donner une grande part du royaume à ses anciens ennemis, qu'il avait préféré traiter avec le Dauphin. Tanneguy Duchâtel et le seigneur de Barbazan étaient venus à Pontoise : ils montraient un grand esprit d'accommodement. Toutefois le Duc retombait toujours dans l'hésitation. Il convoqua son conseil pour qu'on examinât mûrement ce qui valait le mieux, d'accorder

[1] Gollut.

aux Anglais leurs demandes, ou de se réconcilier avec le Dauphin [1].

Maître Nicolas Raulin, conseiller de Bourgogne, soutint que le premier parti était meilleur. Il dit que les Anglais étaient trop puissans en ce moment pour que le roi et le duc de Bourgogne eussent espoir de leur résister : que c'était risquer de voir le royaume changer de souverain seigneur : que Paris et les autres villes, ne se voyant pas secourues, finiraient par se rendre, comme Rouen avait fait : que les discordes avec le Dauphin ne semblaient point prêtes à finir, et sans doute se renouvelleraient : que ce prince traitait lui-même avec les Anglais, et qu'enfin, à supposer une bonne paix conclue avec monseigneur le Dauphin, il n'en faudrait pas moins négocier avec les Anglais, car on n'aurait pas encore les forces suffisantes pour les combattre heureusement : qu'il fallait donc que le roi sacrifiât une large part de son royaume : que, quoi qu'on dît, il avait pouvoir d'aliéner ses domaines : que les Anglais avaient jadis possédé ce qu'ils demandaient, et que les sujets du roi avaient été, pendant ce temps-là, tranquilles, riches et heureux.

Maître Jean Rapiot [2], aussi conseiller de Bourgogne, et président du nouveau parlement de Paris, se chargea de répondre. Il maintint d'abord que le roi n'aurait pas le droit d'aliéner une part du royaume, et qu'il l'avait juré à son sacre : que, de plus, son état de maladie l'empêchait de disposer valablement et d'avoir

[1] Juvénal.

[2] Dans les *Mém. pour servir à l'Hist. de France et de Bourg.*, II, 109, il est appelé maître *Jean Rapioust*, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du Duc. Il fut envoyé en ambassade avec deux autres seigneurs vers le roi des Romains qui était à Constance. (R.)

l'administration d'aucune chose : que le roi d'Angleterre n'avait pas de son côté pouvoir d'accepter; car il n'avait pas droit au royaume de France, ni même au royaume d'Angleterre, puisqu'il le devait seulement au meurtre du roi Richard, assassiné par son père : qu'ainsi un autre, ayant droit véritable à la couronne d'Angleterre, pouvait ne rien reconnaître de ce qui aurait été fait : que d'ailleurs il faudrait avoir le consentement des vassaux et autres possesseurs des pays qu'on voulait céder : qu'il y avait des provinces tenues sous la condition de ne les jamais aliéner, et que pour cette raison, et pour d'autres, le traité de Bretigny avait toujours été regardé comme nul.

Le mois de juin s'écoula tout entier en conférences publiques avec les Anglais, en pourparlers secrets avec les serviteurs du Dauphin. Ils étaient vivement secondés par la dame de Giac que le Duc, depuis quelque temps, aimait beaucoup et qu'il menait toujours en sa compagnie. Elle lui conseillait sans cesse de se réconcilier avec le Dauphin [1]. Un nommé Philippe Jossequin, fils d'un de ses armuriers, qui avait été son valet de chambre, puis garde de ses joyaux, et que successivement il avait fait son conseiller et le garde du sceau privé, se servait aussi du crédit qu'il avait sur son esprit pour le porter à la paix. Le pape avait envoyé un nouveau légat, Alain, évêque de Léon, qui joignait ses exhortations à tous les conseils que recevait le Duc. Enfin, le 30 juin, il retourna à une dernière conférence entre les ambassadeurs des deux nations, aux tentes près de Meulan; à dater de ce jour, il ne fut plus question

[1] Hollinshed. — Histoire de Bourgogne. — Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne. — Le Religieux de Saint-Denis.

de traité avec les Anglais, et les tentes furent levées.

Le 7 juillet, le Duc quitta Pontoise avec une suite nombreuse de gens d'armes, et de gentilshommes qui s'étaient rendus à son mandement; il s'en vint à Corbeil avec la dame de Giac. Le Dauphin était déjà à Melun depuis quelques jours; le Duc lui avait envoyé, dès le 28 juin, maître Pierre de Giac et maître Nicolas Raulin, pour l'assurer qu'il était disposé à traiter.

A une lieue de Melun, du côté de Corbeil, près du château de Pouilly, sur la chaussée des étangs de Vert, était un ponceau en pierre. C'était là qu'on avait construit, avec des branches et des feuillages, une cabane ornée de draperies et d'étoffes de soie; de chaque côté, à l'extrémité de la chaussée, des tentes avaient été dressées pour la suite de chacun des princes. Ils eurent le 8 juillet, dans cette baraque du ponceau, une première entrevue qui se prolongea jusqu'à onze heures du soir. Le Dauphin se retira triste et mécontent; il n'avait pu rien gagner sur l'esprit altier du duc de Bourgogne. Cependant le lendemain il envoya à Corbeil le sire Tanneguy Duchâtel et le sire d'Escoraille, pour tâcher de persuader le Duc. Ce jour-là de terribles orages éclatèrent du côté de Paris; la grêle dévasta les campagnes, et le tonnerre tomba en plusieurs lieux. Ce fut dans l'esprit de beaucoup de gens un funeste présage pour cette réconciliation des princes, qu'on s'efforçait de conclure, et dont on espérait la fin des malheurs du royaume.

Les deux envoyés du Dauphin, et même le sire d'Escoraille, qui passait pour habile négociateur, n'auraient sans doute pas réussi; déjà même les anciens serviteurs de la maison d'Orléans, qui entouraient le jeune prince, las et irrités des hauteurs du duc de Bourgogne, disaient tout haut que les armes en décideraient. Mais la

dame de Giac s'en alla trouver le Dauphin, qui, depuis son enfance, lui était fort attaché; elle avait été de la maison de la reine, et s'autorisait de son nom; elle lui parla avec tant de douceur et de persuasion, elle versa tant de larmes sur les discordes de la famille royale et sur la détresse de la France, que le Dauphin consentit à revoir le duc de Bourgogne [1]. La dame de Giac était aussi parvenue à adoucir la rude volonté de ce prince. Le légat, le chancelier du Dauphin, Barbazan, et quelques autres conseillers vinrent à Corbeil, et le traité fut réglé.

Le surlendemain ils retournèrent au Ponceau, chacun de son côté, et entouré d'une grande assemblée de gens d'armes. Lorsqu'ils furent à deux traits d'arc l'un de l'autre, ils arrêtèrent leur troupe. Accompagnés de dix hommes seulement, ils s'avancèrent et mirent pied à terre. Le duc de Bourgogne s'inclina humblement et s'agenouilla; le Dauphin lui prit la main, l'embrassa et voulut le faire lever; mais il s'y refusa au premier instant, disant : « Monseigneur, je sais comment je dois « vous parler. » Le Dauphin l'assura qu'il lui pardonnait toutes offenses, si en effet il en avait reçu de lui, puis il lui dit : « Mon cousin, si au traité proposé entre « nous il y a quelque chose qui ne soit pas à votre plaisir, « nous voulons que vous le corrigiez, et dorénavant nous « voudrons tout ce que vous voudrez, n'en doutez pas. » Ils s'entretinrent ensuite pendant quelque temps, paraissant gais et de bon accord, puis le traité fut signé.

La paix était conçue à peu près dans ces termes :

« Charles, fils du roi de France, Dauphin du Viennois, duc de Berri et de Touraine, comte de Poitou,

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

et Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, à tous ceux qui les présentes verront, salut.

« A l'occasion des grandes divisions qui, depuis un certain temps, ont régné en ce royaume, quelques soupçons se sont engendrés au cœur de nous et de plusieurs de nos officiers, serviteurs et vassaux. Par-là et à cause de plusieurs imaginations que nous nous étions faites à ce sujet, nous avons été empêchés de vaquer avec concorde, d'aviser aux grandes affaires de monseigneur le roi et de son royaume, et de résister à la damnable entreprise de ses anciens ennemis et les nôtres. Les Anglais, qui par cesdites divisions se sont enhardis au point de se bouter fort avant, ont conquis, occupent et usurpent une grande partie de cette seigneurie, et pourraient faire plus si les choses restaient dans la même disposition. Ce considérant, et attendu les grands et innombrables maux qui, par l'effet de ces divisions, si elles n'étaient apaisées, pourraient suivre, au très-grand dommage, et peut-être à la perdition de cette seigneurie, ce qui tournerait à très-grande charge et déshonneur pour nous que la chose touche plus que nul autre après notre seigneur; désirant de toute notre affection, comme nous y sommes tenus, y remédier et pourvoir; pour cette fin, après plusieurs pourparlers entre nos gens, nous nous sommes vus naguère et derechef aujourd'hui, et nous sommes convenus ensemble, d'un commun accord et assentiment, pour l'honneur et la révérence de Dieu principalement, pour le bien de la paix, auquel chaque catholique doit être enclin, pour relever le pauvre peuple des grandes et dures oppressions qu'il a eu à souffrir

pour ladite cause : nous avons promis et juré aux mains du révérend père en Dieu, Alain, évêque de Léon, envoyé vers nous par notre saint-père le pape pour le fait de l'union et de la paix en ce royaume, sur la vraie croix et les saints évangiles touchés de nos mains, par la foi et le serment de nos corps que nous engageons l'un à l'autre, sur notre part de paradis, par parole de prince, et le plus étroitement que faire se peut, les choses qui suivent :

« Nous, Jean, duc de Bourgogne, nous mettons en oubli les choses passées tant que nous vivrons en ce monde; après la personne de monseigneur le roi, nous honorerons, servirons et chérirons de tout notre cœur et de toute notre pensée, plus que nul autre, la personne de monseigneur le Dauphin, comme appartient à son rang; nous lui obéirons, et ne ferons ni ne souffrirons qu'il soit fait rien à son préjudice; nous l'aiderons de tout notre pouvoir à garder et à maintenir son état et ses prérogatives; nous lui serons toujours vrai et loyal parent; nous procurerons toujours son bien et son honneur; nous le préserverons de mal et de dommages par toutes voies qui nous seront possibles, et l'en avertirons; s'il advenait que quelqu'un voulût lui porter la guerre ou lui faire tort, nous le secourrons et le servirons de toute notre puissance envers et contre tous, et nous nous y emploierons comme à notre propre fait.

« Pareillement, nous Charles, Dauphin, tant qu'il plaira à Dieu d'accorder la vie à notre corps, à quelque état, seigneurie et puissance que nous parvenions, nous mettrons en oubli les choses passées; nous aimerons de bonne et loyale affection notre très-cher cousin le duc de Bourgogne; dans tous ses faits et besognes,

nous le traiterons comme proche et loyal parent; nous voudrons et poursuivrons son bien, son honneur, son avancement; nous empêcherons son mal et dommage; nous le maintiendrons en son état et ses prérogatives; si aucun, de quelque état qu'il fût, voulait le grever, nous le soutiendrons, et sitôt qu'il nous en requerrait, nous l'aiderions et défendrions de toute notre puissance; même si aucuns de notre sang voulaient, à raison des choses passées, demander quelque chose ou quereller notre cousin de Bourgogne ou ses pays et sujets, nous le défendrons et soutiendrons contre eux.

«Nous, Charles Dauphin et Jean duc de Bourgogne, vaquerons désormais et aviserons, en toute franchise et alliance, chacun selon son état, à toutes les grandes affaires du royaume, sans aucune envie, et sans rien entreprendre l'un contre l'autre. Si aucun rapport nous était fait par nos officiers ou par d'autres, qui fût à la charge de l'un ou de l'autre pour engendrer division nouvelle, nous nous en avertirons de bonne foi, et nous n'y ajouterons aucune croyance. Comme bons et loyaux parens si proches de notre seigneur le roi, nous nous emploierons principalement d'une même volonté, et sans nulle feinte, à repousser ses ennemis et les nôtres; à réparer sa seigneurie, à soulager ses sujets; nous ne prendrons, avec lesdits ennemis, aucun traité ni alliance, si ce n'est pas le bon plaisir et le consentement l'un de l'autre. Pour le bien évident de ce royaume, nous ne prendrons plus avec les rois, princes, communes et autres personnes de notre sang ou autres, nul traité ou alliance qui puisse être préjudiciable à l'un ou à l'autre. En toute alliance que nous ferons dorénavant, nous nous y comprendrons l'un l'autre de bonne foi. Si aucun traité avait été fait avant ces présentes, nous

voulons qu'il soit nul et de nul effet. Si aucun de nous, par sa volonté, rompait ou enfreignait ledit traité, ce que Dieu ne veuille, nous voulons et il plaît à chacun de nous, que les gens, vassaux, sujets et serviteurs de celui qui enfreindra la paix, ne soient plus tenus de le servir, qu'au contraire ils servent l'autre partie, et soient absous de tout serment de fidélité, de toute promesse et obligation de service, sans qu'au temps à venir il puisse leur en être fait charge ou reproche.

« Et pour plus grande confirmation et sûreté, nous avons voulu et ordonné que nos principaux officiers et serviteurs le jurent ainsi, et promettent qu'en tant que les choses susdites les pourront toucher, ils nous entretiendront, de tout leur pouvoir, en bonne et vraie amour l'un pour l'autre, ne feront rien qui puisse l'empêcher; et s'ils y apercevaient quelque empêchement, ils nous en avertiront et rempliront loyalement leur devoir. »

Il était aussi réglé que tous les seigneurs du sang royal, les gens d'église, les nobles et les gens des bonnes villes se soumettraient, et jureraient aussi bienveillance, union et concorde, tous sous la contrainte et éversion de notre mère la sainte Église, de notre saint-père le pape, de ses commis et députés par lesquels les parties contractantes et assermentées voulaient et consentaient à être contraintes par voie d'excommunication et d'anathème, aggravation, réaggravation, interdit, et censure de l'Église autant qu'elle pouvait s'étendre.

Le traité, après avoir été signé et juré par les deux princes, le fut aussi du côté du Dauphin par Jacques de Bourbon, seigneur de Thury, Robert-le-Masson, le vicomte de Narbonne, le sire de Barbazan, le sire



d'Arpajon, le sire du Boscage, le sire de Beauveau, le sire de Montenay, Tanneguy Duchâtel, chevalier, Jean Louvet, président de Provence, Guillaume d'Avaugour, Hugnet de Noyer, Jean Dumesnil, conseillers et chambellans, Pierre Frottier, Guitard de Bosredon, et Colart des Vignes, écuyer d'écurie. Du côté de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, messire Jean de Luxembourg, messire Archambault de Foix, seigneur de Navailles, le seigneur d'Antoing, messire Thibault, seigneur de Neufchâtel, messire Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, messire Jean de la Tremoille, Guillaume de Vienne, messire Pierre de Beaufremont, grand prieur de France, messire Gauthier de Rupes, messire Charles de Lens, messire Jean de Cothebrune, maréchal de Bourgogne, messire Jean de Toulongeon', messire Regnier Pot, messire Pierre de Giac, messire Guillaume de Champs-Divers, Philibert Meunier, dit Jossequin, et maître Nicolas Raulin.

Ce fut avec de grands transports de joie, et en s'embrassant les uns les autres, que les princes et leurs serviteurs signèrent cette paix. La foule qui les environnait criait, « Noël! » et maudissait ceux qui, désormais, voudraient reprendre les armes pour cette damnable querelle [1]. Quand le Dauphin repartit, le Duc voulut absolument tenir l'étrier de son cheval, puis l'accompagna un moment en chevauchant avec. Ils se quittèrent avec tous les signes de l'amitié. Le lendemain le Dauphin vint à Corbeil voir le duc Jean; il lui fit présent d'un beau cheval bai-brun, et reçut de lui un magnifique fermail d'or, orné de trois dia-

[1] Lettre du duc de Bourgogne, de Pontoise, 19 juillet. — Mémoires pour l'Histoire de France et de Bourgogne. — Histoire de Bourgogne, pièces justificatives.

mans. Avec sa largesse accoutumée le Duc distribua aussi de grandes sommes d'argent aux principaux serviteurs du Dauphin, à Duchâtel, à Barbazan, au chancelier, au président Louvet, à Louis d'Escoraille, à Jacques Dupeschin [1]. Puis les deux princes se quittèrent sans que rien témoignât contre leur réconciliation et leur bonne intelligence. Le Dauphin retourna en Touraine, le Duc à Pontoise auprès du roi.

Par lettres du 19 juillet le roi confirma le traité, promit l'oubli général du passé, et imposa silence perpétuel à son procureur sur tout ce qui avait pu être commis; abolit toutes condamnations et confiscations prononcées; ordonna que toute guerre cessât hormis contre les Anglais, que des commissaires nommés par lui et le Dauphin missent hors des forteresses les garnisons de l'un et de l'autre parti : enfin régla que tous les offices du royaume resteraient à sa disposition, comme de raison, pour y être pourvu de l'avis du Dauphin et du duc de Bourgogne, lorsque tous les deux seraient auprès de lui.

Le duc de Bourgogne publia aussi ses lettres de ratification et les envoya dans les pays de sa domination; le Dauphin tarda davantage à donner les siennes. Cependant, pressé par les messages du Duc, et par des députés de la ville de Paris, il accomplit aussi cette formalité [2].

Le roi, la reine et le Duc quittèrent Pontoise le 23, et vinrent à Saint-Denis, où ils passèrent quelques jours. Les Parisiens s'étonnaient de plus en plus d'être ainsi abandonnés. La paix des princes leur avait causé

[1] Ou mieux Du Peschin. (R.)

[2] Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne. — Histoire de Bourgogne. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

une grande joie. Cependant ils ne voyaient pas qu'on s'occupât beaucoup à faire cesser les désordres, ni à tenir en crainte les méchantes gens qui disaient que la paix ne pouvait réjouir que les Armagnacs. Ils étaient plus mécontens encore qu'on ne fît nulle assemblée de gens d'armes contre les Anglais, qu'on semblât fuir devant eux, en leur livrant Paris, où il n'y avait en ce moment aucun chevalier renommé, ni aucun capitaine. Le prévôt que venait d'élire le conseil du comte de Saint-Pol, en remplacement du sire de Bar, envoyé en ambassade par le Duc, n'était pas même un homme d'armes : c'était Gilles de Clamecy, maître des comptes, ce qui avait paru fort singulier.

Mais les esprits furent encore bien plus tristement émus, lorsque, le 29 juillet, vers le milieu de la journée, on vit arriver à la porte Saint-Denis une troupe de pauvres fugitifs, en désordre, et troublés d'épouvante [1]. Les uns étaient blessés et sanglans ; les autres tombaient de faim, de soif et de fatigue. On les arrêta à la porte, leur demandant qui ils étaient et d'où venait leur désespoir : « Nous sommes de Pontoise, « répondirent-ils en pleurant ; les Anglais ont pris la « ville ce matin ; ils ont tué ou blessé tout ce qui s'est « trouvé devant eux. Bienheureux qui a pu se sauver « de leurs mains ; jamais les Sarrasins n'ont été si cruels « aux chrétiens qu'ils le sont. » Pendant qu'ils parlaient, arrivaient à chaque moment, vers la porte Saint-Denis et la porte Saint-Lazare, des malheureux à demi nus, de pauvres femmes portant leurs enfans sur les bras ou dans une hotte, les unes sans chaperon, les autres avec un corset à demi attaché, des prêtres

[1] Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis.

en surplis, et la tête découverte. Tous se lamentaient : « O mon Dieu ! disaient-ils, préservez-nous du déses-« poir par votre miséricorde. Ce matin nous étions « encore dans nos maisons heureux et tranquilles ; à « midi, nous voilà, comme gens exilés, cherchant « notre pain. » Les uns s'évanouissaient de fatigue, les autres s'asseyaient par terre comme ne sachant que devenir ; puis ils parlaient de ceux qu'ils avaient laissés derrière eux. L'une s'inquiétait pour un enfant, l'autre pour un mari, qui étaient peut-être demeurés aux mains de ces cruels Anglais, et le cœur leur défaillait à cette pensée. Il y avait des femmes grosses, qui accouchaient sans secours, et qu'on voyait se mourir ; de Paris à Saint-Denis, tout le chemin était couvert de ces malheureux ; on les laissa entrer dans la ville, et, pendant toute la semaine, il en arriva d'autres des villages d'auprès de Pontoise. Mais comment les secourir ? La disette régnait encore à Paris, et tous les vivres étaient bien chers.

Ce jour-là même le duc de Bourgogne était encore à Saint-Denis, et il avait avec lui un bon nombre de gens d'armes qu'il avait depuis cinq jours emmenés de Pontoise. Le seigneur de l'Isle-Adam, qui avait toute sa confiance, avait laissé surprendre cette malheureuse ville restée sans défense ; et, après ce désastre, le Duc ne faisait autre chose que de se retirer plus loin avec le roi. En effet il partit le lendemain pour se rendre à Troyes, et laissa pour défendre Saint-Denis, le maréchal de Chastellux dont les gens d'armes pillèrent la ville, chassèrent les religieux, et logèrent leurs fillettes dans l'abbaye, faisant de ce saint lieu une maison de prostitution [1],

[1] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

Les Armagnacs ne pouvaient s'empêcher de voir de la perfidie dans la conduite du duc de Bourgogne, et surtout dans la perte de Pontoise. Cependant le sire de l'Isle-Adam s'était comporté vaillamment. Il avait été surpris à l'improviste ; la ville avait été escaladée pendant la nuit, et il avait de son mieux combattu dans les rues, sans avoir même pris le temps de vêtir son armure. D'ailleurs son intérêt le portait suffisamment à conserver une ville où se trouvaient les énormes richesses qu'il avait recueillies à Paris l'année précédente. Le long séjour que le roi y venait de faire rendit encore le butin plus considérable. Les bagages de plusieurs seigneurs n'avaient pas encore été emmenés. Les Anglais firent, dit-on, un pillage de plus de deux millions.

Ce qui favorisa leur surprise, c'est que la trêve venait à peine de finir. Le roi Henri avait fait tous ses efforts pour avoir la paix, du moins telle qu'il la voulait. Le 18 juillet, il avait encore donné pouvoir à l'archevêque de Cantorbéry de conclure son mariage avec madame Catherine. Le 19, il écrivit à ses commissaires de proposer une prolongation de la trêve. Ce fut au dernier moment qu'il se décida à agir avec promptitude. La réconciliation du Dauphin et du duc de Bourgogne, qui ne lui avait pas semblé possible, rendait sa position difficile. Il n'avait pas une forte armée. Son entreprise avait paru hasardeuse à une grande portion du peuple d'Angleterre. En la commençant, il avait dit que la moitié des Français ferait diversion en sa faveur. La concorde remise dans le royaume devait le perdre. Il venait d'apprendre aussi que la Castille et l'Aragon se déclaraient contre lui et envoyaient des secours à la France. Il ne se troubla pourtant point,

se fia à sa fortune et bien plus encore aux haines qui, malgré la paix jurée, divisaient les princes et la noblesse.

Il est vrai que rien encore n'était changé. Les gens de guerre des deux partis ne s'unissaient point pour combattre contre les Anglais. Le Duc envoyait bien mandement sur mandement à ses vassaux de Bourgogne, mais on ne les voyait point arriver [1].

Les serviteurs de l'un et de l'autre prince recommençaient à semer entre eux l'ancienne méfiance. Auprès du Dauphin, on parlait de ce traité avec les Anglais, qu'on imputait au Duc d'avoir signé à Calais en 1416; on faisait remarquer la conférence récente des tentes de Meulan; la prise de Pontoise était interprétée à trahison; on disait que pendant le séjour à Saint-Denis, le Duc avait eu encore de criminelles intelligences avec les séditieux de Paris. On se plaignait surtout de ce qu'il n'agissait en rien contre l'ennemi commun. Cependant les deux princes étaient convenus de se revoir; en attendant, ils s'écrivaient avec amitié, et se confiaient même leurs secrets. Le Duc pressait le Dauphin de venir à Troyes, le Dauphin proposait sans cesse l'entrevue nouvelle qu'on s'était promise. Tanneguy Duchâtel, le sire d'Escoraille et le sire Dupeschin, vinrent à Troyes. Ils assurèrent que le Dauphin ne demandait pas mieux que de jurer l'observation des ordres que le roi avait donnés en conséquence de la paix, mais qu'il voulait auparavant entretenir le Duc de choses grandement importantes pour le bien du royaume. Le Duc répondait toujours qu'il était plus simple que le prince vînt auprès du roi son père.

[1] Juvénal. — Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne, avec les pièces justificatives. — Monstrelet. — Fenin.

Le Dauphin s'était avancé jusqu'à Montereau, afin d'avoir cette entrevue. Le sire Tanneguy Duchâtel retourna à Troyes, et fit si bien, avec l'aide de la dame de Giac et de Jossequin, que le Duc promit de se rendre à Bray-sur-Seine, à deux lieues de Montereau. A peine y fut-il que le sire de Barbazan vint le visiter de la part du Dauphin, et lui porter mille assurances de l'amitié de ce prince. « Après le roi son père, disait-« il, il n'est personne qu'il aime davantage, et il sou-« haite très-fort vous voir et vous embrasser. » Le Duc répondit qu'il était prêt à servir le Dauphin, et à employer sa personne, ses biens, ses amis et ses sujets, pour lui prouver son obéissance; que quant au lieu où ils se verraient, c'était une chose à régler.

Tanneguy, d'Escoraille et Dupeschin revinrent encore et proposèrent que l'entrevue se fît sur le pont de Montereau. Ils dirent au Duc qu'on lui livrerait le château et la rive droite, et qu'il y logerait ses gens d'armes en tel nombre qu'il voudrait. Avec ces trois envoyés était venu l'évêque de Valence dont le frère, évêque de Langres, était un des principaux conseillers de Bourgogne. Il persuada son frère de l'avantage de cette entrevue, et tous deux pressèrent le Duc. La dame de Giac et Jossequin ne s'oubliaient pas non plus à l'y résoudre. Enfin il y consentit, et le jour fut pris au 10 septembre. Le 9, Tanneguy et d'Escoraille vinrent recevoir un nouveau serment des serviteurs du Duc pour l'observation de la paix déjà jurée au Ponceau; le sire de Giac et Nicolas Raulin allèrent de leur côté à Montereau, où les gens du Dauphin jurèrent les mêmes promesses entre leurs mains.

Parmi les conseillers du Duc et ceux qui étaient dévoués à sa personne, la plupart n'étaient point pour

cette entrevue. Ils lui représentaient que le Dauphin n'était entouré que de ses mortels ennemis, des serviteurs de l'ancien duc d'Orléans, des seigneurs dont les parens avaient été tués récemment par les Parisiens : qu'on ne voyait pas bien le motif de cette conférence : que le lieu avait été disposé par les gens du Dauphin, et à leur guise. Mais, après beaucoup d'hésitation, le Duc s'était résolu à y aller. Il l'avait promis; déjà quatre messages avaient été envoyés de Paris pour l'y engager. C'était aussi l'opinion du conseil du roi à Troyes. « C'est mon devoir, disait-il, d'aventurer ma personne « pour parvenir à un aussi grand bien que la paix. Quoi « qu'il arrive, je veux la paix. S'ils me tuent, je mourrai « martyr. » Puis il ajoutait : « Quand la paix sera faite, « je prendrai les gens de monseigneur le Dauphin pour « aller combattre les Anglais. Il a de braves hommes « de guerre et de sages capitaines; Tanneguy et Bar- « bazan sont vaillans chevaliers. » Puis se donnant à lui-même le nom que lui donnaient ses sujets de Flandre : « Pour lors, on verra qui vaudra le mieux d'Han- « notin de Flandre ou de Henri de Lancastre. »

A son départ, ses fidèles serviteurs renouvelèrent les mêmes instances et les mêmes avertissemens. Un juif, qu'il avait dans sa maison, et qui se mêlait de prédire l'avenir, lui disait que, s'il y allait, il ne reviendrait jamais. Rien ne put l'arrêter, il partit avec environ quatre cents hommes d'armes, et arriva vers deux heures devant Montereau. Il fit halte dans une prairie auprès du château, et envoya tout aussitôt Archambault de Foix, seigneur de Navailles, Guillaume de Vienne, et Antoine de Vergy saluer le Dauphin, et lui dire qu'il s'était rendu à ses ordres.

Tanneguy vint le trouver : « Hé bien, lui dit-il, sur

« votre assurance, nous venons voir monseigneur le
« Dauphin, pensant qu'il veut bien tenir la paix qui a
« été faite entre lui et nous, comme nous la tiendrons
« aussi, tout prêt à le servir selon sa volonté. — Mon
« très-redouté seigneur, répondit Tanneguy, n'ayez
« nulle crainte, car monseigneur est bien content de
« vous, et veut désormais se gouverner selon vos
« conseils : d'ailleurs vous avez près de lui de bons
« amis qui vous servent bien. »

Il fut ensuite question des sûretés qu'on devait se donner de part et d'autre; on convint de jurer, par parole de prince, qu'on ne se porterait mutuellement aucun mal ni dommage : que le Dauphin et le Duc entreraient chacun de leur côté sur le pont, avec dix hommes d'armes de leur choix, dont ils se communiqueraient d'avance la liste. Comme on s'occupait à régler ces précautions, un valet de chambre, qui était allé d'avance préparer le logis de son maître dans le château, vint en toute hâte s'écriant : « Monseigneur,
« avisez à vous-même; sans faute vous serez trahi.
« Pour Dieu pensez-y ! » Le Duc se retourna vers Tanneguy : « Nous nous fions à votre parole; par le
« saint nom de Dieu, êtes-vous bien sûr de ce que vous
« nous avez dit? car vous feriez mal de nous trahir.—
« Mon très-redouté seigneur, répéta encore Tanneguy,
« j'aimerais mieux être mort que de faire trahison à
« vous ou à nul autre, n'ayez aucune crainte, je vous
« certifie que Monseigneur ne vous veut aucun mal. —
« Hé bien, nous irons donc, nous fiant à Dieu et à
« vous, » reprit le Duc.

Il donna le nom de ses dix hommes d'armes; c'étaient Charles de Bourbon son gendre, Archambault de Foix, seigneur de Navailles, Guillaume de Vienne, Antoine

de Vergy, Jean de Fribourg, Jean de Neufchâtel, Guy de Pontailler, Charles de Lens, Pierre de Giac et le sire d'Autrey. Le Dauphin lui fit aussi remettre sa liste; elle portait : le vicomte de Narbonne, Pierre de Beauvau, Robert de Loire, Tanneguy Duchâtel, Barbazan, Guillaume le Bouteiller, Guy d'Avaugour, Olivier Loyet, Varennes et Frottier.

Le Duc se mit en route pour aller du château sur le pont. Un de ses serviteurs vint encore le supplier de prendre garde, lui disant qu'on voyait beaucoup de gens dans les maisons de la ville qui touchaient au pont. Il y envoya le sire de Giac, qui revint et rapporta qu'il n'y avait trouvé personne.

Les gens du Dauphin avaient fait construire aux deux bouts du pont de fortes barrières fermées d'une porte [1]. Vers le milieu du pont était une sorte de loge en charpente, où l'on entrait de chaque côté par un passage assez étroit. Contre l'usage commun de ces sortes d'entrevues, aucune barrière ne régnait dans le milieu de cette loge pour séparer les deux partis. Le sire de Vienne et le sire de Navailles furent envoyés à la porte du côté de la ville, pour recevoir les sermens du Dauphin et de ses gens; et lorsque le Duc arriva à la barrière du côté du château, il y trouva, pour recevoir les siens, le sire de Beauvau et Tanneguy Duchâtel : « Venez vers monseigneur, il vous attend, » dirent-ils. Le Duc prêta son serment; « Messieurs, dit-il en les « saluant, vous voyez comme je viens, » et il leur montra que lui et ses gens n'avaient d'autres armes que leur cotte et leur épée; puis frappant sur l'épaule à Tanneguy : « Voici en qui je me fie. » A peine fut-il

[1] Philippe de Comines. — Le Religieux de Saint-Denis.

passé que Tanneguy pressa les chevaliers bourguignons d'entrer, et tira même par la manche Jean Seguinat, secrétaire du Duc pour le hâter; car le Duc amenait son secrétaire, comme aussi le Dauphin devait avoir avec lui son chancelier et le président de Provence.

Le jeune prince était déjà dans le cabinet en charpente, au milieu du pont. Le Duc s'avança, laissant ses gens un peu derrière lui. La foule qui se pressait devant les barrières au bout du pont, le vit ôter son chaperon de velours noir; puis mettre un genou en terre devant le Dauphin. À peine s'était-il relevé, qu'on entendit crier : « Alarme, alarme! tue, tue! » et l'on aperçut les gens du Dauphin frappant le Duc de leurs haches et de leurs épées. À l'instant même il fut abattu, ainsi que le sire de Navailles qui paraissait avoir voulu le défendre [1]. Une foule d'hommes armés entra du côté de la ville, les serviteurs du duc de Bourgogne furent saisis et faits prisonniers, hormis le sire de Neufchâtel, qui put franchir la barrière. Elle fut aussitôt après ouverte; les hommes du Dauphin chargèrent à l'improviste sur les Bourguignons troublés, en tuèrent quelques-uns, et les mirent en fuite sur la route de Bray. Revenant sur le pont, ils voulurent ensuite jeter le corps du Duc dans la rivière, après l'avoir dépouillé; mais le curé de Montereau s'y opposa et le fit porter dans un moulin auprès du pont [2].

[1] D'après un poème dont nous citons un fragment dans les appendices, il semblerait que le sire de Navailles (Nouailles), ne partagea pas le sort du Duc. (R.)

[2] La *Bibliothèque historique de la France* aux nos 17120-17126, cite des relations de l'assassinat du duc Jean de Bourgogne, dont une seule est imprimée et se trouve dans les Mémoires souvent cités pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne. Un des MSS est intitulé : *Di-*

Ce qui se passa entre le Duc et le Dauphin dans le court instant qui précéda le meurtre, fut d'abord raconté diversement, et l'on ne pouvait guère savoir la vérité; car les serviteurs du duc de Bourgogne qui l'avaient accompagné sur le pont étaient tenus en prison; les gens du Dauphin ne pouvaient être crus dans leurs récits [1], et la chose s'était passée si vite que de loin on n'avait rien démêlé distinctement.

Le Dauphin dès le lendemain écrivit à la ville de Paris et aux autres bonnes villes du royaume pour leur annoncer ce qui venait de se passer. Après avoir dit que le Duc l'avait fait attendre dix-huit jours à Montereau, il rapportait ainsi le fait de sa mort.

« Nous lui remontrâmes amiablement, comment, nonobstant la paix et ses promesses, il n'avait fait ni ne faisait aucune guerre aux Anglais, et aussi comment il n'avait pas retiré ses garnisons, comme il l'avait juré, et nous le requîmes de le faire. Alors ledit duc de Bourgogne nous répondit plusieurs folles paroles, et chercha son épée pour nous attaquer et nous faire violence en notre personne : laquelle, comme après nous l'avons su, il prétendait mettre en sa sujétion; de quoi par la divine pitié et la bonne aide de nos loyaux serviteurs nous avons été préservé; et lui par sa folie mourut sur la place. Lesquelles choses nous vous signifions, comme à ceux qui auront, nous en sommes certain, une très-grande joie que nous ayons été de telle manière préservé de tel péril. » Il promettait ensuite d'observer la

verses pièces et mémoires concernant la mort du duc de Bourgogne en 1409, *avec les preuves recueillies par Prosper Bauyn* (il en est parlé t. II, p. 424), *conseiller du roi et maître ord. de sa chambre des comptes de Dijon* (mort en 1688). (R.)

[1] Saint-Foix.

paix avec le nouveau duc de Bourgogne et ses serviteurs.

Mais la publique renommée avait déjà répandu partout que ce meurtre avait été machiné, de longue main, par les gens du Dauphin. La nouvelle en était parvenue à Paris dès le lendemain, et avait jeté le peuple dans la consternation et dans la fureur. Les hommes sages avaient vu les malheurs irréparables qui en allaient provenir. Ils disaient que ce crime allait évidemment amener la perte du royaume, la honte de ses auteurs et le dommage du Dauphin qui, pour recueillir l'héritage royal de son père, trouverait moins d'aide et de faveur, et plus d'ennemis qu'auparavant [1].

De plus en plus il s'établit dans les esprits que le Duc avait été traîtreusement assassiné. On assurait qu'il n'avait donné nul motif d'inquiétude ni de colère au Dauphin; qu'au contraire il s'était montré soumis et respectueux, tandis que, dès le premier abord, il avait été accueilli par d'injurieux reproches [2]. Les gens du Dauphin ne pouvaient pas soutenir qu'un complot eût été tramé contre leur maître, et que ce fût pour le défendre qu'ils eussent tué le duc de Bourgogne; tout ce qu'ils pouvaient alléguer, c'est que ce prince avait répondu d'une façon hautaine et menaçante aux justes reproches que lui faisait le Dauphin. Ils ajoutaient aussi que, le Duc ayant dit qu'on ne pouvait rien résoudre hors de la présence du roi, et qu'il y fallait venir, le Dauphin avait répondu doucement : « J'irai à ma vo« lonté et non à la vôtre; » qu'alors le sire de Navailles

[1] Registres du parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.
[2] Le Religieux de Saint-Denis.



avait mis la main droite sur son épée, et, de la gauche, prenant le bras du Dauphin, lui avait insolemment dit : « Monseigneur, que vous le veuillez ou non, vous y « viendrez à présent. » Pour lors Tanneguy voyant le Dauphin menacé, l'avait emporté dans ses bras, et les autres serviteurs s'étaient élancés sur le Duc et le sire de Navailles. Tel était le récit des Dauphinois.

Mais les hommes violens de l'ancien parti d'Orléans ne dissimulaient rien, disaient que c'était punition divine, et s'en félicitaient grandement. Le Bouteiller, messire Robert de Loire, le vicomte de Narbonne et Frottier ne se cachaient point d'avoir frappé le Duc, et n'en donnaient point d'autre raison, sinon qu'ils avaient vu le sire de Navailles porter la main à son épée. « J'ai « dit au duc de Bourgogne, racontait le Bouteiller : Tu « coupas le poing à mon maître, je vais te couper le « tien, et je lui ai donné de mon épée. » Frottier ajoutait qu'il avait entendu le sire de Navailles jurer le serment des Anglais : « Par Saint-Georges ! » que d'ailleurs il était frère du captal de Buch, qui était avec le roi d'Angleterre.

Pour Tanneguy, que les Bourguignons accusaient plus que tous les autres, il protesta toute sa vie qu'il n'était pour rien dans cet assassinat ; il s'en fit excuser près du duc Philippe de Bourgogne, et offrit de combattre ceux qui prétendraient le contraire [1]. Néanmoins la voix publique ne cessa jamais de lui imputer et le complot et le meurtre. On assura même qu'un de ses serviteurs, Tanneguy de Coesmerel, bâtard de sa maison, avait porté un des éperons d'or du Duc en souvenir de sa mort, et fait faire un étui à la hache au bec

[1] Preuves des Mémoires de France et de Bourgogne.

de faucon, dont Duchâtel l'avait blessé ; une chanson populaire disait :

> Regnaudin l'enferma,
> Tanneguy le frappa,
> Bouteiller l'assomma.

Ce Regnaudin avait fait construire les barrières. On racontait aussi, parmi les habitans de Montereau, que le président de Provence était dans le projet, et qu'ayant voulu, au milieu du désordre, se retirer, Regnaudin lui avait dit : « Ne t'enfuis pas, car tu as consenti au « meurtre aussi bien que moi. » Les Bourguignons tenaient aussi pour constant que ce complot devait être déjà mis à exécution lors de l'entrevue du Ponceau, et n'avait échoué que parce que le Duc était trop bien accompagné.

Barbazan ne fut pas généralement compté parmi les meurtriers du Duc. Les chevaliers bourguignons assurèrent qu'ils ne l'avaient point vu entrer dans les barrières du milieu du pont. Il éprouva même, dit-on, ainsi que le sire de Harcourt et d'autres fidèles serviteurs du Dauphin, un grand chagrin de ce qui était arrivé. Il fit de vifs reproches à ceux qui avaient tramé ce complot : « Vous avez détruit l'honneur et l'héritage « de notre maître, disait-il, et j'aurais mieux aimé « mourir que d'assister à cette journée, encore que je « n'y fusse pour rien. » Sa renommée n'en fut donc point atteinte, et il conserva même, parmi les Bourguignons, le surnom de chevalier sans reproche [1].

Du reste, tout ce qu'on disait contre les serviteurs du Dauphin ne prouvait pas absolument que lui-même fût

[1] Monstrelet. — Olivier de la Marche.

instruit par avance de leur dessein. Il était bien jeune et d'un caractère faible; dans tout le cours de sa vie, s'étant toujours montré sans fiel et sans cruauté, l'on ne demanda pas mieux que de croire par la suite qu'il avait seulement consenti à ce que le duc Jean fût saisi et retenu prisonnier, ne prévoyant pas que, sous cette apparence, c'était un meurtre qu'on lui proposait.

On raconta aussi, mais ce fut plusieurs années après, qu'une pauvre femme possédée, ayant fait un pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette, fut miraculeusement délivrée de sept démons, et que l'un d'eux assura que le Duc avait été assassiné à son instigation [1].

Tels furent les différens récits qui coururent d'abord dans le monde sur cette mort. Mais lorsque les serviteurs du Duc furent délivrés des prisons où on les avait mis, après les avoir saisis sur le pont de Montereau, il fut possible de mieux savoir la vérité. Les conseillers de Bourgogne prirent soin de faire des enquêtes sur ce déplorable événement. A mesure que les prisonniers furent relâchés par le parti dauphinois, on les interrogea en justice et sur serment. Tous avaient été sollicités de passer au service du Dauphin et de charger la mémoire de leur maître. Seguinat, son secrétaire, avait été, à diverses fois, menacé de la torture. Tous, sans exceptions, avaient été constans dans leurs réponses, et avaient dit qu'ils aimaient mieux mourir ou rester prisonniers, que de couvrir leur mémoire de la honte d'avoir menti contre leur seigneur. L'un d'eux, Charles de Lens, avait été mis à mort. Les autres interrogés rapportèrent la chose, chacun à peu près de la même manière. Cependant tout avait été fait d'une façon si

[1] Gollut.

soudaine et si imprévue que quelques circonstances avaient dû échapper à ceux même qui étaient sur le pont.

Le Duc, disaient-ils, après avoir passé la barrière, s'était avancé vers le Dauphin, l'avait salué; et, en se découvrant la tête : « Monseigneur, dit-il, après Dieu, « je ne veux servir et obéir qu'au roi et à vous pour la « conservation du royaume. J'y emploierai corps, biens, « amis, alliés. Si l'on vous fait quelques rapports à ma « charge, je vous prie de ne les point croire. Pour plus « de sûreté, si vous voulez changer ou ajouter quelque « chose à nos traités, je suis prêt à le faire.—Messieurs, « dis-je bien? » ajouta-t-il, s'adressant aux serviteurs du Dauphin. — « Mon cousin, répondit le prince en le « relevant et lui prenant affectueusement les mains, si « bien qu'on ne pourrait mieux dire. » Pour lors, le président de Provence vint dire un mot à l'oreille du Dauphin, puis ils firent un signe de l'œil à Tanneguy qui était auprès du Duc, à l'entrée de la barrière. Tanneguy, prenant sa hache, poussa le Duc par derrière, en lui criant : « Monseigneur de Bourgogne, entrez là-« dedans; » puis, s'adressant au Dauphin : « Monsei-« gneur, dit-il, voici le traître qui vous retient votre « héritage. » En même temps, il leva sa hache pour frapper. Le sire de Navailles, qui se trouvait auprès de son maître, arrêta la hache; mais le vicomte de Narbonne leva la sienne sur lui, en disant : « Si quelqu'un « bouge, il est mort. » Le sire de Navailles présenta l'autre main pour retenir l'arme qui le menaçait. Pendant cet instant, Robert de Loire avait saisi le Duc par derrière, et le Bouteiller lui avait porté un grand coup d'épée, en criant : « Tuez! tuez! » Le Duc avait voulu se garantir avec les bras, mais le coup était si fort qu'il

avait presque abattu le poignet, et sillonné tout le visage du côté droit. Alors, Tanneguy, libre maintenant du seigneur de Navailles, avait de sa hache abattu le Duc aux pieds du Dauphin. Il respirait encore; Olivier Layet et Pierre Frottier s'agenouillèrent, et, soulevant sa cotte-d'armes, le percèrent par-dessous d'un coup d'épée dans le corps. Il poussa un dernier soupir, puis il expira. Les valets se précipitèrent sur lui, arrachèrent de ses doigts ses bagues et s'emparèrent de son riche collier. Le sire de Navailles avait été mortellement atteint d'un coup de hache à la tête par Tanneguy, et le sire d'Autray gravement blessé en essayant de défendre leur maître.

Ainsi fut vengé par un crime, le crime que, douze ans auparavant, avait commis le duc de Bourgogne. Depuis lors, il n'avait pas eu un moment de repos; sa vie avait été livrée à de continuelles traverses; son honneur avait reçu sans cesse de nouveaux affronts; il n'avait connu que méfiance, crainte, irrésolution; le meurtre qu'il avait commis avait livré le royaume à douze années de désordres et de guerres civiles : le meurtre commis sur lui donnait la France aux Anglais; tant les crimes des princes devaient causer de maux au peuple.

Cependant le duc Jean laissait une mémoire plus honorée parmi ses sujets. Les Flamands, sous son règne, avaient été tranquilles, heureux, et rien n'avait arrêté le cours de leur commerce et de leurs richesses. Il avait toujours redouté et ménagé ses bonnes et libres villes. Il leur avait, pour ainsi dire, donné son fils encore enfant, qui était devenu plus Flamand que Bourguignon. C'était lui qui les avait gouvernées et les avait remplies d'affection et d'espérance. Les deux Bourgognes n'avaient ni les mêmes franchises ni les mêmes priviléges;

elles avaient pourtant été mieux gouvernées que la France ; tout s'y passait avec plus d'ordre et une autorité plus régulière. Les ravages de la guerre des princes, les courses des compagnies n'y avaient pas pénétré fort avant. Les frontières du Beaujolais et du Nivernais avaient, parfois, souffert du voisinage du duc de Bourbon ; mais le Duc avait traité avec lui de façon à avoir la paix, du moins pour ses états. Dans les dernières années la duchesse de Bourgogne était revenue s'établir dans le duché, et son gouvernement avait été doux et agréable aux seigneurs et au peuple. L'Artois avait été la moins heureuse des provinces de Bourgogne ; la guerre et le passage des armées y avaient été rudes ; mais la noblesse n'en avait pas conservé moins de zèle et d'affection pour le Duc.

C'est que nonobstant ce qu'il avait de hautain, d'impérieux et d'emporté dans le caractère, il était facile pour ses serviteurs ; il recevait leurs conseils ; quand on avait gagné sa confiance, on l'avait toute entière. Il aimait à récompenser les services qu'on lui rendait, et le savait bien faire. Il avait aussi des qualités chères aux gens de guerre : il était rude à lui-même, infatigable, sachant endurer patiemment la faim, la soif, le froid, la pluie, la chaleur. Robuste dans sa petite taille, il avait l'œil petit et d'un bleu clair, mais le regard ferme et menaçant. Ses cheveux étaient noirs, il les portait longs, et sa barbe rasée ; son visage était plein, et donnait l'idée de la santé et de la force. Il ne fut point, comme son père, chaste dans le mariage. Il eut diverses maîtresses peu connues [1] ; la seule dont le nom ait été

[1] S'il est vrai qu'Agnès de Croy ait été sa maîtresse, c'est un nom assez connu. (R.)

remarqué fut la dame de Giac [1], qui le trahit et le livra à ses meurtriers. Outre son fils, il laissa sept filles :

Marguerite, qui avait épousé le Dauphin, duc d'Aquitaine, et qui, depuis, fut mariée au comte de Richemont.

Catherine, promise au comte de Vertus par le traité de Chartres ; mariée, étant encore enfant, à Louis d'Anjou, fils du roi de Sicile, et renvoyée injurieusement à son père en 1414. Elle mourut sans être mariée.

Marie, qui épousa le duc de Clèves.

Isabelle, femme d'Olivier de Blois.

Jeanne, morte jeune.

Anne, mariée au duc de Bedford.

Agnès, promise après le traité d'Auxerre au comte de Clermont, qu'elle épousa en 1425.

Le duc Jean eut trois enfans naturels qu'il reconnut :

Jean, seigneur d'Amercourt [2] ; Guy, seigneur de Crubeck ; Philippe, qui fut femme du seigneur de Roche-Baron.

[1] Elle s'appelait Jeanne Du Peschin, dame de Joui. Voy. p. 286, note 1. (R.)

[2] C'est Jean, évêque de Cambrai, si fameux par ses débauches et dont il a été question plus haut. (R.)

FIN DU TOME TROISIÈME.

APPENDICES.

Portrait du duc Jean de Bourgogne, duc de Brabant, quatrième du nom.

Il ne sera question de ce prince que dans le quatrième volume, mais il appartient réellement à l'époque dont le troisième expose l'histoire, puisqu'il devint souverain du Brabant en 1415.

Le portrait que nous donnons ici est copié d'après un tableau du cabinet de M. le comte Amédée de Beauffort, qui possède beaucoup de curiosités historiques de cette espèce. Il porte la date de 1422, à laquelle il est cependant postérieur, a été peint à l'huile sur un panneau d'environ dix pouces sur quatorze, et paraît avoir été exécuté pour la confrérie des archers d'Anvers, à en juger par les vers suivans, inscrits au revers sur une bande de papier :

Als men duyzent vierhondert en tweentwintich telde,
Dees prins het lantjouweel tot Louen opstelde,
Sone van hertoch Antonius, hertoch Jan,
Tot Louen met den cruysboghe eenen cop wan;
En heefften den cruysboghe van Antwerpen gheschoncken
Daer menich ghuldebroeders heeft uyt ghedroncken.
Soo beminde den boghe ensen edelen lantsheere,
Bewysende de ghulde soo grooten eere,
Dat hy met ons den voghel selue affschoot
Met den cruysboghe, alsoo 't is gheblecken bloot;
Waer van dat men hielt fraey koninck feeste,
Hy dede alle costen minste en de meeste,

D'welck doen in alles maer vierentwintigh peeters en was;
Ende doen besette hy den houden boghe op dat pas,
Vierentwintich peeters erffelyck tot memorien
Op d'marckgraffschap van Antwerpen, om synder victorien
Alsoo langhe als 't schaepken gras soude eten.
Daer wy brieuen affhebben in onse secreten;
Ende noch eenen cop heefft hy ons gegeuen
Daer hertoch Jan op stont geschreuen.
Alsulcken persoon dat gedaen heeft in clckx aenschouwen
Laet ons dan den edelen boghe in eeren houwen,
Ende oock vastelyck op Kristum betrouwen
Onze naesten doende als ons selue mede.
Soo leefdy ghoetwillige in eewighe vrede.

Om de weldact die wy van hertoch Jan hebben ontfaen,
Soo heb ick gedaen ter liefden des kruysbochs verheuen,
Om dat syn memorie nimmermeer soude vergaen
Ende datse by de godwillighe schutters sou leuen.

Doen ter tyt en dede elcken gouwen Loucnse peeter maec XVIII.
ANNO DOMINI 1689.

Il résulte de cette inscription, composée en 1689, que le duc Jean, celui-là même qui plaça à Louvain le *joyau du pays*, c'est-à-dire l'université qui a été long-temps la gloire de cette ville, y ayant gagné à l'arc une coupe, en fit présent au serment des arbalétriers d'Anvers. Il y eut à cette occasion un festin solennel dont le duc paya tous les frais qui montèrent à la somme de 24 *peeters* d'or. Mais il ne s'arrêta pas à cette générosité temporaire et assigna une rente de pareille somme sur les recettes du marquisat d'Anvers *aussi long-temps que le mouton se nourrirait d'herbes*. L'auteur des rimes flamandes dit que l'acte de donation reposait dans les archives de la confrérie. Il finit, selon l'usage, par une exhortation pieuse.

Au surplus ce portrait est précieux, parce qu'on ne voit nulle part de figures de Jean IV qui portent ces caractères de fidélité. C'est bien là cette nature frêle et maladive, toujours opprimée par la faiblesse ou la souffrance. Des yeux sans éclat où se peignent l'impuissance, la fatigue et le chagrin, des traits auxquels les mortelles ardeurs du foie semblent seules donner un peu de vie, une poitrine qui se creuse, des épaules voûtées long-temps avant

l'âge, tout fait assez comprendre les dédains de l'impétueuse Jacqueline de Bavière.

Poèmes inédits sur les factions qui troublèrent le règne de Charles VI.

Les *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque royale de Paris* [1] contiennent des analyses par Ameilhon, de deux poèmes inédits sur les troubles civils qui agitèrent le règne de Charles VI.

Le premier a été écrit en 1445 par Martin de Cotigniés, *à le maison monseigneur de Croy à Namur, à St.-Aubain la Piellon* [2].

Le héros de cette relation rimée où l'on trouve des particularités qu'on chercherait inutilement dans les autres historiens de la même époque, est Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

Le récit de la campagne de ce prince en 1411 me paraît surtout très-curieux.

Le duc de Bourgogne était à Gand : il mande les députés des diverses villes de Flandre, et après les avoir fait assembler, il leur expose l'embarras où il se trouve, et les prie de lui accorder des secours. Les Flamands lui en promettent, et le Duc leur en dit *cinq cents merchis*. Ils conviennent de lui fournir six hommes sur seize, de les entretenir à leurs dépens, à condition qu'ils seront affranchis de certaines servitudes, et que le Duc leur donnera son fils pour otage. Le Duc consentit à ce qu'ils exigeaient, et sortit aussitôt de Gand pour se rendre à Douai. Mais il les y attendit en vain. Par le conseil de l'archevêque de Sens et de l'évêque de Paris, tous deux déposés après la catastrophe de Montaigu leur frère, on avait fait un mandement scellé d'un sceau contrefait aux

[1] En 1820 je présentai à l'Académie royale des sciences et belles-lettres le plan d'une publication analogue, appliquée à la bibliothèque de Bourgogne et seulement aux manuscrits concernant la Belgique. Cette compagnie me fit l'honneur d'adopter mon projet et me mit à même de publier la première partie d'un premier volume : le gouvernement des Pays-Bas avait même accordé un fonds particulier pour la continuation de ce travail, mais depuis 1830 il n'a pu être repris, et j'aime à constater que cette interruption ne dépend nullement de ma volonté.

[2] *Notices*, etc., V, 607-622, VI, 459.

armes de France. Dans ce manifeste le roi rappelait aux habitans des principales villes de Flandre, la promesse qu'ils avaient faite après la bataille de Rosebecque, de ne jamais attaquer les terres de France. Ces fausses lettres produisirent l'effet qu'on s'en était promis : les Flamands déclarèrent au duc de Bourgogne qu'ils ne pouvaient, contre la volonté du roi de France, marcher sous ses enseignes. Charles VI désavoue ces lettres et en fait dresser d'autres toutes contraires, par lesquelles il enjoint à tous les sujets de son royaume de servir le duc de Bourgogne. Les Flamands désabusés s'obligent à se rendre à Douai dans huit jours. Ils furent fidèles à leur parole. Ceux de Gand arrivèrent les premiers au rendez-vous. Ils conduisaient quatorze cents chars sur lesquels étaient des engins, des armures, des tentes, des traits, des ribaudequins, des canons. Après eux vinrent les communes des autres villes, amenant avec elles hommes de loi et échevins, pour rendre la justice, juger les différends qui pourraient s'élever entre ceux de leur nation et punir les délinquans. Les Gantois étaient conduits par un jeune bachelier, châtelain de leur ville, nommé Jean de Melun, et ils formaient un corps d'environ 30,000 hommes. *Leur carois duroit bien trois lieues et demie.* Ils marchaient sous leur bannière. Chacun d'eux portait sur son habit, par devant et par derrière, une croix blanche comme neige :

> Au milieu de la croix y ot d'uevre jolie
> Un noir lion rampant qui Flandres senefie.

Ils vinrent camper dans une plaine aux environs de Douai et y dressèrent leurs tentes :

> Menestriers y cornoient par grant melodie,
> Si ot maint trompette qui hautement baudie.

Ceux d'Ypres établirent leur camp à la suite des Gantois. Le lendemain, quand le soleil fut levé, le duc de Bourgogne vint les visiter. Ils firent leur montre devant le prince. Les Gantois étant allés plus loin, furent remplacés par ceux de Bruges et autres.

Quelques jours après on prit un prêtre qui avait commission d'assassiner le Duc.



Jean sans Peur, échappé à ce nouveau péril, commence le siége de Ham. Cotigniés ici n'est pas avare de détails. La place résiste, les assiégés bravent les assiégeans, disant qu'étant faits de beurre, ils pourraient fondre au soleil. En vain on les somme de se rendre, ils redoublent d'insolence. Alors le Duc irrité fait jouer *ses gros canons.*

Le plus terrible, Cotigniés l'appelle *Grielle.* C'était un pierrier qui avait une ouverture plus grande qu'une *caque de hareng* [1]. Le maître canonnier, natif de Saint-Omer, ajusta cette bombarde du mieux qu'il put; *d'un fugzil il y bouta le feu;* la poudre s'alluma *qui prist à boursoufler;* mais la boîte était trop haute, de sorte que la pierre passa par-dessus la ville. Ce coup-là fut perdu. Le maître canonnier *fit la boîte plus haut un petit ravaler, puis alla vers la queue pour le feu bouter.* Quand *Grielle* eut pris feu, la pierre en sortit avec un si grand fracas, qu'on eût dit que c'était la foudre qui du ciel s'échappait. Elle perça le mur, fit deux trous à une tour, et alla tomber au milieu de la ville, puis rebondit, tua huit personnes et en blessa un grand nombre d'autres.

Après la prise de Ham, suivant le même chroniqueur, plusieurs places fortes, telles que Nesle, Chauny, Clermont en Beauvoisis, Roye, Coucy, etc., s'empressèrent d'ouvrir leurs portes au duc de Bourgogne, *tant ils cremoient Grielle.*

Or, pour le nom et la dimension, cette bombarde et le fameux canon que la ville de Gand étale encore avec fierté aux yeux des étrangers, sont bien la même chose. Ce terrible pierrier ne s'appelait pas *Grielle,* suivant moi, comme l'a écrit Cotigniés ou Ameilhon, mais *Griette,* diminutif de *Marguerite* et *Magriete.* Elle appartient donc au règne du duc Jean ou peut-être à celui de Philippe le Hardi qui l'aura baptisée du nom de sa femme, et le peuple aura ajouté l'épithète d'*enragée* (*de dulle Griette*), à cause des ravages qu'elle faisait. Cette opinion diffère de celle des auteurs qui datent cette pièce d'artillerie du règne de Philippe le

[1] Dans les *Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie*, pour 1833, pp. 240-248, on lit une notice de M. Pigault de Beaupré sur une ancienne pièce d'artillerie ou *ribaudequin*, trouvée en mer près de Calais, le 1er juillet 1827 et que l'on conjecture avoir fait naufrage après la bataille de Crécy en 1346, ou après celle d'Azincourt en 1415.

Bon, mais sous le rapport du temps, elle ne s'en écarte pas beaucoup [1].

Après la prise de Ham le duc de Bourgogne alla attendre sous les murs de Montdidier, que le duc d'Orléans vînt lui présenter la bataille. Il y avait douze jours qu'il était dans ce poste. Les Flamands s'impatientent et veulent le quitter, prétendant qu'on les retient au-delà du terme convenu. Au milieu de la nuit, ils plient bagages et se mettent en devoir de partir. Le duc de Bourgogne se lève à la hâte et vient les trouver, accompagné du duc de Brabant, son frère, et de plusieurs autres chevaliers. Le bon duc de Bourgogne *s'est moult humblement* devant les Flamands *desfulés*, et le duc de Brabant, tête nue et son *capiel* en sa main, les a hautement salués; et parce qu'il était plus accoutumé à parler que le duc son frère, il se mit à les haranguer. Son discours paraissait faire quelque impression sur les Flamands, lorsqu'il s'éleva tout-à-coup des voix qui crièrent: *Rallons-nous-en en Flandre, trop sommes démorés.* Alors on entendit répéter de toutes parts *Flandre, Flandre;* aussitôt les Flamands commencèrent à trousser pavillon, et l'orateur, voyant le mauvais succès de sa harangue, finit par les *donner tous au diable d'enfer*.

Les historiens ne les ont pas mieux traités et ont jugé cette retraite avec la dernière rigueur. Sans doute elle était peu chevaleresque, peu généreuse, mais on avait soumis le service militaire à des règles que les princes ne transgressaient que trop souvent: les Flamands se laissèrent guider plutôt par leur intérêt que par l'enthousiasme; ils mirent le maintien d'un droit au-dessus du dévouement, et s'il n'y eut rien de brillant dans leur conduite, la raison et l'équité ne peuvent la désapprouver.

La politique moderne, politique sophiste s'il en fut, procède d'une manière bizarre. Lui oppose-t-on les principes, aussitôt elle invoque le fait accompli, l'intérêt matériel, la nécessité; lui objecte-t-on le côté positif de l'existence sociale, elle se jette éperduement dans une sentimentalité ridicule. Nos vieux Flamands qui ne connaissaient pas ces finesses, ne séparèrent pas, en cette rencontre, le principe du fait, le principe, qu'un droit politique ne transige

[1] *Mém.* du chev. Diericx, II, 143; Voisin, *Guide des voyageurs dans la ville de Gand*, etc.; *Nouvelles archiv. hist. des P.-B.*, VI, 375-77.

pas, sous peine de s'anéantir; le fait, que son application était venue; et leur loyauté rude et parcimonieuse se renferma strictement dans les termes des conventions passées avec eux, sans rien accorder à ces molles et obséquieuses considérations qui rendent illusoires la plupart des libertés dont nos chartes contiennent le puérile et fallacieux catalogue.

Passons au second poème.

Ameilhon en a donné pareillement un extrait [1], et ce qu'on va lire y servira de supplément.

Le *Pastoralet* est placé par La Serna parmi les livres du duc Philippe le Bon [2]; il a appartenu depuis à Marguerite, la *gente damoiselle,* dont on a eu soin de conserver les armoiries gravées sur bois, en les collant dans l'intérieur de la nouvelle reliure.

Il se trouve à La Haye, parmi les livres de feu George-Joseph Gerard [3], une copie moderne de ce poème.

Le *Pastoralet* est, comme le titre l'indique, une pastorale, une pastorale allégorique sur la guerre civile et les atroces vengeances des partis! A la fin se trouve la clef des noms supposés.

Cet ouvrage a été écrit en l'honneur du duc Jean sans Peur, auquel on immole la faction d'Orléans et son chef, représenté comme vivant en adultère avec la reine. L'auteur qui se cache sous le pseudonyme de *Bucarius,* en harmonie avec le sujet qu'il traite, était probablement un Belge comme Cotigniés, et pouvait s'appeler *Boucher,* nom commun dans nos provinces wallonnes. Au reste il déclare ainsi à quelles sources il a puisé :

> ... L'ystore qui est couverte
> Ici, est aillours descouverte,
> Si com ens croniques de France [4]
> Qui en racontent l'ordonnance
> Et méismement en raconte

[1] *Notices*, etc., t. VII, partie II, pp. 426-449.

[2] Mém. sur la bibl. de Bourg., p. 17, *le Pastorelet* (sic). Voy. aussi la *Bibl. protyp.* de M. Barrois, nº 2244.

[3] J'ai donné des notices sur un assez grand nombre de manuscrits qui lui ont appartenu dans les *procès-verbaux de la commission royale d'histoire*, ainsi que dans les *Bulletins de la société de l'histoire de France.*

[4] Sur les chroniques de France ou de Saint-Denis, considérées comme sources historiques, voir p. 17, n. 2, ainsi que mon édition de Phil. Mouskes, Introd. et note sur le v. 9.

L'abbé de Chiercamp en un conte
Qu'il en a traitté vraiement
En latin moult prolycement....

Nous transcrirons une partie du dernier chapitre qui donnera une idée suffisante du reste :

S'ensieut le XXe et derrenier chapitre qui contient la très piteuse mort du duc de Bourgongne, en laquelle cest présent livre se termine.

Plus en avant ne se tera
La rime, mais chy contera
Que les Lupalois [1] mal pensans
Quant voient que tant est poissans
Léonet [2], que par gherre aperte
Ne ly feront dommage ou perte,
Sy souteillent [3] par grant malice,
Sans cremir reproche ne vice,
Qu'il fainderont de paix voloir.
Lors eil qui ont malvais voloir
Adfin de miex le fait couvrir,
Sans de rien lor pensée ouvrir,
Comme tristes crient forment [4]
Disans : le pourpris [5] tant tourment
Tant tourment sœffre; que fera?
Las! la gherre quant cessera?
Trop nous tarde que soit finée,
Qu'on [6] fust la pensée enclinée
De Léonet à nostre voel,
Plus n'y arroit pastis ne broel [7],
Partout le pourpris long et lé [8],
Gaste-maichiet [9], ne défoulé [10],

[1] Les Armagnacs.
[2] Le duc de Bourgogne.
[3] Conviennent frauduleusement, subtilement.
[4] Avec force, fortement.
[5] La France.
[6] *Que ores*, que maintenant.
[7] Peine ni brouille.
[8] En long et en large.
[9] Ravagé.
[10] Foulé.

Las, las, las tant paix desirons
Que tout adès [1] en souspirons.
La gherre a trop duré, la gherre,
Jà fust bien tamps de la paix querre,
Jà fust bien tamps de refester
Au pouplier, sans plus arrester.
Jà fust bien tamps de donoier [2]
Au may, et beaux dis rimoier,
Jà fust bien tamps d'entre les fages [3]
Jésir, ou [4] bois, sur les herbages,
Pour oïr les oiseaux chanter,
Qui nous pourroient déliter
Si plainement que cesseroient
Nos doulours, et mises seroient
Par la douchour du chant nobly [5]
Les deux mors du tout en oubly.
De Tristifer et de Lupal [6]
Remors sommes [7] quant le champal [8]
Veons gasté. Mais c'est à tart;
Honnis soit par qui la paix tart [9].
Ainsy quièrent accort nouvel
Li pastre plus faulx que Louvel [10],
Et faindent de la paix voloir,
Et eux de la gherre doloir,
Sachans que Léonet desir
N'a plus grant, n'aillors son plesir,
Et que plus legièrement voir
Ne le porroient decepvoir
Que par querir paix et acort;

[1] Constamment.
[2] Se livrer au plaisir.
[3] C'est l'image employée par Virgile : *recubans sub tegmine fagi.*
[4] Au.
[5] De *nobilis.*
[6] *Tristifer,* le duc d'Orléans; *Lupal,* le comte Bernard d'Armagnac.
[7] Nous nous rappelons.
[8] Le pays. Voy. Du Cange aux mots *bellum campale.*
[9] Tarde.
[10] Diminutif de Loup. Il est peut-être singulier que ce mot devenu le nom de l'assassiu du duc de Berri, soit employé à propos de l'assassinat du duc de Bourgogne.

Et tant que la nouvelle en cort
Partout et l'a très-bien scéu
Léonet, qui en fu méu
De joie.....

L'entrevue du duc de Bourgogne et du dauphin a lieu. Le premier se voit exposé à d'insultans reproches, après avoir été accueilli de la manière la plus flatteuse.

Quant Boscalus [1] qui ne content [2]
A nul bien, ces parlers entent,
Tantost à Léonet s'oppose
Et dit que pas vray ne propose,
Et des aultres maint en y a
Dont chascuns son parler nia,
Chascuns voelt illoec sa grevance
Et chascuns sa fin lui avance.
En querant cause faussement
Contre luy et traytrement.
Boscalus l'a bien decéu
Tant qu'il est en ses las chéu.
Car ainsy comme amant s'amée
Attrait en la forest ramée
Par doulx parlers en promettant
Garder l'onnour, et en flatant,
Mais quant là vient, il la déflore;
Tout ainsi et trop pis encore
Fist Boscalus au pastour quoy.....
. . . .
Léonet tant oit et tant voit
Que lors a tant se percevoit
Qu'il estoit à sa fin venus;
Non pour quant [3] pas ne s'est tenus
Qu'il ne die hardiement :
« Tous tamps sans faire tardement,
A Florentin [4] ay fait bonté
Et service à ma poesté [5]

[1] Tanneguy Duchâtel.
[2] En latin *contendit*.
[3] Cependant.
[4] Le roi des fleurs de lys, le roi de France.
[5] Selon mon pouvoir.

Et me sui moult volus merler [1]
Des gastans l'erbe debeller,
En suportant come loïal
Tous jours le grant pourpris roial ;
Et pour ce ving chy à ce tour
Et s'ay fait à tous bon pastour
De tout mon pooir courtoisie,
Et ma mort avés chy choisie,
Comme gens de malvais corage ;
De ma mort n'est pas grant dommage,
Mais pour les maulz qu'en avenront
Mon coer de doulour fent et rompt. »
Quant Boscalus l'oït sy [2] parler,
Lors doubte qu'il ne face aler
Aulcuns coers sans estre tardis,
A sa part [3], par ses piteux dis.
Sy voelt faire que nul n'entraie
A soy, par mot que plus retraie,
Car de sa houle [4], par derrière,
Le fiert ou chief en tel manière
Que sans escrier l'abaty.
Mais comme lyon fort aty
En piés resault pour soy vengier,
Quant le rabalent ly bergier
Qui le frappent à demesure.
Et quant Técar [5] voit ceste miure,
Quoyqu'il éust jadis amé
Tristifer, trop les a blamé,
Et s'est pluisours fois escriés :
« A tort Léonet occiés ! »
Et en criant sur ly se couche
Pour le garder de mortel touche,
Qu'il fu ferus et plaïés,
Tant que ly sangs ly est raiés
De toutes parts cruelement,

[1] Lisez *mesler*.
[2] Ainsi (*sic*).
[3] *Nefau aler à sa part*, ne range de son parti.
[4] Houlette.
[5] Archambaud de Foix, seigneur de Navailles ou Nonailles.

Et nient mains Léonet briefment
Dessoulz Técar à mort s'atire
Et trois fois lentement souspire;
Lors rendit ame le martir
Et là convint du corps partir.

Cette peinture est loin d'être sans intérêt. On y remarque de la vérité, du mouvement. En général le style annonce un écrivain de mérite pour le temps. Le vers est brisé avec art, les enjambemens ne blessent pas l'oreille, maintes comparaisons respirent de la grâce et de la fraîcheur, enfin les règles de l'ancienne grammaire des Trouvères sont encore observées, ces règles qui allaient être oubliées à une époque de transition et que ne soupçonnent pas ceux qui n'ont pas étudié sérieusement les idiômes du moyen âge.

Sous le rapport littéraire je copierai encore cette chanson :

Bergière jolie
Menons chière lie
En ce bois ramé.
— Mon ami, j'en prie
Car la gaie vie
Ay toujours amé.
En ce tamps d'esté
Pas joieuseté
Voel rire et chanter,
C'est bien ma santé
Et ma volonté
De souvent fester.
L'en doibs bien loer
Qui se scet joer
Envoiséément [1],
Il vault miex danser
Qu'en triste penser
Manoir [2] longhement.
Qui vit tristement
N'y poet bonnement
Trouver nul avance;

[1] Agréablement.
[2] Rester (*manere*).

Anoy fait tourment
Au corps, et briefment
A l'ame grevance.
Vivons en plaisance
Tout d'une accordance,
Chantons et dansons,
C'est mon espérance,
Sans nulle esmaiance [1]
De faire chansons.
Ly beaux robechons [2]
Ne tous ses soichons [3]
N'ont pas si bon tamps
Non, que nous avons :
Orendroit [4] trouvons
Amours esbatans.

Et cette autre encore :

Bien me doy loer [5] d'amours
Car par sa doulchc merchy
Sui de plaisance enrichi
Tous le jours,
Je n'ay plus soing ne soussy
Plains ne plours.
J'ay choisy bergière
Qui chapeau de may
Me fait par manière;
Dieu bon gré l'en scay.

Et me fait de deux coulours
Sans qui sont entreparty
Sy qu'il n'y a, bien le dy,
Jusqu'à Tours
Bergier qui ait autressy [6]
Gens atours
Et par lie chière

[1] Trouble.
[2] Riche citadin.
[3] Compagnons.
[4] En ce moment, à présent.
[5] Louer.
[6] De même.

La belle au coer gay
Me fait panetière
De foelles de glay [1].

Et souvent en coellant flours
M'appelle son doulz ami
Et nous deux ce tamps joly
En destours,
Dansons le tribalery [2]
De beaux tours,
Bien me doy loer d'amours.

J'en veux citer une troisième :

Amours de son dart me point [3]
Et repoint
Par tel point
Que n'ay point
De bien se ne voy ma mie
Car sy lie
Ne jolie
Ne seay mie
Sy belle ne sy a point.

On ne faisait pas mieux un siècle après, et il est piquant sans doute de connaître ce qui amusait cette somptueuse cour de Bourgogne où brillaient tant de talens, de bravoure et de beauté.

Maladie du roi Charles VI.

Le cinquième volume des Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothéque royale de Paris, renferme une analyse faite par Lévesque des *Mémoires de Pierre Salmon*. Il consulta pour cela deux manuscrits dont l'un lui paraît le plus beau du commencement du quinzième siècle. La première miniature (il y en a 27) représente Charles VI recevant le livre de Salmon qui le lui présente à genoux, suivant l'usage. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, est caractérisé dans cette peinture par sa robe semée de rabots. La dernière miniature offre encore le portrait de ce prince.

[1] Glayeul, iris.
[2] *Triballer*, remuer, agiter. Le patois wallon a conservé *trimballer*.
[3] De *pungere*.

Il a quelque ressemblance avec celui de la première qui cependant doit être préféré.

Le vrai nom de Salmon était *le Fruictier;* il était, comme il le dit lui-même, *familier* et *secrétaire du roi.* Il paraît avoir eu une assez mauvaise réputation. Au fait son ouvrage prouve qu'il se mêlait d'intrigues peu honorables et, selon les apparences, il était dans les intérêts du parti bourguignon.

Salmon avait voué un pèlerinage à Notre-Dame de Halle. Il y fut abordé par un moine blanc, qui lui fit voir *certaines choses* qu'il ne rapporte pas, lui recommanda d'en faire part au roi et en preuve de sa véracité lui prédit la chûte de Richard II et la mort violente du duc d'Orléans.

Salmon est à Utrecht dans la Semaine-Sainte; il ne trouve aucun prêtre qui veuille le confesser, parce qu'on le regarde comme un schismatique partisan de l'anti-pape Benoît. Accablé de douleur il entre dans une chapelle hors de la ville, et pendant qu'il y fait sa prière, le moine blanc lui impose la main sur la tête, lui donne l'absolution, et lui prescrit pour pénitence d'aller droit à Paris, rapporter au roi ce qu'il lui avait dit à Halle. Il ajoute que quand Salmon voudra lui parler, il le trouvera à l'église Saint-Pierre de Rome. En finissant ces mots il disparaît.

Après avoir été emprisonné à Paris, Salmon se mit en route pour Rome. Il vit à Lucques Jean Responde[1], Italien qui avait passé long-temps en France et qui y avait fait fortune. Responde lui raconta qu'il avait appris d'un moine *très-expert en plusieurs sciences, que trois hommes avoient mis le roi en telle subjection comme il estoit, desquels trois hommes les deux estoient morts, et l'autre encore vif.* Ce dernier était le duc d'Orléans.

D'autres révélations de la même espèce sont destinées à rendre ce duc l'objet des plus odieux soupçons et à confirmer le roi dans l'idée que Louis d'Orléans, de concert avec son beau-frère le duc de Milan, l'avait *envouté* ou ensorcelé.

Lévesque regarde avec fondement Salmon comme un agent du duc Jean sans Peur, mais quand il donne à ce prince l'épithète d'*exécrable,* il ne se renferme pas dans l'impartialité historique.

Les supplémens ajoutés par M. Buchon à son Froissart (dont,

[1] Voy. t. II, p. 67, note 1.



par parenthèse il va faire paraître une nouvelle édition), contiennent les mémoires de Salmon.

D'autre part M. G.-A. Crapelet les a fait entrer, mais plus complets, dans sa magnifique *Collection des anciens monumens de l'histoire et de la langue française*. Ils en forment le onzième volume sous ce titre : *Les demandes faites par le roi Charles VI, touchant son état et le gouvernement de sa personne, avec les réponses de son secrétaire et familier Pierre Salmon; suivies du récit des voyages entrepris par ledit Salmon pour le service du roi et le bien de son royaume.*

Ce volume est accompagné de *dix fac-simile* des dessins et de l'écriture des deux MSS. extraits par Lévesque.

Douze exemplaires de ces dessins, sur vélin, ont été peints en or et en couleurs, avec une perfection et une fidélité telles que l'on pourrait se méprendre entre la copie de les originaux.

Négociations avec l'Angleterre.

Les publications de la commission des *Records* d'Angleterre ne peuvent manquer d'intéresser vivement la Belgique, attendu les étroites et anciennes relations des deux pays. Le recueil mis au jour par sir Harris Nicolas, l'auteur de la relation de la bataille d'Azincourt, déjà citée [1], et intitulé *Procedings and ordinances of the privy council of England*, entre un grand nombre de pièces, nous présente celles-ci :

Tome Ier.

1405. *Lettres pour l'évêque de Bangor et les autres ambassadeurs, chargés de négocier à Calais avec les représentans de la duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre.*

1406. *Instructions pour traiter avec le duc de Bourgogne, sur les intérêts commerciaux de la Flandre.*

1408. Même sujet.

1409. *Idem.*

1410. *Idem.*

1410. *Pro amicitia inter regnum Angliæ et comitatum Flandriæ continuanda et mutuo conservanda.*

[1] Pag. 168, note 1.

Tome II.

1410. *Instructions pour traiter avec le duc de Bourgogne.*

1411. *Négociations relatives au mariage du prince de Galles et d'une fille du duc de Bourgogne;* du 1er septembre.

1412. *Lettres du roi d'Angleterre aux bourgmestres et échevins de Gand, Bruges et Ypres, datées du* 16 *mai, pour les engager à ne point soutenir contre lui le roi de France ni le duc de Bourgogne leur souverain.*

1419. *Lettres latines du roi d'Angleterre aux mêmes pour le maintien de la bonne intelligence entre les deux pays,* etc.

Pacification de Gand en 1385.

Cette pièce a été annoncée au tome II, p. 432. On l'a imprimée exactement telle qu'elle est dans l'original. On y verra des différences sensibles avec le texte rapporté dans le premier volume, pp. 235-244, et l'on pourra s'assurer que nos interprétations y sont confirmées.— Nous sommes également redevables à M. Kreglinger d'un relevé des titres qui, dans les archives d'Anvers, ont rapport à l'Histoire des ducs de Bourgogne. Cet *index* suivra la pacification de Gand.

Philippe fils de roy de France, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel et seigneur sire de Malines, et Marguerite duchesse et contesse et dame des diz pais et lieux à tous ceuls qui ces présentes lettres veiront ou oiront salut : savoir faisons que comme nos bien amés subgez les eschevins, doyens, conseil et communalté de nostre bonne ville de Gand aient humblement supplié à messire le roy et à nous, que d'eulx vousissons avoir pitié mercy et misericorde et que nostre dit seigneur et nous leur vousissons pardonner toutes offenses et meffaiz par euls et leurs complices commis et perpetrez contre nostre dit seigneur et nous. Et il soit ainsi que nostre dit seigneur et nous aians pitié et compassion de noz diz subgez pour les aultres lettres d'icelui messire et les nostres et pour les causes contenues en ycelles aions remis et pardonné à nos diz subgez de Gand et leurs complices les diz offenses et meffaiz et ausi leur conferme leurs previleges, franchises, coustumes et usaigez au cas qu'ilz se rendroient plainnement en l'obeissance

de nostre dit seigneur et la nostre, laquelle grace et pardon les diz de Gand et leurs complices ont receu tres-humblement de nostre dit seigneur et de nous, et pour leurs lettres et messages solennels en grand nombre quilz ont envoiez envers nous et les gens de nostre dit seigneur estant à Tournay, ont remercié nostre dit seigneur et nous des graces et pardon dessus dis et sont retournez de tres bon cuer à la vraye obeissance de nostre dit seigneur et nous en promettant que doresnavant ylz seront bons loyaulz et vrays subgez de nostre dit seigneur le roy comme leur seigneur souverain et de nous duc leur seigneur naturel à cause de Marguerite nostre compaigne, et de nous Marguerite comme leur dame naturelle et heritiere; pour quoy nostre dit seigneur et nous, noz diz subgez de Gand et leurs complices avons receuz en nostre grace et misericorde et obeissance et donné lettres de grace, pardon et remission purement et absolument avec la restitucion de leurs previleges, coustumes et usaigez si comme ces choses et aultres peuent plus aplain apparoir par le contenu des dites lettres, après lesquelles graces et remicion noz dites gens de nostre bonne ville de Gand nous ont fait pluseurs supplications, lesquelles avons recues, fait veoir et visiter diligemment par les gens de nostre conseil à grant et meure deliberacion; lesquelles veues pour le bien commun de tout le pais, pour eschever toutez dissentions qui doresanavant s'en pouroient ensuyr, de nostre grace, par amour et contemplacion de nos diz bons subgez avons ordonné sur les dites supplications pour la manière qui s'ensuit. Premiers sur ce quilz nous ont supplié que nous vousissions confermer les previleges dez villes de Courtray, d'Audenarde, Grammont, Menene, Tenremonde, Ruppelmonde, Alost, Hulst, Axele, Biervliet, Deinse[1], et des chastelerics et plat pais d'icelles villes nous avons ordonné que les habitans des dites villes venront devers nous et nous apporteront leurs diz previleges les quelz nous ferons veoir par lez gens de nostre conseil et iceulz veuz nous en ferons tant que tant noz diz bons subgez de Gand comme ceulz dez dites villes en devront par raison estre contens, et s'aucunz dez diz previleges estaient perduz par

[1] A ces noms le texte de M. de Barante substitue *Tournay*, Audenaerde, Grammont, *Meule*, Termonde, Ruppelmonde, *Ath*, Deynse et Alost. Réduits à nos conjectures nous avons proposé *Nevele* au lieu de *Meule* (Menin), et négligé *Axele*.

cas de fortune ou aultrement nous en ferons faire bonne information et icelle veue y pourverons comme dit est. *Item* sur ce quilz nous ont supplié du fait de la marchandise avons volu et consenti que la marchandise ait cours franchement et licitement pour tout nostre dit pais de Flandre, en paiant les devoirs acoustumez. *Item* sur ce quilz supplient que se aulcuns des habitans de nostre dite ville de Gand ou de leurs complices estaient arrestez en temps avenir en aulcun pais hors de nostre dit pais de Flandres pour occasion des debas et dissentions dessus diz, que de ce les feissions tenir paisibles, nous leur avons octroié que s'aucuns deulz estait arresté comme dit est, nous les deffenderions, aiderions et conforterions de nostre povoir contre tous ceulz qui par voye de fait les voudroient grever ou empecher, comme bons seigneurs doivent faire leurs bons subgez. *Item* sur ce quilz nous ont supplié que tous les prisonniers qui ont tenu leur partie qui sont detenuz par nous ou noz subgez feissons delivrer, nous avons ordonné et ordonnons que lez diz prisonniers se ylz se sont mis à rencon, en paiant leur rencons et despens raisonnables seront delivrés, et ceulz qui ne sont pas mis à rencon seront delivrez en paiant leurs despenz raisonnables seulement par mi ce, que se aulcun dez diz prisonniers ou de leurs parens ou amis charnelz tiennent contre nous aulcunnes forteresses, ils les mettront avant tout cause en notre main, et pareillement seront delivrez les prisonniers detenuz par noz diz subgez de Gand ou leurs diz complices. *Item* en ampliant nostre dite grace avons ordonné et ordonnons que tous ceulz qui pour occasion dez diz debas et dissencions, qui ont esté dairainement en nostre dit pais de Flandres, ont esté bannis de nos bonnes villes de Bruges, d'Ypres, du pais du Franc, ou d'autres villes, ou lieux de nostre dit pais de Flandres, soient remis et restituez franchement es villes et lieuz des quels ils ont esté bannis et aussi touz ceulz qui ont esté bannis par la justice et loy de nostre dite ville de Gand ou mis ou jugiez hors loy, ou qui se sont absentez seront restituez et pourront rentrer et demourer en nostre dite ville pourveu que ceulz qui ont tenu la partie dez diz de Gand, et seront restituez es ville et du pais comme dit est, feront en icelle ville de Gand, le serment ci desoubz escript, et aussi feront ycelui serment es mains de noz officiers quant ilz devront entrer es villes, es quelles ilz seront restituez, et en oultre jureront quilz

garderont la pais et seurté dez dites villes et habitans d'icelles et ne pourchaceront par aulcune voye directe ni oblique mal ni domage az dites villes ni auz habitans d'yeelles, et pareillement le jureront ceulz qui rentreront en nostre dite ville de Gand. *Item* que tous ceulz de nostre dite ville de Gand, et leurs complices qui obeiront à la grace de nostre dit seigneur et la nostre et venront promptement à nostre obeissanee, ou quant aux absens dedens le temps qui cy après sera ordonné serout restituez à leurs fiefés, maisons, rentes et héritages, en quelque lieu quilz soient, non obstant quelconques conamtures (?) ou fourfaitures aucunes pour l'occasion des dissentions dessus dites ainsi quilz les tenaient avant ycelles dissentions. *Item* que s'aueuns dez diz de Gand, ou de leurs eompliees sont hors de la dite ville et pais de Brabant, de Haynault, de Hollande, de Zclande, de Cambresy et de l'eveschié de Liege, et ilz viennent en l'obcissance de nostre dit seigneur et la nostre et font les sermens, qui ey après seront deelairiez à nous ou à ceulz que nous y eomettrons dedens deus mois après la publication de la pais dessus dite, ilz joiront des graee et pardon dessus diz. Et ceulz qui sont es pais d'Engleterre, de Frise, d'Alemaigne et aultres pais deca la grand mer et vendront à la dite obeissance dedens quatre moys après la publicacion dessus dite et ceulz qui sont oultre la dite grand mcr, ou à Rome ou à Saint-Jaques, et se rendront à ycelle obeissance dedans un an après la publication dessus dite sans fraude, et jureront eomme dessus, ils joiront dez graee et pardon dessus diz; et ausi ceulz qui auront csté bannis, jugez, mis hors loy ou absens de nostre dite ville de Gand pour occasion dez ditez dieseneions seront restituez à leurs fiefez, maisons, rentes et heritages, toutefoyes quil leur plaira. *Item* que des biens meubles, qui ont esté pris d'une partie ou d'autre, ne sera faite aucune restitucion mais demourront quictez touz ceulz qui les ont pris, et aussi des obligations faites pour l'occasion de telx biens meublez se ainsi n'estait que aulcûns pour deschargier leurs consciences en vousissent auleuns rendre. *Item* que les possesseurs ou detenteurs des maisons dessus dites auz quelles seront restituez tant eeulx de l'une partie comme de l'autre, ne pourront oster d'icelles maisons aueunes matières tenant à plonc ou à clou, et seront tenus les possesseurs dicelles maisons les vuidier dedans un moys, après la publicacion de ces presentes. *Item* que tout ce qui a esté

levé et perceu des loages des maisons, fruis, rentes et revenues de héritages, demourra sans restitucion, et ce qui en est deu ; et ausi doresnavant les fruis, rentes et revenues dessus diz seront levez et perceus paisiblement par ceulz à qui ilz doivent appartenir. *Item* ja soit ce que plusieurs de noz diz subgez de Gand et de leurs complices aient fait hommage dez fiefz que ilz tenaient à aultres seigneurs que ceulz à quil il appartient, et par ce leurs fiefs pouroient estre diz fourfaiz ce non obstant nous voulons de nostre grace que yceulz fiefz leur demeurent en faisant les hommages à nous de ce qui est tenu de nous sens moyens, et à nos vassaulz de ce que doit estre tenu d'eulz et ausi nous autorisons de grace especialles deshiretemens et hiretemens et recognoissances faites par loy entre parties presentes. *Item* que noz diz subgez de Gand eschevins, doyen, conseil et toute la communaulté de nostre dite ville de Gand et leurs complices, par nostre ordonnance de leur bonne volonte, ont renoncé et renoncent à toutes alliances, seremens, obligacions, fois et hommages, que eulz ou aulcunz d'euz auraient faiz au roy d'Engleterre, ou à ses commis, deputez, gens ou officiers, et à tous aultres qui ne seraient bienveullans de nostre dit seigneur ou de nous, et nous ont fait serment, d'estre doresenavant perpetuelment bons, vrays et loyaulz subgez et obeissans de nostre dit seigneur, comme leur seigneur souverain, et de ses successeurs roys de France et de nous, comme de leurs droituriers seigneur et dame, de garder nos corps, honneurs, heritages et drois, de empechier toulz ceulz qui vouldraient pourchacier le contraire, et le faire savoir à nous ou à noz officiers sauf leurs privileges et franchises. *Item* à ce que noz diz bons subgez de nostre dite bonne ville de Gand demeure à tous jours en bonne pais en la vraye obeissance de nostre dit seigneur et de nous et de noz hoirs contes de Flandres, pour eschevir touz aultres debas et dissencions qui pourroient survenir, nous volons et ordonnons que les articles et poins dessus diz soient tenuz et gardez sans enfraindre et défendons à tous nos subgez sur quanq ils se puent meffaire envers nous, que pour occaision dez debas et dissencions dessus diz ilz ne meffacent ne facent meffaire par voie directe ne oblique, de fait ne de paroles auz diz de Gand, ne à leurs complices, et ne leurs dient aulcunes opprobres, reprouches ne injures. *Item* que se aucun faisait le contraire ce que dessus est dit, et que par voie



de fait il injurast ou portast domage à aulcun dez diz de Gand ou de leurs complices ou aulcun de ceulz de Gand ou de leurs complices injurast ou feist domage à aulcun de ceulz qui ont tenu nostre partie pour occasion des dairnières dissencions dessus dites, de telle offense, que par la cognoissance dez officiers du seigneur et des loys à qui il appartiendra le fait soit criminel, le malfaiteur ses aidans et complices, et ceulx qui le recepveroient senz fraude, seroient punis en corps et en biens comme de pais enfrainete, tant par la justice et officiers de nous ou d'aultres seigneurs comme par les loys du pais si comme à chascun appartendroit, et le surplus apliquié à nous, ou aulz seigneurs la ou il appartendra, sauf les privileges des villes et lieux, et s'aucuns des bourgeois de nostre dite ville de Gand, estoient faiz hors loy au bannis pour fraction de la dite pais, supposé que par les privileges d'icelle ville paravant ces présentes ne deussent perdre leurs biens, neantmoins pour mieulz tenir ceste presente pais ils lez prendront et sur yceulz biens sera faite satisfacion à la partie bleciée, comme dit est, et le residu vendra aux drois hoyrs d'yceulx comme silz fuissent trepassez, sauf en toutez aultres cas les privileges de nostre dite ville, et se telz malfaicteurs ne povoient estre prins ils seroient bannis, faiz hors loy et au bancs et de leurs biens serait ordonné comme dit est; et en oultre voulons et ordonnons que en absence des officiers et ministres de justice chascun puise prendre telz malfaicteurs et les mener aux officiers et ministres de justice à qui il appartiendra. *Item* se aulcun par paroles, ou aultrement que dessus est dit à la cognoissance dez officiers et loys des lieux venoit contre noz ordonnances, dessus dites, nous voulons et ordonnons, quil soit puni de amende arbitraire telle et si grant quil soit exemple à tous aultres, par les officiers et loys dez lieux, ainsi que à chascun de droit doit appartenir sauf les privileges et franchises des lieux. *Item* s'aucune personne d'esglise venoit contre ladite pais, elle seroit baillie à son ordinaire et il en prenderoit punicion comme de pais enfrainte selon ce que le cas le requerrait. *Item* que ceste bonne pais d'entre nous et noz bons subgez de nostre dite bonne ville de Gand et de leurs complices sera criée et publiée solennelment en ycelle ville et en noz aultres bonnez villes de nostre dit pais de Flandres. *Item* que se aulcuncs doubte ou obscurtés survenoient au temps avenir sur lez articles et poins dessus diz et instances et deppen-

dences d'iceulz, nous declarerions et ferions declairier et interpreter par nostre conseil raisonnablement et tellement que tout ceulx à qui il appartendroit en devroient estre contens. *Et nous* eschevins, doyens, conseil et communaulté de ladite ville de Gand pour nous et nos complices quelconques que soient avons receu et recevons humblement les graces, pardons et clemences dessus diz à nous faiz par le roy Charles nostre souverain seigneur et par lez diz duc et duchesse, conte et contesse de Flandres nos droituriers et naturelz seigneur et dame, et dez dites graces et pardons remercions de tout bon cuer, tant que plus povons, le roy nostre souverain seigneur et noz diz seigneur et dame; et prometons loyalment pour nous, et noz diz complices, et sur les peines dessus dites tenir, enteriner acomplir fermement sans enfreindre, tous les articles et poins dessus diz lesquelz et chascun d'eulz nous avons agreables, et au cas, que aucun ou aucuns, vendroient alencontre nous promettons à aidier et pourchaicier de tout nostre povoir quilz soient punis par la fourme et manière qu'il appartendra et mis en la vraie obeissance du roy et de noz diz seigneur et dame comme dessus est dit et renoncons à toutes alliances, sermens, obligacions, fais et homages, que nous ou aulcun de nous, avons fais au roi d'Engleterre ou à ses commis et deputez gens et officiers, et à touz aultres qui ne seroient bienveillans de nostre dit seigneur souverain ou de noz diz naturelz seigneur et dame, et avons juré et jurons en noz loyaultez que doresnavant perpetuelment nous sommes et serons bons, vrays et loyaulx subgez au roy nostre dit seigneur souverain et à ses successeurs roys de France, et noz droituriers et naturels seigneur et dame, dessus diz et à leurs successeurs contes et contesses de Flandres, nous ferons les services que bons et loyaulx subgez doivent faire à leur droit seigneur et garderons leurs corps, honneurs, heritages et drois, et empêcherons touz ceulz qui vouldroient pourchacier le contraire et le ferons savoir à noz diz seigneur et dame et à leurs successeurs contes et contesses de Flandres, ou à leurs officiers par la maniere dessus declairée, sauf tout diz nos privileges, franchises, costumes et usages. *En* tesmoing dez quellez coses nous duc et duchesse dessus diz avons fait metre nos seaulx à ces lettres, et nous eschevins, doyen et conseil et communaulté de la dite ville de Gand, y avons aussi mis le grant scel d'icelle ville, et en oultre

nous duc et duchesse dessus diz avons pricz, requis, prions et requerons à nostre tres chere et trcs aimée tantc, la duchesse de Lucembourc ct de Brabant, et à nostre tres cher et tres aimé frere le duc Aubert de Baviere, et aussi nous eschevins, doyens, conseil et communaulté de la ditc ville dc Gand, supplions à tres haute et tres puissant princhesse madame la duchesse de Lucembourc et de Brabant, et à tres haut et tres puissant prince monseigneur le duc Aubert de Baviere dessus nommés. *En* oultre nous duc et duchesse de Bourgoingne requerrons et nous eschevins doyens conseil ct communaulté de Gand prions aux barons et nobles du pais de Flandres cy après nommez, aux bonnes villes de Bruges et d'Yppre, au terroir du Franc, et aux bonnes villes de Malines et d'Anverps que pour tant de pais et en plus grand surté et tesmoing de verité de toutes les choses dessus dites et de chascune d'icelles veullent mettre leurs sçaulx et les sçaulx des dites villes à ces presentes, et nous Jehanne par la grace de Dieu, duchesse de Lucembourc, de Brabant et de Lembourc, nous duc Aubert de Baviere bailz, gouverneur et hiretier des pais de Haynault et de Hollande de Zelande et de la seigneurie de Frise, nous Guillaume ainsné filz de monseigneur le conte de Namuer seigneur de Lescluse, Hughe seigneur d'Anthoing, chastelain de Gand, Jehan sire de Ghistelle et de Harncs, Henry de Bevre sire de Dicqmude et de Aure [1], Jehan sire de Grimberghe et de le Gruuthuse, Ernoul de Gavre sire de Scornoy, Philippe sire Daxele, Loys dit le Haze bastart de Flandres, Gerard de Raisighem sire de Baesrode, Wautier sire de Halewin, Philippe de Masmine sire de Eeke, Jehan Vilain sire de Sainct-Jehan à la Pière [2], Jehan de Outre chastelain d'Yppre, et Loys sire de Boubez [3], chevaliers, nous bourgmaistres advoué, eschevins et conseil dez villes de Brugez et d'Yppre, nous Philippe de Zedelghem moult franc de Eessines et Philippe de Debeukemare, chevaliers, eschevins du terroir du Franc, pour et au nom d'icelui terroir le quel n'a point de scel commun, et nous comme bourgmaistres, eschevins et conseil des villes de Malines

[1] M. de Barante, *Heyne.*

[2] *Sint-Jans-Steene.*

[3] M. de Barante, *Boulers.* Cette leçon nous semble préférable, car on ne trouve pas *Boubez* dans l'Espinoy, et ce mot a pu facilement être pris pour *Boulez.*

et d'Anverps, avons à la dite pricre et requeste, pour bien du pais et en plus grant surté et tesmoingnagne de vérité de toutes les choses dessus dites, de chascune d'icelles fait mettre et mis nos sçaulx et les sçaulx dez villes dessus dites à ces presentes faites et données, à Tournay le XVIIIe jour de decembre l'an de gracc mil CCC IIIIxx et cinq.

Pour monseigneur le duc et ma dame la duchesse,

GERBODE.

COPIE DE LA LETTRE D'ENVOY.

(Adresse.)

A NOS CHIERS ET BIEN AMEZ LEZ ESCHEVINS ET CONSEIL DE NOSTRE VILLE D'ANVERS.

De par le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne.

Chers et bien amez,

Vous saurez la bonne paix qui a esté et est nagaires traitée et ordonnée entre nous et nostre compaigne d'une part, et ceulx dc nostre ville de Gand et leurs complices d'autre, et pour ce que les lettres sur ce faites affin de plus grand seurté et de mieux tenir la dite paix se doivent sceller par nostre bonne ville d'Anvers avecques plusieurs des nobles et des bonnes villcs de nostre pais de Flandres si comme par le contenu d'icelles lettres vous porrez appercevoir. Nous vous prions bien acertes que les dites lettres vous voelliez sceller senz aucun refus et les expedier brcfment quar pour le bien de pais vous nous y ferez plaisir.

Nostre seigneur vous ait en sa sainte garde, escript à Arras le XXVIIIe jour de mars.

GERBODE.

Scellé de cire rouge sur le revers, le sceau est brisé et n'offre plus qu'à droite les armes d'Artois et à gauche celles de Bourgogne, il semble avoir été le même que celui qui se trouve dans Vredius *Sigilla Comitum Flandriæ*, p. 67, comme contre scel.



Chartres concernant l'Histoire des ducs de Bourgogne qui se trouvent aux archives d'Anvers.

1380 Bulle du pape Urbain VI du 5 des Ides de mars, la 3e année de son pontificat, adressée aux magistrats d'Anvers, pour les informer qu'il a nommé Arnold évêque de Liége, archevêque de Cambrai, et demandant qu'on le protége contre Jean Serclaes nommé par l'anti-pape. *Latin, original.*

1383 Chartre de Philippe le Hardi et de Marguerite d'Anvers, 23 mars 1383, v. st., faisant leur joyeuse entrée à Anvers. *Français, original.*

1383 Chartre des mêmes du 8 septembre 1383, s'intitulant simplement duc de Bourgogne, seigneur d'Anvers, accordant sauve-garde aux négocians de cette ville. *Latin, original.*

1385 Pacification de Gand. *Français, original.*

1374-86 Plusieurs pièces relatives au marché au sel, avoine, etc., en litige entre Anvers et Malines. *Français, original.*

1389 Chartres de Philippe le Hardi renouvelant la loi à Anvers. D'Arras, 6 novembre. *Français, original.*

1390 Chartre du même datée de Bruges, 13 janvier 1389, v. st., prenant les négocians sous sa sauve-garde. *Français, original.*

1391 Chartre du même de Lille, 27 août, ordonnant à ceux de Malines de relâcher les marchands d'Anvers qu'ils ont arrêtés. *Français, original.*

1396 Vidimus d'une chartre du même, 20 mars 1395, v. st., ordonnant que le remboursement des 2,000 nobles prêtés par la ville d'Anvers pour le voyage de son fils le comte de Nevers en Hongrie sera assigné sur le tonlieu. *Franç., original.*

1396 Chartre du même sur le même sujet, du 6 juin 1396. *Français, original.*

1397 Chartre du même de Lille, 7 juillet, permettant que la ville d'Anvers vende des rentes pour contribuer au rachat de son fils pris par les Sarrasins. *Français, original.*

1401 Chartre du même et de Marguerite, datée d'août et d'octobre, en leur qualité de seigneur d'Anvers, sur le partage du fief du Kiel. *Français, original.*

1405 Joyeuse entrée à Anvers d'Antoine de Bourgogne, duc de Limbourg et seigneur d'Anvers, du 27 avril 1405. *Fr., original.*

N. B. On passe tous les actes des ducs de Brabant de la maison de Bourgogne ne touchant pas directement les ducs.

1405 Chartre de Jeanne, duchesse de Brabant, donnant en fief à Antoine de Bourgogne la ville d'Anvers comme lui revenant par le décès de sa mère. *Flamand, copie.*

1407 Chartre de Jean sans Peur du 23 juin 1407, déclarant que ses père et mère ayant fait de leur vivant un partage entre lui et ses frères le duc de Brabant et le comte de Nevers, il ratifie ce partage. *Français, original.*

1411 Chartre de Jean sans Peur donnant pour récompense de services à lui rendus la franchise du tonlieu de Flandres à ceux d'Anvers. *Français, copie.*

1414 Chartre du même du 30 septembre rétablissant les franchises de Bruges. *Français, copie.*

1423-27 Sept chartres de Sigismond, empereur. Confirmation des franchises des villes de Brabant. *Latin, original.*

1428 Chartre de Philippe le Bon du 22 août accordant des privilèges aux Zélandais en récompense des subsides accordés à la ratification de la paix conclue entre lui et Jacqueline de Bavière. *Flamand, copie.*

1430 Joyeuse entrée et supplément à icelle par Philippe le Bon à Louvain, 5 octobre. *Flamand, original.*

1431 Deux chartres du même. Remboursement d'avances et nomination d'un aide à l'écoutète d'Anvers. *Flam., origin.*

1433 Quittances du même prenant pour la première fois le titre de palatin du Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur (au moins dans les chartres conservées à Anvers). *Flamand, original.*

1433 Chartres du même décidant une discussion entre Anvers et le seigneur de Nassau, régent de Breda. *Flam., copie.*

1434 Du même augmentant le nombre des nations à Anvers, et changement à l'élection du conseil à Anvers. *Flam., orig.*

1435 Neuf chartres du même sur les réparations que ceux d'Anvers doivent effectuer pour avoir lésé le duc par la prise du navire nommé La Hulque. *Franç. et flam., original.*

1437 Chartre du même défendant d'arrêter, sous prétexte de guerre contre l'Angleterre, des négocians d'autres pays. *Français, original.*

1437 Le même ratifie l'accord fait entre Breda et Anvers. *Flam., original.*

1438 Traité de paix entre Anvers, Bruxelles et Malines. *Flam., original,* et Louvain, *flam., copie.*

1438-40 Quatre chartres du même sur les finances et les priviléges d'Anvers.

1440 Chartre du même dispensant les Anversois de sortir leurs portes des gonds lors de son entrée en cette ville conformément au traité fait pour la prise du navire le Hulck (*sic*). *Flamand, original.*

1441 Quelques chartres relatives à Anvers. *Flam., original.*

1443 Chartre du même sur la perception du tonlieu de Yerzickeroort et Gonnehen sur la rivière du Hont. *Franç., orig.*

1445 Le même ratifiant un accord entre Bruxelles, Anvers et Malines sur le territoire dit *van den divisien* et sa juridiction. *Vidimus flamand.*

1445 Déclaration du (Hofrichter) grand-juge de l'Empire renvoyant la décision d'un procès aux échevins d'Anvers conformément à leurs priviléges. *Allemand, original.*

1446 Chartre de Philippe le Bon garantissant à la ville d'Anvers le remboursement d'une somme qu'elle a payée pour le Duc à sa tante Élisabeth de Gorlitz, duchesse de Bavière. *Flam., copie.*

1446 Plusieurs chartres sans grand intérêt.

1446 Accord fait entre le Duc et la ville de Brême. *Flam., copie.*

1446 Chartres relatives aux Anglais. *Copies latines et flamandes.*

1448 Chartres du même sur l'autorité et la juridiction ecclésiastique. *Flamand, copie.*

1449 Ordonnances de l'évêque de Cambrai sur le marché d'Anvers. *Copie latine.*

1450 Décision du chancelier de Brabant sur la juridiction exceptionnelle qui a donné lieu à des dissensions entre Anvers et Louvain. *Flam., copie.*

1450 Chartre de Philippe le Bon prenant sous sa protection les moines de Saint-François. *Latin, original.*

1450 Chartre du même arrangeant les difficultés entre le seigneur de Bergen-op-Zoom et Anvers. *Flam., original.*

1451 Chartre connue sous le nom de *generale privilegie van den hertog Philips. Flamand, original.*

1451 Plusieurs chartres relatives aux commerçans et aux négocians.

1452 Promesse de Philippe le Bon de rembourser à Anvers 8,000 couronnes à lui prêtées pour réduire les rebelles de Gand. *Flamand, original.*

1453 Ratification de l'accord fait entre Anvers et le seigneur de Burcht et de Zwyndrecht. *Flamand, copie.*

1453-55 Quelques chartres d'un intérêt particulier et ralatives aux rentes et droits des foires d'Anvers, de Gand, etc.

1457 Défense de donner à bail des offices de justice. *Flam., copie.*

1457 Chartre de Philippe le Bon annulant toutes les nominations d'officiers qu'il a faites à Anvers et déclarant que la ville seule pourra faire ces nominations. *Flamand, original.*

1457 Chartre du même promettant de mieux observer les priviléges concédés, de ne plus tolérer le passage des troupes dans le pays comme il a été forcé de le faire en 1456, pour conduire ses hommes d'armes à Utrecht. *Fl., orig.*

1457 Réglement concernant les aides et reconnaissances pour les sommes accordées à lui et à son fils le comte de Charolois pour reconquérir Constantinople dont les Turcs se sont emparés. *Flamand, original.*

1458 Deux chartres de Henri VI, roi d'Angleterre, accordant des priviléges pour les marchands de Calais. *Latin, copie.*

1459 Bulle du pape Pie II concernant les priviléges des marchands de Calais. *Latin, copie.*

1459 Bulle du même sur le droit d'asile dans les églises d'Anvers. *Latin, original.*

1459 Chartre et ordonnance sur les escrocs, les filles publiques, etc. *Flamand, original.*

1459 Le même annulant, moyennant une certaine somme, l'instruction faite à charge des seigneurs, villes et membres des états sur la mauvaise administration de la justice. *Flamand, original.*

1460 Sur les fonctions de sous-écoutète d'Anvers. *Flam., original.*

1461 Ordonnance sur l'exécution des lettres d'échevins. *Flam.*, *original.*

1461 Bulle du pape Pie II sur le droit d'asile des cimetières. *Lat.*, *copie.*

1462 Ordonnance de Philippe le Bon déclarant Hughes de Coninck, écoutète d'Anvers, déchu de ses fonctions et inhabile à en remplir d'autres. *Franç.*, *copie.*

1462 Jugement entre Anvers et le sieur de Wezemale et Phalays. *Flamand, original.*

1465 Bulle du pape Paul sur l'aliénation des biens ecclésiastiques. *Latin, copie.*

1466 Reconnaissance d'Antoine, bâtard de Bourgogne, de 100 livres de gros prêtées par Anvers et dont il avait besoin pour les dépenses faites en la guerre de France et de Liége.

1466 Accord entre les villes et la noblesse de Brabant sur l'exécution des lettres d'échevins, la juridiction des *Peetersmannen*, etc. *Flamand, copie.*

1466 Jugement entre Anvers et la Hanse et entre Anvers et les percepteurs sur le Hont. *Copie.*

1467 Joyeuse entrée de Charles le Téméraire. *Copie flam.*

1468 Chartre du même qui accorde sauf-conduit à ceux de Brême pour venir conclure un arrangement à Anvers. *Fl.*, *orig.*

1468 Donation d'une maison faite par la ville d'Anvers à la Hanse. *Flam.*, *copie.*

1468 Traité de paix entre Anvers et la Hanse. *Flam.*, *copie.*

1468 Nomination de Geelyse de Rode, gouverneur des Lombards. *Flam.*, *copie.*

1469 Jugement entre Anvers et les percepteurs du droit du tonlieu à Yerzickeroort. *Franç.*, *original.*

1469 Jugement entre Anvers et les négocians espagnols pour saisies faites mutuellement en Espagne et à Anvers. *Franç.*, *original,* 2 pièces.

1469 Ordonnance du même sur les livrées, les mariages par contrainte, le port d'armes, etc. *Flam.*, *copie,* 2 pièces.

1469 Ordonnance défendant de donner sauf-conduit aux criminels. *Franç.*, *copie*

1469 Confirmation de l'accord fait en 1251 entre Henri III et ceux de Cologne. *Latin, copie.*

1469 Conditions auxquelles on affermera publiquement la charge de clerc de l'Amman à Anvers. *Flam., copie.*

1470 Ordonnance sur les monnaies. *Flam., copie*, 2 pièces.

1470 Ordonnance de Louis XI, roi de France, défendant à ses sujets de trafiquer avec la Bourgogne. *Franç., copie.*

1470 Défense de Charles le Téméraire d'arrêter les négocians anglais. *Flam., copie.*

1470 Chartre du même déclarant les Tournaisiens innocens des vexations opérées par les ducs de Clarence et de Warwick et annulant par suite une saisie faite à leur charge. *Franç., vidimus.*

1472 Lettre du même à l'écoutile d'Anvers déclarant que cette ville n'aura qu'à fournir 30 lances et 30 crenequiniers qui devront passer la monstre dans 25 jours. *Fr., copie.*

1474 Sauf-conduit pour ceux de Brême. *Flam., copie.*

1474 Accord entre Anvers et les négocians anglais. *Flam. copie.*

1475 Chartre de Charles accordant à ceux de Malines exemption de tous droits pour les services rendus au siége de Nuysse (Nuys). *Franç., copie.*

1475 Jugement arbitral prononcé par le magistrat d'Amsterdam entre Anvers et Brême. *Flam., copie.*

1475 Lettre de Charles le Téméraire à l'écoutile d'Anvers, lui ordonnant d'envoyer tous ceux de son hôtel et ceux qui ont des fiefs et qui ne paient pas le 6e denier au seigneur d'Hymbercourt à Namur. *Franç., copie.*

1475 Chartre de Charles, datée de Soleure, publiant la paix conclue entre lui et la France. *Franç., copie.*

Outre ces pièces, il y en a encore beaucoup d'autres de moindre importance, en tout 164 en original et 122 copiées dans les cartulaires de cette ville sur l'époque de 1384-1477, ou depuis que Philippe le Hardi succéda à Louis de Male jusqu'à la mort de Charles le Téméraire.

Bataille de Roosebeke.

A propos de cette bataille, nous avons cité, t. I, p. 189, un mémoire de M. Dewez qui lui est consacré. Mais M. Dewez, sans en rien dire, a puisé ses renseignemens les plus neufs dans une

dissertation dont M. D.-J. Van der Meersch a enrichi le *Messager des sciences et des arts*, t. V, 6e liv. de 1827-1828, pp. 195-215. *Suum cuique.*

La bataille de Roosebeke est gravée dans les *Monumens de la monarchie française*, de Montfaucon, t. III, pl. 21, d'après un manuscrit de Froissart de la bibliothèque royale de Paris.

(R.)

FIN DES APPENDICES DU TOME TROISIÈME.

TABLE

DU TOME TROISIÈME.

JEAN SANS PEUR.

LIVRE III.

LIVRE IV.

FIN DE LA TABLE.

